

# Notes du mont Royal

[www.notesdumontroyal.com](http://www.notesdumontroyal.com)

Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES

Google Livres

LES 811390

# BIEN-FAITS DE SENEQVE

Par M.<sup>re</sup> François

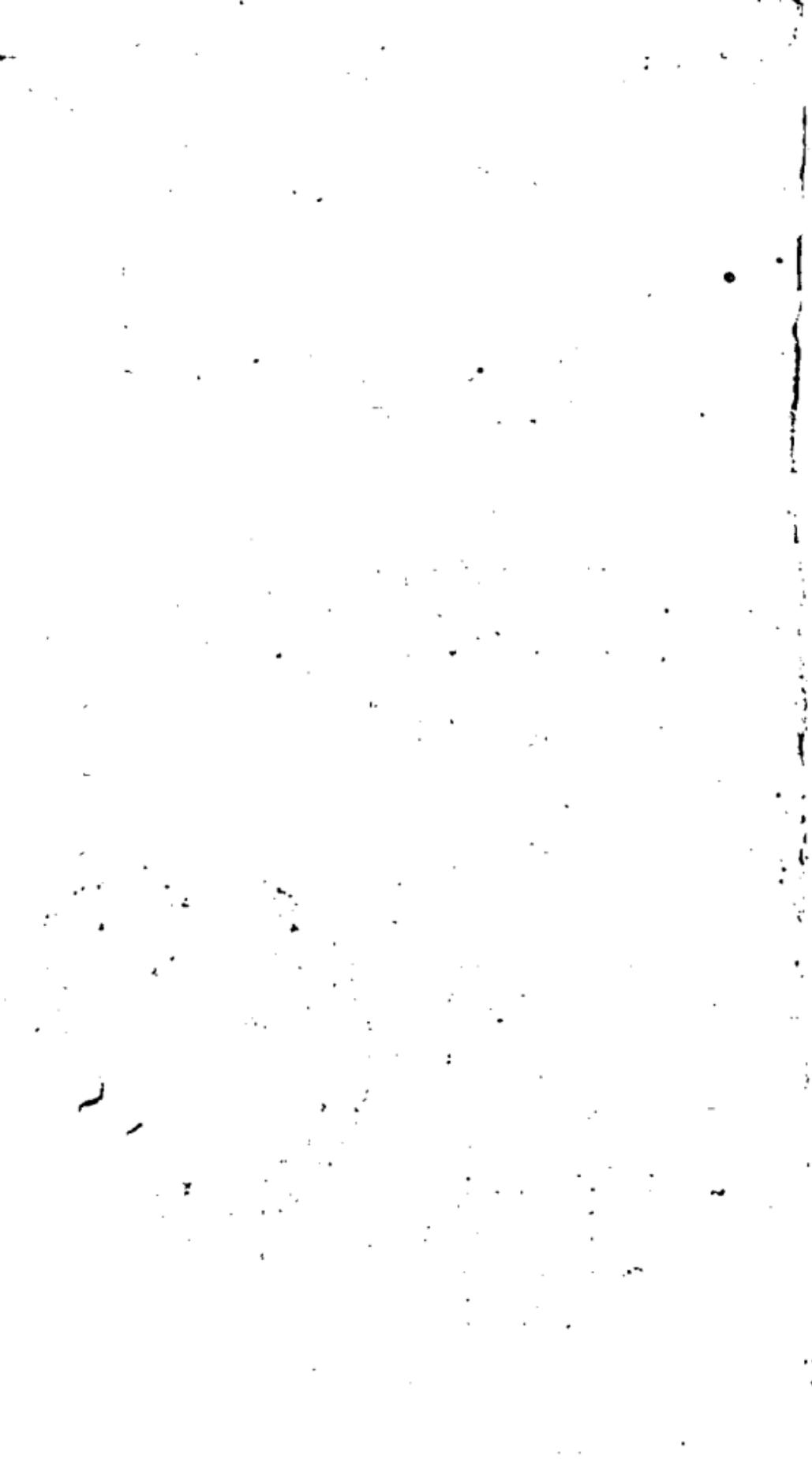
## DE MALHERBE

Gentil-homme Ordi-  
naire de la Cham-  
bre du Roy.



A LYON.  
Chez CLAUDE LA RUYE  
Merciere à la Science.

M. DC. LIII.





# AVLECTEUR, SALVT.

**E** ne veux auoir autre excuse enuers toy, amy lecteur, pour le supplemen des fautes, que i'ay peu commettre en la traduction de cest ceuvre tant difficile, que la lecture, que tu as peu, ou pourras faire de son auteur en sa langue primitive. Laquelle si bien & diligemment tu lius, tu en trouueras à la verité la phrase & liayson fort elongnée de ceux, qui ont fait iusques à ce iourd'huy profession d'eloquence: car la lecture en est non seulement dure & scabreuse, ains grandement difficile, & en plusieurs endroiets deprauée, peruertie, interrompue, imparfaite, mutilée, tronquée, transformée, manquée, & mal sonante: de sorte que toy mesme (quiconque es homme de iugement) protesteras estre malaisé, & presque du tout impossible d'en pouuoir

tirer le vray sens en plusieurs lieux :  
 comme mesme te testifie Erasme, homme  
 de sçauoir nonpareil, qui non content  
 d'une, par deux ou trois diuerses fois l'a  
 corrigé & amendé, où il a trouué tant  
 de corruption & fautes, qu'il proteste  
 n'en auoir oncques en authenr qu'il eust  
 iamais veu ny leu, autant noté, qu'il en a  
 fait en cestuy cy. Et mesmement qu'en la  
 pluspart de ses escrits, sont souuentefois  
 plusieurs choses requises, & qui man-  
 quent tant en l'ordre qu'en la composi-  
 tion, suite, & fin. Car en premier lieu on  
 a costume de traiter de la substance  
 de la chose, & que c'est. Ce que l'on fait  
 entendre par la diuision. que l'on en fait  
 en digerant ses parties en bon ordre, &  
 à une chacune d'elles en faisant au-  
 tant, à sçauoir, quand il est premiere-  
 ment traité de ce qui appartient à la  
 substance de la chose proposée : seconde-  
 ment, de ses accidens : & finalement, de  
 ce, ou qui en approche, ou qui en est recu-  
 lé, & y contrarie, & mesme du profit &  
 dommage, qui de là prouient. Et quand  
 aussi il est apertement deduyt par quel  
 moyen

moyē ces choses s'acquierēt, se cōseruēt, &  
 s'augmentēt: ou au contraire, cōme elles se  
 doiuent eniter, reietter, ou diminuer: à ce  
 que tout le liure soit ainsi qu'un corps cō-  
 sistāt de ses mēbres, deuēmēt & cōuenable-  
 mēt colloquez: choses, que tu admireras  
 (si biē les cōsideres) en Aristote, & les de-  
 siveras en Senegue. Car aussi il ne propose  
 ny ne diuise pas tousiours sō suiet: & s'il  
 aduēt, qu'il le face, il ne suit pas ce qu'il  
 a proposē, ains à toutes occasions qui se  
 presētēt fait des discours outre l'argumēt  
 principal, & recōmence incontīnēt cōme  
 de nouuzance qu'il a promis. Il n'use  
 gueres souuēt de trāsitions: ce que toutes-  
 fois sert beaucoup à la doctrine de l'en-  
 seignāt, & luy apporte grande lueur &  
 clariē. Souuentes fois aussi vers la fin de  
 son œuure, il le commence à diuiser: ce  
 qu'il fait, quand s'estant oublié, il repe-  
 te le mesme qu'il a dit au dessus. Chose,  
 qui mostre euidentement, qu'il a ce vice,  
 ou de ses exercitations declamatoires,  
 ou (qui plus approche de la verité) par  
 faute de meure & diligente premedita-  
 tion, quand il venoit à escrire: ou même à

cause qu'il n'a pas tousiour tant suyuy le iugement & la raison des choses, que la vehemence & precipitation de son esprit. De maniere qu'en plusieurs endroits tu trouueras son parler non tant marcher, qu'estre porté à la volée: plustost sauteler, qu'aller moderement & le petit pas, & mesmement en la pluspart de ses sentences. Quant à liayson & composition de ses mots, il use peu de conionctions copulatiues, ou disianctiues: ce que toutesfois sert comme de nerfs à toute l'oraison. Il se delecte aussi par fois d'une façon de parler, où sont plusieurs conionctions omises, & necessairement entendues: ce que quelque fois sert plus à la vehemence, ou (pour mieux dire) à la viuacité & industrie du parler. Et est souuent telle l'entresuite & lyaison de sa forme d'escrire, que l'on feroit grand doute, si le membre de son oraison doit estre rapporté, ou à ce qui a precedé, ou à ce qui s'ensuit. C'est la raison pourquoy Quintilian (auteur de non mediocre estime & iugement) ne veut, que les ieunes enfants, dès le comē-

5  
cement de lettres estudes, s'estudient à el-  
lire & imiter. Car quant à ce, qui con-  
serne le los & gloire, que merite  
ce personnage, il luy attribue ( au di-  
xième livre de ses institutions rhetori-  
ques) tel usage de stile, qu'il dit, qu'il  
n'y a genre d'escrire, auquel il n'ayt  
versé: il luy attribue un entendement  
facile & copieux: il luy attribue l'estu-  
de & la cognoissance de plusieurs arts,  
& sciences: il le confesse abonder en  
plusieurs belles sentences: il approu-  
ue grandement la liberté, dont il use, à  
reprendre les vices des hommes: adiou-  
stant au demeurant, ses livres estre res-  
viles & profitables, à instruire &  
former les mœurs. Et pour le faire  
bref, il confesse qu'il y a plusieurs cho-  
ses en ses œuvres, qui non seulement  
sont dignes d'approbation, mais aussi  
meritent grande admiration. Je ne  
veux toutesfois, que ces choses soient de  
nouu ainsi dites, que par cela nouu  
entendions destourner l'homme studieux  
de la lecture de cest auther: qui au con-  
traire, l'auons avec les grands tant estimé

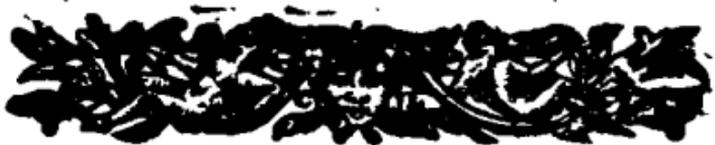
pour les causes deuant alleguées; que  
 le proposant à tous autres, en auons  
 traduit ce liure, pour à tous le publier,  
 faire voir & lire: bien assurez de quel  
 fruit & erudition, & de combien ex-  
 cellente & recommandable doctrine  
 & vertu il est farcy: Mais i'ay dit ce,  
 que dessus, à fin de te monstrez, amy le-  
 ctur, la peine & travail, que i'ay eu à  
 le traduire, pour sa difficulté & mutila-  
 tion. Lequel vice neantmoins ne luy doit  
 estre imputé, ains plustost au temps, du-  
 rant lequel il a vescu, ou ia pour la plu-  
 spart estoit changé, & presque du tout  
 aboly & abastardy le diuin parler, &  
 l'escrire Latinement, de la diuine elo-  
 quence de Ciceron, & phrase de Virgile.  
 Tant y a, que i'oseray assurement di-  
 re & affermer sans arrogance, que le  
 langage de ceste mienne traduction ne  
 sera trouué de ceux de bonne volonté &  
 iugement estre moins bon François, que  
 celuy de Senegue est bon Latin. Car ou-  
 rre ce, que ie me suis pour la plus part  
 roculé de l'usage quasi commun à tous  
 traducteurs modernes, qui semblent contre  
 les

7  
les preceptes & exēple de tous les anciens  
tenir plus de compte des termes, que des  
sēs des auteurs qu'ils traduisent: i'ay tou-  
siours tasché (entant qu'il m'a esté loysi-  
ble par la relasche & intermission de mes  
plus graues estudes, & le peu de sçauoir  
& iugement que i'ay des hautes sciences  
de philosophie) d'exprimer le sens de  
l'auteur le plus fidellement, & avec les  
plus communs & familiers termes Fran-  
çois, qu'il m'a esté possible. Et aux lieux,  
où le texte estoit ou tant obscur, ou tant  
manque & peruertý, ou tant douteux  
& incertain, qu'il esteit plus besoing de  
quelque diuin, que d'un interprete, i'ay  
aucunes fois adiousté quelque chose de  
mien pour plus grande declaration  
de l'auteur: autrefois, i'en ay osté &  
diminué: suyuant tousiours neantmoins  
le sens, qui m'a semblé plus conforme  
au iugement & opinion, & plus apte au  
sēs moral d'iceluy. Car mon aduis a tou-  
siours esté tel, qu'il est non seulement  
plus certain & expedient, mais aussi  
plus raisonnable de prendre tout ce,  
qu'escriuent les auteurs en la meil-  
leure & plus saine partie, qu'autre-

ment: Ce que bien qu'en tout & par  
 tout ne se puisse faire, si doit en nonob-  
 stant, en quelque lieu que ce soit,  
 plus tenir compte de l'honnesteté, qui  
 fuit les esprits bons, que de la iouissance  
 qui les rend allegres. Au contraire de  
 la beauté, polissure, & ornement du lan-  
 gage. que du vray sens & intention de  
 l'auteur: comme si le langage estoit neces-  
 saire, ou fust trouué à autre fin, que  
 pour représenter les choses inuentées par  
 l'esprit: ou comme s'ils ignoroient, que  
 tout ainsi que les conceptions sont com-  
 munes à toutes langues, aussi vne chacu-  
 ne d'elles a ses termes & figures particu-  
 lieres, pour exprimer ce, qu'on veut  
 dire. Or ayant trouué, comme i'ay  
 dit, telle difficulté & corruption en  
 c'est œuvre, ie te supplie prendre en  
 bonne partie ce mien travail, le-  
 quel combien qu'en plusieurs endroits  
 n'ait peu atteindre la perfection de son  
 dessein, si n'en est il en cela, comme ie pen-  
 se. du tout à blasmer.

A Dieu, amy Lecteur.

TRAF



TRAITE  
DES  
BIEN-FAITS  
DE SENEQVE

---

CHAPITRE I.



N T R E plusieurs & diuers  
erreurs, de ceux qui vivent  
remerairement, & sans con-  
sideration, i'oserois dire  
(amy Liberal) celuy là estre  
le plus pernicieux, que nous  
ne scauons donner à autruy, ny d'vn autre  
receuoir, les biens & plaisirs que nous fai-  
sons, ou qui nous sont faits. Au moyen  
dequoy, il s'ensuit, qu'iceux mal assignez-  
soient aussi mal deuz, & dont à tard nous  
nous plaignons, quand ils ne sont rendus.  
Car aussi sont ils perdus, quand ils sont ainsi.  
colloquez.

## 10 LES BIEN-FAITS

colloquez. Et ne se faut lesbahir, qu'entre toutes les vices humains ( qui sont grands & innombrables ) ne s'en trouue aucun plus frequent & coustumier, que celuy d'ingratitude. Ce que certes ie voy aduenir pour plusieurs raisons. La premiere & principale est, pour ce que nous n'agons pas egard à qui nous faisons plaisir: mais quand nous voulons prester argent à quelqu'un, nous cherchons premierement, & nous informons quel il est, & de quel estat. Nous ne espondons point nos semences en camp las, & sterile. Sans egard nous iettons plus tost çà & là nos bien-faits, que nous ne les distribuons iustement, & à ceux qui le meritent. Et ne scautois dire aisément, lequel des deux est plus deshonneste & à blasmer, ou refuser vn bien-fait, ou en demander recompense. Car telle maniere de credit est tel, que par iceluy on espere autant recevoir, qu'on en apporte volontairement: dont se plaindre, quand nous n'en sommes recompensez, est (à la verité) chose tres-vilaine & deshonneste: par ce que, pour la descharge de tel credit, il n'est besoin de biens ny de facultez, ains seulement d'un cœur memoratif & non ingrat. Car celuy là rend assez le bien qu'il a receu d'autruy, qui d'un cœur volontaire s'en recognoist debteur. Mais comme ainsi soit, qu'en ceux là est le crime, qui de parole & de confession, sans vouloir rendre le plaisir receu, se

monstrent

## DE SENEQUE II

monstrent ingrat, aussi est il en nous pareillement. Nous en experimentons plusieurs de leur nature ingrats, & en faisons plusieurs: pource qu'à quelque fois nous sommes reprocheurs, & exacteurs importuns: autresfois si legers & inconstans, que bien tost apres nous nous repentons du bien & plaisir qu'auons fait. Aucunesfois nous cōplaignants, & calomnians mesme les moindres moments & articles de temps qui puissent estre, corrompons toute la grace du bien, non seulement que nous auons fait, mais aussi de celuy à qui nous l'auons fait. Car qui est celuy d'entre nous, qui iamais fut content; ou d'estre prié legerement, ou seulement vne fois? Qui fut oncques celuy; qui soupçonant qu'on le voulust requerir de quelque chose, ne ridast le frond? ne tournast la face d'autre costé? ne feignist auoir mille empeschemens, mille occupations? qui par longs propos & tout exprés controuuez, ou il n'y a ny fond ny rive, ne retranchast l'occasion de n'estre employé en ce, dont il craignoit estre requis? & qui par diuers moyens n'ayt tasché à deceuoir les necessitez pressées? Ou qui, estant surprins, n'ayt delayé & cruellement denié la chose? Ou s'il l'a promise, ne l'ait fait avec vne difficulté, en haüçant & fröçant les sourcils, atcompagnez de paroles si malicieuses, qu'elles ne peuvent qu'à peine issir de l'estomach? Or n'y a il nul, qui volon-

## 12. LES BIEN-FAITS.

tiers se sente redevable de ce qu'il n'a reçu, mais l'a arraché & tiré par importunité, & quasi par force. Aucun peut il estre obligé à celuy, qui luy fait plaisir ou par ostentation, ou par despit, ou par ennuy, ou de crainte d'estre de luy molesté & importuné? Si tel pense qu'on luy soit redevable de ce qu'il a lassé par son delayement, ou tourmenté par vne attente, celuy à qui il fait plaisir, il se trompe. Le plaisir est deu à la personne, par vn mesme vouloit qu'on le fait: & pourtant il ne le faut faire negligemment. Car à vn chacun est deu ce, qu'il a reçu de celuy, qui l'a fait & donné à regret & par contrainte. Ny ne doit estre fait le plaisir laschement, & par vne maniere d'acquit, & avec dilation. Car comme en tout deuoir, soit grandement prisée la volonté de celuy qui fait plaisir, il est à presupposer, que celuy, qui l'a fait lentement, & à regret, a longuement refusé de le faire. Ny moins se doit faire iniurieusement, & avec reproche. Car comme il soit ordonné de nature, que les iniures descendent de plus haut que les merites, & que ceux cy s'esuouissent plus legerement, & les autres se retiennent plus longuement en la memoire: quelle recompense attend celuy, qui offense & fait desplaisir, lors qu'il oblige? Celuy là est assez recognoissant enuers luy, le plaisir & bien qu'il luy a fait, qui le luy quitte. Et combien que le nombre des ingrats soit grand,

grand, si ne faut-il pas, ce nonobstant, que nous deuenions plus lents & tardifs à faire plaisir. Car premierement (comme j'ay dit) nous en accroissons & augmentons le nombre, par ce moyen : & d'auantage, nous sommes, en cela, imitateurs de Dieu immortel, qui ne peut estre destourné de sa largesse & abondante liberalité, par les fauorileges mesmes de ceux, qui le mesprisent & contemnent, qu'il ne leur en face. Et vse par ce moyen, de sa nature, en faisant bien à toutes choses, & entre icelles aide ceux, qui reçoient ses dons malicieusement. Suiuons le donc & imitons, comme nostre guide, entant que l'humaine imbecillité peut supporter. Faisons plaisir à autrui, & ne le baillons point à vaine. Celuy merite estre trompé, qui, en faisant plaisir, pense en receuoir autant. Mais il m'en a mal prins : dira quelqu'un. A quoy ie respons, que ores que nos enfans, & nos femmes ayent souuent frustré nostre esperance, si est-ce que pour cela nous ne laissons de les nourrir, & entretenir, & ne repudions nos femmes. Et si ainsi est, que nous nous opiniastrons tant à l'encontre des experiences, que quelque perte qu'ayons faite en la guerre, ny pour aucuns naufrages qu'ayons souffert sur la mer, ne delaissons à y retourner : combien à meilleure raison est il plus conuenable de persister en nos bien-faits ? chose, que si aucun ne fait, pour autant qu'il  
 n'en

## 14 LES BIEN-FAITS

n'en a esté recompensé, il est à presumer, qu'il ne l'a fait à autre intention, que pour en receuoir la pareille : & par cela il fait bõne la cause des ingrats, ausquels est reputé à villainie & deshonesteté, de ne rendre le plaisir qu'on leur a fait. Ne voyons nous pas, combien il y en a par le monde, qui sõt indignes de veoir la lumiere du soleil ? Et toutesfois le iour se leue sur eux, aussi bien que sur les autres. Combien y en a il, qui se plaignent d'estre naiz au monde ? toutesfois nature leur donne nouvelle lignée, souffre & endure ceux, qui point ne voudroient estre. Le propre d'vn haut & magnanime courage, & d'vn homme de bien, est, de ne suiure pas le fruit & recompense, qui prouient des bien-faits & plaisirs, ains les bien-faits seulement : de sorte, qu'apres auoir trouué des personnes ingrates, il se puisse adresser à gens recognoissans. Quel auantage seroit ce, de profiter à plusieurs, si nul ne deceuoit & trompoit l'autre ? En cela gist & consiste la vertu du bien-fait, quand on n'en attend aucune recompense : duquel le fruit en est incontinent recueilly de l'homme de cœur & magnanime. Tant s'en faut, certes, que cecy nous doiuë rebuter, & rendre plus lasches, & remis en chose si belle & plaisante, que, si l'espoir m'estoit vne fois osté de iamais ne trouuer homme qui recogneust le plaisir que ie luy eusse fait, j'aimerois mieux ne receuoir bien, que de

den'en faire point. Car celuy qui n'en fait, est pire que ingrāt queleconque. En concludant ie diray en cecy mon aduis : c'est que celuy, qui ne recognoist & ne rend le bien & plaisir qu'on luy fait, n'offence pas moins, que celuy, qui ne l'a fait en temps & saison qu'il en a esté requis.

## CHAPITRE II.

*Q*ui veut faire plaisir à plusieurs, pour vñ comp,

*Qu'il addressera bien, il en perdra beaucoup.*

Au premier vers, l'vn & l'autre est blasme. Car enuers vñ commune, ne faut estre par trop liberal & prodigue: aussi qu'en nulle chose, & principalement en plaisirs, dons gratuits, & bien-faits, n'est honneste la trop grande largesse. Desquels si tu en ostes le iugement, ils cessent d'estre nommez bien-faits & liberalitez, & changent leur nom. Le second vers est merueilleux, en ce que pour auoir bien addressé vñ bien fait, il console la personne sur les dommages & interests de plusieurs perduz. Ie te prie, de considerer cecy estre plus vray, & plus seant à la grandeur du bien-facteur, que nous luy mettions en teste de bien faire, & donner : eulores que il n'adresse aucun de ses bien-faits.

## 16 LES BIEN-FAITS

fais en bon endroit. Car i'estime ce qui est dict au second vers, Il en perdra beaucoup, estre faux. Nul bien-fait n'est perdu: car ce luy qui le perd, auoit fait compte au parauant de iamais ne le recouurer. Le moyen de faire plaisir est simple, il se distribue seulement: si aucune recompense en prouient, c'est autant de gaing: s'il n'en reuient rien, le collateur n'en reçoit pour cela dommage aucun. le ne donne cela pour autre intention, sinon que i'auois delibéré le donner: & non, pour en receuoir la pareille. Nul ne doit enregistrer en son papier iournal le bien & plaisir, qu'il fait à autruy. Ny l'auare exacteur mesme, ne fait conuenir son creancier à l'heure & iour, que le terme de sa debte est escheu. L'homme de bien & liberal, ne pense iamais aux plaisirs qu'il a faits, ny ne s'en souuient, sinon quand ils luy sont renduz. Autrement, ne sont pas plaisirs, mais son creances. C'est vne villaine & deshonneste vsure, que de tenir compte, & enregistrer au chapitre des dons & largesses, le plaisir que l'on fait. Soit bien, ou mal, qui te soit aduenu, pour les premiers plaisirs, que tu auras faits, ne desiste pour cela, d'en faire au autres d'auantage. Ils seront mieux assignez & employez aux ingrats: lesquels à quelque fois ou la honte, ou l'occasion, ou la crainte pourra faire recognoistre. Ne cesse pour cela le donne, fais ton deuoir, exerce l'office

ſice d'homme de bien. Aide ceſtuy-cy de tes biens, l'autre de ton credit , l'autre de ta fa-  
neur, l'autre de ton conſeil, & l'autre d'aduer-  
ſſements & exhortations ſalutaires.

---

## CAPITRE III.

**I**L n'y a pas meſmes les beſtes ſauva-  
ges , qui ne ſe reſſentent du bien, qui leur  
eſt fait. Et n'y en a aucune , tant ſoit elle fa-  
rouche , indomptable , & ſauvage , que le  
ſoing & diligence, qu'on a à elles, n'appriuoï-  
ſe, & qui n'aiment celuy , qui les gouverne.  
Ceux qui gouvernent les lions , les manient  
en ſi grande aſſurance qu'ils mettent ſouvent  
les bras dans leurs gueles , ſans qu'ils leur  
ſaſent mal. Les elephants , beſtes fort ſuper-  
bes & fieres , ſe rendent obeïſſants à ce-  
luy , qui les alimente , & ſe ſoumettent au  
ſervice le plus bas, que l'homme puiſſe re-  
querir des beſtes. De ſorte que la continua-  
tion de faire bien aux beſtes ſauvages , pri-  
uées de raiſon , & qui ne ſçavent que c'eſt  
de benefice , les appriuoïſe tellement, qu'el-  
les monſtrent auoir aucunement cognoiſ-  
ſance du bien que lon leur fait. Tel ſera in-  
grat d'un plaisir qu'on luy aura fait , qui ne  
ſe ſera pas d'un autre : & ſ'il les met tous  
deux en oubly , le troiſieſme luy remettra  
en memoire ceux , dont il ne ſe ſouuenoit  
plus

## 18 LES BIEN-FAITS

plus. Celuy là a perdu ce qu'il a fait à autrui, qui soudain a creu l'auoir perdu. Mais celuy, qui tousiours persiste, & qui outre les premiers bien faits en recharge d'autres nouveaux, arrache quasi à toute force la grace & faueur, mesme d'un cœur endurcy, & non memoratif. Et d'auantage, celuy, qui est tel, Jo'oseph leur les yeux à l'encontre de tant de bien faits. Quelque part où il se trouuera, les voulant mettre en oubly, fais en sorte que tu te representes tousiours deuant sa face. Oblige le du tout à toy, par tes bien-faits : les vertus & proprietes desquels ie diray cy apres, pourueu que promietement me soit permis de dire quelque chose, qui ne fait beaucoup au subject, de ceste matiere : à sçauoir, pourquoy il y a trois Graces, pourquoy elles sont sœurs, pourquoy elles se tiennent par les mains, pourquoy elles sont riantes, pourquoy ieunes, pourquoy verges, & habillées d'un vestement delié & transparant. Il semble à quelques vns, qu'elles sont trois, dont, l'vne fait le plaisir, l'autre le reçoit, & la tierce le rend. Les autres mettent trois manieres de plaisirs, de ceux qui les font, de ceux qui les rendent, & de ceux qui les reçoient & rendent ensemblement. Or que nous tenions l'vne ou l'autre de ces opinions : à quoy nous sert cette science ? Que veut dire que ces graces se regardent les vnes les autres, & qu'elles s'entretiennent toutes trois par les

les mains ? Cela se fait à l'occasion , que o-  
 res que l'ordre du bienfait passe d'une main  
 en vne autre , ce neantmoins il retourne à  
 celuy qui l'a fait : de sorte , qu'il se priue de  
 sa totale beauté , s'il est vne fois interrom-  
 pu & discontinué : au contraire, est tresbeau,  
 s'il se maintient en son integrité. Elles sont  
 riantes, pour autant que ceux , qui d'un bon  
 cœur font plaisir , & aident aux autres , n e  
 portent pas moins face ioyeuse, que ceux qui  
 reçoient le bienfait. Elles sont teunes, à cau-  
 se que la memoire des dons, plaisirs , & gra-  
 tuites, ne doit jamais enuieillir. Elles sont  
 Vierges, d'autant que les bienfaits doiuent  
 estre sans corruption, enriers, saincts, & im-  
 polluts, & sans qu'en iceux il y ait rien de lié  
 ou contrainct. Elles sont aussi à ceste cause  
 ornées d'accoustrements, non saincts, beaux  
 resplendissans, & si deliez , que l'on peut  
 voir d'outr en outre : parce que les bien-  
 faits & largesses appetent estre veüs , &  
 non cachées. S'assuiettisse aucun tant aux  
 Grecs , & soit tant affectionué & arresté à  
 leur opinion, qu'il die ces choses estre ne-  
 cessaires; si pense-ie toutesfois , que nul ne  
 se trouuera, qui iuge cela estie à propos,  
 que Heliodore leur ait baillé des noms, & ait  
 appelé la premiere Eglé , la seconde Eup-  
 phrosine, & la tierce Thalie. Et bien que  
 chacun tourne & face venir l'interpreta-  
 tion de ces noms, comme il luy semble  
 mieux competer à chacune d'elles: si est-ce  
 que

## 20 LES BIEN-FAITS

que Hesiode tâche d'amener ces choses à quelque raison, quand il impose à ces filles tel nom, qu'il luy plaist. Homere ce neantmoins change le nom de l'une, & l'appelle Pasithoe, & l'introduit estre mariée, à fin que tu ne penses que celles-cy soient Vierges Vestales. Il se trouuera vn autre Poëte qui les dira estre saintes, & reuestues d'habilleméts espais. Aucc elles est semblablement Mercure, non que la raison & parole face les bienfaits plus recommandables; mais parce que le peintre a esté de cest aduis. Chryssippe semblablement (homme fort estimé en subtilité d'esprit, & ingenieux, & qui penetre iusques au profond de verité, & les paroles duquel ne tendent qu'à l'execution & effect de la chose qu'il traite, & desquelles il n'est sinon entant qu'il est besoin pour l'intelligence d'icelle) remplit tout son liure de telles resueries: de sorte, qu'il traite bien peu de la maniere qu'il faut tenir & distribuer, recevoir, & rendre vn bienfait. Et n'y adiouste pas seulement des fables, mais d'abondant il y entremesse ces follies Car (outré ce qu'il escrit des Hecateus) il dit que ces trois Graces sôt filles de Iuppiter & d'Euryhomé: & qu'elles sont plus ieunes, & de meilleure face, & plus belles, que ne sont les Heures (lesquelles demeurent à l'huys, & sôt les trois portieres du ciel) & que pour ceste cause elles ont esté baillées à Venus, pour cōpagnes. Il estime aussi, que le nom de la mere ne luy est ainsi im-  
osé

fans raison, & dit, qu'elle est appellée Eury-  
 nomé, pource que, estant riche & opulente,  
 c'est celle qui departit & distribue les bien-  
 faits, d'os gratuits, & largesses: cōme si la cou-  
 stume estoit d'imposer nō à la mere apres les  
 filles: ou que les poëtes fussent veritables  
 en l'imposition des noms qu'ils baillent aux  
 choses. Tout ainsi que celui, qui sçait nom-  
 mer vn chacun par son nom, pour aduertir  
 les poursuivants, lors qu'il les va solliciter  
 à faire la brigue, au lieu de memoire vse  
 d'audace, & impose tel nom qu'il luy plaist  
 à tous ceux qu'il ne peut nommer, et nra ne  
 d'ainsi faire par necessité, & ne se soucie  
 point de la verité: aussi les poëtes estiment  
 estrange de dire la verité: mais contrains,  
 ou par necessité, ou corrompus par la beau-  
 té & elegance de la chose, ils donnent tel  
 nom qu'il leur plaist à ce, qui fait à la gra-  
 ce & bien-seance de leurs vers. Et n'estiment  
 se tromper eux mesmes, quand ils apportent  
 aux censeurs autre chose, qui n'est au de-  
 nombrement & declaration de leurs biens.  
 Car le plus prochain p ère de leur race,  
 commande à ces graces de porter leur nom.  
 Et qu'il soit vray, voicy Thalie, de la-  
 quelle il est traité principalement, en  
 Hesiodé: ielle est nommée Charis, & en  
 Homere Muse.

## CAPITRE - IV.

**M**Ais à fin qu'il ne semble que ie face compte de ce que ie représ, pour poursuivre mon dessein, ie me deporteray de toutes ces choses, qui sont tellement hors de propos, que mesmes elles n'en approchent en rien. Seulement ie desire estre defendu, si quelqu'un me reproche que i'aye rauallé Chryssippe, de sa trop eleuée presumption: qui a esté homme certes de grande autorité, mais toutesfois Grec, & dont la subtilité est de si peu de valeur & fermeté, qu'elle se peut aisement rabbatre: de sorte qu'en elle mesme souuent se replie, & mesme quand il semble qu'il veut entreprendre quelque chose, il poingt seulement, & ne perse pas tout outre. Mais en ce lieu quelle subtilité y a il? Or voicy l'endroit où il faut parler des bien-faits, & ordonner ce que principalement lie, & conjoinct la société humaine. C'est icy l'endroit, où la loy de vie doit estre baillée, de peur que sous l'ombre de douceur, ne plaise par trop l'imprudente & mal-auiée facilité. De crainte aussi que ceste obseruance, l'ors qu'elle veut attemper la liberalité, laquelle ne doit ny defaillir: ny estre en aucun par trop superflue & abondante,

ne l'estaigne & amortisse du tout. Il faut  
monstrer aux hommes à receuoir volon-  
tiers vn bien-fait, volontiers le recognoistre,  
leur proposant vn grand combat, qui est de  
rendre la pareille à ceux, auxquels non seu-  
lement par effect sont obligez, mais de les  
vaincre, pour le moins, par vne bonne volon-  
té. Car celuy, qui doit rendre le pareil, ia-  
mais ne suit, s'il n'a procedé. Ceux cy doiuent  
estre remonstrez, de ne rien mettre en com-  
pte: & ceux là, de deuoir d'auantage. Suy-  
nant ce tant honnesté & louüable combat,  
l'on doit vaincre les bien-faiteurs par autres  
semblables bienfaits. C'est ce que nous en-  
seigne Chryssippe, quand il dit, qu'il faut  
craindre, que, pour autant que les Charites  
sont filles de Iuppiter, nous ne pensions faire  
petit sacrilege, si à filles tant belles l'on  
fait aucun tort & iniure. Je voudrois bien,  
que par cela tu me monstrasses le moyen  
comment ie dois estre plus liberal, & mieux  
recognoissant en temps & lieu: & comment  
ceux qui font plaisir, le mettront sous le  
pied, de sorte qu'ils n'en ayent aucune sou-  
uenance: & ceux, auxquels on fait bien,  
opiniastrent leur memoire, à celle fin que  
tousiours elle leur en ramene le souuenir.  
Mais que toutes telles resueries soyent de-  
laissées aux poëtes, desquels l'intencion  
n'est autre, que de donner plaisir aux aureil-  
les, & lies & conjoindre par tous leurs pro-  
pos vne douce fable. Mais ceux, qui veu-  
lent

## 24 LES BIEN-FAITS.

Jeant guarir les esprits malades, garder la foy  
és choses humaines, & reduire és cœurs des  
hommes la memoire des plaisirs & serui-  
ces qu'ils parlent à bon escient, & sans fain-  
ctise, & l'exccutent de toute leurs puissan-  
ces: si d'auanture tu n'estimes, que, par vn  
leger & fabuleux langage, & par arguments  
forgez de quelques vieilles, vne chose tres  
dommageable & pernicieuse, ne puisse estre  
defendue: chose, qui seroit vne ruine entie-  
re de tout le monde, à sçauoir que nul ne  
fust plus obligé à personne pour les plaisirs  
qu'il auroit receus: & sembleroit que  
fussent nouvelles loix ordonnées & en-  
registrées en tableaux, touchant les bien-  
faits.

---

## CHAPITRE V.

**O**R tout ainsi que i'ay deliberé de pas-  
ser legerement par dessus les choses  
superflues, aussi faut il de necessité que ie  
declare la maniere, qu'il faut premierement  
apprendre, à cognoistre le bien & plaisir,  
que nous auons receu d'vn autre. Car  
celuy qui d'vn autre a receu de l'ar-  
gent, d'vn autre l'estat de consular, d'vn  
autre la charge de faire les sacrifices, de  
l'autre le gouuernement d'vne prouince: tel  
est dit estre tenu & redevable enuers ce-  
luy,

luy qui luy a fait ce plaisir. Et ont ces choses signes de merite, non pas le merite mesmes. Vn bien-fait, plaisir, ou service, ne peut estre touché de main: mais seulement se porte dans le cœur de la personne. Il y a grande difference entre la matiere d'un bien-fait & le bien-fait mesmes. Parquoy, ny l'or ny l'argent, ny chose quelconque de ce qui est receu de la part des prochains, n'est le bien-fait ou plaisir: ains la volonté seule de celuy, qui le fait. Mais vne populace ignorante, & peu experte, ne considere que ce qui se presente à la veüe, & ce, qui se donne & que l'on possède: au contraire, mesprise ce, qui est en soy le plus cher & precieux. Tout ce que nous tenons, que nous possedons, que nous regardons, en quoy est fichée & arrestée nostre convoitise, est caduc. La volubilité de fortune, l'injure du temps, ou la force & violence des hommes nous les peut tollir. Mais le bien-fait, ores que ce qui est donné, vienne à se perdre, si demeure il & demeurera toujours. Car le bien-fait est vne œuvre si sainte, qu'il ne peut estre mis au neant, frustré, ny rendu inutile, par force ou violence quelconque. J'ay (par maniere d'exemple) racheté vn amy d'entre les pirates & escumeurs de mer, vn autre ennemy est survenu, qui me l'a osté d'entre les mains, & l'a fait son prisonnier: si est ce que pour celay il ne m'a pas tollu ny rauy mon bien-fait, mais seulement

m'a emblé la iouyſſance d'iceluy. Au cas pareil, i'ay deliuré quelques autres, ou d'un peril de mer, ou d'un embrasement de feu, lesquels puis apres se sont laiſſez mourir, par maladie, ou autre deſaſtre & inconuenient. Je dis que, pour cela, ie n'ay perdu le bienfait, dont i'ay vſé enuers luy, ains demeure encore. Toutes choses doncques, qui fauſſement vſurpent le nom & titre d'un bienfait, ne doiuent eſtre nommées que ſeruiſſes, par leſquels s'explique & declare la favorable, plaiſante, & agreable volôté d'une perſonne enuers l'autre. Ce qui aduient és autres choses pareillement: de façon qu'en aucuns lieux eſt ſeulement l'eſpace & apparence de la chose, és autres la nature & proſperité d'icelle. Le chef d'une armée, donne ſouuentesfois aux ſoldats, qui ſe monſtrent vaillants, preux, & hardiz, & font quelque acte d'excellence, le collier; aux autres la couronne murale, ou ciuique. La couronne qu'a elle par ſoy d'excellent & precieux? Qu'a d' grand & magnifique, la longue robe pendante iuſques aux talons, pourſillée & brochée de pourpre tout autour? Qu'ont les magiſtrats par les enſeignes de leur dignitez & honneurs, qui par le ſuffrage du peuple ſont conferez à aucun? Qu'a le ſiege preſidial, & le chariot branlant, ou la coche? L'honneur ne conſiſte point en ces choses, qui ne ſont ſeulement qu'enſeigne & marque de l'honneur. Auſſi ce, qui ſe repreſen-

re à nos yeux, n'est pas le bien-fait, mais est  
seulement la trace d'iceluy.

## CHAPITRE VI.

**Q**V'est-ce doncques ( pourras-tu di-  
re) qu'un bien-fait? Le bien fait n'est au-  
tre chose, qu'une courtoise & amoureuse  
action, laquelle donne, & prend plaisir en  
donnant, d'autant que celuy, qui le fait, le  
fait volontairement. Parquoy ce sert à rien  
ce que l'on fait, ou que l'on donne: mais est  
seulement mis en compte le vouloir de celuy,  
qui le fait, & qui donne. Car le bien-fait ne  
consiste pas en ce qui est fait, ou donné, mais  
au cœur de celuy qui le confere. Or il faut  
que tu entendes & retiennes, que la differen-  
ce de ces choses gist en cela sur tout, que,  
ores que le bienfait soit de soy bon: c'est ce  
que ce qui se fait, ou se donne, n'est ny bon,  
ny mauvais. Le cœur seul & bonne volon-  
té est celle, qui agrandit, & eleue les choses  
basses, & de petite consequence: & aucon-  
traire, qui illustre & esclarcist les sordides, &  
abbaisse les grandes, & celles qui des autres  
sont en grand pris & estime. Celles qui sont  
appetées, n'ont ny l'une ny l'autre nature,  
ny de bien, ny de mal: leur difference ne  
gist qu'en la consideration de quelle part  
le cœur, qui en est gouverneur, le tourne &

flechist, par lequel est donné e la forme à toutes choses. Donc ce que l'on consigne, n'est pas le bié-fait: comme és sacrifices mesmes, & oblations, que lon fait à Dieu, combien qu'elles soient fort grasses, & enrichies d'or, de toutes parts: si est ce, qu'en elles, ne consiste pas l'honneur de Dieu, mais en la devote & droite volonté de ceux qui les offrent. Parquoy les gens de bien, qui sacrifient, sont autant religieux & deuots, avec vne oblation de froment, ou vaisseau de terre qu'ils offrent, que ceux, qui offrent choses plus precieuses. Ny les meschants, mesmes, ne laissent pour cela d'estre punis de leurs meschancetez, ores qu'ils ensanglantent les autels par grande effusion de sang de leurs victimes.

## CHAPITRE VII.

**S** I les bien-faits consistent seulement és choses qui se donnent, & non en la volonté de celuy, qui les donne, ils seroient d'autant plus grands, que sont grandes les choses, que l'on presente, Mais cela est faux: Car aucune fois plus nous oblige celuy, qui liberalement nous donne quelques petites choses: duquel la bonne volonté est aussi chere, & d'aussi grand pris, que les richesses des Roys: duquel le don est petit, & le cœur

cœur volontaire & grand : qui a oublié sa pauvreté, pour auoir egard à la mienne: qui non seulement a eu la volonté de m'ayder, mais vne conuoitise & cupidité de ce faire: qui a pensé recenoit plaisir, en le me faisant : qui a donné comme n'en esperant auoir recompense : qui a receu autant, que s'il n'eust rien donné : & qui finalement a occupé & cherché l'occasion de profiter, & de bien faire à autruy. Au contraire (comme i'ay dit dessus) ne sont plaisantes les choses ny agreables, qui, combien qu'elles semblent grandes d'elles mesmes., & par leur apparence, sont toutesfois ou par importunité arrachées du collateur, ou luy échappent des mains. Et est la chose beaucoup plus agreable, qui se donne d'une volontaire facilité, que celle, qui se donne à pleine main. Vray est que ce qu'il m'a donné, est petit, mais il ne pouuoit pas donner d'auantage. Au contraire, ce que cestuy cy m'a donné est grand : mais il s'est desfié de moy, il a differé, il a plouré quand il me la donné, & l'a fait avec vne arrogance, il a semé & publié çà & là : & dont l'intention n'a esté pour complaire à celuy, à qui il le donnoit : mais l'a fait, seulement par vne ambition & conuoitise d'honneur, & non pour l'amour de moy. Parquoy tel ne merite estre nommé liberal : mais plustost vilain & illiberal.

## CHAPITRE VIII.

**C**OMME plusieurs, chacun selon ses facultez & puissances, offriront à Socrates plusieurs presens, Æschines son pauvre auditeur luy dist : Je ne puis trouver chose (ô Socrates) pour te faire present, qui soit digne de toy, me ressentant par ce moyé fort pauvre. Parquoy ie te presente, pour tout don, vne seule chose que j'ay, qui est ma personne. Je te prie donc recevoir l'offre que ie te fais, telle qu'elle est, d'aussi bon cœur, que ie te la presente : & pense que les autres, outre ce qu'ils t'ont offert, s'en sont reserué beaucoup plus qu'ils ne t'en ont donné. Auquel respondit Socrates : Pourquoi ne m'aurois-tu fais vn grand present : si d'auanture tu ne t'estimes peu ? Parquoy sois assuré, que ie tascheray te rendre à toy meilleur, que ie ne t'ay receu. Par ce don, Æschines surpassa le cœur d'Astibiades, estant non moins courtois que riche, pareil & conforme à ses richesses : & vainquit, par ce moyen, la largesse & munificence de tous les riches iouuenceaux ses compagnons.

## CHAPITRE XIV.

**V**OY tu cômét l'esprit de l'hōme trouue matiere de liberalité, mesmes en

etc.

tes les destresses de pauvreté? Il me semble que par cela il a voulu dire? Tu n'as rien fait ny gagné, Fortune, en ce que tu m'as voulu faire pauvre. Et ores que du tien ie ne puisses faire à ce personnage aucun present, ie luy donneray du mien. Et ne faut que tu penses, que pour cela il s'estimast vil, & de petit pris, qu'il a fait present & offre de sa personne mesme. L'ingenieux & subtil adolescent trouua le moyen, comment il obligeroit à soy Socrates, en se donnant à luy. En quoy pouuons cognoistre, qu'on ne doit regarder de laquelle valeur & excellence sont les bien-faits, mais le cœur de celuy dont ils partent, & la façon de les donner. Le fin & rusé courtifan donne à sa personne mal aisement accès, pour ceux qui luy demandent choses excessiues: lesquels ils nourrist & entretient en grande esperance par parolles, qui aux supplians ne scauroient aider ny profiter en rien. Mais (à mon iugement) est encore pire celuy, lequel avecques villaines parolles & rudes, d'un visage triste & hagard, & avec vn despit, & mauuaise grace, desploye ses biens. Car il se fait communément, que les pauvres l'ont (par apparence exterieure) en honneur & reuerence: mais detestent en leur cœur le riche, non pour ses vertuz, mais pour sa fortune: & plusieurs haïssent ceux, qui font choses, lesquelles parauanture eux mesmes

## 32 LESBIEN-FAITS

ils feroient, si elles estoient en leur puissance. Aucuns ayans apertement abusé les femmes d'autruy, ont à la fin abandonné leurs mesmes aux autres : de sorte que pour le jourd'huy entre les Romains, celuy est reputé villain, de mauuaise nature, & tant odieux, que plus ne le scauroit estre, entre les nations de Rome, qui ne veut que la femme soit abandonnée à tous venans, par tout trainée, chariée, & exposée de toutes pars à la veüe d'vn chacun. Celuy, qui n'est publiquement amoureux de quelque fille, ou ne fait l'amour à quelque ieune mariée, est appellé des dames homme lourdaut, mal apprins, abiect, & qui n'aime qu'en bas lieu, comme sont chambrières. Adultere est maintenant vne maniere de fiançailles, ou conuenance matrimoniale tres-mal conuenante : & quand à ceux, qui ne sont mariez, ne s'en trouue gueres, qui prennent femme, qu' auparauant ne l'ait par finesse distraite & destournée de sa pudicité, & puis eleuée par force. Il n'y a celuy, qui ne s'efforce à qui mieux mieux d'ensemencer les champs, & entretenir son auarice : ne se soucier de rien, contemner la pauvreté d'autruy, & craindre la fienne : ne craindre aucun autre desastre ou mal qui puisse aduenir, si non que de deuenir pauvre : de quoy seulement ils ont peur, rousiours faisans fascherie & greuaance aux pauvres, & leur tenans le

piéd

piéd sur la gorge : troublans les foibles & imbecilles, & tant par force que par crainte, les opprimans. Car quant à piller les provinces, à bailler au plus offrant & dernier encherisseur la iudicature, cela n'est de merueille, veu que la loy commune entre tous hommes, & qui procede de raison naturelle, permet de vendre ce que tu as acheté.

---

## CHAPITRE X.

**M**Ais la tourmente nous transporte plus loing que ne pensions, la matiere nous y attirant. Parquoy nous ferons en ce lieu fin de la presente querimonie, de peur que l'asculpe d'icelle ne semble s'arrestet du tout en nostre siecle. Nos ancestres & maieurs s'en sont plaints, nous nous en plaignons de present, & s'en plaindront ceux, qui viendront apres nous : à sçauoir, que les bonnes mœurs sont tellement corrompues, que meschanceté regne en tous lieux, & que les choses humaines vont de mal en pis, avec tel comble de malheur, qu'il est impossible de plus. Or ces choses ont prins leur arrest en cet endroit, & y demeureront à l'auenir, seulement seront quelque peu agitées çà & là, à la façon des vagues marines, lesquelles ayans quelque temps esté retenues dedans l'emboucheure des riuages, suruenant

## 34 LES BIEN-FAITS

vn estourbillon de vent, sont par iceluy gettées & poussées au loing. Dont s'ensuit que avec changement de temps, se changent pareillement les mœurs. En vn temps vous verrez regner luxure plus desordonnément, qu'en autre : & les hommes plus aspres à commettre aduultere, qu'à faire autre chose, & rompra son frein toute impudicité. Tantost la superfluité & excés des festins & banquets (destruction tres-dehonneste de tous patrimoines) viendra en vigueur. Tantost l'excessif accoutrement des corps, & l'effeminé soin du visage demonstrent la laideur & difformité de l'esprit, sera en bruit. Tantost, tant en priué, qu'en public, tout se tournera en cruauté, & en vne fureur de guerres ciuiles, par laquelle toute chose sainte sera prophanée. Yron-gnerie sera par fois en honneur, & imputé à vertu, à celoy qui se fera enyuré. En quoy l'on voit que les vices n'ont pas tousiours vn mesme but & arrest, mais estans mobiles & discordans entre eux, se tempestent & entrechassent souuentefois, & donnent place l'un à l'autre : de maniere que nous deuous tousiours dire cecy de nous, que nous sommes mauuais, que l'auons esté, & (chose que i'adiousteray à regret) que le serons à l'aduenir. Il y aura cy apres des homicides, des tyraos, des larrons, des aduulteres, des rauisseurs du bien d'autruy, des sacrileges, & des traistres, aussi bien qu'à present.

sent. L'ingratitude ne seroit moindre, que tous les vices que nous auons traitez au dessus, n'estoit que toutes les choses susdites procedent d'elle, & sans laquelle il est impossible, qu'aucune meschanceré soit acereuë, & maintenüë en son entier. Fuy la donc, & l'euite, comme le plus grand crime qui puisse escheoir à la personne, & te donne bien garde qu'elle ne trouue place en toy: & s'il aduient que quelqu'un soit ingrat enuers toy, pardonne luy toutesfois, comme le plus leger vice qui soit entre tous les autres. Pource que le pris, qui de cest endroit peut aduenir, est, de perdre le bienfait: pour le moins personne ne pourra iamais t'accuser, que tu l'ayes fait. Ce qui est le meilleur & de plus louable. Car tout ainsi qu'il faut auoir soin de bien faire, à ceux principalement, que nous personnellement le deuoir recognoistrions nous faite à ceux, lesquels l'on soupçonnoit mal d'eux, ne les iugerions en deuoir estre iustifiés, aussi, que nous sçaurions à par manifeste experience, qu'ils ont esté au passé. Comme, supposé, que ie restituer à vn pere ses enfans, i'eusse rescouu d'un grand danger, i'douteray de le faire, sans aucun bien, ou malice ou detrimant. Je defendray au contraire, à celuy que ie sçauray en estre digne, & qui le merite, mesmes iusques à espandre mon sang.

## 36 LES BIEN-FAITS.

sang, & exposer ma vie pour luy. Et quant à celuy qui en est indigne, si ie le puis delivrer par mon cry, d'entre les mains des larrons, ie ne plaindray ma peine de crier à haute voix, pour le sauver.

## C H A P I T R E X I.

**I**L s'ensuit, que nous disions quels sont les biens & plaisirs que nous devons faire les uns aux autres, & comment. En premier lieu les choses, que nous devons donner, il faut qu'elles soient nécessaires: secondement, viles: tiercement, ioyeuses: principalement celles de longue durée. Il conuient donc commencer aux nécessaires: sorte, vient en l'esprit ce, qui se: & en vn autre ce, qui l'in- fait plus longue. Il se trouuera de difficile, & dedaigneux estimé, dont il se pourra facilement or il est besoin de dire. Le ne- ceuoir le bien-fait d'vn autre, me contente de ce, qui est mien- it, tu ne veux pas rendre seule- , que tu as receu, mais aussi tu le reierter. Or faut-il entendre qu'en- re les plaisirs & bien-faits nécessaires, que les hommes se peuvent faire les uns aux autres, aucun y en a, qui tiennent: le pre- mier

mier degré, sans lesquels nous ne pouuons viure: les autres, le second, sans lesquels nous ne devons viure: les autres le tiers, sans lesquels nous ne voulons viure. Les premiers sont de cette marque: comme, estre deliuré des mains des ennemis, de l'ire & courroux du tyran, de quelque bannissement & proscription, & d'autres semblables dangers, lesquels sont grands: de la diuersité & incertitude desquels la vie humaine est de toutes parts environnée: & sont tels, que tant plus l'un d'iceux fera par nous monstré auoir esté perilleux, & à craindre, tant plus en sera il sçeu de gré, par ceux à qui le plaisir aura esté fait: pour ce qu'ils commencent à penser, à part soy, les perils, desquels ils ont esté deliurez: tellement que la peur, qu'ils ont eue, leur fait apparroistre le bien-fait plus grand. Si ne devons nous pas ce nonobstant contregarder & defendre aucun plus à tard que ne pouuons, à ce que la crainte face trouuer meilleur le plaisir qu'aurons fait. Les seconds biens & plaisirs, que l'on fait l'un à l'autre, sont ceux, sans lesquels nous pouuons aucunement viure, mais en sorte, que la mort nous soit meilleure & de plus d'auantage, que telle vie: comme est vne liberté, vne pudicité, & vn bon & sain entendement, & autres choses semblables. Nous aurons apres cela en recommandation les choses, qui nous sont cheres, par  
vne

## 38 LESBIEN-FAITS

vne conionction & consanguinité , vſance,  
 & longue couſtume : comme ſont nos amis  
 nos enfans , nos femmes , & autres choſes,  
 où l'eſprit s'eſt iuſques là addonné , qu'il  
 eſtime plus grief & moleſte d'en eſtre  
 priué ou éloigné , que la vie meſme. S'en-  
 ſuiuent les plaiſirs profitables, dont la ma-  
 riere eſt fort ample & diuerſe: entre leſquels  
 conſiſte la pecune non ſuperflue & par trop  
 abondante , mais ſuffiſante à viure heu-  
 reuſement. Entre leſquels conſiſtent en-  
 cores les honneurs : & progrès de ceux qui  
 aſpirent à plus haut degré. Car entre  
 toutes les choſes profitables , il n'y en a  
 point de meilleure pour la perſonne , que  
 de profiter à ſoy meſme. [Quant à toutes les  
 autres , leſquelles ne ſont ſi neceſſaires à la  
 vie , que les premières, ny ſi vtils , que les  
 ſecondes , elles ne prouiennent que de ſu-  
 perfluité, qui fait les hommes delicats , &  
 effeminez.] Celles doncques, qu'entre ceſtes-  
 cy nous ſuiuons , conſiſtent en ce que:  
 par la commodité des temps & du lieu , el-  
 les ſoyent plaiſantes & agreables : qu'elles  
 ne ſoyent à tous communes , & vulgaires,  
 & que peu de perſonnes en ayent encores  
 eu la communication: ou en la ſaiſon en  
 laquelle nous ſommes, peu de gens les ayent  
 & ſi elles ne ſont precieufes de leur nature,  
 pour le moins qu'elles ſe facent en temps  
 & lieu. Voyons en tout ce qui s'offre à nous  
 où plus nous prenons de plaiſir , & qui plus  
 ſouuent

souuent se presente deuant les yeux d'une personne de tout ce qu'il possede à fin que nous l'ayons aussi souuent en nostre puissance, que luy en la sienne. Par ce moyen nous nous garderons d'enuoyer à autruy chose pour present, qui soit ou superflue, ou inutile : eomme à vne femme, ou à vn vieil homme l'equippage de la venerie : ou des liures à vn homme rustique, qui iamais n'estudia : ou des rets à l'homme adonné aux études. Semblablement nous aduiserons diligemment, que, quand nous voulons enuoyer chose ou desirons qu'on prenne plaisir, ce ne soit chose, qui touche la maladie de quelqu'un, & luy en face reproche : comme du vin à vn yurogne, & des médicaments au mal'adif. Car lors commence se tourner en malediction le present, que nous enuoyons, par lequel se cognoist le vice de celuy qui reçoit nostre don.

---

## CHAPITRE XII.

**S**i doncques l'appetit & volonté nous prend de donner quelque chose, nous chercherons sur tout pour ce faire, chose, de longne durée, à celle fin que nostre don soit plus perpetuel. Car il y en a bien peu, qui de si bonne volonté recognoissent le bien & plaisir qui leur aura esté fait, qu'ils n'ayent  
 autre

## 40 LES BIEN-FAITS

autre pensément, qu'à ce qu'ils auront receu d'autrui, ores qu'ils ne le voyent point. Mais aux ingrats, la memoire leur vient du bien qui leur a esté fait, quand le present est deuant leurs yeux, & non autrement, lequel ne souffre qu'ils le mettent en oubly, mais leur represente & met deuant les yeux son auteur. Et deuons par ainsi, plus tost chercher les choses de longue durée, pour faire nos bien-faits, à l'occasion que iamais ne les deuons reprocher, ny en faire souuenir celuy, à qui nous les auons faits. Mais il suffit, que la chose mesme reueille la memoire, quand elle vient à s'euanoir & perdre sa force & vertu. Quand à moy, ie donneray plus volontiers argent non monnoyé, que monnoyé. Ie feray present plus volontiers de statues & images de pierres & de bois, que ie ne feray d'une robe, & de ce qui soudain prend fit & s'abolist avec le temps. Car la grace de ces choses n'en demeure puis apres qu'enuers peu de personnes. Il y a plusieurs gens, en la memoire & souuenance desquels ne se retiennent pas plus long temps les choses données, qu'en dure l'usage. Donc s'il se peut faire, ie ne veux pas que mon don & bien-fait se passe de leger, & vienne à neant. Ie veux qu'il demeure, qu'il soit fiché & enraciné au cœur de celuy, à qui i'en fais present. Il n'y a homme (ce croy ie) si despourueu de bon sens, qu'il faille aduerir d'en-

## DE SENEQUE. 41

moyer, ou donner à aucun des gladiateurs,  
 & bestes farouches, la feste estant passée: ou  
 donner en hyuer les robbes, qui sont pour  
 l'esté: & en esté, celles qui sont faites pour  
 l'hyuer. Aussi faut il pareillement en ma-  
 tiere de bien-faits & dons gratuits, que le  
 sens commun obserue diligemēt le temps,  
 le lieu, & les qualitez des personnes, atten-  
 du qu'il y a quelques saisons & articles de  
 temps, esquels aucunes choses sont plaisan-  
 tes & agreables: & aux autres, non. Com-  
 bien pensens tu estre plus agreable de don-  
 ner ce, qu'un chacun n'a pas que ce, que  
 tous ont en abondance? Et ce, que quel-  
 qu'un cherche de long temps, & ne le peut  
 trouuer: au pris de ce, qui à ses yeux se pre-  
 sente & s'offre en tous lieux? Il faut donc  
 que les dons ne soient point tant chers &  
 precieux, que rares & exquis: lesquels aussi  
 trouuent tel lieu enuers le riche, que sont  
 quelques pommes vulgaires, meutes auant  
 les autres, lesquelles combien que peu de  
 iours apres, pour l'affluence qu'on en pour-  
 roit auoir, doiuent estre en peu d'estime, si  
 est-ce, que pour lors elles delectent & res-  
 iouissent grandement celuy à qui elles sont  
 presentées, pour la nouueauté du fruit. Les  
 dons semblablement seront puis apres sans  
 estime, & recognoissance aucune, desquels  
 personne auparauant ne nous en a fait pre-  
 sent, ny nous à eux.

## 42 LES BIEN-FAITS

Chap. **A**lexandre de Macedoine estant de  
XIII. **A**retour de sa conqueste du Levant,  
les Corinthiens enuoyerēt vers luy, pour luy  
rēmoigner la ioye qu'ils auoient du succez  
de son voyage, & luy dire qu'ils le faisoient  
bourgeois de leur ville.

Luy qui ne pensoit pas estre moins que  
Dieu (tant les prosperitez, l'auoient auen-  
glé) s'estant mis à rire comme par moquerie  
du present qu'on luy faisoit, vn des Amba-  
sadeurs luy dit : C'est chose que nous n'a-  
uons jamais donnée qu'à vous & à Hercule.  
A ceste heure là ne prenant pas garde qui  
donnoit la bourgeoisie, mais qui estoient  
ceux à qui on la donnoit, il la receut fort  
volontiers, festina les Ambassadeurs, & leur  
fit routes-les demonstrations de bonne vo-  
lonté dont il se fût auiser. Cēt homme qui  
n'auoit autre passion que la gloire, combien  
qu'il n'en conuist, ny la nature, ny les bor-  
nes, marchant sur les pas d'Hercule & de  
Bacchus, & proposant de faire encores plus  
de chemin qu'ils n'auoient fait, osta les  
yeux de dessus les Corinthiens pour les tour-  
ner sur le compagnon qu'ils luy bailloient,  
& se voyant mis du pair avec Hercule, se  
persuada qu'à ce coup il estoit à l'effet de la  
vaine & presomptueuse imagination qu'il  
auoit tousiours eüe d'aller au Ciel. Je vou-  
drois bien qu'on me dit quelle comparaison  
il pouuoit y auoir d'vn ienne euenté, de qui  
toute la vertu n'estoit autre chose qu'vne as-

istance extraordinaire que la fortune faisoit à ses temeritez, & de celuy qui ne cherchoit autre fruit de ses victoires que le repos du monde, & l'auoit couru d'un bout à l'autre, nō pour en desirer la conqueste, mais pour en procurer la deliurance. Que pouuoit auoir de semblable l'ennemy iuré des mechans, le protecteur des gens de bien, & le pacificateur de la mer & de la terre, avec vn miserable nourry dès son enfance aux voleries, pilleur de deuples, autant ruineux à ses amis qu'à ses ennemis, & qui ne pouuoit trouuer de tiltre plus conuenable à son humeur, que d'estre la terreur de l'Vniuers: ne se souuent pas que si les bestes furieuses sont formidables pour leur force, celles qui n'ont point du tout de couraige ne le sont pas moins pour leur poiso.

Ch. **M**Ais retournons à nostre propos Vn 14. **M**plaisir qu'ō fait à tout le mōde n'oblige persōne. Je ne scay point de gré à vn qui eiet hostellerie de m'auoir logé. Aussi ne fais-je à vn qui donnant à mager à toute vne ville, m'a mis en vn rang d'ou il n'a excepté persōne. Qu'est-ce qu'il a fait pour moy, sinon cela mesme qu'il a fait pour vn badin, pour vn belistre, & pour vn que peut-estre il n'auoit iamais veu: il n'a point eu bonne opinion de moy, mais il a voulu contéter sa vanité. Voulez-vous rendre vne chose agreable: rendez-la rare. Qu'est-ce qui voudroit qu'on luy mie en cōpte ce qu'il a recueilly d'une chose qu'ō iettoit sur toute vne multitude indifferēme

## 44 LES BIEN-FAITS.

Je ne veux pas que cecy soit pris pour vne que ie baille à la liberalité. Je trouue bon qu'elle aille si auant qu'il luy plaira : mais ie ne veux pas qu'elle aille en desordre. Il y a moyen de faire en sorte que donnant à beaucoup, il n'y en aura pas vn qui ne se face croire que nous l'auons gratifié d'autre façon que le commun. Il faut que chacun ait quelque marque particuliere, qui luy face penser qu'on a fait plus de cas de luy que de nul autre. Vo tel a eu autant que moy: mais ie l'ay eu sans l'auoir recherché. Il a eu autant que moy .<sup>e</sup> mais ie l'ay eu tout incontinent, & il a esté long temps à le gagner. On peut bien donner à plusieurs vne mesme chose, que ce ne seras pas avecques mesmes parolles, ny avecque demonstration d'vne mesme volonteé. Il a eu autant que moy, mais il a prié pour l'auoir, & i'ay esté prié pour le prendre. Il a eu autant que moy, mais on scauoit bien qu'il auoit de quoy rendre. Il est vieil, & n'a point d'enfans, il s'en reuanchera quand il fera son testament. I'ay plus eu que luy, encores qu'il ait eu autant que moy, parce qu'on me l'a donné sans esperance de le retirer. Comme vne Courtisane se diuise si iudicieusement à ses poursuyuans, qu'il n'y en a pas vn qui ne pense estre celuy qu'elle ayme le mieux, ainsi faut-il que celuy qui veut que ses bien faits soient aymables, se conduise à les distribuer

buer si dextrement, que tous ceux qui les reçoivent estants obligez l'un comme l'autre, chacun neant-moins se fasse croire qu'il a fait quelque chose pour luy plus que pour son compagnon. Quand à moy je laisse les coudées franches aux bien-faits. Tant plus ils seront grands, & tant plus il y en aura, tant plus grande sera la loüange de celui qui les fera. Tout ce que je veux, c'est qu'on y apporte du jugement. Il n'est point d'homme si sensible, & si ouuert à toute sorte de traits, que ce qu'on luy donne fortuitement le touche au cœur. C'est pourquoy si quelqu'un pense que ce langage tende à ramener la liberalité dans ses limites, & luy resserrer ses bornes, il ne gouste pas bien ce que ie dis. Car, y a-t'il vertu que ie reuere ny que ie presche d'auantage? Et qui a plus de sujet de le faire que moy qui me propose de donner des regles à la société humaine & procurer son établissement.

---

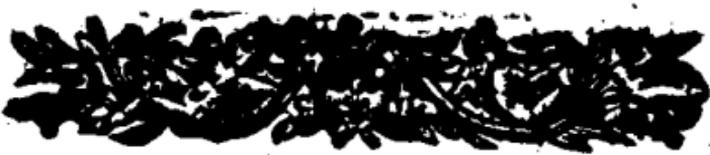
## CHAPITRE XV.

**Q** Voy donc veu qu'il n'y a aucune honneste vertu en l'ame (encore qu'elle ait son origine & commencement d'une droite volonté) sinon celle qui est réglée, & mesurée par la raison, se ne veut que, pour estre veu, liberal, on soit par trop prodigue.

prodigue. Lors se plaist-on d'auoir receu vn bien-fait, voire les mains eleuées au ciel quand celuy qui l'a donné, l'a fait avec conseil & iugement, à celuy qui le meritoit. [ Nous n'acceptons volontiers les bien-faits d'vn chacun, ny ne sçauons gré de toutes les choses, qui nous sont données. ] Appelles-tu cela bien-faits, desquels tu as honte d'en confesser l'auteur? O combien plus sont agreables, & combien plus auant descendent en la partie interieure de l'ame, pour iamais ne partir de là, ceux, ausquels il y a plus grand plaisir à penser à. celuy qui te les a donnez, qu'en ce que tu les as receus! Crispe Passiene souloit dire, qu'il y en auoit aucuns, desquels il ayroit mieux le iugement & la raison, que les bien-fais: & autres, desquels il aimoit mieux les bien-faits, que la raison: & en adioustoit les exemples. L'ayme mieux (disoit-il) le iugement & discretion d'Auguste, & mieux le bien-fait de Claude. Mais, quant à moy, i'estime qu'on ne doit iamais souhaitter le bien-fait de la personne, de laquelle le iugement est de peu de valeur. Quoy donc? Ne deuoit-on pas receuoir ce, que Claude donnoit? Si faisoit-on, mais comme d'vne fortune, laquelle tu sçauois incontinent pouuoit deuenir, de bonne, mauuaise. Que signifie donc cela, que nous diuisions ces choses entre elles de sorte, qu'elles ne se peuent separer l'vne de

de l'autre ? Cela ne doit estre appellé vn bien-fait, auquel defaut la meilleure parties c'est, qu'il se doit faire avec ingemēt & discretion. Et de là vient, que, si quelqu'un t'a donné vne grande somme d'argent, & ne te l'a donnée avec raison & droite volonté, cela n'est point plus vn bien-fait, qu'un threſor trouué par cas fortuit. Or y a-il maintes choses, qu'il faut prendre, & toutesfois ne les faut pas deuoir,

*Fin du premier liure.*



LIVRE II.  
DES BIEN-FAITS  
DE SENEQUE.

---

CHAPITRE I.



Oyons ( amy Liberal , entre les bons le meilleur ) ce qui reste encore de la premiere partie de c'est œuvre, à sçauoir comment se doit faire vn bien-fait. Pour à quoy paruenir , il me semble que ie ne puis enseigner plus court & aisé chemin , que de dire que nous le deuons faire à autruy en mesme sorte , que si nous le voulions receuoir nous mesmes d'vn autre. Or le faut il en premier lieu faire volontiers , hastiuement , & sans y faire aucun doute. Le bien-fait & plaisir n'est point agreable, qui long-temps a esté arresté entre les mains du donateur qui a semblé s'en dessaisir à regret, & l'a donné comme qui luy eust rayuy d'entre les mains ? Parainsi , s'il entreuient quelque peu de delayement , donnons à cognoistre par quelque moyen que ce soit, que

que ne l'auons fait de propos deliberé. Celly aussi, qui fait doute s'il doit faire vn bienfait ou non est prochain de celuy qui le denie tout à plain, & ne merite qu'on luy en sçache gré ne grace. Car comme soit qu'en tout bien-fait il n'y a chose qui nous soit plus agreable, que le bon vouloir de celuy, qui le donne: il faut dire que celuy, qui par sa dilation a monstré l'auoir donné à regret, ne l'a pas donné *vrayement*, mais qu'il ne l'a peu tenir contre celuy, qui le luy a arraché des mains. Or y en a il plusieurs, lesquels la vertu de l'esprit ne fait pas liberaux, ains la debilité de leur corueau. Les bienfaits dont sont tres-agreables, lesquels sont prests, qui facilement viennent au deuant, & preuenient celuy à qui on les veut faire: & où il n'y a point eu de dilation, fors qu'en la honte du receuant. Parquoy le meilleur & plus seant en ce cy, est de preuenir le desir d'vn chacun: & puis, de le suyure. Le premier est le plus singulier, à sçauoir d'occuper & preuenir auant que l'on nous prie: Car comme le visage face avec l'homme de bien & d'honneur mesme concurrence, quant à prier, & qu'vne rougeur s'espaude parmy la face de honte qu'on a: celuy qui adoucist ce tourment, multiplie son don. Celuy ne l'a pour neant & gratuitement obtenu lequel l'a receu apres l'auoir demandé. Car (comme il a semblé à nos predecesseurs, hommes tres-graues & con-

## 10 LES BIEN-FAITS

stant) rien n'est plus cherément acheté, que  
cé, qui est par priere octroyé. Les hommes fe-  
roient leurs prieres plus rarement, s'il les fail-  
loit faire en public & deuant tous. Aussi certes,  
aymons nous mieux ainsi tacitement & à part  
nous, prier Dieu, lequel doit estre supplié en  
tout honneur & reuerence, que de le faire en  
la compagnie & en presence de tous.

---

### CHAPITRE II.

**C'**est vne parole fascheuse, & qui ne  
se peut prononcer qu'avec vne face ra-  
nallée, de dire, le te prie. Cela doit estre par-  
donné à l'amy, & à celuy, que tu as vou-  
loit de faire ton amy par plaisir. Or nul ne  
peut faire vn bien-fait si soudain, que trop  
tard il ne l'ait fait à celuy, qui l'en a requis.  
Pa quoy faut diuiner le vouloir d'vn chacun,  
& lors qu'il est entendu, il le fait deliurer  
de ce te tant grieue & ennuieuse necessité.  
Sçaches, que le bien-fait, qui prece le, est plai-  
sant & agreable, & viura en l'esprit de la  
personne, à laquelle il aura esté fait. Et s'il  
n'aduient qu'il soit preuenu, il faut pour le  
moins, retrancher tout le langage, dont  
eust peu vser enuers nous le suppliant. de  
peur qu'il ne semble qu'ayons esté priez;  
en ayant eu certain aduertissement, con-  
vient promettre incontinent, & faire pa-  
roistre.

## DE SENEQUE. 51

roistre par nostre soulaincté, qu'auions delibéré de le faire, mesmes autant que nous en fusions requis. Tout ainsi que la commodité des viandes est salutaire aux malades, & l'eau, donnée en temps opportun a souuent enuers aucuns, obtenu lieu de remede: aussi, tant vulgaire & petit que puisse estre vn bien-fait, s'il est fait pre'entement & à l'heure mesme, il s'acquiert vn grand auantage, & est plus agreable qu'vn don plus precieux, qui eust esté fait lentement, & de long temps pourpensé. Et ne faut douter, que celuy qui le fait ainsi à propos, ne le face volôtairement, & ne luy porte d'vn bõ cœur. Le faisât doncq; ainsi ioyeusement, il se reuest d'vn visage de bõne volôté.

---

### CHAPITRE III.

**L**E silence, ou tardité de parler de plusieurs, ressemblant à vne grauité, est souuent cause de la perte de plusieurs grands bien faits, que quelques vns leur eussent peu faire. Mais apres, pour les auoir lors promis d'vne telle face, qu'il sembloit qu'ils leur vouloient denyer. Parquoy il est trop plus seant, d'vser d'honnestes parolles es bonnes choses dont on est requis, & par vn langage doux & humain, rendre commendable le plaisir, que tu auras vouloit de fai-

## 52 LES BIEN-FAITS

re. Tellement que , pour chastier celuy, qui par vne crainte a esté par trop lent & tardif à demander ce qu'il veut obtenir de toy, tu le dois aduertir, & luy dresser vne familiere complainte, en ceste façon : le suis marry contre toy, amy, de ce que combien que tu eusses desir de m'employer, toutes-fois tu n'a voulu me le faire entendre par le passé : & de ce que tant diligemment tu m'en as fait prier par autruy, & as employé autres que toy pour ce faire. Quant à moy, ie suis fort aise de ce, qu'il t'a pleu faire preuve de mon vouloir : d'oresnauant tu pourras par toy mesme, sans mettre aucun autre en peine, prendre de moy, avec puissance absolüe, tout ce, que bon te semblera. Pour ceste fois ta simplicité & crainte méritent pardon. Et par ce moyen tu feras, qu'il tiendra plus de compte de ta bonne volonté, que de tout ce, dont il n'estoit venu requerir. En cecy se monstrera la souveraine vertu du donateur, & se connoistra à la fin sa courtoisie & honnesteté, quand celuy, qui s'en sera party d'auec luy, dira en soy mesme : l'ay ce iourd'huy fait vn grand acquest. l'ayme mieux l'auoir trouué tel, que d'auoir obtenu au double de, dont ie luy auois fait porter la parole, ou qu'il eust procedé en cecy par autre voye. Car ie ne pourrois iamais en toute ma vie assez remercier, ny rendre la pareille à vne telle volonté.

CHAP. I V.

## CHAPITRE IV.

**L**A plus grand part des hommes sont de si mauuaise grace, que par vne rudesse de parolles & seuerité, ils donnent occasion de hayr le bien & plaisir qu'ils font à autruy : vñs de tels langage & audace enuers eux, que souuent on se repent de l'auoir impetré. Puis apres autres dilations ensuiuent la chose promise. Or n'y a-il rien plus fascheux, que quand il faut encores vn coup supplier, pour obtenir ce, que l'on a ja impetré. Il faut donc mettre en euidence ses bienfaits, & ne faire qu'il y ait plus de difficulté à les receuoir, qu'à les impetrer. Il faut prier cestuy cy, qu'il en aduertisse Monsieur : l'autre, qu'il paracheue ce, qui est commencé. Par ainsi vn plaisir passe par tant de mains, qu'à la fin la moindre partie est à celuy qui le demande. Car celoy, qu'il conuient prier, diminue beaucoup de ce, qu'on doit à l'auteur. Si donc en as vouloir, que le bien & plaisir, que tu fais, soit prisé, & receu avec gré, tu prendras soigneuse garde, à ce que tes bien-fais paruiennent, non de main en main (comme l'on dit) mais sains & entiers, à ceux, à qui ils sont promis. Nul ne peut, en ce que tu donnes, acquerir aucune grace, ou profit, qu'il n'en diminue quelque chose du tien.

## CHAPITRE V.

**L** n'y a rien plus amer, que d'estre long temps suspés, & n'auoir à la fin despesché de ce qu'on pretend. Aucuns disent, qu'ils aimeroient mieux, que l'esperance, qu'ils ont à vne chose, fust du tout rompue, que de la faire longuement trainer. Mais il y en a plusieurs, qui ont ce vice, de rousiours delayer leurs promesses, émuuz par vne deprauee ambition, & conuoitise d'honneur qu'ils ont; de peur que la nombre de ceux, qui leur font la cour, n'amoindrissè. Comme sont les courtisans & officiers des Roys, prenans plaisir, & comme se mirans en vn long spectacle de leur orgueil, pensans que leur puissance amoindreroit, s'ils ne monstroient par long temps à chacun le pouuoir qu'ils ont. Iamais ne font vne choses soudain, iamais vne fois. Leurs injures sont soudaines, & precipitées; & leurs bien-faits, lents, & tardifs. Parquoy pense estre tres-veritable, ce que dit le poëte Comique.

*Comment n'entends-tu pas, que moindres sont les graces,*

*Du bien, d'autant qu'es long, auant que tu le faces*

*De là prouiennent ces voix, qu'exprime*

ca.

en ceste sorte vne libre & franche douleur: Si tu as vouloir de faire pour moy quelque chose, fais la. Veu encore, que la chose n'est de si grande consequence & difficulté, pourquoy tu la doines tant differer. J'ayme trop mieux, que presentement tu me refuses & esconduisses tout à plat, que tant delayer: mesmes que mon esprit, du tout ennuyé de cecy, commence à auoir en desdain le plaisir, qu'il en eust peu receuoir depuis le temps qu'il est attendant. Peux-tu estre ingrat pour cela? Tout ainsi que la cruauté est par trop grande, laquelle prolonge la peine du patient: & que c'est vne espece de misericorde, de luy donner la mort incontinent, sans le faire languir: parce que le dernier supplice apporte sa fin quant & soy: & le temps, qui est prolôgé, est vne grand partie de la peine future: Aussi est plus grande la grace du bien & plaisir que l'on fait, d'autant que moins elle est tenuë en suspens. Car de fait, l'attente des bonnes choses est toujours pleine de soucy. Et tout ainsi que beaucoup de bien-faits apportent remede à quelque certaine chose: au cas pareil, celuy, ou qui endure, qu'un autre soit long temps tourmenté, lequel il peut incontinent deliurer, ou plus tard, qu'il ne fait, le fait iouir du plaisir ou bien-fait, qu'il pretend de luy, est cause de sa mort. Toute liberalité & courtoisie est communément soudaine: & est le propre d'un, qui volontiers

## 56 LES BIEN-FAIST

tiers fait plaisir, de le faire soudainement. Celuy, qui donne lentement, & differe de iour en iour, quand il veut faire plaisir, ne le fait pas de bon vouloir. Et par ainsi il perd deux choses, & le temps, & l'argument d'une bonne volonté. Lentement & à tard vouloir, est le fait d'un homme, qui ne veut pas.

---

### CHAPITRE VI.

**E**N tout affaire, amy Liberal, il n'y a pas peu de bien-seance, comme toute chose, ou se dit, ou s'exécute. La soudaineté, y fait beaucoup, & au contraire la dilacion en diminue la plus grand part: comme nous voyons des dards, esquels il y a bien mesme force & pesanteur de fer: mais toute la difference qu'il y a, ne gist qu'en celuy qui les brandist: à sçavoir, si cela se fait d'un fort & roide bras, ou d'une lasche & faible main. Le cousteau pareillement peut ou blesser, ou percer d'ouste en ouste, selon qu'il est pressé en la main, & seu forme de celuy, qui le manie. Autant en est-il de ce, que l'on donne, mais la difference ne consiste qu'en la forme & maniere de le donner. Combien penses-tu, que la chose donnée est precieuse, quand le donateur n'a voulu seduire, qu'on luy en rendist graces? & quand,

quand, apres l'auoir donnée, ne s'en est sou-  
 uenue? Car de reprendre celuy, à qui tu fais  
 meesmement plaisir, est vn acte d'homme  
 insensé: & par cela à tes bien-faits tu entre-  
 semes vn outrage, avec parolle de mespris.  
 Parquoy les plaisirs, que d'on fait, ne se doi-  
 uent rudoier, ny ne leur doit estre entre-  
 meslée chose, qui soit triste: de sorte que,  
 s'il suruient quelque chose, dont tu veuil-  
 les aduertir celuy, à qui tu fais plaisir, il  
 faut eslire autre temps.

---

 CHAPITRE VII.

**F**Abius Verucosus appelloit le bien-  
 fait, qui estoit donné rigoureusement,  
 par homme cruel & maupiteux, vn pain  
 pierceux: lequel il faut de necessité, que  
 l'homme affamé reçoie, & auquel il sem-  
 ble estre bon, pour aigre & difficile qu'il  
 soit. Tybere Casar, estant vne fois prié, par  
 son neuen Marc Elie ( lequel auoit exercé  
 l'estat de Pretetur ) qu'il luy ueust de surue-  
 nir à ses debtes, luy commanda de luy don-  
 ner par escrit les noms de tous ses crean-  
 ciers, & leurs parties. Cela n'est pas donner,  
 mais appeller les creanciers. Or ces noms  
 luy ayant esté baillez, il escriuit à son ne-  
 uen, qu'il auoit commandé, que l'argent,  
 qu'il deuoit, fust payé: mais ayant adiousté

au bout de sa lettre vne iniurieufe admonition, combien qu'il acquitta son neveu de ses debtes, si est ce que le plaisir, qu'il luy fit, ne doit estre estimé plaisir. Il le deschargea bien de ses creanciers, mais il ne l'obligea point à luy pour cela. Ce que toutefois ie pense que Tibere ne fit pour autre raison, sinon pour retrancher par ce moyen l'occasion à plusieurs, de luy faire semblable requeste, que son neveu. Peut estre, que ceste raison estoit preemtoire, & expediate: à fin de reprimer par telle honte, les meschantes conuoitises des hommes. Mais à celuy, qui veut faire vn plaisir, conuient entierement suyre autre voye.

---

## CHAPITRE VIII.

**Q**uand tu fais quelque plaisir, tu te dois efforcer en tout ce que pourras, de le faire trouuer bon à celuy, qui le reçoit. Car de faire autrement, cela ne seroit pas vn plaisir, ains plus tost vne reprehension, à fin qu'en passant ie die ce, qu'il m'en semble. Cela n'est pas honneste, à vn Prince mesmement; de donner, estant contraint de ce faire, par vne honte & ignominie. Combien que Tibere par le moyen mesme, qu'il pensoit le plus expedient, ne se  
 peut.

peut oncques deliurer de ceste importuni-  
 té Car quelque temps apres se trouuerent  
 aucuns , qui luy firent semblables reques-  
 tes, qu'auoit fait son neneu : ausquels il cō-  
 manda , qu'ils eussent tous à rendre com-  
 pte au Senat , des causes de leurs debtes : &  
 leur fit deliurer , par ce moyen , certaines  
 sommes de deniers. Cela n'est pas vne libe-  
 ralité , mais plus tost est vne cen'ure & re-  
 formation : c'est vn ayde, c'est vn subside,  
 que te donne le Prince. Vn bien-fait, n'est  
 pas vne chose, de laquelle ie ne me peux  
 souuenir, sans rougir de vergongne. Le suis  
 enuoyé deuant vn iuge, à fin d'impetrec  
 ma de mande, & dire ma raison.

---

## CHAPITRE IX.

**P** Arquoy tous les sages disent , qu'il  
 y a quelques bien-faits & dons gratuits,  
 que l'on doit faire apertement , & deuant  
 tous : quelques autres , secrettement & en  
 tacherre. Ceux que l'on doit faire en la pre-  
 sence de tous , & lesquels obtenir , est vn  
 acte de los & de renommée perpetuelle,  
 sont , dons militaires , & honneurs ; & toute  
 autre chose, qui prend lustre par la cognois-  
 sance qu'on en a. Mais ceux , qui se seruent  
 rien à la reputation & honneur de la per-  
 sonne, ny ne la font plus commendable, ains  
 suruiuent :

# 60 LES BIEN-FAITS

seruiroient seulement & aident à l'infirmité, indigence, & pauvreté humaine, se doiuent faire en secret, à fin qu'ils ne soient cogneuz que de ceux, à qui ils seruent. Aucunesfois aussi on doit tromper celuy, à qui on aide, à fin qu'il ayt, & qu'il ne sçache de qui il a receu, & d'où luy vient ce bien.

---

## CHAPITRE X.

**A**rcésilas ( ainsi que l'on dit ) voyant vn jour vn sien amy pauvre, qui toutesfois dissimuloit au mieux qu'il pouuoit sa pauvreté, & qui, estant vne fois tombé en maladie, la celoit tellement, que toutes choses requises & necessaires pour son traitement luy deffailloient, & ne sçauoit plus que faire : proposa de luy suruenir secretement. Et pour ce faire, mit ( au desceu du pauvre homme ) sous le cheuet de son liest, vn petit sac plein d'or & d'argent : à fin que luy, inutilement honteux, trouuast plus tost ce qu'il desiroit, que de le receuoir. Quoy donc me dira quelqu'un : Faut il que l'homme ignore celuy, de qui il a receu plaisir ? Premièrement, si en cela gist vne partie du bien-fait, il n'est ia besoing qu'il le sçache. En apres, ie feray beaucoup d'autres choses, j'en donneray d'autres, par lesquelles il pourra

## DE SENEQUE. 61

pourra entendre qui en est l'auteur. Et  
 encores qu'il ne sçache celuy, de qui il a re-  
 ceu tel bien, si ne puis ie ignorer, que ce ne  
 soit moy, qui le luy ay fait. Cela est peu : ce  
 me diras-tu. C'est peu certes, si tu as inten-  
 tion de bailler à vsure ce, que tu donnes, &  
 que penses qu'ilj te soit rendu au double.  
 Mais si tu as vouloir en telle sorte le don-  
 ner, qu'il profite grandement à celuy, qui  
 le reçoit, lors donnes-tu, Et te dois contenter  
 du seul tesmoignage de toy mesmes.  
 Autrement, seroit le delict, non de faire  
 plaisir, mais de vouloir estre veu l'auioir  
 fait. Je veux (me diras-tu) qu'il le sçache. Tu  
 cherche donc, par ce moyen, vn qui te soit  
 obligé. Je veux neantmoins, qu'il le sçache.  
 Que sera-ce s'il est plus seant, & de meil-  
 leur grace, qu'il ne le sçache ? Ne t'accor-  
 deras tu pas, par ce point à l'autre partie ? Je  
 veux qu'il le sçache. Et ainsi ne tiendras tu  
 pas vn homme en tenebres ? Je ne nye pas,  
 que, toutes & quantes fois que la chose le  
 peut souffrir, on ne doine prendre recrea-  
 tion en la volonté de celuy, qui reçoit le  
 plaisir. Mais si quelqu'vn est en affaires, &  
 a besoing d'estre de nous aidé, & que le  
 plaisir, que nous faisons, l'offense, s'il n'est  
 fait secrettement : ie ne tiendray point de  
 registre de ce bien-fait. Pourquoy ne luy  
 bailleray- ie à cognoistre le plaisir, que ie  
 luy ay fait, veu qu'entre les premiers & plus  
 necessaires commandemens, qui touchent :  
les

## 62 LES BIEN-FAITS

Les biens faits, est, que iamais ie ne reproche à autruy le bien & plaisir que ie luy ay fait, ny mesme, que ie luy reduise en memoire ? Car c'est ici la loy du plaisir, qui se fait en're deux personnes : L'un doit mettre incontinent en oubly le bien, qu'il a fait. L'autre ne doit iamais oublier celoy, qu'il a receu: Au demeurant, il n'y a rien, qui plus fasche & tourmente l'esprit de la personne, que de ramenteuir souuent le bien, qu'on luy a fait.

---

### CAPITRE XI.

**I**E voudrois volontiers à haute voix m'escrier, ainú que fit vn iour quel- que personnage, qui ayant esté gardé d'estre enuoyé en exil par vn des amis de Cesar, & ne pouuant plus endurer son arrogance, lay dit tout haut: Rens moy à Cesar. Iusques à quand me reprocheras tu, ie t'ay gardé, ie t'ay deliuré de mort: Si de mon vouloir il m'est souuent du bien que tu m'as fait, cela m'est vie: si par ton moyen, ce m'est vne mort. Ie ne te suis reau ny obligé, si à ceste occasion tu m'as gardé, à fin qu'en moy tu eusses argument de t'esleuer en orgueil. Iusques à quand ne cesseras tu de me promener ça & là, pour te monstrer par vaine gloire & ostentation ? Iusques à quand

quand ne me permettras tu oublier ma fortune? Si i'eusse esté mené au triomphe, ce n'eust esté que pour vne fois. Il ne faut donc, pour conclusion, dire ny repeter le bien, qu'auons fait à aut uy: car celuy, qui le rendit en memoire, le reproche. Consequemment il s'en faut faire aucun semblant, ny le remantevoir, sinon que luy faisant vn nouveau plaisir, il soit aduertý de premier. Et dauantage ne le deuons compter à autruy. Qui à vn autre fait plaisir, qu'il le tait. Celuy le recite, qui l'a receu. Car à celuy, qui se vanteroit d'auoir fait plaisir, on pourroit dire ce qui fut dit vne fois à quelqu'un, qui, en tout lieu où il se trouuoit, se vantoit d'vn bien qu'il auoit fait. Voudrois tu nier (luy dit quelqu'un) que tu n'en eusses eu recompense? A quoy respondit l'autre. Et quand a-ce esté? Souuent (dit-il) & en plusieurs lieux: c'est à dire, toutes & quantes fois, & quelque part que tu l'as recité. Quel besoin est il de le publier? Quel besoin est-il d'vsurper le deuoir d'autruy? Il y en a vn autre, qui peut faire cecy plus honnestement, par le recit duquel sera mesme loué ce que tu me recites. Tu me iuges ingrat, si, m'ayant fait vn bien, tu penses que nul ne le puisse scauoir, sinon par ton moyen. Ce que tant s'en faut qu'il ne doiue estre commis, que mesme, si quelqu'un le recite en nostre presence, nous deuons vser de ce langage. Celuy, dont vous

parlez.

## 64 LES BIEN-FAITS.

parlez, merite tant qu'on luy face plaisir, que ie ne luy en ay tant fait, que ne vouliſſe volontiers luy en faire d'auantage, s'il eſtoit en ma puiffance. Et ſe doiuent faire toutes ces choſes, non pas venalement, & à la façon de ceux, qui feignent reietter ce, qu'ils prétendent plus toſt attraper. D'auantage nous deuons vſer de toute humanité, douceur, & bon entretien enuers ceux, à qui auons bien fait. Le laboureur eſt en danger de perdre ce, qu'il a eſpandu en la terre, s'il delaiſſe ſes labourages avec la ſemence. Les biens viennent en maturité par le grand ſoing qu'on y met. Rien ne vient à fruit, qui dès le commencement iuſques à la fin n'eſt pourſuyuy d'vne pareille ſorte de labourage & cultiurement. La condition & nature des bien-faits eſt tout de meſme. Y en a il de plus grands, que ceux, que les peres font à leurs enfans? Et néanmoins ils ne peuvent eſtre ſeurs & aſſurez, ſi dès leur enfance il ſont delaiſſez; il faut que le long amour & affection, que les peres & meres doiuent à leurs enfans, pourriſſe ce don. Telle eſt la condition de tous bien-faits, lesquels ſi tu n'entretiens, tu les perdras. C'eſt peu de choſe de les auoir faits, il les faut entretenir. Si tu veux, que ceux, que tu obliges, ne te ſoient ingrats, il ne faut pas ſeulement, que tu leur faces plaisir, mais que tu les aimes auſſi. Sur tout (comme a eſté dit) ne diſons rien par reproche,

che, dont les oreilles puissent estre offe-  
sées. Car l'aduertissement & remonstnan-  
ce, que l'on fait pour faire souuenir vn hom-  
me de son deuoir, engendre ennuy: & le  
reproche, haine. Il n'y a rien, que plus il fail-  
le euitier, en faisant vn bien & plaisir à quel-  
qu'un, qu'orgueil, & elation. A quoy sert  
vne fierté de visage? ou vne arrogance de  
langage? La chose mesme t'esleue assez. Il  
faut oster toute vaine iactance, & eleua-  
tion de cœur. La chose parle, en nous rai-  
sant. Le plaisir, qui est avec orgueil, non seu-  
lement n'est agreable, mais aussi est hay,  
& mal voulu.

---

## CHAPITRE XII.

**C**esar donna la vie à Pompée Punicien  
( si celuy donne, qui ne l'oste ) lequel  
absous, comme il remercioit Cesar, il luy  
presenta son pied gauche à baiser. Ceux,  
qui en eccy l'excusent, nient qu'il fait ceta  
par arrogance ou fierté, qui fut en luy: mais  
dient, que son intention n'estoit, que de  
vouloir, par ce moyen, monstrier vn bro-  
dequin doré, ou plutost d'or, semé de ven-  
richy de fines perles, qu'il portoit. Et quand  
tout est dit, quelle iniure y auoit-il en ce-  
la, qu'un homme, qui auoit esté Consul,  
baisat

## 66 LES BIEN-FAITS

baisat de l'or & des perles, & mesme qui ne pouuoit choisir autre partie en tout son corps, que plus purement & commodément il peut baiser, que celle là, homme vrayement né pour changer les mœurs & conditions d'une liberté Romaine en seruitude Persique ? Il fit peu de compte qu'un vieil Sénateur, ayant iouï des plus grands honneurs, s'abbaisat deuant luy en la présence des princes, & le suppliat le genouil en terre, à la façon des ennemis, qui (estans vaincus) ont coustume de se prosterner deuant le vainqueur. Il trouua moyen d'abolir la liberté Romaine, plus que dessous les genouils : & pense que nul ne niera, cela estre, fouler sous les pieds la liberté Romaine. Vray est que, quant au pied gauche (dira quelqu'un) cela ne peut en rien toucher la chose : Car il ne fut guieres villainement & furieusement insolent, pour ainsi brodequiner auis osé donner sentence sur la vie d'un homme, lequel auis esté Consul, si il ne luy eut fait baiser les brodequins.

---

## CHAPITRE XIII.

**O** Fierté & arrogance des hommes fortunés ! ô mal par trop fol & insensé ! ô qu'il est bon & profitable, de ne receuoir  
rien

rien de toy! ô que tu conuertis soudain tout plaisir en iniure! ô combien te sont les superfluités plaisantes & agreables! ô que tout t'est mal conuenable: & tant plus que tu t'esleues, plus es tu deprimée! Tu monstres mesconnoistre les biens, par lesquels tu es tant enflée. Tu corromps & gastes tout ce, que tu donnes. le te voudrois bien demander, Cesar, que c'est, qui tant t'esleue en orgueil? que c'est, qui tant peruertit ton visage, tant tourné à rebours le maintien & port de ta face: que tu aimes mieux auoir vn masque, que ton visage propre. Les choses sont plaisantes & agreables, lesquelles se donnent d'un visage humain, doux, & paisible. Combien que celuy, qui me les a données, soit plus grand en dignité que moy, si ne s'est-il pour cela esleué par dessus moy, ains à son possible s'est enuers moy monstré doux & gracieux, s'est condescendu à l'equité, & n'a voulu faire monstre du plaisir, qu'il m'a fait: & pour ce faire a regardé le temps opportun, pour plustost auoir occasion de me secourir, que moy necessiteux d'estre secouru. Le seul moyen, que nous persuaderons à ceux, qui veulent faire plaisir, à ce qu'ils ne le perdent par arrogance, est, de leur monstret qu'il ne leur semble, qu'ils doiuent estre veus & tenus plus grands, pour estre fait avec plus de monstre & d'ostentation de sorte. qu'ils ne doiuent s'estimer dauanta-

## 68 LES BIENFAITS

ge pour cela ny appeter d'estre veus plus grands, & magnifiques : ains doivent penser, que la grandeur d'orgueil n'est que toute vanité: & qui mesmes fait hayr les choses, qui de leur nature sont amables.

---

### CHAPITRE XIV.

**I**l y a des choses, qui de leur nature sont tant dommageables à ceux, qui les demandent, que de ne les octroyer, mais du tout les refuser, est souuent faire plaisir. Et par ainsi nous deuous faire plus d'estime de l'vtilité, que de la volonté de ceux, qui nous requierent de quelque chose. Car nous appetons souuent les choses qui nous sont dommageables, ny ne pouuons consiler combien elles nous sont pernicieuses, pour ce que l'affection transporte nostre iugement. Mais apres que teste cupidité est rasfise & accoyée, apres que l'impetuosité de l'esprit bruslant, enflammé, & esloigné de tout conseil, est amortié, lors nous detestons les pernicieux auteurs de ces melchants octroys. Et tout ainsi qu'aux malades nous refusos de leur donner choses froides & le cousteau auz desesperéz, & aux amoureux tout ce que leur cœur appete & demande, & dont ils pourroient estre offensez : aussi ne deuous

deuons nous octroyer à ceux, qui affectueusement, humblement, & mesme par fois avec compassion & pitié, nous prient de quelque chose. La raison veut que soigneusement nous prenions garde tant aux commencemens qu'aux fins des bien-faits, & de donner choses, dont on prenne plaisir, non seulement quand on les reçoit, mais aussi puis apres. Il en y a plusieurs qui diront: le suis seul & assuré, que cela, qu'il demande, ne luy sera pas profitable: mais que feray ie? Il m'en prie, ie ne puis contreenir à ses prieres: que ie le face, la douleur qui s'en ensuyura, viendra de son costé: ce pendant il n'aura occasion de se plaindre de moy. Cela est faux: mais, au contraire, ce sera de toy, duquel il se plaindra, & à bon droit, quand il sera retourne à son bon sens, quand cest ardeur & accès de fièvre, qui au parauant brusloit son cœur, l'aura lasché. Porquoy ne hayroit-il celuy, par lequel il a esté aydé pour tomber en ce peril? C'est vne cruelle bonté, de faire plaisir au desuantage de ceux, qui l'ont requis de le leur faire. Tout ainsi que c'est vn œuvre excellent, de sauuer & garder, malgré qu'ils en ayent, ceux, qui mesmes refusent ce bien: aussi est ce vne douce mal-vueillance, d'octroyer chose qui porte preiudice à ceux, qui la demandent. Faisons donc, que nostre bien-fait soit aux hommes par usage de plus en plus agreable & plaisant, & que iamais ne puisse à autroy

autruy tourner en mal. Je ne donneray point mon argent à celuy, que ie cognoistray le deuoir baillet à l'adultere, ou à la paillarderie, de peur, que ie ne sois consentans à vn acte, ou conseil, si villain & deshonneſte, que cestuy là. S'il m'est possible, ie le reuoqueray: ou, pour le moins, ie ne seray point complice du meffait. Ou s'il est trāsporté de colere contre toute raison & equité, ou que le feu d'ambition le retire d'vn lieu ou il estoit en ſeureté: ie ne luy fauoriseray en cela aucunement, de peur qu'il puisse dire de moy à quelque fois: Celuy là, en m'aymant, m'a tué.

---

## CAPITRE XV.

**P**ource qu'il aduient souuentes fois, que l'amy, en ayant bon vouloir de te bien faire (toutes-fois hors de temps & saison) te conduit en vn tel danger, que te scauroient souhaitter tes ennemis: tout ce, que ceux là. souhaitent leur aduerir, l'abandon & indulgence indeue & hors de saison de ceux cy, les y pousse & instruit. Y a-il chose plus mal-seant & deshonneſte, que d'estre contraint (ce qui aduient souuent) d'auoir en haine ce, qui t'a esté donné pour bien-fait? Parquoy, si nous voulons donner quelque chose, donnons la telle, que iamais cela ne retourne à nostre deshonneur.

honneur. Et comme la souveraine amitié soit, de s'apparier celuy qu'on ayme: il faut avoir egard à l'une & à l'autre ensemblement. Je donneray volontiers au pauvre, pourueu que ie ne tombe pour cela en pauureté. Je suruiendray à celuy, qui est en danger de peril, pourueu que ie ne perisse: Unon que ce fust pour estre le loyer de quelque grand personnage, ou de quelque grande chose. Je ne feray plaisir à personne, que ie ne pourrois requérir, qu'auec mon deshonneur. Je ne dilateray, ny feray grande par-parolles vne petite chose, p'us qu'on ne la doit: ny n'endureray que les grandes soient en plus petite estime, qu'il ne faut. Car tout ainsi que celuy, qui reproche ce, qu'il donne, en aneantit la grace: aussi celuy, qui par elation & iactance montre ce qu'il donne, ne rend point son don recommandable, ains plus tost le reproche. Il faut donc que chacun aye egard à sa puissance, à fin que ne facions ou plus, ou moins, que nostre pouuoir ne s'estend. Il faut aussi avoir egard à la personne, à qui nous donnons. Car il y a des choses, qui sont moindres, qu'elles ne se doiuent presenter aux grands personnages: & d'autres, au contraire, si grandes, qu'elles surpassent la qualité de celuy, à qui ont vent faire present. Parquoy il faut que tu consideres le degré & merite, autant de celuy qui prend, comme de celuy qui donne. Et

## 72 DES BIEN-FAITS

au donner considerons, que le don, que nous faisons, ne surpasse nostre portée: ou bien, qu'il ne soit trop petit. Regardons aussi diligemment, si celuy, à qui nous donnons, est plus grand que nostre don, de sorte qu'il le desprise: ou moindre, de sorte qu'il ne le vueille recognoistre.

## C H A P I T R E X V I.

**A**lexandre ( hors du sens, & forcené, qui en son esprit ne conceuoit rien, qui ne fust grand ) fit vne fois present à quelqu'un d'une ville: & comme celuy, à qui auoit esté fait ce don, apres s'estre mesuré, refusast c'est offre, pour euiter la calomnie des enuieux, disant que cela n'appartenoit à sa fortune: Je ne cherche pas ( respondit lors Alexandre ) ce qui t'appartient de receuoir, mais ce qui m'appartient de te donner. Il seble que ceste voix soit pleine d'un cœur magnanime: mais, attendu qu'elle part de la bouche d'un Roy, elle est tres folle & temeraire. Car rien, de soy mesme, n'est à aucun bien seant. Le principal en cecy est, sçauoir quoy, à qui, quand, pourquoy, & ou il faut donner, & ainsi des autres circonstances: sans lesquelles ne se peut, iuger, si aucune chose est bien ou mal faite. Beste  
superbe,

superbe , ne sçais-tu pas bien que , s'il n'estoit à luy seant de le prendre , il n'estoit à t'oy conuenable de le luy donner ? A tous hommes , tous honneurs. Entre les personnes & les dignitez , il y doit auoir quelque proportion , comme il faut que toutes les vertus ayent leur mesure. Autant peche celuy , qui excède en trop , que celuy , qui defaut en peu, Je t'accorde qu'il te soit licite , & que fortune t'ait si hautement esleué que les moindres presens que tu veux faire, soient citez : mais dis moy , est-ce le fait d'un plus noble cœur , de ne les prendre, que de les espandre? Ouy (dis-ie) si est-ce que aucuns se trouueroient, qui ne seroient suffisans de gouverner vne cité , ny dignes de l'auoir.

---

## CHAPITRE XVII.

**D**iogenes le Cynique pria vne fois le Roy Antigone de luy donner vn talent, qui valoit six cens. escus: auquel respondit Antigone , que c'estoit trop demandé pour vn Cynique , qui faisoit profession de pauureté. Se voyant ainsi refusé, luy demanda puis apres vn denier , qui estoit vn somme d'argent , qui anciennement pouuoit valoir dix liures tournois. Auquel respondit

D. 3. Antigone

Antigone, que cela estoit moins, qu'il n'appartenoit à vn Roy de donner. Telle cauil-  
lation, & petite mocquerie est tres-vil-  
laine. Par ainsy il trouua le moyen de ne  
donner ny l'vn, ny l'autre. Quant au de-  
nier qu'il luy demandoit, il eut egard à la  
personne d'un Roy: & quant au talent, à  
celle du Eynique: combien qu'il fust en  
sa puissance de luy donner vn denier, com-  
me à vn Cynique: & vn talent, comme don  
de Roy, tel qu'il estoit. Combien que quant  
à la demande, il y eust ie ne scay quoy de  
plus grand, qu'il n'appartenoit de prendre  
à ce Cynique: si n'y a il toutesfois rien si pe-  
tit, que l'humanité & courtoisie d'un Roy  
ne puisse donner honnestement. Si tu me  
dis, qu'un Cynique ne deuoit demander  
telle somme, ie te l'accorde: pource que c'est  
chose mal-aisée à supporter, de demander  
deniers, & puis n'en faire compte. Tu t'es  
declaré ennemy de pecune, tu fais profes-  
sion de n'en vouloir point, tu prens le tiltre,  
& ioue le rolle de Cyniques. Il faut donc  
que tu les representes au vif, & perseueres  
en ceste entreprise. Il n'y a chose plus ini-  
que, que de tascher à estre riche, sous cou-  
leur de pauvreté. Quand quelqu'un à vou-  
loir de faire vn bien-fait, il ne doit auoir  
moins de regard à sa personne, qu'à celle  
de celuy, à qui il le veut faire. Je veux vser  
d'une similitude de Chryssippe, tirée du ieu  
de la paume, laquelle sans doute tombe en  
terre, ou par l'estude & poursuyte de ce-  
luy,

luy, qui l'enuoye, ou par celle de celuy, qui la reçoit. Elle alors sen corps, quand, estant entre les mains ou de l'un ou de l'autre, elle est iettée & soustenuë d'extremement & comme il faut d'une part & d'autre. Et la doit le bon iouëur autrement ietter à celuy, qui iouë de loing contre luy: autrement à celuy, qui iouë de pres. Telle est la condition d'un bien-fait: car si d'une part & d'autre il n'est accommodé, tant pour le regard de celuy qui le donne, que de celuy qui le reçoit: ny il ne sortira de la part de l'un, ainsi qu'il doit: ny ne viendra entre les mains de l'autre, ainsi que la chose le requiert. Si nous auons affaire à un qui soit bien adroit & expert au ieu de la paume, nous luy tirerons un coup hardiment: car en quelque sorte qu'il vienne, la main prompte & legere, soustiendra l'estuf, & le repoussera viuement, & avec telle dexterité qu'il appartient. Mais si c'est avec quelque nouuau, apprentif, & peu exercité au ieu, nous ne tirerons pas nos coups avec telle rudesse & violence, qu'avec l'autre: ains mettrons la requeste au deuant de d'esteuf plus laschement, & avec moins de vehemence, en luy tirant droit en la main. Le semblable se doit aussi pratiquer en nos bien-faits. Il nous y faut enseigner les vns: & assez, & non pas trop, priser les autres: & voir diligemment s'il s'efforcent, s'ils s'auanturent, s'ils son en bon-

## 76 LES BIEN-FAITS

ne volonté de rendre le pareil. Mais le plus souvent nous mesmes sommes cause de rendre les hommes ingrats, leur aidans à estre tels, comme si nos bien-faits estoient si grands, que n'en peussions iamais estre assez remerciez: comme si entre deux ioueurs fins & malins est proposé d'attirer à soy & gagner son compagnon avec perte du ieu, lequel ne peut estre entretenu, si l'vn ne s'accorde avec l'autre. Aucuns y en a (& en grand nombre) de si peruerse nature, qu'il ayment mieux auoir perdu tout le bien & plaisir qu'ils auroyent fait à vn autre, qu'estre veus en auoir receu la recompense. Hommes vrayement superbes, & qui veulent auoir la puissance d'effacer les bien-fais. Combien seroit-ce mieux fait & plus humainement, de faire en sorte que leurs parties s'accordassent ensemblement? tellement les favoriser, qu'on leur en peust sçauoir gré? interpreter toutes choses avec vne douceur & benignité? aussi tost ouïr celui qui remercie, que s'il rendoit la pareille de fait? & se monstier finalement doux & courtois, à fin de vouloir par ce moyen, aussi bien deslier, comme il a peu lieu / Les vsuriers sont communément haïs, s'il exigent avec rigueur & austerité ce qu'ils ont presté à ceux, qui n'ont moyen de payer. On leur sçait aussi mauvais gré, si pour auoir plus grande vsure.) ils son tardifs, difficiles, ou cherchant le delai. Car vn bien fait doit estre

estre plus tost receu, qu'exigé. Celuy est reparé homme de bien, qui donne volontiers, & i'amaïs n'exige les bien-faits. Vray est que, s'ils luy sont rendus, il en prend plaisir: & pource qu'il ne se souuient de les auoir fait, il les reçoit, non comme merites, mais comme bien-faits.

## CHAPITRE XVIII.

**I**L y en a aucuns, qui non seulement avec arrogastce & fierté font plaisir, mais aussi le reçoient. chose qui ne se doit faire aucunement. Mais puis que nous sommes sur ce propos, passons en l'autre partie pour traiter comment les hommes se doiuent gouverner quant à bien & deüement recevoir les plaisirs, qui leur sont faits. Il n'y a deuoir aucun ny office, s'il est en deux choses, qui n'en requiere autant de l'vne, que d'e l'autre. Quand tu auras bien & diligemment considéré, quel doit estre le pere enuers son fils tu trouueras, qu'il n'en reste pas moins à considerer, quel doit estre le fils enuers son pere. Il y a des deuoirs, qui concernent le mary: mais ceux ne sont moins, qui concernent la femme. Autant que ces choses requierent les vnes des autres, autant aussi se maintiennent - elles soigneuses les vnes enuers les autres, & sont en pa-

reille reigle, laquelle (comme dit Hecaton) est fort difficile. Car il n'y a chose honneste, qui de soy ne soit mal-aisée à entendre: & mesmes ce, qui est proche d'honnesteré. Car elle se doit non seulement faire, mais aussi la faut-il faire avec raison: par la conduite, de laquelle l'on doit cheminer, & par son conseil toutes choses, tant petites que grandes, doiuent estre faites. & executées: de sorte qu'il conuient faire nos largesses & dons gratuits, selon les remonstrances & suasions d'icelle. Or nous induira elle premierement (si nous la voulons suyute) de ne prendre & receuoir de tous indifferement. De qui donc (diras-tu) prendrons nous? De ceux (à fin qu'en brief ie te responde) auxquels il nous semble auoir autrefois donné. Car il nous faut chercher avec plus grande election, ceux, à qui deuous faire plaisir, que ceux, à qui nous voulons donner. Car à fin qu'aucun dommage ne s'en ensuyue, (or il s'en ensuyt assez souuent (enten que c'est vn grief tourment, d'estre obligé à qui tu ne le veux estre. Au contraire, c'est vne tresnoyense & plaisante chose d'auoir recou plaisir de celuy, que tu aymes, combien qu'il t'eust fait tort autrefois. Mais cela est miserable & fascheux à vn homme de bien & d'honneur, estre contraint d'aymer celuy, qu'il hait. Il est necessaire que souuentefois i'admoneste, que ma parole ne s'adresse point aux sages, auxquels rien ne plaist.

plaist, qui ne soit raisonnable, & qui commandent à leur volonté selon la raison & equité, & luy imposent telle loy qui leur plaist, & la regardent apres qu'ils se la sont imposée: mais ie parle des imparfaits, lesquels ores qu'ils ayent bon vouloit de suyre vne vie honnette, si sont-ils le plus souvent si fort transportez par leurs affections (bien que, quasi comme par contrainte, elles leur obeyssent), qu'ils ont besoing d'estre souvent admonestez. Parquoy ie dois choisir celuy, duquel ie veux receuoir aucun plaisir. Et de fait aussi doit estre plus diligemment cherché le creancier d'un plaisir, que d'un argent presté. Car à cestuy cy ie ne suis tenu, que de rendre autant que i'ay receu de luy: & luy ayant rendu ce, qu'il m'auoit presté, i'en suis enuers luy quitte & deliuré. Mais il faut plus rendre à celuy, qui m'a fait vn plaisir, que n'y receu de luy: de sorte qu'estant mesme la pareille rendue, nous sommes tenus de demeurer amis ensemblement. Car ie suis obligé, luy ayant mesme rendu le plaisir qu'il m'a fait, de recommencer derechef à luy en faire: & la loy d'amitié nous admoneste, de ne receuoir celuy, qui en est indigne. Tel est le tres-sacré droit & privilege des bien-faits, & dont s'engendre l'amitié entre les personnes. Mais il n'est pas tousiours loysible (dira quelqu'un) de refuser vn bien-fait: de sorte que ie suis aucunesfois contraint malgré moy

de l'accepter. Comme par maniere d'exemple, si vn tyran cruel & colere me fait vn present, & ie ne le veur prendre, il pensera que ie le mesprise par cela, & sen tiendra pour outragé. Le dois-ie donc prendre, ou non? D'auantage, posons qu'vn brigand, ou vn pyrate me veille faire le semblable, qu'vn Roy ayant mesme pensée, que le brigand & pyrate. Que me conseilles-tu de faire? Cestuy n'est digne, que ie luy sois obligé. Que feray-ie donc? Ie te responds, que tu dois faire election de celuy, à qui tu te veur rendre obligé: excepté toute violence & crainte, qui peuuent entreuenir: lesquelles se mettant en place, se perd tout choix & election, qu'on scauroit faire. S'il t'est libre, s'il est en ta puissance de vouloir l'vn ou l'autre, tu penseras {eccy diligemment en toy-mesmes. Si la necessité te tollit le vouloir & arbitre, tu dois par cela cognoistre, que tu ne reçois point de bien-fait par obligation, mais seulement par obeïssance. Nul ne s'oblige, receuant ce qui ne luy a esté permis de refuser. Si donc tu veux scauoir, si tel est mō vouloir, fais que ie puisse ne le vouloir point toutes-fois il t'a sauué la vie. Quoy que l'on donne, ou que l'on face, cela n'importe rien, s'il n'est donné, ou fait par celuy, qui a vouloir de ce faire, à celuy, qui le veur accepter. Si tu m'as preserué de mort & conserué la vie, si n'és-tu toutes-fois, pour cela, conseruateur. Le venin a quelque fois seruy de remede à celuy qui l'a prius: si est-ce que, pour cela, il n'est mis

au nombre des choses salutaires. Au cas pareil, plusieurs choses sont vtilles & profitables: qui toutesfois n'obligent point.

---

## C H A P I T R E   X I X .

**V**N personnage, estant expres venu pour occire vn tyran, le pensant tuer, de fortune, d'vn coup d'espée luy couppa vne tumeur & bosse, qu'il auoit sur luy fort dangereuse, dont il fut guery. Dequoy le tyran de luy en sceut puis apres ne gré ne grace, encores qu'il eust esté cause de la guerison de ce, ou les medécins craignoiét grandemét mettre la main. Par cela tu peux voir & cognoistre, de combien peu d'estime & valeur est cela. Car celuy là ne semble pas auoir fait plaisir à vn autre, qui le luy a fait d'vne mauuaise volonté: parce qu'vn plaisir casuel, est vne iniure faite à la personne. Nous auons autrefois veu vn lyon dans l'amphiteatre, lequel, ayant recogneu, l'vn de ceux, qui és spectacles publics se battoient contre les bestes, auoir esté son maistre & gouuerneur, le contregada de la fureur & dent des autres beste. Ce n'est pas donc à ce conte vn bien-fait & plaisir, que secourir vn autre? Non: car celuy là ne l'a voulu faire, qui ne l'a fait de bonne volonté, & en intention de luy faire plaisir. Au rang que i'ay mis la beste sauage, mets aussi le tyran. Et la beste, & celuy qui  
donna

donna le coup au tyran, a esté cause de la vie: si est ce que, ny l'un ny l'autre, n'ont fait plaisir. Car ce n'est faire vn plaisir, que d'estre contraint de le receuoir. Cela n'est deuoir vn plaisir, à celuy, auquel tu n'as volenté d'estre tenu ny obligé. Il faut que tu me donnes premierement la puissance, & autorité sur moy mesme: puis tu me presenteras le benefice, qu'as vouloir, de me faire.

## CHAPITRE XX.

**O**N a coustume de mettre en dispute, si Marc Brute a deu receuoir sa vie de Iules Cesar, veu que par luy fut conclud à sa mort. Quelle raison il suyuit pour l'adiuger à mourir, nous en traiterons en autre part. Car ores qu'en toutes autres choses il fust homme magnanime & vertueux, si semble-il qu'en c'est endroit il faillit grandement, & ne suyuit pas la doctrine des Stoyques, en se que, ou il redouta & craignit le nom de Roy, veu que le meilleur estat d'une cité, est d'estre sous vn iuste Roy: ou qu'il espera que là seroit vne fois la liberté, ou il y auoit si grand loyer de commander, & d'obeyr: ou bien qu'il estima, que la cité pouuoit estre reduite quelque fois en sa premiere forme, apres auoir de'aisé ses anciennes mœurs & façons de viure, & que là il y auroit vne equalité & vnion de droit ci-

uil, & que les loix (ordonnée de pieça) se-  
 roient remises sus, au lieu ou il auoit veu  
 tant de milliers d'hommes guerroyer les  
 vns contre les autres, non pour n'estre point  
 en seruiture, mais à fin de sçauoir à qui ils  
 deuroient obeir. Mais qui pourroit assez  
 dire, combien ce personnage oublia en les  
 choses de nature, ou sa ville, de croire que,  
 quand vn seroit mort, il ne s'en trouueroit  
 pas vn autre, qui voulust le pareil que luy:  
 veu qu'un Tarquin fut trouué, apres tant  
 de Roys mis à mort, les vns par fer, les au-  
 tres par fouldres? Je dis donc, que Brute de-  
 uois receuoir sa vie de Cesar, non toutes-  
 fois l'estimer comme pere, veu que iniuste-  
 ment il auoit acquis la puissance de luy faire  
 c'est auantage. Car celuy n'a pas sauué vn au-  
 tre, qui ne l'a fait mourir, ny ne luy a donné  
 grace, mais seulement luy a donné vn renuoy  
 ou respit.

---

## CHAPITRE XXI.

**C**ela peut plustost venir en dispute, à  
 sçauoir, que doit faire vn prisonnier,  
 qui se trouue en tel accessoire, qu'un hom-  
 me, abandonné de corps & d'ame en toute  
 sorte de pillardise, & infamie, luy promet  
 de bouche, de rien ne luy demander pour  
 sa rançon. Endureray-ie estre deliuré par un  
 homme.

## 84 LES BIEN-FAITS.

homme confit en toutes sortes de meschancetez & villainies? Estant finablement gardé de luy, quel gré luy en scauray-ie? Viuray-ie avec ce villain? Non. Ne demeuray-ie donc pas avec celuy, qui m'a racheté. & sauué la vie? Non. Que feray-ie donc? Je te diray ce, qu'il m'en semble. Je prendray argent mesme d'un tel, que cestuy cy, que ie bailleray pour le sauueement de ma vie. Mais ie le prendray comme vne creance, non pas comme vne grace & plaisir, qu'il me face. Je luy payeray son argent, & si l'occasion s'offre de le garder d'un peril ou i'apperceusse qu'il deust tomber, ie l'en sauueray, si ie puis; mais pour cela ie ne descendray en amitié (par laquelle sont ioincts les semblables) avec luy: ny ne l'auouëray pour mon seruateur, mais pour vn vsurier, auquel ie suis tenu rendre ce, que i'ay emprunté de luy. S'il y a aucun, qui soit digne, & qui merite que ie reçoie vn plaisir de luy, & que ie sçache qu'il soit preiudiciable à celuy, qui me le veut faire, & qu'il ne le peut faire sans s'incommoder & tomber en inconuenient, ie ne le reccuray pas. Il a bon vouloir de me defendre, moy, qui suis coupable du fait qui m'est imposé: mais il ne se peut faire que, par sa deffence, il n'encoure l'inimitié & male-grace du Roy. Je serois donc ennemy de celuy, qui se veut mettre en danger pour moy, si ie ne faisois ce qui est plus facile à faire, qui est, que sans

le mettre en danger, i'y sois soumis. Hecaton met vn exemple & stinole d'Archelas. lequel il dit n'auoir voulu prendre l'argent, que luy offrit vne fois quelque fils de famille, de peur d'offenser son villain & auaricieux pere. En quoy, qu'a-il fait digne de loz? Est-ce par ce qu'il a refusé vn larcin? Est-ce par ce qu'il a mieux aimé ne le prendre, que de le rendre puis apres? Quelle moderation & attrempence y a-il en cela, de ne prendre point ce, qui est à autruy? S'il est besoin d'vser d'exemple d'vn cœur magnanime, vsons de celuy de Grecin Iule, homme d'excellente vertu, lequel Cesar tua, non pour autre cause, sinon pource qu'il estoit plus homme de bien, qu'il ne failloit se monstrer enuers vn tyran. Cestuy-cy comme vne fois il receuoit l'argent de ses amis, qui s'estoient cottizez pour les frais des ieux & spectacles publics, fit refus d'vne grande somme, qu'à ceste fin Fabie Persique luy auoit enuoyée. Et comme ceux, qui n'auoient egard à celuy qui enuoyoit l'argent, ains seulement faisoient estime de ce qui auoit esté enuoyé, le reuinrent du refus, qu'il en faisoit: Penseriez vous, dit-il, que ie voulasse receuoir plaisir de celuy, duquel ie ne voudrois prendre le verre, s'il auoit beu premier que moy? Et comme Rebile, qui auoit esté en l'estat & dignité de Consul, homme de mesme faction, & entaché de mesme vice, que le precedent.

cedent, luy eut enuoyé vne autre plus grande somme de deniers, & le prit instamment de commande qu'on le receut: Ie te prie, dit il, de me pardonner: car mesme ie n'ay pris celle, que m'a enuoyée Perfiqne.

## CHAPITRE XXII.

**I**E voudrois bien demander, si ce'a. est receuoir vn present, ou plurost taxer les personnes des Senateurs. Quand donc nous aurons iugé estre bon de prendre, prenons ioyeusement, en demonstrent vne liesse & gayeté de cœur: & le faisons entendre à celuy, qui nous en a fait participant, à fin que promptement il en recueille le fruit. Car voir son amy ioyeux, est vne iuste cause de ioye: & plus, d'auoir esté causa qu'il le fut. Montrons donc d'vn cœur ioyeux, & d'vn affectionné desir, que le bien-fait nous a esté tres-agreable, non seulement en la presence de celuy qui l'a fait, mais, aussi en tous lieux ou nous serons. Celuy, qui gracieusement a receu le bien qu'on luy a fait, en a payé la premiere pension & payement.

## CHAPITRE XXII.

**A** Vcuns y en a., qui iamais ne veulent prendre, sinon secrettement, & eurent tout tesmoing priué ; & ne veulent qu'homme du monde en sçache rien : lesquels faut que tu sçaches auoir maunais pensement des personnes. Tout ainsi que la notice d'un don doit estre autant diuulgée- & publiée, en faueur de celuy qui l'a fait, que plus par ce moyen celuy, à qui il a esté fait, en prendra de plaisir : aussi faut-il que celuy, qui le reçoit, le declare & denonce par tout. Ne reçoÿ iamais ce, que tu as honte de deuoir. Il y en a d'autres, qui remercient leurs bien-faiteurs en secret, & à l'aureille. Cela n'est pas vne honte, mais vne maniere de denyement. Celuy est ingrat, qui ne veut rendre graces, qu'en l'absence de tesmoins, & en secret. Aucuns ne veulent pas qu'on s'oblige à eux, ny que courtiers de deniers s'en entremettent, ny que notaires y soient appelez, ny qu'on leur baille ny signature ny paraphe. Ceux, qui s'estudient à ce que le plaisir, qu'on leur a fait, soit du tout incogneu, font le pareil. Ils craignent que le monde le sçache, à fin qu'on die qu'ils ont ce bien par leur vertu, & non par l'ayde d'autruy. Et par ce moyen ils

ils s'aquittent plus rarement de leur de-  
 uoir enuers ceux , auxquels desia au para-  
 uant ils estoient obligez, auant qu'auoir ob-  
 tenu aucun degré de dignité : & lors qu'ils  
 craignent auoir le nom d'estre en leur tu-  
 tele & protection , ils encourent vne beau-  
 coup plus griefue renommée , qui est d'estre  
 ingrats.

---

### CHAPITRE XXIV.

**I**L y en a aucuns , qui parlent mal de leurs  
 bié-fauteurs : de sorte qu'il est souuésfois  
 plus leur de les offenser, , que par plai-  
 sirs & seruces vouloir auoir leur bonne  
 grace. Ils cherchent par vne haine & ini-  
 mitié, occasion & argument , de n'estre  
 veus ny estimez tenns ny obligez. Or n'y a  
 il chose où la personne se doiué plus mon-  
 strer curieux & s'exercer , qu'en cela , que  
 la memoire des merjtes soit en luy arre-  
 stée , & de fois à autres rafraichie : attendu  
 qu'vn personnage ne peut rendre graces à  
 vn autre : & le remercier de ses bien-faits,  
 si premierement il ne s'en souuient. Il ne  
 faut aussi receuoir vn plaisir avec vne de-  
 licatesse & mignardise , ny avec vn coura-  
 ge effeminé. Car celuy, qui, en le receuant,  
 se monstre remis & negligent ( considéré  
 que communément tout nouveau plaisir  
 est

est à l'homme agreable ) que fera-il , s'il le reçoit apres que la premiere volupté est en luy refroidie ? Vous en verrez vn autre, qui le receura avec vn desdain , ce qui est autant, comme s'il disoit: Ion n'en ay que faire : mais puis que m'en pressez tant , ie le vous accorde , ie vous donne pouuoir & puissance sur moy , ie vous laisseray faire. Vn autre le receura negligemment , delaisant, par cela, le donateur en suspens, si celuy , a qu'il l'a donné, s'en est apperceu , ou non. Vn autre à peine ouurira la bouche pour en rendre graces : en quoy il se declare plus ingrat, que si du tout il s'en fut teu. De sorte que selon la grandeur de la chose l'on doit auoir au bien fait long propos , & adjoûter ces choses , & dire : Vous m'avez beaucoup plus obligé , que ne pensez ( car de fait , il n'y a nul , qui ne prenne plaisir, en ce, que son bien-fait soit par tout diuulgé) & vous assure que le bien, que m'avez fait, est de plus grand importance enuers moy, que n'estimez. Celuy reconnoit incontinent le bien qu'on luy a fait , qui s'en dit estre chargé. Je ne vous en pourray iamais assez remercier. Ce que certes ne cesseray de confesser en tout lieu , où ie me trouueray . & qu'il n'est , ny iamais ne sera en ma puissance, de le pouuoir assez reconnoistre, ny mémes vous en remercier suffisamment.

## CHAPITRE XXV.

**F**'Vrnie jamais par autre plus grand service n'obtint la bonne grace d'Auguste Cæsar, ny ne le rendit oncques plus volontaire, doux, & aisé à impettrer de luy tout ce, dont il le requist, que par cela qu'il luy dist apres avoir obtenu pardon pour son pere, qui avoit suyvy le party d'Anthoine: Tu me tiens, ô Cæsar (dist-il) ce seul tort en ce, que tu as fait que j'eusse vie, & mourusse ingrat. Qu'elle chose peut estre moins ingrate en vn cœur, que de ne pouvoir satisfaire au vnement à son bon vouloir, ny jamais n'esperer de pouvoir faire vn plaisir à celuy, auquel on est tenu? Vsons donc de tels ou semblables propos que cestuy cy, à fin que nostre volonté ne soit cachée, mais ouuerte enuers nos bien-fauteurs. Encores que la langue ne parle, la conscience neantmoins s'apperçoit & se montre assez en la face, si nous sommes affectionnez, ainsi que nous devons. Celuy, qui ne se vent montrer ingrat du bien qu'il a receu d'vn autre, pense incontinent à le luy rendre. Chrysippe dit, que celuy, qui est adextre & bien duiçt au combat de la course, estant enfermé dans les lisses, doit attendre son temps, & se tenir prest, pour, aussi tost que le signe

du herault d'armes aura esté donné, soudainement faillir en place. En quoy luy est requis grande celerité, efforcement, & travail, pour atteindre celuy, qui le procede.

## CHAPITRE XXVI.

**L** faut voir maintenant que c'est qui principalement fait les gens ingrats. Ce que certes n'est autres chose qu'une oustrecuidance & eleuation de soy-mesme, accompagnée d'une cupidité & enuie (vice de nature enraciné en l'homme) & de par trop priser soy & ses biens. Commençons au premier. Il n'y a homme, qui de sa personne ne soit vo iuge doux & bening. De là vient, qu'il s'estime auoir merité tout ce qu'il a: & mesme que ce, qu'il reçoit, n'est point suffisante recompense ny satisfaction de ses merites. Il m'a donné cela (dit-il) mais bien à tard, mais apres combien de peines & trauaux? Combien plus en eusse-je peu auoir, si i'eusse mieux aimé faire la court, & gouverner cestuy cy, ou cestuy là, ou me contenter de moy-mesme? le ne m'attendois pas à cecy. le me suis mis en vn grand trouble, il m'a tant peu estimé digne de quelque bien, qu'il m'eust esté plus honnesté de n'en tenir compte, que de m'estre attendu à si peu de chose.

## CHAPITRE XXVII.

**C** Née Lentule diuin & Youuerain exemple, & patron des richesses, auant que ceux, lesquels de seruage il auoit mis en liberté, le fissent pauvre (cestuy à veu dix millions d'escus siens & siens: proprement: car autre chose n'a-il eu d'auantage, sinon qu'ils les à veus) a esté autant despouueu d'entendement, que de cœur. Car bien qu'il fust homme fort auaricieux, il mettoit plus tost hors de sa bourse des deniers, que de sa bouche des parolles, tant il auoit faute de langage. Cestuy cy, comme il deut à Auguste Cesar tout son auancement, auquel il auoit apporté vne pauvreté trauillante sous couleur de noblesse: estant ja deuenu Prince de la cité de Rome, tant à force de pecune que par faueur: il auoit de coustume de se plaindre, par fois, à Auguste, disant que, pour la charge qu'il auoit, il estoit distraict de ses estudes: & que ce, qu'il luy auoit donné, n'estoit rien au regard de ce, qu'il auoit delaisié ses estudes d'eloquence. Or entre les autres biens, que luy auoit fait Auguste, il l'auoit deliuré de ceste faste cherie vaine, en laquelle il estoit. & seroit encores moqué, s'il ne l'en eust osté. La conuoitise ne souffre, que celuy, qui en est possédé,

fedé, recognoisse le bien, qu'on luy fait :  
 Car à vn auaricieux on ne peut tant don-  
 ner, qu'il luy suffise. Et tant plus cenoitons  
 nous choses grandes, que plus grandes nous  
 les auons receuës. Car tout ainsi que la for-  
 ce de la flamme est tant plus vehemente &  
 aspre, d'autant que le feu, d'où elle sort, est  
 plus grand : ainsi l'auarice est plus ardente  
 aux auaricieux, tant plus qu'ils sont riches.  
 Semblablement l'ambicion ne souffre au-  
 cun s'arrester au degré d'honneur, auquel  
 a esté au passé son impudent & éshonné de-  
 sir. Nul ne rend graces d'auoir obtenu l'e-  
 stat & office de Tribun, mais se complaint  
 qu'il n'est paruenü iusques à celuy de Pre-  
 teur. Ny mesme cestuy-cy est agreable,  
 s'il ne vient iusques à celuy de Consul. Et  
 cela encores ne l'assouira pas, si vn seule-  
 ment est au dessus de luy. La cupidité & am-  
 bicion s'estend tousiours, & n'entend point  
 la felicité, pour autant qu'elle se regarde  
 point d'où elle est partie, mais où elle tend.  
 Sur toutes ces choses le plus vehement &  
 plus importun mal qui y soit, est enuie, qui  
 nous inquiete & tourmente, quand elle fait  
 comparaison de l'vn à l'autre. Il m'a fait ce  
 plaisir, mais il en a fait à cestuy là d'auanta-  
 ge, & à cestuy là plutost qu'à moy. Et qui  
 plus est, elle ne plaide la cause de person-  
 ne: mais contre tous elle se fauorise soy-mes-  
 me.

## CHAPITRE XXVIII.

**C**ombien est il plus simple, combien plus pur & honnesté, d'accroistre & augmenter le bien qu'on a receu? D'estre asseuré, que nul n'est tant prisé d'un autre, qu'il est soy mesme? l'eusse deu recevoir d'auantage, mais il ne luy a pas esté loisible d'en donner plus. Ceste liberalité deuoit estre diuisée en plusieurs. C'est là le commencement. Prenons le tout en bonne part, & en le receuant gracieusement, attirons à nous le cœur du bien-faiteur. Il a peu fait, mais il en fera souuent autant. Il a presché à moy celuy là, & moy à plusieurs. Celuy là n'est pas à moy pareil en vertus, ny en estats, mais tel a esté son plaisir. Je ne feray par ma complainte, que ie sois digne de mes maieurs, mais indigne du bien & plaisir, qu'il m'a fait. Plus de choses on esté données à ces villains là, qu'à moy. A quel propos cecy? Combien rarement fortune auance elle ceux, qui le meritent? Nous nous plaignons tous les iours, que les riches sont mauuais. Souuent de ce que la gresse n'a touché en passant les champs du plus meschant, & a battu & foudroyé le blé des plus gens de bien. Tout ainsi qu'en toutes autres choses, aussi és amitez, vn chacun porte sa fortuné.

fortune. Il n'y a bien-fait, tant parfait & accompli puisse-il estre, que malice ne puisse pinser & reprendre : au contraire, il n'y en a point, qui soit tant estroit & maigre, que le bon interprete n'elargisse & estende d'avantage. Jamais les causes de te complaindre ne manqueront en toy si tu regardes ainsi de pres, & prens les bien-faits en mauuaise part.

## CHAPITRE XXIX.

**V**Oy combien les hommes, non seulement vulgaires, mais ceux aussi, qui fōt profession de philosophie, sont iniustes & iniques estimateurs des dons de Dieu. Ils se complaignent de ce, qu'en grandeur de corps nous n'egalons les elephants : en viffesse, les cerfs : en legereté, les oyseaux : en force & impetuosité, les taureaux : de ce que les grandes & horribles bestes ont la peau dure & solide, les dents plus belles, les ours plus espesse, les bicüres plus molle & delicate, que nous : de ce que les chiens nous surpassent & excellent en promptitude de sentir incontinent vne bonne ou mauuaise odeur, les aigles de veue, les corbeaux de vie plus longue que nous, & plusieurs animaux de sçauoir bien nager. Et comme ainsi soit que nature souffre, qu'il y ait quelques

choses, qui ne s'accordent à ce, que nous ayons la vitesse des corps, & les forces pareilles aux autres animaux : ils disent estre fait tort à l'homme, parce qu'il est ainsi composé de diuers & discordans biens, & font vne querimonie contre Dieu, le disans estre negligent & malsoigneux de nous, en ce qu'il ne nous a donné la santé perpetuelle, & la force inexpugnable, avec le sçavoir des choses futures. A peine se peuuent ils garder, qu'ils ne viennent iusques à ceste impudence, d'auoir nature à contre-cœur, de ce que nostre condition est plus basse que celle de & Dieu, & que nous ne sommes de mesme qualité, que luy. Combien seroit il meilleur, de nous conuertir à la contemplation de tant & si grans biens, qui nous sont donnez par luy, & luy rendre graces de ce qu'il a voulu que nous viuions en ce tant beau & plaisant domicile, & nous a preferé (apres luy) sur toutes choses humaines & terriennes ? Qui sera celuy, qui egalera, ou fera comparaison avec nous de ces animaux, sur lesquels auons totale puissance & commandement ? Or tout ce, qui nous est denyé, ne nous a peu estre donné. Parquoy quiconque est tant mauuais estimateur de la condition humaine, qu'il pense quantes choses nous ont esté données par nostre pere celeste : combien plus fortes & puissantes bestes, que nous ne sommes, auons reduites sous le ioug : & combien nous en ga-

gnons

gnons tous les iours , qui sont plus robustes & legeres que nous ne sommes : qu'il considere finablement, qu'il n'y a chose mortelle , qui ne soit afferuie à l'homme. Nous auons receu de Dieu tant de vertus , tant d'arts & sciences , bref, nostre ame, à laquelle il n'y a rien, qui, au mesme moment qu'elle y veut entendre , ne luy soit ouuert & patent : & laquelle est trop plus legere que aucuns astres , en ce laquelle precede leurs cours , qui par longues années en apres se doiuent faire. Auec ce , Dieu nous a donné si grande quantité & abondance de toute sorte de fruiets , de blez, de richesses, & de tant d'autres choses qui s'amassent les vnes sur les autres, que c'est vne noblesse. Or circuis & tournoyes, si tu veux, tout le monde, & consideres de pres toutes choses: & par ce que tu ne trouueras en tout & par tout, rié, dont tu aimes mieux l'estre, que de toy mesme, te sois aussi permis d'extraire & choisir de toutes, l'vne apres l'autre ce, que tu voudras qui te soit donné. Ainsi apres auoir bien & diligemment aduisé à la debonnaireté & indulgence de nature, il faudra de necessité que tu confesses , qu'elle s'est esbatue & a prins plaisir en toy, comme s'aimant sur toutes choses. Ainsi est il : car le Dieu immortel nous a aimez , & ayme fort chèrement : & le plus grand honneur qu'il nous ayt peu faire , c'est , de nous auoir fait les plus proches de luy. Nous auons receu de

luy choses si excellentes, qu'il estoit impossible d'en pouuoir receuoir de plus grandes.

## CHAPITRE XXX.

**I**'Ay estimé estre bon & nécessaire, amy Liberal, de dire cecy auant que passer outre, tant pource qu'il falloit toucher en passant quelque chose de grands biens & plaisirs, que nous receuons les vns des autres, apres auoir parlé des moindres : que pour aiant que de là sourd (entre autres choses) & prouient l'outréuidance de ce detestable vice d'ingratitude. Car celuy, qui mesprise les plus haurs & excellens biens, qui luy sont conferez, à qui respondra - il gracieusement ? Ou quel don & plaisir estimera-il si grand, qu'il doie estre rendu ? A qui deura sa santé, à qui son esprit, celuy, qui n'ye auoir receu sa vie de Dieu, laquelle il luy demande tous les iours ? Celuy donc, qui enseigne, qu'il faut estre recognoissant le bien que l'on fait, defend la cause des hommes & de Dieu, lequel encores qu'il n'aye besoing ou nécessité de chose quelconque, ny ne soit sujet à aucuns desirs & affections : si pouuons nous toutesfois luy rendre auement le bien, qu'il nous fait. Il ne faut qu'aucun excuse son ingrate volonté sur quelque infirmité ou defaut qu'il aye, & qu'il

qu'il die : Que feray-je? & comment? quand pourray-je rendre la pareille au supérieur & seigneur de toutes choses? A quoy re- spons, que tu peux aisément rendre le bien, qui t'est fait : si tu es auares, cela se fera sans despense : si tu es paresseux, tu le pourras faire par travail. Au mesme moment & article de temps, que l'on t'a fait plaisir, si tu veux, tu as rendu la pareille à celuy, qui le t'a fait : pource que quiconques liberalement & volontiers a receu vn bien-fait, il peut dire assurement l'auoir rendu.

---

## CHAPITRE XXXI.

**C**E Paradoxe, que nous tenons des Stoïques, n'est (à mon aduis) digne d'admiration, ny incroyable : à sçauoir, que celuy, qui liberalement & volontiers a receu vn bien-fait, l'a déjà rendu. Car comme ainsi soit, que nous rapportons toutes choses à la volonté, celuy a fait vne chose, qui a eu vouloir de la faire. Et veu que pieté, foy, iustice, & finalement toute vertu est en foy parfaite : encôres qu'à homme n'ait esté libre ny permis d'estêdre sa main; si peut il estre recognoissant seulement de volonté. Toutes & quantes fois que quel- qu'un obtient ce qu'il a pourpensé, il reçoit le fruit & loyer de son œuure. Que pen-

se celuy, à qui fait vn plaisir ? Profiter & aider à celuy, à qui il le fait de bon cœur. S'il a donc fait ce qu'il a voulu faire, & que i'aye cogneu son bon vouloir, que i'en aye prins en eschange plaisir, il en a ce qu'il desiroit. Car il ne vouloit qu'on luy rendist aucune chose puis apres, pource que cela n'eust esté plaisir, ains plus tost vne negociation & marchandise. Celuy a bien & heureusement vogué, lequel est arriué au port où il pretendoit. Si vn archer à frappé le blanc, duquel il prenoit visée, il a fait l'office d'un bon archer. Celuy, qui fait plaisir, ne desire autre chose, sinon que son bien-fait soit agreable à celuy, qui le reçoit. Et toutesfois & quantes, que son bien-fait aura esté receu, il aura obtenu ce, qu'il demandoit. Mais si tu me disois, qu'il esperoit en tirer quelque profit: ie te responds, que cela n'est pas faire plaisir. Car le prope d'un bien-fait, est, de penser n'en auoir, ou n'en tirer iamais profit. Si i'ay receu quelque bien-fait, de la mesme volonté qu'on le me donnoit, ie l'ay rendu. Autrement s'ensuyuroit, que la condition d'une bonne chose, seroit mauuaise. Puis donc que ie ne puis estre recognoissant, sans fortune, & si (malgré elle) ie ne puis satisfaire à mon deuoir & rendre la pareille à celuy, qui m'a bien-fait, il suffit auoir bon vouloir, & semblable à celuy, qui me l'a fait. Que concludrons nous donc ? Que

## DE SENEQUE. FOI

toute chose se doit faire & dire, & ne laisser occasion aucune en dernière, pour aucune chose, qui aduienne, de rendre mille fois le double, à ceux, qui nous ont bien-fait. Mais ie dy bien, que les benefices seroient mal employez en nostre endroit, si nous ne les pouuions recognoistre, sans rien rendre que la bonne volonté.

---

### CHAPITRE XXXII.

**C**eluy, qui a receu le plaisir, que ie luy ay fait (dira quelqu'un) bien qu'il le receust fort benignement lors que ie luy fis, si n'a il point fait encors du tout son deuoir enuers moy. Car l'autre partie reste à sçauoir, de le rendre. Comme au ieu de la paume, c'est quelque chose de sçauoir bien & diligemment recueillir l'estuf: mais celuy n'est point dit bon ioueur, qui ne le sçait dextremement & promptement renvoyer à celuy, qui l'a tiré. Cest exemple (me disa il) n'est pas à propos de ce, que nous traitons. Pourquoy? Pource que toute la loüange de cecy consiste au mouuement & en l'agilité du corps, non pas en l'esprit. Parquoy il faut que tout ce, dont on fait iugement des yeux, soit mis en euidence & expliqué. Cela toutes-foi*s* ie ne laisseray à dire*s* qu'un homme ne soit bon ioueur, qui a sou-

stenu l'esteuf comme il falloit, si ce n'a pas esté sa faute, qu'il ne l'ait soudain renuoyé. Mais iagoit ( poutras tu dire ) qu'encores qu'il ne manque rien à cestui-cy en l'art de bien iouer, si est-ce que, pour autant qu'il a fait en partie ce qui appartient à vn bon ioueur, & encor peut faire ce qu'il n'a pas fait, le ieu est de soy imparfait, l'acomplissement & perfectiõ duquel cõsiste en vne entresuyte d'enuoyer la paulme, & la renouer. Je ne veur icy longuement m'arrester à cõfuter ces choses par raisons. Mais posõs le cas qu'ainu soit que quelque chose defaille en l'art, & non au ioueur. Aussi pareillement en cecy, en quoy est fõdée nostre dispute, il y a quelque default de la chose donnée, à laquelle est due vne autre partie: non; à la volonté. Celuy, qui a receu vne chose, & a vne autre volonté pareille à la sienne, entant qu'en luy est, a fait ce qu'il a voulu.

Chap. **I**L m'a fait vn plaisir, ie l'ay receu. XXXIII. **I**e comme il a voulu. Desia il a ce qu'il demande, & mesmes ce qu'il requiert de moy singulieremēt. Parquoy ie peux dire, que ie suis recognoissant du bien, qu'il m'a fait. Il reste en apres, qu'il se puisse seruir de moy, & en tirer quelque profit. Car ceste partie n'est pas celle qui reste d'un deuoir imparfait: mais plus tost vn accroissement & augmentation d'un parfait. Le peinstre Phidie (par maniere d'exemple) fait vne statue. Autre est le fruit de son art: & autre, celuy de son artifice. Le fruit de l'art, est, d'auoir fait ce, qu'a voulu l'ouurier: celuy de l'artifice, est, de l'auoir fait.

avec profit & vtilité. Il a acheué son ouurage, encores qu'il ne l'ayt point vendu. Le fruit de son ceuvre est triple. L'vn gist en la conscience, lequel il a recen, quád il a paracheué son ceuvre: l'autre en la renommée: le tiers est, qu'il en deuoit auoir le profit, que doit apporter ou la grace & faueur, ou la véte, ou quelque autre cōmodité. Dōc le premier fruit, qui prouiet du bien-fait, est celuy de la cōscience: lequel celuy a perceu, qui a fait plaisir à celuy, auquel il vouloit aider. Le secōd, est de la renommée. Le tiers, est le profit que l'no en peut esperer. Parquoy ie cōclus le dō, lors qu'il est volontiers receu & accepté, pouuoir estre appellé bien-fait. Car celuy, qui l'a fait, en a receu gré, & faueur de celuy à qui il l'a donné: ce que premierement on regarderoit qu'il n'en ayt receu aucū loyer. Ie dois donc ce, qui est hors de la nature du bien-fait, c'est à scauoir la recōpense: mais i'ay recognou assez le plaisir, parce: seulement que ie l'ay bien receu.

CHAPITRE XXXIV.

Comment / ( diras tu ) celuy là m'a il rendu la pareille; qui ne me fait iamais plaisir ny service? Ie te respons; que le premier plaisir qu'il t'a fait, c'est, qu'il t'a offert son bon ceur. Secondement, i'ay l'a offert de bonne foy & equité, qui est signe d'amitié. En après, autrement se paye vn bien-fait; autrement. yue creance ou docte. En

quoy il ne faut pas que tu penses, que ie t'en donne recompense ny payement. La chose gist au cœur & en la bonne volonté. Ce que ie dis, ne te semblera estrange ( combien que de prime face il soit veu repugner à ton opinion ) si tu t'accocomodes à moy, & que tu penses, que plus tost ce sont faits, que ce pratiquent, que parolles. Il y a plusieurs choses, qui sont sans nom, & lesquelles nous donnons à cognoistre, non par leurs propres appellations mais par mots empruntez d'ailleurs : de sorte que par ce nom, pied, nous signifions les nostres, ceux d'un liët d'un voile, & d'un vers. Par ce nom, chien, nous entendons le chien de chasse, le chien de mer, & au ciel vne assemblée d'estoilles en vn signe. Et par ce que nous n'auons pas tant de mots, que puissions assigner à chacune chose nom propre, toutes fois & quantes qu'il en est besoing, nous les empruntons les vnes des autres, & faisons seruir à chacune d'elles le nom par lequel elles puissent estre entendues. Force est vne vertu, qui m'esprise tout dangers iustes & raisonnables: ou bien, c'est vne science, qui m'ostre la maniere, comment tous perils & dangers doiuent estre repouffez, soustenuz, ou deffiez. Toutesfois nous appellons vn escrimeur & ioueur d'espée, homme fort & magnanime; & pareillement vn melchant seruireur, lequel par vne oultreuidance & témérité, est attiré au mespris & au contemp-

ment de la mort. Espargne ou chicheté, est vne science monstrant à fuir & couter toutes despenses superflues : ou bien c'est vn art, par lequel nous sommes enseignez, à vser modérément des biens, qui sont en nostre possession. Toutesfois nous appellons le par trop chiche & espargnant, homme de petit cœur, pource qu'il y a grande difference entre mediocrité & chicheté par trop estroite. Ces choses, & autres semblables prouiennent de nature : mais le defect du langage, fait, que nous appellons aussi bien chiche, celuy, qui est par trop racquin & auare, comme celuy qui fait la despense excessive, & que tant celuy, qui avec raison contemne les choses fortuites, que celuy, qui se met en danger sans raison, est dit magnanime & fort. Ainsi, tant le bien-fait, que son effort, & ce qui se donne par tel effort, est appelé plaisir, seruire, liberalité, & gratuité : comme sont deniers, maisons, robe longue, & semblables presens. Ces deux choses n'ont qu'vn nom : mais la force & vertu des deux, est bien diuers.

---

## CHAPITRE XXXV.

**P**arquoy sois attentif. Tu entens maintenant, que ie ne dis chose, de laquelle ton opinion puisse estre destournée,

& que tu ne puisses croire. Et parce que  
 garde au bien-fait, que l'action parfait & cō-  
 lomme. Toutes & quantes fois que nous re-  
 ceuons vn plaisir volontiers, la pareille en  
 est renduë. Mais ce, qui est compris sous  
 la chose donnée, nous ne l'auons pas enco-  
 res rendu, & est en nostre volonté de le  
 rendre, ou non. Par nostre volonté nous  
 auons satisfait au vouloir de celuy, duquel  
 auons receu quelque bien-fait: mais nous  
 demeurons redevables à la chose donnée,  
 de la pareille. Parquoy combien que nous  
 disions celuy auoir rendu la pareille, qui de  
 bon cœur a receu le bien & plaisir qui luy  
 a esté fait: si est-ce que nous luy comman-  
 dons de rendre quelque chose semblable  
 à ce qu'il a receu. En quelques choses de ce-  
 que disons, nous n'accordons point à la cou-  
 stume: qui toutesfois puis apres par autre  
 chemin reuiennent en constume. Nous di-  
 sons qu'vn sage ne peut receuoir iniure:  
 toutesfois celuy, qui l'auroit frappé du  
 poing, ou autrement, seroit accusé luy auoir  
 fait tort. L'on dit aussi, qu'vn fol n'a rien, qui  
 soit sien: toutesfois celuy, qui luy auroit  
 rauy quelque chose, seroit conuaincu de  
 larcin. Et combien que tous fols soient  
 hors de leur bon sens & entendement, si  
 est ce qu'on ne les guerit pas tous de leur  
 folie par l'hellebore ou veraine. A ceux  
 mesmes

mesmes, que nous appellons. insensez, nous  
 commettons souuent l'election des officiers  
 & magistrats, & la iurisdiction d'vne vil-  
 le, ou d'vne prouince. En pareil cas nous  
 disons, que celuy, qui de bonne volonté a  
 accepté vn bien-fait, a rendu la pareille: si est  
 ce que nous le laissons obligé à le rendre,  
 de sorte qu'encor, l'ayant rendu, il est tenu  
 en sçauoir gré. Cela est. vn aduertissement  
 non vne denegation de plaisir. Craignons  
 qu'estans opprimez d'vn fardeau intole-  
 rable, ne defaillions sous le fais: & disons:  
 Il m'a fait plaisir, il a defendu ma renom-  
 mée, il m'a tiré de pauureté, de grands dan-  
 gers & perils ausquels i'estois: il m'a sauué  
 la vie, & par son moyen ie iouys de la libe-  
 rté, la quelle m'est trop plus chere que m'a  
 vie propre. Comment donc, ou quand luy  
 pourray-ie rendre ce merite? Quand vien-  
 dra le iour que ie luy pourray faire paroi-  
 stre mon vouloir? le dis, que celuy, qui vse  
 de telles parolles, a desia donné cognoissan-  
 ce du bien & plaisir, qu'il a receu. Reçoy  
 donc le plaisir qu'on te fait, ayme le, resiouy  
 toy, non de ce que tu le reçois, mais de ce  
 que tu le rens, estant tenu & obligé de ce  
 faire. Et ainsi tu n'encourras point le dan-  
 ger d'estre appellé ingrat. Je ne te propose-  
 ray aucunes difficultez, afin que tu ne te  
 desesperes, & ne defailles en toy mesme.

par l'attente des labeurs & longue seruitude. Je ne veux point aussi que tu sois long à ce faire, mais ie veux que tu le faces soudainement. Car sois assure, que tu ne seras jamais recognoissant le bien qui t'est fait, si tu ne l'es promptement & sur le champ. Que dois-ie doncques faire? (diras-tu.) Je ne veux, que tu combates. Et peut-estre qu'il en sera force. Je ne veux que tu ailles sur mer: toutes-fois à l'auenture-itt'y faudra aller, encores que tu ayes les vents contraires. Veux tu donc rendre le plaisir? Reçoy le gracieusement. Car par ce moyen tu as rendu la pareille: non que par cela tu doines penser l'auoir payé: mais ie dy cela, à fin que tu en demeures debteur d'vn cœur plus assuré.

*Fin du second liure.*



## LIVRE LII.

DES BIEN-FAITS  
DE SENEQUE.

## CHAPITRE I.



EST chose deshonneste,  
Ebuce Liberal ( ce que tient  
aussi & estime vn chacun ) de  
ne recognoistre le plaisir que  
l'on a fait. Et ainsi les ingrats  
se complaignent des ingrats.

ven cepédant que ce, qui déptait à tous, se re-  
trouue en tout: de sorte que l'ô va tellemēt au-  
contraire de bien; que nous hayssons aucuns,  
personnages, non seulement apres que nous  
leur auons fait plaisir, mais aussi, quand ils  
nous en ont fait. Je ne veux oyer que ces cho-  
ses n'adiennent à quelques-uns par malice  
& corruption de nature: & a plusieurs cause:  
que le temps interposé en a soustrait. & effa-  
cē.

# PIO LES BIEN-FAIST

cé la memoire. Car les bien faits nouveaux, qui leur ont esté en estime & reputation, perdent leur grace & dignité avec le temps. Desquelles choses ie sçay auoir eu dispute avec toy, lors que tu les appelleois, non pas ingrats, mais oublians, cōme si la mesme chose, qui rend vn homme ingrat, le pouuoit excuser de son ingratitude. Est ce à dire, pource que cela est aduenu à quelqu'un, qu'il ne soit point ingrat, veu que cela n'adient sinō qu'à l'ingrat: Il y a beaucoup de maniere d'ingrats non moins que de larrons, & meurtriers, auxquels il n'y a qu'une coulpe, mais quant aux parties, il y a grāde diuersité. Celuy est ingrat qui nye auoir receu le plaisir qu'il a receu. Celuy est ingrat, qui le dissimule. Celuy est iograt, qui ne le rend. Et le plus ingrat de tous est celuy, qui l'a mis en oubly. Car ceux là encores qu'ils ne le rendent, toutesfois le doiuent, & demeure en eux l'apparence & marque des merites, encore qu'ils soient encloz dans leur mauuaise conscience. Et par fois pour quelque cause peuvent estre conuertiz à le recoguistre, si l'on fa honte les en aduertist, si vne soudaine conuoitise d'honesteté (telle qu'elle a coustume pour quelque temps de s'essuer & naistre es mauuais cœurs) les en admoneste: ou si quelque legere occasion les y inuite. Mais celuy ne peut iamais estre recognoissant, qui a mis en oubly tout le bien, qu'on luy a fait. Et lequel des deux appelle  
les

les tu le pire, ou celuy, enuers lequel le gré du bien-fait est perdu: ou bien celuy, enuers lequel est perdue la memoire? Les yeux de celuy sont viciez, qui craint la lumiere: ceux sont auégles du tout, qui ne la voyent point. De n'aymer ses pere & mere, est grande impieté: & de ne les vouloir cognoistre, vne rage & pure folie. Qui est plus ingrat, que celuy, qui a tellement escarté & reietté arriere de soy ce, qui deuoit estre mis au premier rang de l'esprit, & tousiours se presenter au deuant de l'estendement, qu'il s'est tourné à la fin en ignorance, de sorte qu'il n'a aucune souuenance de iamais l'auoir receu? Il s'apperçoit clairement, que celuy n'auoit souuent pensé à rendre le bien qu'il a receu d'un autre, lequel l'a oublié apres l'auoir receu.

---

## CHAPITRE II.

**O**R à rendre le plaisir, qu'on a receu d'autruy, il est requis puissance, temps, faculté, & fauorable fortune. Celuy qui s'en souuiert, en est recognoissant, sans despense. Qui ne fait ce, où il n'est requis ny labours, ny richesses, ny heur, ny prosperité: celuy là n'a deffence aucune, ny moyen à se sauuer. Car celuy là n'a iamais voulu recognoistre la chose, laquelle il a si loing reietté,

## 112 DES BIEN-FAITS

reiettée, qu'il en a perdu la veüe. Tout ainsi que les choses, qui sont en vſage, & que l'on manye iournellement, iamais n'encourent rouylleure, moisſſeure, ny relenteur : & au contraire, celles, qui sont hors la veüe & vſage des hommes, & mises en oubly par quelque nonchallance, comme superflues, & inutiles, amassent par leur villesse des rouylles & ordures : Au cas pareil, tout ce qui est exercé & renouvelé, par vn frequent & assidu ſouuenir, iamais ne s'oste de la memoire : laquelle ne perd rien, si non ce, à quoy elle n'est ſouuent ententue.

---

### CHAPITRE III.

**O**utre ceste raison, il y a d'autres choses, lesquelles quelquefois couurent & cachent les merites : dont la premiere & principale de routes est, que nous estant tousiours occupez à nouvelles cupiditez & ambitions, ne regardons point à ce, que nous auons, mais à ce, que nous appetons : ententifs non à ce, qui est, mais à ce, qui est appeté. Car tout ce, qui est en nostre maison, nous semble vil & de peu de conte. Et s'ensuit, apres que le desir de choses nouuelles rend ce, que tu as receu, léger & de peu de valeur, que l'auteur mesme

me soit en peu d'estime enuers toy. Nous aimon, auons en admiration & grande estime vn personnage, & confessons nostre estat auoir esté par luy mis sus, & eleué en la dignité en laquelle nous sommes de present, pendant que ce, que nous auons de luy obtenu, nous plaist. Puis l'admiration des autres choses saisit nostre cœur, auxquelles nostre desir s'addonne & aspire, comme est la façon de faire des hommes, de conuoiter apres les grandes choses celles, qu'ils voyent estre encores plus excellentes: de sorte que aussi tost ce, qui de nous estoit appellé bien-fait, s'ecoule de nostre memoire. Ny ne regardons à ce qu'ils nous ont preposez aux autres, mais à cela seulement, que la fortune des choses precedentes monstre & represente souuent. Or nul ne peut ensemble auoir enuie contre quelqu'un, & luy rendre graces: parce que auoir enuie est le propre d'un homme plantif, triste, & dolent: & remercier, est le fait d'un homme ioyeux. A cause aussi que nul de nous ne cognoist sinon ce temps là, lors principalement qu'il passe. Peu se trouuent, qui renouuent leur esprit à penser aux choses passées. Et de là vient, que tant les precepteurs, que leurs bien-faits se perdent, parce que nous mettons arriere & ne tenons conte de tout ce qui s'est fait en la ieunesse. Ainsi se fait, que le bien, qu'auons receu en nostre adolescence, se perd: pource que iamais n'en est

## 114 LES BIEN-FAITS.

est faite mention. Nul ne met ce qui a esté, comme au passé, mais comme au rang de chose perdue. Et pour ceste occasion la memoire des choses, qui panchent & enclinent sur l'aduenir, est souuent fort caduque & labile.

---

### CAPITRE IV.

**E**N ce lieu il faut rédre témoignage à Epicure, lequel incessamment se plaint de ce que nous sommes iograts-enners le passé : & de ce que ne reduisons en memoire les biens qu'auons ia receus, ny les nombrons entre les voluptez & plaisirs, veu qu'il n'y a plus certaine ny plus asseurée volupté, que celle, qui ne se peut plus oster ny tollir à la persōne. Les biens presēts ne sōt pas encor en leur entier, où ils doiuent demeurer: quelq; desastre & incōuenient les peut troubler & interrompre. Les futurs sont pendants & incertains. Ce, qui est passé, est mis entre les seurs & asseurez. Comment peut estre aucun recognoissant le bien qu'on luy a fait, qui toute sa vie ne garde ny ne considere que les choses presentes ? Et de fait la memoire des passées fait l'homme recognoissant. Tant plus vn homme espere, tant moins se souuiet-il du passé.

## CHAPITRE V.

**T**Out ainsi (amy Liberal) qu'il y a quelques choses, lesquelles estans vne fois comprinses, demeurent tousiours en la memoire: & pour retenir les autres ne suffit pas de les auoir apprinses, mais les faut exercer (car le sçauoir d'icelles se perd incontinent, s'il n'est entretenu) i'entens dire de Geometrie, & Astrologie, & si aucunes telles sciences y a, qui pour leur subtilité passent & s'escoulent incontinent de la memoire: aussi y a-il quelques biens-faits, dont la grandeur ne souffre qu'ils perissent: aucuns sont moindres, mais en plus grand nombre, & diuersifiez selon le temps ne font que outrepasser. Cela se fait (comme i'ay dit) à l'occasion que nous ne le traitons pas incontinent apres, ny ne les ramentonnons en nos esprits de fois à autres, ny ne voulons cognoistre volontiers l'obligation que nous auons à autrui. Escoute les voix des demandeurs. Il n'y a aucun, qui, en receuant n'ayt dit, que la memoire de ce plaisir demurerait à iamais en son cœur, & qui pour cela ne se soit confessé redevable & obligé à son bien-facteur, & s'il y a quelque autre plus humble façon de parler, qu'il ne l'ait trouué, par laquelle il s'obligeast à luy.

## 116 LES BIEN-FAITS.

luy. Quelque temps apres ceux cy ne veulent plus tenir ce langage, & reiettent ces premiers propos comme des-honnestes, & indignes d'un homme libre : & viennent puis apres iusques là, ou le plus meschant, (comme i'est me) & le plus ingrat scauroit paruenir : c'est, qu'ils mettent en oubly le bien, & plaisir qu'on leur a fait. Si est ce que celuy, qui oublie le bien qu'il a receu, est autant ingrat, que celuy est estimé estre reconnoissant, qui seulement en a souuenance, sans autre redouance, ne restitution de pareille.

---

### CHAPITRE VI.

**E**T toutesfois l'on demande, si ce vice, tant abominable & hay de toutes gens de bien doit estre impuny, & si ceste loy, qui s'exerce es escoles, doit auoir lieu en la ville, par laquelle est receuë vne partie à faire enqueste & poursuite de l'ingrat, en iugement: laquelle aussi semble à tous iuste & raisonnable. Pourquoi non ? Veu que les villes mesmes reprochent aux villes ce qu'elles leur ont fait: & exigent des successeurs ce qui par leurs deuanciers leur a esté donné. Nos ancestres, à scauoir, ces grands personnages qui nous ont precedé, ont seulement demandé

mandé plaisir & seruice des ennemis : ils les faisoient & donnoient de bon vouloir , & les perdoient d'aussi grand cœur & courage. Il n'y eut oncques nation , qui receust vne partie à intenter action à l'encontre de l'ingrat , fors celle des Macedoniens. Et le plus grand argument que nous auons eu à ne vouloir recevoir n'y permettre telle action, est pour auant que nous auons consenty de pouuoir estre conuenu de toute sorte de malice : & qu'il y a peine selon la diuersité des pays pour le meurtre , pour l'empoisonnement , pour le parricide , & pour le violement de la religion, & quelque vne par tout. Mais quant à ce crime d'ingratitude , qui est tant frequent & coustumier , il n'est puny en aucun lieu, ores qu'il soit en tous lieux reproché & blasmé. De nostre part , nous ne l'auons pas absous, mais comme l'estimation & taxe d'vne chose incertaine, soit difficile, seulement l'auons condamné par vne haine qu'auons contre luy , & l'auons delàissé entre les choses que nous remettons à Dieu, pour en faire la vengeance.

---

## CHAPITRE VII.

**P**lusieurs raisons se presentent, pour lesquelles ce crime icy ne doit tomber

en loy. La premiere est , à cause que la meilleure partie du bien-fait se perd , si vne partie est receüe à faire poursuite contre l'ingrat.iugement , comme d'une certaine somme d'argent,ou de quelque chose qu'on eust louée. Car le plus honorable & magnifique de tout cecy gist'en ce que nous auons baillé, & deussions nous perdre, & qu'auons du tout permis & delaisé à l'arbitrage & vouloir des receuans. Si i'en appelle deuant le iuge , cela commence à n'estre plus vn bien fait, mais vne creance. D'auantage comme soit chose tres-honneste de rendre le plaisir qu'on nous a fait, il deliste d'estre honneste , s'il est necessaire. Nul ne louera autrement l'homme recognoissant en ceste sorte le plaisir qu'on luy a fait, qu'on fera celuy, qui aura rédu ce qu'on luy auoit baillé en garde, ou qui a payé ce qu'il deuoit säs en estre conuenu deuant le iuge, & sans estre cōdamné par iceluy. Ainsi nous corrompons les deux plus be les choses qui soient en la vie humaine : à sçauoir, l'homme recognoissant, & le bien-fait. Car qui a-il en cestuy-cy ou de magnifique , s'il ne donne point son bien-fait, ains le preste seulement : ou en celuy, qui le rend , non pour la volonté ou'il a de ce faire , mais parce qu'il en est contraint ? D'estre recognoissant ce n'est pas chose digne de gloire, sinon que ce fust chose seure d'auoir esté ingrat. D'auantage, à peine suffiroient toutes les cours, & iurisdiccions

d'actions à déterminer & décider ceste seule loy. Qui seroit celuy, qui n'intenteroit action contre l'autre? Qui seroit celuy qui ne seroit actionné? Tous extollent & magnifient leurs bien-faits: tous dilatent mesmes les moindres plaisirs, qu'ils ont faits aux autres. D'avantage, toutes choses qui tombent en fait de iudicature, doiuent estre telles, qu'elles se puissent comprendre & non donner au iuge vne infinie licence & permission. Et de fait, la condition d'une bonne cause semble meilleure, si elle est plus tost renuoyée à vn iuge qu'à vn arbitre: pourte que le formulaire coptraint le iuge, & luy met certains limites qu'il ne doit excéder: l'arbitre (la conscience duquel n'est aucunement liée ny astraite) en peut ou diminuer, ou rescinder, ou adiouster quelque chose, & moderer la sentence, don comme la loy & iustice le suade & ordonne, mais ainsi que l'humanité ou misericorde l'incite à ce faire. L'action de l'ingrat ne peut lier le iuge, ains d'une licence tres libre peut estre proposée & mise en auant. Car on ne sçait au vray que c'est que vn bien-fait: avec ce, quoy que ce soit, il n'y a pas peu d'interest, combien benignement le iuge l'interprete. Il n'y a loy qui monstre que c'est, qu'un ingrat. Souuentefois aduient que celuy, qui a rendu ce qu'il a receu, est ingrat: & celuy, qui ne l'a rendu, est recognoissant. Le iuge, peu sçauant en son estat, peut

## 120 LES BIEN-FAITS

dire son aduis de certaines choses : comme quand il faut prononcer si quelque chose a esté faite , ou non : comme quand on fait apparoiſtre & que l'on produit les contractz & instrumens obligatoires de ce , qui est en controuersé : comme quand la chose se peut décider moyennant le discours des raisons qu'on met en auant. Mais là ou il fait iuger le cœur de la personne , & là où l'on dispute des choses , desquelles ne peut deliberer que l'homme sage : en cest endroit ne peut estre prins le iuge du nombre de ceux , que le denombrement & declaration des biens , & l'heritage des cheualiers Romains a fait estre du rang des iuges.

---

### CHAPITRE VIII.

**P**Arquoy ceste chose a semblé à plusieurs seante d'estre renuoyé deuant vn iuge : mais il ne s'en est trouué d'assez capable & suffisant , pour le décider : dont tu t'esmerueilleras , si tu examines diligemment en quelle difficulté se fust mis celuy qui eust imposé ce crime à quelqu'un , & l'eust poursuiuy par voye de iustice. Quelqu'un a donné à vn autre grande somme de deniers : mais il l'a fait , estant riche & opulent , & sans que pour cela il en ayt esté interessé , ou qu'il s'en soit senty. Vn autre en-

a autant fourny: mais non, sans faire cession de tous ses biens de patrimoine. La somme est pareille, mais non le bien-fait. Adiouste cecy d'abondant. Cestuy-cy a baillé argent, pour la deliurance de quelques biens exposez en l'encamp, au plus cffrant & dernier encherisseur, mais l'ayant prins en sa maison. Vn autre a fourny pareille somme, mais il l'a empruntée avec interest, ou prié qu'on la luy prestast, & a enduré d'estre obligé par vn bien-fait, pour faire plaisir à l'autre. Estimes tu celuy là deuoit estre mis en pareil rang & degré, qui dōne sans se discommoder en rien, avec cestuy, qui s'est engagé pour le faire / Il y a quelques choses, qui avec le temps se font grandes, non pour la quantité, mais pour le temps. Vn bien-fait est vne possession donnée, dont la fertilité & abondance peut relacher la cherté des viures. Vn bien fait est vn pain donné à celuy, qui a faim. De donner vn pays, dans lequel courent grandes riuieres nauigables, c'est vn bien-fait. Et d'enseigner la fontaine à ceux, qui tirent la lāgue de soif & qui à peine peuuent respirer pour l'extreme alteration qu'ils ont en la gorge, cela est bien-fait. Qui sera celuy qui parangonnera ces choses entres elles? Qui sera celuy, qui les pourra assez diligemment examiner? La sentence est arrieste, laquelle ne cherche pas la chose, ains la force & efficace d'icelle. Combien que mesmes choses soient données en di-

verses manieres, si ne dependent elles pas d'un mesme. Cestuy cy m'a fait vn plaisir, mais non volontairement: mais il s'est plainst & repenty de me l'auoir fait: mais il m'a regarde plus superbement qu'il ne souloit: mais il me l'a fait si tard, qu'il m'eust plus fait d'auantage & de profit, s'il me l'eust denye tout à plain, aussi tost que ie l'en requis. Comme pourra vn iuge asseoir son iugement sur ces choses, consideré que la parolle, le moyen, & le visage avec lequel sont donnez les bien-faits, peuuent estre tels, qu'il n'ent conuient rendre ny gré ny grace?

---

### CHAPITRE IX.

**Q** Voy? que disons nous de ce qu'il y a quelques choses, lesquelles ne sont appellées bien-faits que pource qu'elles sont desirées singulierement? Il y en a d'autres, lesquels ne sont si ordinaires; mais plus grands, iacoit qu'ils apparoissent moindres. Tu appelles vn bien-fait, d'auoir fait quelque vn bourgeois d'une riche & opulente cite, & en icelle luy auoir donnee estat, & l'auoir fait monter de degré en degré iusques au quatorziesme. Tu appelles vn bien-fait d'auoir accordé à vn citoyen, qu'il puisse demettre à voir faire les triumphes, à voir reciter les comedies, & ieux publics à son

son plaisir, estant assis au rang des grands personnages, & chevaliers. Tu appelles vn bien-fait d'auoir defendu celuy, qui estoit conuaincu, & en danger de sa vie. Qu'est ce au'pris de l'auoir aduertuy de son salut? Que est ce de l'auoir retenu à ce qu'il ne fist quelque meschanceté? Qu'est ce que d'auoir arraché le cousteau des mains de celuy, qui se vouloit donner le coup de la mort? Qu'est ce que d'auoir consolé par remedes valables celuy qui menoit vn grand dueil? Que est ce que d'auoir reduit au conseil de vie celuy qui vouloit suyure ses desirs & concupiscences? Qu'est ce que d'auoir esté assidu pres le malade, & comme sa santé & guëson consistat en certains moments, auoit prins garde au temps conuenable pour son boire & manger, & avec vin luy auoir renforcy les venes defaillâtes, & luy auoir amené le medecin, pour le visiter, & luy donner allegement lors qu'il estoit en danger de mort? Qui sera celuy, qui pourra assez estimer ces choses? Qui sera celuy, qui cōmandera, que tels bien-faits soyent recompensés par autres semblables bien-faits? Il t'a donné vne maison, mais ie t'ay predit que la tienne tomberoit sur toy. Il t'a donné du patrimoine; & moy, vne table pour tē sauuer, ainsi que tu estois en danger de naufrage. Il a combattu pour toy, en ce conflit il a receu plusieurs playes: mais moy par mon silence, & sans faire bruit, ie t'ay donné la

vic. Veu donc qu'en vne sorte se fait vn plaisir, & se rend en vne autre, il est difficile de les pouuoir faire tous egaux & pareils.

## CHAPITRE X.

**D'**Auantage, à rendre le plaisir que l'on a fait, il n'y faut point de iout assigné, comme à vn argent presté. Parquoy celuy, qui ne l'a encore rendu, le peut rendre quand bon luy semblera, & qu'il aura le moyen de ce faire. Dis moy donc, quel temps est il requis, dans lequel l'homme peut estre déclaré ingrat? Les plus grands bien-faits ne requierent aucune probation. Ils sont souuent cachez au plus secret de la conscience de ceux. La raison pourquoy nous faisons mention de cecy en ce lieu est, à fin que nous facions nos dons gratuits sans tesmoins. En apres, quelle peine ordonnerons nous aux ingrats? N'en ordonnerons nous qu'une à tous, veu que tous bien-faits ne sont semblables ny egaux? Or donnerons nous peine diuerse & inegale, selon que monte le bien fait d'un chacun, plus grande ou moindre? Or sus donc, que selon la somme & valeur se face la taxe. Quoy? Que direz vous à cela qu'il y a des bien-faits qui concernent la vie, & qui sont plus grands, & de plus grande consequen-

ce.

ce que la vie mesme? Pour l'ingratitude de ceux-cy, quelle peine adingera - on? Sera elle moindre que le bien-fait? Elle seroit inique. Sera elle pareille, & capitale? Quelle chose y a il plus inhumaine, que de vouloir, que la recompense & fin des benefices soit le sang & la mort de celuy, qui les a receuz?

---

## CHAPITRE XI.

**M**Ais ( me dita quelqu'un) les parents ont quelques priuileges plus que les autres. Tout ainsi que l'on a eu egard en ces choses sans garder aucun ordre ny degre, aussi conuient il faire en tous autres bien-faits. Nous tenons sacrée & inuio- lable la condition de noz parents; parce qu'il estoit expedient qu'ils engendrassent des enfans. S'ils eussent esté sollicitez à ce labour, ils ne se fussent (peut estre) mis au hazard de ceste aduerture. On ne leur peut dire ce, qu'on dit à ceux, qui font plaisir. Regarde & considere en toy mesmes, à qui tu le fais. Si tu es deceu, plains toy de toy mesmes: car tu deuois donner à celuy, qui le merite. Quant à auoir des enfans de la femme, cela ne gist pas au iugement de ceux, qui les ont: toute la chose consiste au vouloir de Dieu, & à celuy qu'on y a. Par- quoy à fin qu'ils se meissent au hazard & à

## 126 LES BIEN-FAITS :

la fortune plus volontairement, l leur a fallu donner quelque puissance & autorité. En apres, il y a vne autre condition de parents, lesquels peuuent vne autre fois bien-faire à ceùx, à qui ils ont desia bien-fait. Nō. obstant que leurs enfans soyent en leur endroit ingrats, si ne faut il estimer, que pour cela ils laissent à leur bien-faire, & n'y a aucun danger quand lesdits enfans mentirōt, disants qu'on ne leur a point fait de bien. Es autres on doit demander non seulement si on les a receuz, mais aussi s'ils ont esté faits par eux. Les merites & bien-faits des parents sont à tous cogneuz & manifestes. Et parce qu'il est necessaire que la ieunesse soit regie & gouuernée, nous leur auons imposé comme les magistrats domestiques, sous la garde desquels ils sont reuuz. D'auantage, le bien-fait de tous les parents n'est qu'un mesme. Parquoy il a fallu vne fois pour toutes les estimer. Les autres sont diuers, dissemblables, & differents entre eux par infinis interualles. Au moyen de quoy ils n'ont peu tomber sous vne mesme reigle, attendu qu'il estoit meilleur de les laisser eurs, que de les faire tous egaux.

## CHAPITRE XII.

IL y a des chose, qui coustent beau-  
 coup à ceux, qui les donnent : les autres  
 qui sont en grande estime à ceux, qui les  
 reçoivent : mais sans que ceux, qui les ont  
 données, y sentent recompense ou profit.  
 aucunes, qui sont données aux amis : les au-  
 tres, aux incogneuz, & estrangers. Combien  
 que ce, que l'on donne, soit vne mesme cho-  
 se, si est elle plus à estimer, quand elle est  
 donnée à celuy, qui la commence à reco-  
 gnoistre par le moyen & plaisir, que tu luy  
 en as fait, & non au parauant. Cestuy cy  
 donne les aides, cestuy là les ornements, &  
 l'autre consolation. Tu en trouueras au-  
 cuns, qui n'estiment rien plus agreable  
 ny plus grand, que d'auoir, qui les confort-  
 sent en leur calamité, & sur lesquels ils se  
 reposent & appuyent en leur desfortunes.  
 D'autre part tu en trouueras quelque au-  
 tre qui aymera mieux qu'on ayt egard à  
 sa dignité, qu'à la protection & seureté. Vn  
 autre, qui iugera estre plus tenu à celuy,  
 par lequel il est en plus grande seureté, que  
 à celuy, par lequel il est tenu & réputé  
 grand. Parquoy ces choses seront plus  
 grandes ou moindres, que le iuge sera ou  
 plus ou moins affecté à l'vne ou à l'autre

tre parti. D'auantage moy mesmes ie chois-  
sis mon creditur. Mais les bien faits se re-  
çoient plusieurs fois de la main de ceux  
de qui on ne vouloit, & ausquels quelque-  
fois (au desceu de nous) nous sommes obli-  
gez. Que feras tu à cela? Appelleras tu ingrat  
celuy, qui, l'ayant receu tellement quelle-  
ment, ne l'a rendu?

### CHAPITRE XIII.

**Q**uelcun m'a fait vn plaisir, lequel  
puis apres m'a fait vne iniure: à sçauoir  
si pour le plaisir, qu'il ma fait, ie suis tenu  
d'auoir patience de toutes ses iniures: ou si  
cela sera autant, comme si ie luy auois ren-  
du la pareille du plaisir qu'il m'a fait, à l'oc-  
casion que par l'iniure qui s'est ensuyvie il  
l'a mis à neant? D'auantage comment feras  
tu iugement, si ce, qu'il a receu, est plus que  
le plaisir, ou ce en quoy il est offensé? Le  
iour me defaudroit, si j'attendois pour-  
suyure par le mena toutes les difficultez,  
qui sont en cest endroit. Nous rendons (di-  
ras tu) les personnes trop lentes à faire plai-  
sirs en ce que ne faisons point la reuëche  
des choses données, & ne punissons point  
ceux qui les desauoient. Mais au contraire  
qu'il te souuienne aussi, qu'il y en aura beau-  
coup plus de tardifs à receuoir les bien-faits.

S'ils

fils l'exposent au danger de dire la cause  
 pourquoy la chose est telle, & auront inno-  
 cence par ce moyen en plus grande recom-  
 mandation. Nous aussi par cela serons puis  
 apres plus tardifs à les faire. Car nul ne fait  
 plaisir volontiers à aucun, mal-gré & contre  
 le vouloir de celuy, auquel il veut bien  
 faire: mais quiconque est incité à ce faire,  
 rant d'une bonté qui est en luy, que par la  
 beauté de la chose, il donnera aussi volon-  
 tiers à ceux mesmes, qui pour cela ne luy en-  
 seront obligez & reuez, sinon qu'en tant  
 qu'il leur plaist. Car la gloire de ce deuoir  
 est diminuée, auquel on a prins soigneuse-  
 gar de.

#### CHAPITRE XIV.

**V**Ray est que les bien-faits par ce  
 moyen seront en plus petit nombre,  
 mais aussi seront ils plus certains. Et quel  
 mal est ce, de defendre l'indiscretion des  
 bien faits? Car ceux mesmes, qui à telle le-  
 gèreté n'ont constitué loy, ont ensuiuy ce-  
 la à fin que nous feissions noz dons gra-  
 tuits & liberalitez sans plus de discretion  
 & prudence: & qu'au lieu d'égard feissions  
 election de ceux, à qui nous deu le plaisir, que  
 nous voulons faire. Mais donc soigneuse-  
 ment à qui tu donnes, & par ce moyen ad-  
 uendra

## 130 LES BIEN-FAITS

viendra qu'il n'y aura aucune action, ny re-  
plique. Tu te trompes, si tu estimes que le  
iuge te doive secourir, ou favoriser: il n'y a  
loy, qui te remette en ton entier & premier  
estat. Prends garde à la seule foy de celuy,  
qui reçoit le bien, que tu luy fais. En ceste  
sorte les biens ont leur authorité, & se font  
magnifiques. Tu les contaminera, si tu  
fais estat de proces. C'est vne voix fort  
equitable, & qui represente la loy commu-  
ne entre tous hommes, & qui pronient de  
raison naturelle, de rendre ce que tu doies.  
C'este cy est tres villaine en cas de plaisir &  
don gratis, de dire, Rens. Que rendra il.  
Le dy qu'il te doit sa vie, sa dignité, son as-  
surance, sa santé. Les plus grandes choses  
ne se peuvent rendre. Pour le moins, dit il  
rens quelque chose, qui soit partie de ce-  
ste grande. C'est icy ce que ie disois, que la  
grandeur & dignité d'une si belle vertu s'e-  
teindroit & perdroit du tout, si d'un bien-  
fait nous faisons marchandise. Nous ne de-  
vons point inciter nostre cœur à avarice, à  
querelles, à discord, s'il y est assez prompt de  
foy mesme. Aquoy, tant qu'en nous est possi-  
ble, resistons, & retranchons l'occasion à  
celuy, qui la cherche.

## CHAPITRE XV.

**P**Leust or à Dieu que nous peussions  
 persuader aux hommes, de ne vouloir re-  
 cevoir l'argent presté, sinon de ceux, qui le  
 leur voudroient rendre ! A ma volonté que  
 nulle stipulation ny contract obligest l'a-  
 cheteur ou vendeur ! & que les paches &  
 conventions, qu'ils font ensemblement,  
 se les garentissent accompagnées d'une  
 apposition de signes ! mais que la foy, & le  
 cœur iuste, les gardast plus tost, & la ver-  
 tueuse & equitable volonté ! Mais ils ont  
 preferé les choses necessaires aux bonnes,  
 & ayment mieux contraindre la fidelité,  
 que la garder. Tesmoins sont les uns d'une  
 part & d'autre. Cestuy sy en est beaucoup  
 de debtors en ses registres obligatoires,  
 notant diligemment ce que la chose porte,  
 le temps auquel elle a esté passée, parquoy,  
 comment, & en presence de qui. Un autre  
 n'est pas content d'avoir interrogé les  
 parties, s'il n'a eu les deniers entre ses  
 mains. O vilaine confession de la fraude  
 & meschanceté publique du genre humain !  
 On adionste plus foy au signes & cachets,  
 qu'aux cœurs des hommes. En quoy ces  
 venerables personnes sont ils employez ? A  
 quelle intention enregistrent ils leurs seings ?  
 c'est

c'est à fin (me dira quelqu'un) que cestuy là ne nye auoir receu ce, qu'il a receu. Estimes tu que telles personnes soyent incorruptibles, & deffenseurs de verité? Mais autrement on ne leur mettroit pas incontinent l'argent entre les mains. Donc ne seroit il pas plus honnestes, que la foy seulement fust faulsee par quelques vns, que la desloyauté de tous crainte? Ceste seule chose de fault à auarice, que nous ne faisons iamais nosz bien-faits, qu'il n'y ait quelcun, qui promette, & s'oblige selon l'interrogation & demande, qui luy est faite. C'est le fait d'un cœur noble & magnifique, d'aider autruy & luy profiter. Celuy qui fait plaisir, est imitateur de Dieu: & celuy qui en demande recompense, ressemble aux vsuriers. Que signifie, que, pendant que nous en faisons ja vengeance, nous les mettons en un mesord & vilain trouble?

---

## CHAPITRE XV

**Q**uelqu'un pourra dire, que plusieurs seront ingrats, si à l'encontre de l'ingrat n'est intentée action. Mais ie dis au contraire, qu'il y en aura moins: pource qu'avec plus grand egard & discretion se feront les bien-faits. D'auantage il n'est pas licite que le nombre des ingrats soit de tous cogneu.

Car

Car la multitude de ceux, qui pechent en cela, tolliroit la honte & vergogne du vice, & avec ce l'injure & malediction commune feroit cesser le blasme. Y a-il maintenant femme, qui ayt honte du diuorce d'entre elle & son mary, pour chose honteuse qu'elle ayt commise, veu que mesmes les plus nobles & grandes dames (ne comptans pas leur aages par le noms des Consuls, mais par la multitude du nôbre des marys à qu'elles ont eus) laissent leurs mary à la fin de se remarier, & prennent autres maris, pour ce qu'elles ont laissez les leur auparauant? Pendant que cela estoit rare, & n'estoit encor beaucoup en bruit, on le craignoit: mais pour ce qu'il ne se fait acte & registre de mariage, que premierement ne soit entreuenu diuorce entre le mary & la femme: les femmes ont apprins à pratiquer ce, dont souuent elles auoyent ouy parler. Y a il maintenant aucuns honte du crime d'adultere, apres que on est venu iusques là, que nulle n'est mariée pour autre occasion, que pour irriter & enflammer l'adultere? Pudicité est argument, & matiere de laidire. Quelle femme trouueras tu maintenant, tant soit elle miserable, & deshonneste, qui se contente d'une couple d'adulteres? Si elle ne sçait diuiser & departir les heures à vn chacun, donnant à tous assignat on l'vn apres l'autre (car le iour ne suffit pas pour tous) si elle n'est enleuée par vn, retenue par l'autre, elle est estimée forte.

te & naïse: & si elle ne haïte qu'un adulte-  
re, cela est appellé mariage. Tout ainsi que la  
honte de ces delices est de present perdue &  
euanouye, apres que la chose a eu cours par-  
tout: aussi feras-tu plusieurs ingrats, & aug-  
menteras le nombre, si l'on commence à les  
nombrer.

## CHAPITRE XVII.

**Q** Voy donc? (ditas tu.) L'ingrat demeurera il impuny? Quoy donc? respondray-  
ie. Le meschant ne le sera-il point aussi? Que  
sera ce de l'auaricien? Que sera ce de l'or-  
gueilleux? Que sera ce du cruel? Croys tu  
que les choses, qui sont tant odieuses &  
hayes d'un chacun, soyent impunies? Ou  
estimes tu qu'il y aye supplice plus grief,  
qu'une hayne publique & malvueillance  
d'un commun? C'est une peine de n'oser  
recevoir de personne un bien-fait, de n'oser  
faire plaisir à aucun, que tous ont l'œil sur  
luy, ou qu'il pense estre regardé de tous,  
qu'il a perdu la cognoissance de la meilleu-  
re chose du monde. Appelles tu celuy mal-  
heureux, qui n'a telle viuacité des yeux  
qu'il appartient? qui par maladie est deuenu  
sourd? Au contraire, n'appelles tu pas l'hom-  
me malheureux, qui a perdu le sentiment  
des plaisirs qu'on luy a faits? Il craint D'eu  
tesmoing

telmoing & vengent de tous ingrats: la conscience du bien-fait ( auquel il a fermé l'ouuerture) le brusle & tourmente ; finalement ceste peine est assez grande, pour ne receuoir point le fruit de la chose ( comme ie disois ) laquelle est sur toutes autres ioyeuse. Mais celuy, qui se delecte & plaist d'auoir receu vn bien-fait & plaisir d'autruy, a iouissance d'une egale & perpetuelle volupté avec luy, de sorte que regardant le vouloir de celuy, de qui il a receu, & non la chose receue, il s'esiouyt. Vn bien-fait resiouyt tousiours l'homme recognoissant, mais l'ingrat s'en delecte vne fois seulement. Or peut on paragonner la vie de l'un & de l'autre en ceste maniere: à sçauoir, que l'un est triste & chagrin, tel qu'est de coustume celuy, qui ny e ses debtes & est affronteur, qui ne porte tel honneur & reuerence à ses parents qu'il doit, ny à celuy qui l'a nourry & eleué, ou à ses maistres. L'autre est ioyeux, accort, & tousiours attend l'occasion pour rendre la pareille, sentant en soy par ceste affection vne grand'ioye & liesse, ny ne cherchant comment, de quoy, & pour quelle cause, mais la maniere comment pieinement & abondamment il rendra la pareille, non seulement à ses parens & amys, ains mesmes aux personnes humbles & de basse condition. Car s'il a receu vn bien mesmes d'un qui soit de condition seruite,

seruile, il n'estime pas de qui, mais ce qu'il a receu.

---

## CHAPITRE XVIII

QUelques vns demandent ( comme Ho-  
 caton) si vn seruiteur peut faire plaisir à  
 son maistre. Il y en a qui font distinction en-  
 tre les bien-faits, deuoirs, & seruices: & di-  
 sent que ce, qu'un estrangier fait, est vn plaisir.  
 L'estrangier est celuy, qui, sans blasme ny re-  
 proche, se fust bien passé de le faire. Le deuoir  
 est, ce qu'est tenu faire le fils enuers ses pere  
 & mere: la femme enuers le mary: & toutes  
 personnes, qui d'une affinité & alliance de  
 sang sont incitez de s'ayder & secourir les  
 vns les autres. Le seroice est, ce qu'est tenu  
 faire le seruiteur, qui par sa condition est re-  
 duit à ce degré, qu'il ne met rien en compte  
 de tout ce qu'il fait à son superieur. D'avan-  
 tage, celuy, qui nye que les seruiteurs ne  
 puissent quelque fois faire vn bien-fait à leurs  
 maistres, est ignorant du droict humain. Car  
 c'est le tout de sçauoir de quelle volonté est  
 celuy, qui fait quelque chose: non de quel es-  
 tat il est. Le chemin de vertu n'est à nul clos  
 ny fermé: il est ouuert à tous: il reçoit toutes  
 personnes, il inuite vn chacun, tant celuy,  
 qui est de franche condition, que celuy qui  
 de

de seruage a esté mis en liberté, serfs, Roys, & bannis. Elle n'a point d'égard à la maison d'où l'on est, ny aux biens qu'on possède: elle se contente de l'homme nud. Car que peut il auoir de seur à l'encontre des choses subites & soudaines? Que se peut promettre l'homme de cœur, si ainsi est que fortune peut changer vne vertu certainé? Si ainsi est que le seruiteur ne peut faire bien ny plaisir à son maistre, aussi ne le pourra faire aucun à son Roy, ny l'homme d'arme, ou soldat à son capitaine. Car quel interest y a-il, sous quelle puissance soit vn. chacun quand il est sous la souveraine? Car si la necessité & crainte d'endurer & souffrir les grands maux, qu'il est possible, empesche le seruiteur qu'il ne paruienne au los & nom de merite: cela mesme empesche, tant celuy, qui est sous celle d'un Roy, que celuy, qui est sous celle d'un capitaine: Car combien que cela soit sous dissemblable tiltre, si ont ils neantmoins pareil commandement & autorité sur eux. Or font ils plaisir à deurs Roys, & capitaines, & par consequent aussi à leurs maistres. Vn seruiteur peut estre homme de bien, iuste & loyal, il peut estre vaillant & hardy, il peut estre homme de bon cœur & courageux: & par ainsi il peut faire plaisir à son maistre. Et de fait cela est acte de vertu: de sorte que les seruiteurs peuvent faire tels plaisirs à leurs seigneurs & maistre que le plus sous souuent ils les gagnent & insinuent en leur amitié,

## 138 LES BIEN-FAITS

tié, par ce moyen. Il n'y a doute, qu'un seruiteur ne puisse faire bien & plaisir à vn chacun: pourquoy donc ne le pourra il faire à son maistre?

---

### CHAPITRE XIX.

**T**V me pourras dire, qu'il ne peut estre fait cteancier de son maistre, encor qu'il luy ayt baillé argent. Autrement, il obligera tous les iours son maistre. Car allant par pays, il l'accompagne: quand il est malade, il le sert, il l'honore & reuere à son possible. Toutes ces choses neantmoins, lesquelles, quand vn autre les feroit, s'appelleroient bienfaits, sont seruices, quand vn seruiteur les fait. Car cela se doit seulement dire & appeller bien & plaisir, que quelqu'un fait, lors qu'il luy est loisible mesme de ne le faire. Mais le seruiteur n'a puissance de refuser. Et aussi il ne te fait, mais seulement obeyt. Ny ne se vante pareillement auoir fait ce, qu'il a fait par contrainte. Maintenant ie vaincray sous ceste loy, & meneray le seruiteur iusques là, qu'il est libre en plusieurs choses. Cependant de moy, si ie te montre quelque seruiteur combattant pour la salutation de son maistre, sans aucun egard à sa propre vie, iusques à estre naué à mort & à esprendre le reste de son sang par les parties

parties vitales : combien qu'il ait temps & moyen de se sauuer, s'il veut, toutesfois il aime mieux là mourir que de fuyr. voudrois-tu nyer qu'un tel n'ait fait plaisir à son maistre, parce qu'il est seruiteur? Si ie t'en môstre quelque autre si loyal, que, quelque promesse que luy sceut faire un tyran, à fin qu'il luy reuelast les secrets de son maistre, ny ne peust estre corrompu ny vaincu, ny par menaces, ny par tormens : mais au contraire a si bien fait, qu'à son possible il a destourné les mauuaises opinions, que celuy, qui l'interrogeoit auoit conceuës contre son seigneur, & y a employé toute l'affection de sa fidelité : voudrois tu nyer, qu'un tel n'eust fait bien & plaisir à son maistre, pour autant qu'il est seruiteur? Prends garde, que l'exemple de vertu est d'autant plus grande es seruiteurs, qu'il est plus rare, & non accoustumé : & que d'autant est il plus gracieux, que le commandement & puissance, qu'un autre a sur luy, est presque de tous haye, & que toute necessité est fascheuse à supporter, & que toute seruitude est communément à tous odieuse, & par ce moyen que l'amour & charité qu'auoit le seruiteur à son maistre, le contraignit de faire ce qu'il fit. Et par ainsi que cela ne soit un plaisir, ne viêt pas à cause qu'il part d'un seruiteur : mais il est au contraire, pour cela plus grand, que la seruitude mesme ne l'a sceu diuertir, qu'il ne l'ay fait. . .)

## CHAPITRE XX.

Celuy se deçoit, qui pense que la servitude tombe sur tout l'homme. La meilleure partie d'iceluy en est exempte, les corps sont subiects & asservys aux maistres, mais la volonté jouit de son droit, laquelle est tant libre, quelle ne peut estre tellement detenuë de la prison où elle est enclose, qu'elle ne jouisse de sa puissance & ne face de grandes & excellentes choses, & ne sorte sans celle, & ne s'accompagne des choses celestes. Le corps donc est celle partie de l'homme, que fortune a observé au maistre. Il l'achete, il le vend. La partie interieure ne peut estre ainsi assubiectie. Tout ce, qui procede d'elle, est libre. Car nous ne pouvons commander toutes chose, ou contraindre les serviteurs de nous obeyr en toutes. Ils ne feront pas ce, qui leur pourroit estre commandé de faire contre la republique: ils ne presteront pas leurs mains à faire vne méchanceté, pour le plaisir d'autruy.

## CHAPITRE XXXI.

IL y a quelques choses, que les loix ne commandent, ny ne prohibent faire. En eecy le seruiteur a puissance & matiere de faire plaisir à son maistre. Pendant que ce, qu'on a custume d'exiger des seruiteurs, se fait, cela est dit service : mais où l'on exige plus qu'il n'est requis au deuoir du seruiteur, en cela consiste de faire plaisir. Quand vn seruiteur fait quelque chose d'affection non seruite, ains d'amy, ce qu'il fait ne s'appelle plu. service; mais bien-fait. Il y a quelques choses, que les maistres sont tenus faire aux seruiteurs, comme de leur fournir viures & habillements. Nul n'appelle cela plaisir, mais on dit que le maistre entretient son seruiteur comme il doit, quand il le nourrist & habille. Mais s'il l'a traité gracieusement, s'il l'a auâcé, s'il l'a nourry & entretenu à la façon des enfans de bonne maison, s'il luy a fait apprendre les arts & sciences, esuelles sont instruits & enseignez ceux de libre condition : cela est vn bien-fait. Le pareil se fait de la part du serf. Tout ce, qui excede le deuoir auquel est tenu le seruiteur, qui se fait non par commandement, ains de franche & libre volonté,

cela est dit plaisir, pourueu qu'il soit tel qu'il eust peu estre ainsi appellé, quand quelque autre l'eust fait.

## CHAPITRE XXII.

LE serf ( ainsi que dit Chrysippe ) n'est autre chose, qu'un mercenaire perpetuel. Tout ainsi que le mercenaire fait plaisir, faisat plus de besogne qu'il n'a entrepris: aussi fait le seruiteur, quand pour le bon vouloir, qu'il porte à son seigneur & maistre, il supasse le moyen de sa fortune, & ose mettre la main à quelque grande entreprise, laquelle seroit grandemēt louable faite par vn venu de lieu. non serf: anticipant par ce moyen & preuenant l'esperance. du maistre: de sorte que tel plaisir est vn plaisir, qui se trouue en la maison. Cela te semble il iuste & equitable, si nous nous courrouçons à ceux qui fōt moins que leur deuoir, qu'on ne leur sçache gré ny grace s'ils ont plus fait qu'ils ne sont tenus, & n'ont accoustumé faire? Veux-tu sçauoir quād ce n'est point plaisir? C'est lors que l'on peut dire, Que seroit ce, s'il le vouloit? Mais ou il fait ce, qu'il a peu ne vouloir, cela est à louer qu'il en a eu le vouloir. Plaisir & iniure, sont choses contraires. Celuy peut faire

faire plaisir à son maistre, qui de son maistre peut receuoir vne iniure. Or est le magistrat constitué & estably, pour entendre & ouyr les iniures & torts que les maistres font à leurs seruiteurs, & pour reprimer leur seuerité, audace, & affection desordonnée, ensemble leur chibeté & auarice, s'ils refusent leur fournir leurs necessitez pour viure. Quoy donc ? Vn maistre reçoit il plaisir de son seruiteur ? Mais qui plus est, l'homme le reçoit d'un autre homme. Finalement il a fait ce, qui estoit en sa puissance, il a fait un plaisir à son maistre : il est en ton pouuoir de ne l'accepter. Mais qui en celuy si haut monté, qui fortune ne contraingne auoir à faire mesme de ceux de basse & infime condition ? Le veux maintenant reciter plusieurs exemples de bien-faits dissemblables, & dont les vns sont dissemblables & contraires aux autres. Quelqu'un a sauué la vie à son maistre, & l'autre la mort : l'un l'a gardé de perir, & si cela est peu, luy mesme en perissant l'a sauué. Un autre a aidé à son maistre de mourir, l'autre l'a trompé.

---

## CHAPITRE XXIII

Claude Quadrigaire, son vingt-deuxiesme liure de ses annales, raconte que  
 G 2 lors

lors que Grumente estoit assiegée & que les  
 ceux de la ville estoient en extreme deses-  
 poir de la pouvoit garder de la furie des  
 ennemys, deux seruiteurs esclaves s'enfuy-  
 rent à eux, desquels (après qu'ils eurent fait  
 recit de la peine en laquelle ils estoient) les  
 ennemys firent grand compte. Apres donc  
 que la ville fut prinse, ainsi que les victo-  
 rieux courroient de tous costez pour sacca-  
 ger & butiner: ces deux seruiteurs coururent  
 avant tous autres par les rues qu'ils co-  
 gnoissoient, par où il falloit aller au logis  
 où ils avoyent seruy. Et comme ils eussent  
 prins leur maistresse, laquelle ils menoi-  
 ent deuant eux, & que chacun leur deman-  
 doit qui elle estoit: ils confesserent, que c'estoit  
 leur trescruelle maistresse, qu'ils mendoient  
 à la mort. Laquelle ayant tirée & conduite  
 iusques hors la ville, en toute diligence la  
 cachèrent, iusques à ce que la fureur des  
 ennemys fust appaisé. Et apres que les sol-  
 dats, assouvis du massacre, se furent reco-  
 gneus estre Romains, ces seruiteurs esclaves  
 retournerent pareillement au lieu, où  
 ils avoyent conduite, & laissé leur maistresse  
 & la ramenerent en la ville. Laquelle in-  
 continent les mit tous deux en liberté:  
 ny ne desdaigna de dire & protester, qu'elle  
 ne tenoit vie que d'eux, sur lesquels elle avoit  
 eu auparavant puissance & de la vie  
 & de la mort. Or si elle eust esté sarvée au-  
 trement, elle eust eu seulement le don d'y

de vulgaire clemence : mais ayant esté ainsi gardée, elle est la premiere mise en auant, quand on veut faire quelque honneste compte de deux villes. En si grande confusion & tumulte de ceste ville prinse, comme chacun ne regardast qu'à se sauuer, tous l'abandonnerent, excepté ceux qui s'en estoient fuis aux ennemis : lesquels (pour donner à cognoistre de quel cœur ils s'en estoient fuis la premiere fois) estant la ville prinse, laisserent le party du victorieux, pour se retirer de la part de ceste captiue, jouans le rolle de ceux, qui veulent estre estimez parricides. Et ce qui fut le plus grand & recommandable en ce bien-fait, fut, qu'ils n'estimerent pas tant le blasme & vitupere d'estre appelez meurtriers de leur maistresse, que de garder que leur maistresse ne se fust tuée. Croy moy, que cela n'est pas le fait d'un cœur serulle & abiect, qui auoir acheté vn fait si excellent par le bruit & renommée d'vne meschanceté. Vtene (ou bien, Atene) Preteur des Marsez, estant mené prisonnier à l'Empereur de Rome, sur le chemin vn sien seruiteur tira l'espée du costé de celui, qui le menoit, de laquelle il tua premitrement son maistre: puis apres: Il est temps (dit-il) que j'aye egard à ma personne, puis que j'ay desia affranchy mon maistre. Et ainsi cela dit, de la mesme espée se donna tel coup au trauers du corps, qu'il tomba mort en la place. Donne m'en

vn autre, qui plus magnifiquement ayt gardé son maistre que cestuy-cy.

## CHAPITRE XXIV.

Cesar assiegeoit la ville de Courfou. Où estoit enfermé Domicie. Lequel, desesperé de pouuoir eschapper des mains de Cesar, commanda à vn medecin, qui estoit à son seruice, de luy donner de la poison qui le fist mourir. Et le voyant reculer de faire son commandement. Que tardes tu ( dit-il ) comme si tout c'est affaire estoit en ta puissance? Estant en armes, ie demande la mort. Lors le medecin luy promit faire ce qu'il demandoit, & luy bailla à boire vn breuuage, qui ne luy pouuoit nuire, ny endommager aucunement: au moyen duquel si tost qu'il le vit endormy, vint au fils de son maistre, & luy dit: Commandez que ie sois gardé, iusques à ce qu'il soit auézé si i'ay empoisonné vostre pere. Et ainsi vescu Domicie, & fut sauué de mort par Cesar. Si est-ce neantmoins que le seruiteur l'auoit premierement gardé de mourir.

## CHAPITRE XXV.

**D**urant la guerre ciuile, vn seruiteur cacha son maistre, la vie duquel auoit esté abandonnée au premier qui le tueroit : & comme le seruiteur eust mis les anneaux de sondit maistre en ses doigts, & vestu sa robe, en c'est equippage se vint presenter à ceux, qui estoient là venus pour tuer son maistre, leur disant: Faites en moy tout ce qui vous a esté commandé. Et ce dit, leur offrit sa teste pour la luy trancher. O combien falloit il que c'est homme fust magnanime ! ô de combien grand courage voulut mourir pour son maistre, mésmes au temps auquel y auoit peu de loyauté : veu que le maistre, durant telle inhumanité publique, refusoit à mourir? Estoit ce pas chose estrange, de trouuer vne personne loyale en temps de cruauté vniuerselle. & qui endurat la mort volontairement, pour le loyer de sa fidelité, lors que salaire estoit proposé au plus traistre d'entre eux ?

## CHAPITRE XXVI.

**I**E ne passeray point outre sans mettre les exemples de nostre siecle. Sous l'empire

## 148 LES BIEN-FAITS.

de Tybere Cesar fut vne continuelle & pres- que publique rage d'accuser ceux, qui par- loiēt mal de luy: laquelle, tāt que dura la guer- re ciuile, mina beaucoup & quasi du tout ruy- na les gens de robbe longue de la ville de Ro- me. La parole des yrognes, & la simplicité de ceux, qui disoient quelque chose par ieu, estoit receuë pour veritable. Il n'y auoit cho- se, qui fust seure. Toute occasion de seruitu- de estoit bien receuë. Ny la fin des accusez estoit attēdue, combiē qu'il n'y en eust qu'v- ne. Aduint que certain personnage, nommé Paul, qui auoit esté Preteur, souppoit vne fois en quelque banquet, ayant l'effigie de Tybere Cesar engrauée en vn anneau, avec vne perle au dessus. Le serois par trop polixe, si ie cher- chois maintenant à bien dire & expliquer comment il print l'vrinal pour ietter de l'eau. Ce qu'inccontinent Maro, l'vn des plus notoi- res espies & moucharts de ce temps là, nota fort biē. Mais le seruiteur de Paul, se doutant de ce qui en aduiendroit, osta du doigt de sō- maistre, qui estoit yure, ceste bague. Et cōme Maro eult appellé pour tesmoings ceux, qui estoient au banquet, comme l'image auoit touché les parties honteuses de Paul, & cō- posast desia par cela vne proscription & ban- nissement, le seruiteur monstra l'anneau en sa main. Si quelqu'vn appelle cestuy-cy serui- teur & esclauc, il appellera pareillement ce- luy là banqueteur.

## CHAPITRE XXVII.

Sous Auguste Cesar le parler n'estoit encores dangereux, chacun disoit librement & sans danger ce que bon luy sembloit: vray est que les parolles commençoient à desplaire. Or aduint, qu'un nommé Ruffus, qui estoit de l'ordre des Senateurs, souhaitta en un soupper, que Cesar ne revinst sain & sauf d'un voyage où il pretendoit aller, & adiousta, que le mesme souhait faisoient ainsi que luy tous les veaux & cerceaux de Rome. Il y en avoit en la compagnie, qui diligemment escoutoient ces propos. Incontinent que le iour du lendemain fut venu, le seruiteur, qui le seruoit durant le soupper, luy reduit en memoire & recita ce qu'il avoit dit le soir au paravant au soupper, estant yvre. Or à fin d'enirer sous dangers, il luy conseilla de l'aller luy mesmes dire à Cesar tout le premier, & de s'accuser soy mesme. Vfant de ce conseil, il s'en vint au devant de Cesar, comme il descendoit de cheval. Et comme devant luy il eust iuré, qu'au iour precedant il eust eu contre luy une mauvaise volonté, mais qu'il souhaitoit maintenant que ce qu'il avoit dit de luy, tombast sur luy & sur ses enfans, & qu'il eust supplié Cesar de luy pardonner

## 150 LES BIENFAITS.

& de le retenir en sa grace, Cesar luy otroya sa requeste. Adonc le Senateur: Null (dist-il) ne croira, que ie sois en vostre grace, si ne me donnez quelque chose. Et quant & quant luy demanda vne somme d'argent, qu'honnestement il n'eust peu refuser à ce luy, qui ne porte point de rancune à vn autre: & l'impetra. D'auantage Cesar luy fit telle promesse, & luy dist: De ma part iemettay peine, que iamais ne me courrouceray à toy. Quoy faisant Cesar fit honnestement, tant en ce qu'il luy pardonna, qu'en ce qu'il adiousta à cela la liberalité de sa clemence. Quiconque entendra cest exemple, il faut de necessité qu'il loue Cesar: mais si faut il que premierement il loue le seruiteur. Attens tu que ie te recite qu'il fut affranchy, celuy qui fit cela? Il ne le fit pas sans recompense: Car Cesar bailla argent comptant, pour sa liberté & franchise.

---

## CHAPITRE XXVIII.

**A** Pres tant exemples, ie pense qu'il ne se trouuera aucun, qui puisse faire doute, qu'un maistre ne recoiue plaisir de son seruiteur. Car pourquoy plus tost diminuera la personne de la dignité de la chose, que la chose rendra condigne la personne? Tous les hommes ont pareils commensens,

cemens, & même origine. Il n'y a aucun plus noble que l'autre, sinon celuy, qui a meilleur esprit & plus apte aux bons arts & sciences. Ceux, qui mettent leurs effigies à l'entrée de leurs maisons, avec les noms de leur famille tous d'un rang, & les entrelacent de plusieurs plis & signatures de la genealogie de leur ancestres, sont plus tost cogneuz par cela & notez, que annobliz. Il n'y a qu'un monde pere de tout, soit que la premiere naissance d'un chacun soit conduites ou par excellens & illustres, ou par ords & villains degrez. Il n'y a aucune raison, pourquoy ceux cy se doivent decevoir, quand ils font mention de leurs maieurs. Si tost que quelqu'un est yssu de noble maison, le commun & luy mesme se persuadent, que ce soit quelque chose plus qu'un autre. Ne mesprises aucun, encors que ses predecesseurs n'ayent esté cogneuz, ou soient pauvres, soit que deuant nous ils ayent esté mis de seruage en liberte, soit qu'à present ils soyent serfs, ou estrangers. Eleuez hardiment vos courages, entre vous seruiteurs, ayez bon cœur, & outrepasser tout ce, qui gist de villainie au milieu. Quand vous serez paruenus au comble de vertu, vous trouuez que vous serez tresnobles. Que nous sert de nous eleuer d'un orgueil & fierté en si grande vanité, que nous dedaignons recevoir plaisir de nos seruiteurs, & que regardons de si pres à leur condition,

dition, en oubliant leurs merites? Appelles-tu aucun serf, toy qui est serf de paillardise, & de gourmandise, & comme vn esclaué es prisonnier d'vne adu'tere, & pour mieux dire de plusieurs adu'teres? Appelles tu aucun serf? Où es tu transporté par tes palefreniers, qui portent ton liét maintenant çà, maintenant là? Où te menent tes estafiers reuestuz accoustrez de lurrée, comme gés d'armes? Où te transportent (dis-je) ceux cy? A la porte, peut estre, de quelque vil & abiect seruiteur, pour le prier de te permettre entrer aux iardins, pour aller voir ton amoureuse. Et puis tu nyes, que ton seruiteur te puisse faire plaisir, veu que le baiser du seruiteur d'autruy c'est vn plaisir. D'où prouient tel discord de volonté? En mesmes temps tu mesprises & honores les seruiteurs. En ta maison tu es orgueilleux & insupportable: en la maison d'autruy tu es humble, & autant m'esprisé, que tu mesprises les autres. Es veritablement nul ne s'abaisse plus humblement, que ceux, qui sont arrogans & superbes: & n'y a aucun, qui soit plus prest à fouler & outrager les autres, que ceux, lesquels ont accoustumé faire injure, en la receuant.

## CHAPITRE XXIX.

Il a fallu dire ces choses en passant, tant pour abbaisser & dompter l'insolence des hommes, qui dependent de fortune, que pour defendre & soustenir le droit du bié & plaisir, que peuvent faire les seruiteurs à leurs maistres : à fin que celuy des enfans enuers leurs peres, & meres, fust par mesme moyen defendu. Car on demande, si les enfans peuvent faire quelques fois plus grand plaisir à leurs peres & meres, qu'ils n'en ont receu d'eux. Il est bien vray que plusieurs enfans ont esté plus grands en dignitez, & plus puissans en biens & richesses, que leurs peres, & par ce moyen qu'ils ont esté meilleurs enuers eux : chose que si elle est vraye & approuvée, il se peut faire, qu'ils leur ayent aussi fait de plus grands & excellens biens, que les peres & meres ne leur firent oncques, considéré qu'ils ont eu pour ce faire plus favorable fortune, & meilleure volonté. Mais tout ce (dira quelqu'un) que le fils donne au pere, doit estre par ce moyen tenu, & estimé moindre, attendu qu'il doit au pere cette mesme puissance de donner. Ainsi celuy n'est iamais vaincu par un bienfait & plaisir, duquel le bié-fait, est cels mesme qui le surmonte. En premier lieu, il y a  
quelques

## §4. LES BIEN-FAITS

quelque choses, lesquelles tirent leur commencement des autres, & qui neantmoins sont plus grandes, que leurs commencemens. Et ne faut dire, que pour cela quelque chose n'est pas plus grande que ce, dont elle a eu commencement, attendu qu'elle n'eust peu proceder si avant, si elle n'eust eu commencement pour ce faire. Car quasi toutes choses peuvent surpasser leur commencement de beaucoup. Les semences sont les causes de toutes choses: & toutes fois nous voyons, qu'elles sont les plus petites parties des choses, qui d'elles s'engendrent. Regarde le Rhin, considere l'Euphrate, & finalement tous les fleuves de grand renom, qui sont par le monde: si tu ne consideres & prens garde qu'au lieu dont ils partent & prennent leur source, tu trouveras que c'est peu de chose: & pourras cognoistre, qu'ils se sont acquis par leurs cours tout ce, dont ils sont trains & redoutez és lieux où ils passent, qui est la cause qu'ils sont tant renommez. Oste la racine, & tu trouveras que les hauts boys & forests ne s'eleveront point, ny si grandes montagnes, que tu vois, n'en seront restées. Regarde les grosses pieces de bois, soit que tu en estimes ou la grande hauteur, ou la grosseur, & estenduë des rameaux espars çà & là, combien peu est cela au regard de ce, que la racine embrasse & contient par les petites parties & deliées. Les temples

plus sont assurez sur leurs fondemens, aussi sont les hautes murailles des villes : seulement est caché ce, qui est fait pour le soulié & fermeté de tout l'œuure. Le semblable aduient en toutes autres choses. Toujours la grandeur qui vient apres, couure & annulle les commencemens. C'est vne chose seure, que ie n'eusse iamais peu paruenir, en aucun degré, si mon pere ne m'eust engendré. Si est ce toutesfois qu'il ne s'ensuit pas que ce, que i'ay puis apres acquis & obtenu, soit moindre que la chose, sans laquelle ie ne l'eusse obtenu. Si ma nourrice ne m'eust nourry & alaieté lors que i'estois enfant, ie n'eusse peu faire ce que ie fais par mō conseil & ma main, ny ne fusse paruenu à la grande reputation, que i'ay meritée par mon industrie, tant ciuile, que militaire. Preferes tu neantmoins pour cela le deuoir de la nourrice à tes hauts faits, prouesses, vaillantises, entreprinises, & executions? Mais quel interest y a-il, veu que ie n'ay peu, autant sans le bien-fait de mon pere, que sans l'aide & nourriture de ma nourrice, passer plus ouis, & m'eleuer au degré ou ie suis?

---

## CHAPITRE XXX.

**S**il à mon commencement ie dois desirer tout ce que ie peu faire, pense aussi  
par

par ce moyen , que mon pere , ny mon pere  
 grand n'est pas le commencement de moy.  
 Car il y aura toujours quelque chose plus  
 outre , de laquelle le commencement de ma  
 prochaine origine descende. Or nul n'est  
 dit plus deuoir aux incogneuz & ancestres  
 & desquels il n'est plus de memoire , d'a-  
 uantage qu'à son pere. Mais ie dois plus , si  
 ce , que mon pere m'a engendré , il le doit  
 aussi à ses maieurs. Tout ce que i'ay fait à  
 mon pere,encores qu'il soit grand,est moi-  
 dre , que le bien qu'il m'a fait:pource que ie  
 ne serois point , s'il ne m'eust point engen-  
 dré.Par ce moyen si quelqu'un a medicamen-  
 té mon pere estant malade & en danger  
 de mort, ie ne luy scautois rien faire qui ne  
 soit moindre que le plaisir qu'il m'a fait  
 en cela. Car mon pere ne m'eust engen-  
 dré, s'il n'eust esté guery. Mais considere  
 vn peu, s'il eust esté meilleur de iuger , que  
 tout ce que i'ay peu, & fait, ait esté mien , de  
 mes forces, de ma volonté. Quasi tu penses  
 en toy mesme ; quelle chose c'est , que ie  
 sois né : tu cognoistras , que ce n'est qu'une  
 chose bien petite , incertaine , & aussi tost  
 preste à nuyre , qu'à porter profit. Il ne faut  
 douter, que d'auoir l'estre, ne soit le premier  
 degré à toutes choses : si est ce que , ores  
 qu'il soit le premier , il n'est le plus grand de  
 tous. I'ay sauué, mon pere, & l'ay eleué ius-  
 ques à la souveraine dignité , & l'ay fait le  
 premier de la ville, & ne l'ay pas seulement  
 annobl y

annobly par mes gestes & haults faits, mais luy ay d'abondant donné non moins grande, que seure & glorieuse matiere pour executer grandes choses. Je luy ay donné honneur, richesses, & toutes autres choses, que l'appetit humain peut souhaiter: de sorte que ores que ie fusse par dessus tous, si suis ie demeuré au dessous de luy. Tu me diras: Auoir peu faire ces choses, cela ne prouient il pas du don de ton pere? Je te respondray, que ouy du tout, si à faire semblables choses suffit seulement naistre. Mais si à bien viure, la moindre partie est la vie, & si tu m'ascesdes ce, qui est commun aux bestes sauuages & à tous autres animaux: ne t'attribue ce, qui ne prouient de tes bien-faits, encore que sans iceux ie ne puisse auoir esté. Posons le cas que, pour la vie que tu m'as donnée, ie t'ay rendu la vie. En toute sorte par cela ie t'auray plus fait, que tu ne m'as fait: attendu que, cognoissant te donner la vie, ie la donne à celuy, qui cognoit la receuoir: & ne la donne pour mon plaisir, ou par volupé: attendu que tant plus grande chose est, de retenir la vie, que de la receuoir, d'autant que plus est legere la mort, que la peur d'icelle.

---

## CHAPITRE XXXI.

**J'**ay donné la vie à celuy, qui incontina-  
 ment deuois iouyr: & soy à moy, qui ne pou-  
 uois

## 158 LES BIEN-FAITS

uois ſçauoir, ſi ie viuroys, ou non. l'ay donné la vie à celuy, qui craignoit la mort : & tu me l'as donnée, à ce que ie peusse mourir. le t'ay donné vne vie deſia parfaite & accomplie: & tu m'as engendré n'ayant vſage de raiſon, meſmes que i'ay eſté le fardeau d'autre que de toy. Veux tu ſçauoir, que, donner ainſi la vie, n'eſt pas ſi grand bien & plaiſir que tu penſes ? Si tu euſſes expoſé ton fruit, ſans l'auouër tien, ce luy euſt eſté fait iniure, de l'auoir engendré. Par cela ie conclus, que c'eſt le moindre bien, qui puiſſe eſtre en la perſonne, que la conioction du pere & de la mere pour engendrer, ſi autres choſes ne ſuiuent & accompagnent ce commencement de don, & par autres offices & deuoirs ne le ratifient. Ce n'eſt pas vn bien que de viure, mais c'eſt le tout que de bien viure. Or viuray ie bien, encores qu'il ſoit en ma puiſſance de mal viure. Si eſt ce neantmoins que ce, que ie vy, eſt tien. Si tu me reproches que ma vie eſt par ſoy nue, qu'elle a affaires de conſeil, & que tu priſes cela comme vn grand bien: penſes, que tu me reproches le bien, dont iouyſſent les mouches & les vers. Outre ce, à fin que ie ne die ou allegue autre choſe pour moy, ſinon que i'ay eſtudié és bonnes arts & ſciences, pour adreſſer mon cours au droict chemin de vie: par ce bien, où ie me ſuis appliqué, tu en as recen vn plus grand, que n'eſt celuy, que tu m'as fait en  
ma

ma naissance. Car tu m'as donné à moy mesme seulement, & mis au monde nud & ignorant: & moy. ie t'ay donné vn fils tel, que tu as occasion de te resjouyr de m'auoir engendré.

---

## CHAPITRE XXXII.

**M**On pere m'a nourry: si ie luy fais le pareil, ie luy rens dauantage qu'il ne m'a fait, à l'occasion qu'il est bien aise, non seulement de m'auoir nourry, mais d'estre nourry de moy qui suis son fils, & reçoit plus de bien & plaisir de mon bon vouloir, qu'il ne fait de la chose mesme. Ses aliments ont esté seulement appliquez à mon corps. Que si quelqu'vn tant s'eleuoit par la vertu, qu'il fust cogneu & celebré entre toutes nations, ou par son elequence, ou par sa preud'homme, ou par ses prouesses & hauts faits d'armes: & qu'il espendist par ce moyen de toutes parts la renommée de son pere, & par vne claire lumiere luyfante en luy dechassast les tenebres de son parentage: cestuy là seroit il pas dit auoir fait vn bien inestimable à ses parents? Ariston & Grille n'eussent iamais esté cogneuz, sinon par le moyen de leurs enfans Xenophon, & Platon. Socrates est cause que la memoire de son pere Sophronisque ne sera iamais esteincte.

## 160 ES BIEN-FAITS

esteincte. Il seroit long à reciter les autres, la renommée desquels ne dure iusques à present, sinon par l'excellente vertu de leurs enfants, qui les ont continuéz & perpetuez aux successeurs. Le pere de M. Agrippe, qui apres le fils n'eust esté cogueu, a-il plus fait de bien à son fils, que luy à son pere, ayant le fils esté coronné de la coronne nauale, ayant acquis tel honneur, & reputation entre les dons militaires, & qui en la ville a fait edifier tant d'edifices & si sumptueux bastiments, qui surpassent la magnificence de tous ceux, qui ont precedé & qui ne pourront estre d'homme qui vienne surmonter à l'aduenit ? Octauius fait il plus grand bien à son fils, qu'Auguste fait à son pere, ores qu'il ayt esté caché sous l'ombre de pere adoptif ? O quel bien & soulas il eust, si, apres les guerres ciuiles de tout assouppies, il l'eust veu auoir le gouvernement & domination d'une seule & vniuerselle paix ! Certes ie pense qu'il n'eust iamais sçeu assez cognoistre & croire tant de bien luy pouuoir aduenir, que sa race & famille sortist vn tel personnage. Que diray ie maintenant des autres, que l'oubliance eust desia enseueliz, si la gloire de leurs enfants ne les eust tirez hors des tenebres, & encores de present ne les faisoit viure, & ne les maintenoit encor de ce temps en lumiere ? Parcouy d'orenauant ne demandons plus si vn fils peut plus fai-

re de bien à son pere, qu'il n'en a receu de luy: ains demandons si quelqu'un en peut rendre de plus grands que ceux du pere. Et combien que les exemples, que j'ay mis en auant, ne satisfont encores du tout à cecy, ny les biens-fais des parens ne surpassent en excellence ceux des enfans: si est ce que nature reçoit ce, que nul aage n'a encores porté. Si un chacun bien-fait à part ne peut surpasser la grandeur & magnitude des merites paternels, plusieurs assemblez ensemble les surpasseront.

---

## CHAPITRE XXXIII.

**S**Cipion sauua son pere en vne bataille, & pour ce faire estant encores ieune eut la hardiesse de piquer son cheval, sur lequel il estoit monté, de telle roideur & furie contre ses ennemis, que, pour paruenir au lieu où estoit son pere, il ne fit compte de tant de dangers, où il falloit qu'il s'exposast, & n'eut crainte de si grands capitaines, qui luy estoient au tour, & n'eut egard à plusieurs grandes difficultez, qui se presentoient deuant luy: de sorte que, voulant gaigner la poignée de la bataille, pour venir au lieu où estoit son pere, luy qui estoit nouveau soldat, força à course de cheval le corps de garde des vieilles bandes, & fit

fait plus que son âge ne portoit. Adiouste  
 à cecy, qu'il defendit son pere accusé de cri-  
 me, & le deliura d'une conspiration, que  
 quelques grands & puissans ennemys luy  
 dressoient. Encor luy procura il pour la se-  
 conde, & troysiesme fois la dignité Consu-  
 laire, & autres honneurs, que desirent or-  
 dinairement ceux, qui ont esté Consuls.  
 D'auantage il enrichit son pere, qui estoit  
 pauvre, & luy donna ce qu'il auoit conquis  
 en la guerre, & ( ce qui est encores plus ho-  
 norable aux gents de guerre ) ne fit cela  
 que des despouilles, qu'il auoit gagnées sur  
 les ennemys. Si cela est encores peu, adiou-  
 ste d'abondant, qu'il se trouua tousiours,  
 dedans, ou dehors la ville, accompagné des  
 estats de iudicature & de commissions es  
 prouintes. Plus, ayant vaincu & ruyné les  
 grandes villes, non moins defendeur qu'am-  
 plificateur de l'empire Romain, lequel n'au-  
 ra iamais son semblable du leuant au cou-  
 chant, acereut à son pere ( noble par soy )  
 vne nouvelle & plus grande noblesse: Trou-  
 uez en vn autre, qui ayt esté egal à Scipion.  
 Il n'y a doute, que sa grande pieté, religion,  
 & excellente vertu, n'ayt par cela vaincu le  
 bien faire d'engendrer, lequel est vulgaire &  
 ordinaire. Et ne scay si telle charité a plus  
 apporté d'aide à la ville de Rome, que d'ori-  
 nemens & honneur.

## CHAPITRE XXXIV.

**F**inalement si encores ceey te sem-  
 ble estre peu de cas, imagine en toy  
 mesme que quelqu'un aye deliuré son pere  
 auant qu'estre tombé en inconuenient, &  
 que pour deliurer son pere, il ayt voulu en-  
 durer les tourmens en sa place. Il t'est lici-  
 te d'amplifier & elargir les bien-faits du fils  
 tant qu'il te plaira mais le don paternel est  
 simple, & facile, plaisant neantmoins à ce-  
 luy, qui le donne, bien qui ne soit de son  
 vouloir. Qu'est il de besoing de tant de lan-  
 gage? Vn pere a fait vn semblable bien mes-  
 mes à ceux, à qui il ne deuoit donner. Il a  
 eu compagnie en le donnant. Il l'a donné,  
 ayant egard aux loyx de la partie, ensemble  
 à la remuneration des peres, à la perpetui-  
 té de la maison & famille, & finalement à  
 toute autre chose plus qu'à celuy, à qui il l'a  
 fait. Que seroit ce, si vn fils, ayant acquis sa-  
 piece, l'eust departie à son pere? Dispute-  
 rons nous maintenant, si ce, qu'il a departy,  
 est plus grand que ce, qu'il auoit receu, ayant  
 rendu à son pere vne vie heureuse, luy, qui  
 n'auoit receu, que la vie seulement? Mais  
 c'est le bien-fait de ton pere (me dira quel-  
 qu'un) tout ce que tu fais, & tout ce, que tu  
 luy peuz faire. Aussi pas cas semblable, ce  
 que

que j'ay profité aux sciences & arts liberaux, est le bien fait de mon enseigneur & maistre d'escole. Toutesfois nous surpassons eux, qui nous ont enseigné ces choses, à sçavoir ceux, qui nous ont montré les premiers commencemens. Et combien que sans eux nul ne puisse rien apprendre, si ne s'ensuyt il pas toutefois, que, quoy qu'aucun ayt acquis de sçavoir selon que son bñ esprit s'est peu estendre, il soit pour cela au desous d'eux. Il y a grande difference entre les commencemens des choses, & celles qui ont atteint leur comble & perfection. Toutefois à ceste occasion les premieres ne sont pas comparables aux parfaites, parce qu'elles ne peuvent estre parfaites, sans les premiers commencemens.

---

## CHAPITRE XXXV.

**I**L est temps maintenant de mettre quelque argent (comme l'on dit) hors de ma bourse. Celuy donc, qui a fait vn bien outre lequel il y en a vn meilleur & plus excellent, peut estre par ce point surmonté & vaincu. Le pere a donné vie à son fils, mais il y a quelque chose meilleure que la vie, par ce moyen le pere peut estre surmonté, car il y a fait vn bien, outre lequel il y a quelque

quelque chose meilleure. Et ainsi celuy, qui a donné vie à quelqu'un, si vne fois au deux il est deliuré du peril de mort, a receu vn plus grand plaisir, qu'il n'è a fait. Quât au pere, il donne la vie à son fils. Ce nonobstant, il peut receuoir de son fils vn plus grand bien, si par plusieurs fois il est par luy deliuré du peril de mort. Celuy qui reçoit vn bien, tant plus le reçoit il grand, que plus il en est indigent. Or a plus affaire de la vie celuy, qui vit, que celuy qui n'est encores né, pour ce qu'il n'en peut aucunement auoir affaire. Parquoy le pere reçoit plus grand bien receuant la vie par son fils, que n'a fait le fils du pere pour autant qu'il est né. Les bien-faits du pere ne peuvent estre surmontez par ceux du fils. Pourquoy ? Parce qu'il a receu vie de son pere, laquelle s'il n'eust receuë, il n'eust sceu faire auoûs biés. Le pere a cela commun avec tout ce, qui a donné vie à quelque chose. Car ils n'eussent sceu faire le pareil, qui est de donner vie, si auparavant, ils ne l'eussent receuë d'autre. La pareille ne peut estre rendue au medecin en plus grande chose, qu'en celle, qui concerne son estat. Car de fait le medecin a coustume de donner vie aux patients. Le pareil aussi ne peut estre rendu au marinier, qui aura sauué du peril de naufrage celuy, qui perissoit, apres que le nauire où il estoit, a esté rompu par la tormente. Or est il, que les bien-faits tant de ceux cy, que des autres, qui en

quelque sorte nous ont donné la vie, peuvent estre surmontez: parquoy faut conclure, que par mesme moyen ceux des peres le peuvent estre pareillement. Si quelqu'un m'a fait vn bien & plaisir, lequel auoit besoin de l'aide de plusieurs pour se maintenir, & que ie luy en aye fait vn autre, qui n'a eu besoin d'aucun aide: ie luy donne plus grande chose, que ie n'ay receuë de luy. Le pere a donné vie à son fils, laquelle estoit perissable incontinent si plusieurs choses ne fussent suruenues, qui l'eussent gardée & defendue. Si le fils a donné vie à son pere, il luy en a donné vne, qui n'auoit affaire d'aide d'autruy, à celle fin qu'elle demeurast. Ainsi donc le pere a receu plus de bien de son fils, tenant sa vie de luy, que le pere ne luy en auoit fait, l'ayant engendré.

---

## CHAPITRE XXXVI.

**C**ES choses tout ainsi qu'elles n'abolissent pas l'honneur & la reuerence, que les enfants doiuent à leurs peres & meres, aussi ne font elles pas les enfants pires qu'eux, mais le plus souuent meilleurs. Car vertu, qui de sa nature est pleine de los & gloire, appete tousiours exceller & passer les denanciers. L'amour & obeissance, qu'on doit tant à Dieu, qu'à ses pere & mere,

mere, & l'affection, que les parents portent à leurs enfans, sera plus allegre & meilleure, si elle vient à rendre le bien-fait, avec espoir de le vaincre & outrepasser. Si cela aduient d'un accord & mesme vouloir des peres & des loix (d'autant qu'il y a plusieurs choses, par lesquelles, pour nostre bien & profit; nous sommes vaincus) d'où peut proceder ce tant desirable different? d'où vient si grand heur aux parents, de confesser d'auoir plus receu de biens de leurs enfans, qu'ils ne leur en ont fait? Si nous ne iugeons cela en ceste sorte, nous aprestons à nos enfans l'occasion de s'excuser, & les rendons plus lents & tardifs à recognoistre enuers nous le bien & plaisir, que nous leurs auons fait. Lesquels (au contraire) nous deuons aguillonner & emouuoir, & leur dire en la sorte: Or ça, mes beaux enfans, il y a vne honneste contention & debat entre les peres & meres & les enfans, à sçauoir, s'ils leur ont plus fait de bien, qu'ils n'en ont receu d'eux. Ce n'est pas à dire que les peres ayent vaincu, pour auoir preuenu. Prenez maintenant tel courage, qu'il vous appartient auoir en nostre endroit, qui sommes peres: & ne vueillez estre remis, & defaillir à faire entiers nous vostre deuoir, & nous rendre la pareille: à fin que vous vainquiez ceux, qui veulent estre vaincus. A ce tant beau combat nous n'auons pas faute de capitaines, pour nous

# 168 LES BIEN-FAITS

inciter à semblables choses, & à nous commander de les ensuyure, pour obrenir la victoire, de la souuentefois gaignée sur les peres & meres.

---

## CHAPITRE XXXVII.

**E**Née surpassa son pere en cest endroit ( duquel l'enfance luy auoit autresfois esté va leger fardeau ) quand il le porta pesant, & aggraué de vicillesse, par le milieu de l'armée des ennemis, & par le trauers des ruines de la ville tombée de tous costez autour de luy : quand, tenant entre ses bras les choses sacrées avec les dieux domestiques, ce religieux & pitoyable vieillard son pere, le chargeoit, & presque du tout accabloit du pesant faix de son corps, en s'ensuyant. Il le porta neantmoins par le milieu de la ville embrasée, & qui plus est (car y a il chose, que la pieté ne puisse?) le porta iusques au lieu, où il pretendoit aller, sain & sauue: tant qu'apres il fut occasion, qu'entre les premiers edificateurs de l'empire Romain, il ayt esté adoré. Les ieunes hommes de Sicile surpasserent pareillement le bien-fait de leurs peres & meres, quand le mont d'Etna, embrasé d'une grande violence de feu plus que de coustume, espendit ses flammes par les villes & champs à l'en-  
uiron,

airon, sur la plus grande partie de l'isle : car lors ils les chargerent sur leurs espauls, & les porterent hors de c'est embrasement : & croit-on, pour vray, que le feu lors se diuisa en deux parties, & d'un costé & d'autre se retirant la flamme, s'entr'ouurit, faisant vn chemin, par lequel ces ieunes hommes courageux, & dignes de louange, passerent outre avec leurs fardeaux, de sorte que seurement ils conduirēt à bonne fin ce, qu'avec grande hardiesse ils auoient osé entreprendre. Antigone surpassa aussi son pere en ce, qu'en vne grande bataille ayant defait son ennemy, il luy transporta le los & gloire, & l'innestist du royaume de Cypre. C'est estre Roy vrayement, de ne vouloir regner, quand tu le peux faire. Manlic surpassa pareillement son pere, encores qu'il fust fier & haulrain, lequel, ayant esté chassé de luy, pour quelque temps, à cause de sa brutale & hebettée ieunesse, vint au Tribun du peuple, qui lors auoit assigné iour à son pere : & apres auoit demandé le temps qu'il luy auoit baillé, esperant le Tribun qu'il voulust trahir son pere, lequel il sēbloit haïr aussi, que ce Tribun pensoit auoir beaucoup fait pour ce ieune homme, luy mettant en auant entre autres choses pour vn grand crime l'exil où il estoit : vn iour, que ce ieune homme trouua le Tribun seul, en quelque lieu à part desgaina l'espée, qu'il auoit cachée sous sa robe, & lay dit : Si tu

ne me iures & promets de relascher le iour que tu as assigné à mon pere, ie te mettray ceste espée au trauers du corps. Il est en ta puissance, en quelque forte que ce soit, que mon pere n'ayt point d'accusateur. Ce que luy iura le Tribun, & ne le trompa, & rendit la cause deuant toute l'assemblée du peuple, pourquoy il s'estoit deporté de son accusation. Nul ne fut oncques si osé ny si hardy de ranger vn tribun à tel poinct, sans encourir mort, ou punition corporelle.

## CHAPITRE XXXVIII.

**I**L y a d'autres exemples, qui s'ensuyuent, de ceux, qui ont deliuré leurs peres & meres des dangers, esquels il estoient, & qui les ont eleuez de basse condition au hault degré d'honneur : & du rang du menu peuple & du nombre des ignobles les ont rendus tant celebres, qu'ils les ont eternizez. Il n'y a personne, qui par parole tant vehemente qu'elle puisse estre, ny pour faculté & grandeur d'esprit, puisse exprimer, combien est necessaire, combien est louable, & combien est chose immortelle, de pouuoir dire : l'ay obey à mes pere & mere estant mauuais : i'ay cédé à leurs commandemens, ou iustes ou iniustes. Je me suis monstré humble & obeissant en  
leur

leur endroit: en cela seulement i'ay esté desobeyssant, que ie n'ay voulu estre vaincu & surmonté par eux en aucuns bien-faits & plaisirs, que ie leur ay peu faire. Je vous prie enfants, de combattre en ceste façon, & estants mesmes laissez & rompus, de vous remettre sus & soustenir vostre point. Heureux ceux, qui en c'est endroit gagneront la victoire! Heureux aussi ceux, qui seront vaincus! Qui a il plus beau & plus excellent, que le ieune homme, qui peut dire en soy mesme ( car il n'est licite de le dire à vn autre.) I'ay vaincu mon pere en bien-faits? Qui est plus heureux, que le vieillard, qui en tous lieux peut dire à tous, avoir esté surmonté de son fils par bien-faits? Et qui a il plus heureux, que de ceder à soy-mesme?

*Fin du troisieme liure:*



LIVRE IV.  
DES BIEN-FAITS  
DE SENEQUE.

---

CHAPITRE I.



EN toutes les choses qu'auons  
deduictes par cy deuant,  
Ebuce Liberal, il n'y en a  
point, que l'on voye plus ne-  
cessaire, ou qui se doie dire  
(cōme dit Saluste) avec plus  
grand soucy, que ce qui est entre nos mains,  
& qu'auons maintenant deliberé de traiter: à  
sçauoir si faire plaisir, & de réduire l'vn à l'au-  
tre la pareille, sūt choses par elles desirables,  
ou comment. Il s'en trouue, qui ont les choses  
honnestes en recommandation, & les suyuent  
pour le loyer qu'ils y prenent. Il y en a  
d'autres, ausquels ne p'aist auoir cette ver-  
tu de faire plaisir, mais ils veulent bien  
qu'on leur en face, laquelle cepeudant n'a  
rien.

rien en elle de magnifique, si elle a quelque chose, qui se vède ou mette à pris. Car qui a il plus villain & des honneste, que quelqu'un face recit, combien il a gagné par sa preud'homie? attendu que ny le gaing attire l'homme à vertu, ny la perte en distraits & que tant s'en faut qu'elle corrompe aucun par espoir & promesse, que mesme elle commande, que toutes choses soient en elle employées, & est le plus souuent és choses volontairement données? En mettant donc sous le pied tous profits & vtilitez, il faut la suyure, & aller à elle en tous lieux qu'elle nous appelle, ou enuoye, sans aucun respect de nos profits particuliers. Il la faut suyure, mesme aucunes fois sans esparagner nostre propre sang, & sans iamais contieuenir à son commandement. Que m'en reuiendra il (me dira quelqu'un) si i'entreprends quelque chose vaillamment, & que ie l'execute sans aucun gain ny recompense: Si tu le fais, & ne t'est par auanture rien promis par dehors, tu prendras en patience: mais si il t'en vient aucun profit, tu le mettras au nombre des surcroists, & auantages. Le prix des choses honnestes ne consiste qu'en elles mesmes. Si honnesteté est de soy à desirer, aussi sera le bien & plaisir, qui de soy est chose honneste: veu que sa qualité ne peut estre autre, puis que sa nature n'est autre. Or qu'honnesteté soit chose, qui d'elle mes-

me est à appeter, nous l'auons souuentesfois  
& amplement prouué.

## CHAPITRE II.

**E**N c'est endroit nous auons le combat  
auec la delicate & ombrageuse bande  
des Epicuriens, philosophants en leurs ban-  
quets, que vertu est ministre & serue de vo-  
lupté: qu'elle luy obeyst, qu'elle luy sert,  
qu'elle la voit au dessus d'elle, & la reco-  
gnoist pour maistresse. Il n'y a point de vo-  
lupté sans vertu, dit l'Epicurien. Mais pour-  
quoy la mets tu deuant vertu? Tu disputes  
de l'ordre. Il faut que la dispute soit de la to-  
talité, non des parties: & mesme que la dif-  
ficulté & doute en cest endroit n'est que  
de son effet & puissance. Ce n'est pas vertu,  
si elle ne peut que suyure. Son principal  
office est, de conduire, de commander,  
d'estre tousiours au plus eminent lieu. Tu  
luy commandes de demander signe? Qu'en  
as tu affaire? me diras tu. Et de fait. ie nye,  
que la vie puisse estre heureuse, sans vertu,  
laquelle n'est autre chose, que plaisir, le-  
quel i'ay suiuy, auquel me suis asseruy com-  
me esclau, & sans lequel ie n'approue au-  
cune felicité. Nostre dispute ne gist qu'en  
cette difficulté: à sçauoir, si vertu est la cau-  
se du souverain bien, ou si elle mesme est le  
souue-

souverain bien. Posé que sur ce point soit  
 seulement nostre different : ne fais tu ton  
 compte que du changement de l'ordre ? De  
 preferer les dernieres & basses choses aux  
 premieres & plus excellentes, cela est vne  
 confusion, & manifeste aveuglement. Il ne  
 me desplaist point, que tu mettes vertu a-  
 pres volupté: mais cela seulement, que tu veux  
 egalier & du tout paragonner vertu à volupté  
 de laquelle, vertu est du tout ennemie, & la  
 fuyt tousiours. Vertu est plus familiere & do-  
 mestique de douleur, & travail, & la faut plu-  
 stot mettre avec les aduersitez & fascheries,  
 qui communément aduiennent aux hommes:  
 qu'avec ceste tant effeminée volupté.

### CHAPITRE III.

**I**L a fallu dire ces choses, amy Liberal,  
 pour autant, que de faire vn bien ( dont  
 est à present nostre dispute ) est vn acte de  
 vertu, & l'office d'vn hōme de biē. Et de fair,  
 c'est chose treshonneste, de faire bien à quel-  
 qu'vn nō à autre fin, sinon que pour luy faire  
 vn biē: car si nous donnōs quelq; chose sous  
 ombre d'en receuoir le loyer: nous donneriōs  
 tousiours au plus riche, que nous pourriōs  
 trouuer; non au plus digne, & qui plus le me-  
 riteroit. Mais maintenant l'on voit bien, que

nous donnons plus tost à vn pauvre, qu'à vn riche importun. Ce n'est pas plaisir ce, qui est fait aux riches pour leur grandeur. D'auantage, si le seul profit nous incitoit à ce, que nous fissions vn bien faire: celuy qui facilement le pourroit faire, ne d'uroit departir ses bien-faits: comme gens riches, puissants, Roys, & ceux, qui n'ont que faire de l'aide d'autroy. Ny Dieu feroit tant de dons, que sans cesse & intermission iour & nuict il espend sur la terre. Car il n'a indigence ny affaire de chose quelconque: il est de la nature plein, seur, & inuiolable. Il ne feroit donc iamais bien aux hommes, si la seule cause de donner consistoit à auoir égard seulement à soy mesme, & à son profit particulier. Ce n'est pas vn bien-faire, mais plus tost vne usure, de regarder, non pas où l'employés bien, mais tu en pretens faire gaing & profit, & d'où tu le pui sses retirer aisement. Laquelle chose comme elle soit fort reculée de Dieu, il s'en suit par cela qu'il est liberal & nostre bien-faiteur. Car si le profit & utilité est la seule cause de faire du bien, & que Dieu n'en doive esperer aucun de nous: Dieu n'a aucune occasion de nous en faire.

## CHAPITRE IV.

**P**E scay ce, que l'on peut respondre en ce lieu. Dieu ne fait à l'homme aucun bien, mais estant en seurété, ne tient compte de nous, & en voulant favoriser, ny garder le monde, il fait autre chose, ou (qui semble à Epicure estre la plus grande felicité) il ne fait rien: ny le bien ne le touche point plus, que le mal. Celuy, qui dit cecy, veut par sen dire signifier, que Dieu n'exauce point les voix & prieres de ceux, qui l'iuoquent, ny ne fait aucun compte des vœux & promesses, tant privées que publiques, qu'à mains iointes les hommes luy font. Chose certes, que l'on ne seroit, ny tous les humains eussent consenty à ceste façon de faire prieres, & supplications à Dieu, si n'eussent creu & pensé qu'il a soing d'eux, & puissance d'otroyer leurs requestes: & mesmes, s'ils n'eussent cogneu par eu de telle & telle manifeste experience les bien-faits d'iceul, & que tantost il offre sans estre requis, tantost il otroye les requestes des hommes tant grandes, que petites, & estant prié remet les grandes menaces qu'il leur fait pour les corriger. Car qui peut estre tant miserable & contemprible, qui est né de tant dure destinée & à tant de peine & labeur, qui

## 178 DES BIEN-FAITS.

n'ayt senty ceste grande munificence & liberalité de Dieu. ? Regarde les de tous costez se tourmenter & plaindre de leur condition, si ne les trouueras tu neantmoins estre du tout priuez des celestes influences, & qu'il n'y ait quelqu'un, à qui ne distille quelque chose de ceste tresdouce & tres benigne fontaine. Cela est il peu, qui egaleement est donnée & departy à tout ceux, qui naissent en ce monde? Et à fin que nous passions outre les choses, qui puis apres sont dispensées inegaleement, Nature a elle peu donné, quand'elle s'est soy-mesme donnée à l'homme?

---

### CHAPITRE V.

**D**E Dieu ne vient pas les biens que nous auons, dit l'Epicurien. D'où viennent donc les biens que tu possedes ? que tu donnes ? que tu refuses ? que tu gardes ? que tu ravis ? D'où vient si grand nombre de choses, qui attirent nos yeux à les voir. : nos oreilles à les ouyr, & nostre esprit à les entendre ? D'où vient ceste affluence de tant de choses, qui nous incite & prouoque à volupté & excès ? Car non seulement il a esté de Dieu pourueu à nos necessitez, mais aussi iusques à nos delices & voluptez. D'où procedent tant d'arbres, portans fruis en  
cans:

tant de sortes, tant d'herbes salutaires, tant de diuersitez de viures si bien ordonnez par toutes les saisons de l'année, qu'à celluy mesme, qui est sans art & industrie, ils donnent les aliments, qui casuellement & sans labourer prouiennent de la terre? Que dirons nous de la diuersité des animaux, qui naissent les vns sur terre, les autres en l'eau, & les autres, qui volent en l'air? Tellement que l'on peut dire & asseurer, qu'il n'y a aucune partie des choses naturelles, laquelle n'apporte à l'homme quelque tribut. Que dirons nous des riuieres, qui environnent & tournoient les champs de toutes parts par leurs tresplaisants decours, dont les vns administrent les trafiques & marchandises, qui se font entre les hommes, par leur large & nauigable cours: & les autres en quelques saisons de l'an s'ensuent tellement, que la soudaine & vehemente impetuosité de leur eau atrose en temps d'esté les lieux arides, & du tout exposez à la grande chaleur du soleil? Que diray-ie des veines de tant de montaignes, & de tant de torrent-mineraux? Que diray-ie des sources des eaux chaudes, lesquelles bouillent sur le bord mesme & riuage de la mer?

*Le lac Come aussi icy est si nomme  
 Tresgrand & spacieux & ce lac de la Garde,  
 Lequel on voit huiusquy, quand bien on y regarda  
 Auec flocz haults bruyas. Jéme cours de la mer.*

## CHAPITRE VI.

**S**I quelqu'un t'auoit donné quelques pie-  
 ces de terre, tu dirois auoir receu de luy  
 vn bien-fait. & tu nyeras que ce soit vn bien-  
 fait, d'auoir en ta possession si grandes &  
 spacieuses estendues de terre, qui (comme  
 tu voys) au loing & au large s'espandent de  
 toutes parts? Si quelqu'un t'a donné de l'argée  
 & emplytes bougettes (ce qui te sèble grand  
 chose) tu appelleras cela vn bien-fait: & Dieu  
 qui a donné cognoissance de tirer de la terre  
 tant de metaux, & fait sourdre tant de fleu-  
 ues courants sur icelle, qui apportent &  
 traient quant & eux les arenas d'or, d'ar-  
 gent, de cuyure, & de fer, & tant d'autres  
 lieux cachez en icelle: de chercher lesquels  
 il t'a donné faculté & puissance, te montrant  
 les signes des richesses qui y sont cachées:  
 nyeras tu que tu n'ayes en cela receu vn  
 bien-fait? Si l'on te donne vne maison, en  
 laquelle il y ait quelque chose de marbre,  
 qui l'illustre & embellisse plus que l'or, &  
 soit peinte de toutes parts de diuerses cou-  
 lents, appelleras tu cela vn petit don? Vn  
 autre t'a basty vn grand & sumptueux logis  
 hors de danger du feu ou de ruine, auquel  
 tu vois les paroyz conuertes & reuestues,  
 non de petites crostics & piéces de marbre à  
 l'anti-

l'antique, plus minces & deliées, que n'est la lame mesmes dont elles sont taillées, mais de masses entieres d'une tres-precieuse pierre, & toutes de matiere diuerse, & de laquelle tu en admires les petits morceaux, duquel logis la couuerture est luyfante, d'une sorte le iour, & d'une autre la nuict: ayant cela, nyeras tu auoit receu aucun don? Et bien que tu faces grande estime de ce que tu as, dis tu en c'est endroit (ce qui est le fait d'un homme ingrat), n'estre en rien tenu à personne quelconque? D'où as tu donc l'esprit que tu possedes? D'où as tu la lumiere, par laquelle tu disposes & ordonnes les actions de ta vie? D'où as tu le sang, par le cours duquel, est en toy retenue la chaleur vitale? D'où as tu les choses qui, outre la societé, chatouillent ton palais de saueurs exquisés? D'où as tu les irritamens & aguillons, dont est prouuquée ta volupté, quand elle est lassée & recreue. D'où te vient ce repos, auquel tu corrompons, & deuiens lasché? Ne diras tu pas, si tu n'es ingrat,

*Amy, cher & parfait,*

*Un Dieu fort grand ce bien icy m'a fait:*

*Lequel aussi tousiours mon Dieu sera,*

*Et bien souuent son riche autel aura:*

*Pour sacrifice, un agneau le plus tendre,*

*Qu'en mon trouppeau pourray choisir & prendre:*

*Car il permet mes brebis venir paistre,*

*Comme tu vois en ce beau lieu champastre,*

## 182 LES BIEN-FAITS

*Et que ie chante en mode pastorale.*

*Ce que voudray de ma fluste rurale.*

C'est là ce Dieu, lequel non seulement a mis en ce monde quelque quantité de bœufs, mais qui par toute la terre a fait & créé les grands troupeaux de bestail, qui y sont de toute sorte : qui en tous lieux donne alimēt & nourriture aux bestes, qui vaguent de tous costez par les champs : & qui pouruoit à leurs pasturages en toutes saisons, soit hyuer, soit esté : qui a enseigné de chanter non seulement d'un chalumeau, & de composer, par quelque plaisir seulement, vne chanson rurale & mal ordonnée, mais qui a inventé tant d'arts & sciences, tout de diuersitez de voix, tant de sons, pour en partie par nostre haleine, en partie par un vent extérieur raisonner les chants & melodies. Car il ne faut pas que tu dies & estimes, que ces choses soient plus nostres, que celles, par lesquelles nous croissons, ny que ces choses, par lesquelles nostre corps fait tout ce qu'il ce doit faire, en temps conuenable. Chose, qui se cognoist tantost par la cheute des dents aux enfans : tantost par leur ieune aage, quand ils sont ia eleuez & paruenus en plus fort & robuste degré de vie : & finalement par le dernier iour, qui met fin à ceste fragile & peu durable vie. En nous sont naturellement plantées les semences de : tous aages, sciences, & arts & Dieu, comme le maistre, selon la volonté y produit

produit occultement les esprits capables de plus grandes choses à leur accroissement.

---

## CHAPITRE VII.

**N**ature ( dira quelqu'un ) est celle , qui m'a fait ce bien. N'entens-tu pas, quand tu dis telle chose , que tu changes le nom de Dieu ? Car qu'est ce que nature , sinon Dieu & vne raison & cause diuine , infuse par tout le monde, & en toutes ses parties ? Toutes & quantes fois que tu voudras , il t'est licite & permis , maintenant l'appeller auteur de toutes choses : maintenant & proprement Iuppiter , c'est à dire tres-bon & fouuerain Seigneur : maintenant haut-foudroyant, & Stateur , ou arresteur : non pour ce ( comme disent les Historiens ) que l'armée des Romains , qui fuyoit deuant ses ennemis, s'arresta, apres qu'ils luy eurent fait vœu de le recognoistre comme Dieu : mais il est appellé arresteur & asecureur, à cause que toutes choses se maintiennent en leur estre & estat, par son bien-fait. Et si tu le veux appeller fatalité & destinée, tu ne mentiras point. Car comme fatalité ne soit autre chose qu'une entresuite entrelasée de toutes les causes des choses du monde , il est la premiere cause de toutes , & dont toutes  
les

les autres dependent. De sorte que tu luy pourras proprement adapter tous les noms que tu voudras, pourueu qu'ils contiennent quelque vertu, & effet celeste. Et de fait, autant luy peut on donner de titres & de noms, qu'il a de dons.

---

## CHAPITRE VIII

**L**es Latins pensent que ce soit celuy, qu'ils appellent le pere libre, Hercules, ou Mercure. Et le nomment pere libre, pour autant qu'il est le pere de tous, & que la force & vertu des semences a esté de luy premierement inuentée, pour entretenir leurs plaisirs & voluptez. Ils le nomment Hercules, pource que sa force & puissance est inuincible, & quand elle est lassée par les œuvres qu'elle a faits, elle retourne & se reduit en feu. Ils l'appellent aussi Mercure, à cause qu'en luy est la raison, le nombre, & la cognoissance de l'ordre, & science de toutes choses. Quelque part que tu te trouueras, là tu le verras se presenter à toy. Il n'y a rien, qui soit destitué de sa presence: il est luy mesme le comble & perfection de son œuvre. Parquoy tu ne fais rien (sur tous les hommes le plus ingrat) quand tu n'yes n'estre tenu & obligé à Dieu, ains à nature seulement. Car nature ne peut estre  
sans

sans Dieu, ny Dieu sans nature : mais l'un & l'autre n'est qu'un, & leur office & action n'est differente. Si tu auois receu quelque chose de Senegue, & que tu disses estre pour cela tenu à Année, ou à Luce, tu ne changerois pas le creancier, mais son nom seulement. Car soit ou que tu l'eusses nommé par son cognon ou par son propre nom, ou par son surnom, si seroit ce neantmoins toujours le mesme. Au cas pareil, soit ou que tu appelles nature, maintenant fatale destinée, ou tantost fortune, si est ce que tout cela ne sont que les noms & appellations d'une mesme chose, qui est Dieu, lequel use de sa puissance en diuerses manieres. Au cas pareil iustice, prudence, d'homme, force, frugalité, ou sobriété, sont les biens & vertus d'un mesme esprit. Si quelqn'une de ces vertus te plaist, l'esprit aussi te plaist, & est agreable.

---

## CAPITRE IX.

**M**Ais à fin qu'à la trauesse ie n'entre en autre dispute, ie pense que, ces choses entendues, nul ne pourra d'oresenauant nyer, que Dieu ne nous face beaucoup & de grands biens, sans qu'il espere en receuoir de nous. Car de fait, il n'a affaire de chose qu'on luy puisse donner, aussi ne luy pouuons nous rien donner. Parquoy il faut conclu

conclure, qu'un bien-fait est vne chose par elle mesme desirable : & que la seule vtilité de celuy, qui le reçoit, doit estre considerée: de sorte que celuy, qui veut faire plaisir, sans auoir egard à son profit, doit seulement penser à l'vtilité de celuy, auquel il veut donner. Tu me diras, qu'on doit diligemment choisir ceux, auxquels nous deuons bien-faire, imitans en cela les laboureurs, qui n'espandent leurs semences en lieux sablonneux & infructueux. Par ce moyen, nous suyons nostre profit, en faisant vn bien à antruy, ny plus ny moins que si nous labourions & semions. Mais de semer, n'est pas chose, par soy, à desirer. D'auantages vous cherchez en cela vn plaisir qui ne se deuroit pas faire : si de soy cela estoit chose desirable de faire vn plaisir, en quelque lieu, & à quelque personne, & en quelque maniere qu'on le donne, ce seroit tousiours bien & plaisir. Car pour nulle autre occasion suyons nous honnesteré, que pour l'amour d'elle. Et toutesfois combien qu'il ne faille suyure autre chose, si cherchons nous que nous ferons, & quand, & comment nous nous y deuons gouverner : car en cela consiste le tout. Parquoy quand ie cherche à qui ie dois faire plaisir, ie fais cela, à fin que ce soit quelquesfois vn plaisir. Car s'il est fait à quelque villain, cela ne peut estre ny honnesteré ny bien-fait.

## CHAPITRE X.

**D**E rendre ce qu'on a baillé en depost, encores que ce soit vne chose qui d'elle mesme est desirable, si est ce que ie ne suis tenu le rendre tousiours, ny en tout lieu, ny en tout temps. Aucunesfois il y a autant de danger à rendre vn depost, comme à le nyer. Le regarderay donc le profit de celuy, à qui ie le dois rendre : & si ie voy qu'il luy puisse nuire, ie ne le luy rendray. Le semblable feray en faisant plaisir. Le regarderay & considereray quand, à qui, en quelle sorte, & pourquoy ie le fais. Car il ne faut rien faire sans raison. Or le bien, qu'on fait, ce n'est pas plaisir, s'il n'est fait avec raison: Car raison accompagne tousiours honnesteté. Combien souuent oyons nous la voix de ceux, qui se repentent de leur inconsideré & imprudente donation? l'eusse mieux aimé (disent ils) auoir perdu cela, que de luy auoir donné. C'est vne tres-honnesté & villainie maniere de donner, qu'une donation faite à la volée, & sans meure consideration: & est chose beaucoup plus grieve d'auoir mal colloqué vn plaisir, que de ne l'auoir receu. Car ne l'auoir receu, est la faute d'auruy: & la nostre est, que nous n'auons sceu faire election des hommes dignes

gnes à qui nous les faisons. Quant ou chois, ie ne regarderay rien moins que ce, que tu estimes, sçauoir est, de qui ie dois auoir recompense. Car ie choisiray celuy, qui en sera recognoissant & non ingrat : non celuy, qui me doit rendre la pareille. Car souuent est moins ingrat celuy, qui ne le doit rendre, que celuy, qui l'a rendu. Ie ne prens garde qu'au bon vouloir. Parquoy ie ne feray plaisir à vn riche, qui ne le merite : ains ie feray à vn pauvre, qui est homme de vertu. Car en la grande & extreme pauureté, il le recognoistra : & quand toutes choses luy manqueroient, si est ce que la volonté luy demeurera. Ie ne dois faire bien à personne pour par ce moyen en tirer, ou gaing, ou plaisir, ou gloire. Estant seulement content de complaire à vn personnage, ie luy feray plaisir, non pour autre intention, sinon à fin que ie face ce, que ie suis tenu faire. Or ce, qui est raisonnable & expedient, ne se peut faire, sans election des personnes : laquelle si me demandes quelle elle doit estre, ie le te diray.

---

## CHAPITRE XL

**I**'Esiray vn homme entier, & de bon coeur, bien vueillant, simple, memo- ratif, recognoissant, non ambicieux, & ap-  
petant

petant l'autrui, non auare du sien, ny par trop chiche. Mais quand ie l'auray choisy, iacoit que fortune ne luy ayt rien donné pour me rendre le pareil, si est ce que la chose aura esté faite selon mon aduis & opinion. Si le profit, que ie pourroys esperer du plaisir que ie fais, accompagné d'une orde & villaine computation, me fait liberal: si ie ne profite à personne sinon à l'intention qu'il m'en face autant à son tour: ie ne feray bien ny plaisir à celuy, qui s'en va en estrange & loingtain pays: ie ne feray point plaisir à celuy, qui iamais (peut estre) ne doit retourner, & que ie ne verray plus: ie n'en feray point au malade, auquel il n'y a espoir aucun de santé & guetison: ie n'en feray à aucun, sentant mes forces defaillir en moy, à cause que n'ay le temps de receuoir la pareille. Or à fin que tu scaches que faire plaisir, est vne chose par soy à desirer, tu voys que nous secourons les estrangiers tout aussi tost qu'ils sont arriuez à nostre port, & aussi quand-ils veulent tost departir. Nous donnons nauire & equippôs l'incogneu tombé au peril de naufrage, pour le remener & conduire ou il tend. Cestuy cy s'en va, n'ayant encores à peine eu cognoissance de l'auteur de son salut, & par ce que ne le reuerons iamais, il nous delegue les Dieux pour ses pieges, & les prie de nous rendre pour luy le bien que luy auons fait. Cependant la cōscience de ce plaisir sterile nous plaist &

delecte. Que dirons nous de ce qu'estants constituez à la fin de noz iours, & que lors que nous testons & ordonnons de nostre dernière volonté nous distribuons les biens, qui ne nous profitent plus ? Combien employons nous d'heures, combien de temps passons nous secrettement, pour ordonner combien & à qui nous devons laisser nos biens ? Il n'y a point de danger à qui nous les donnions, puis que de nul n'en devons recevoir aucune recompense. Si est ce que nous ne les donnons jamais plus diligemment, ny pour ce faire n'examinons en aucun tēps nos iugemens plus curieusement, sinon lors que (noz profits & emolumens mis arriere) la seule honnesteté se presente deuant nos yeux: ayants esté tant de temps mauvais iuges des devoirs, que l'esperance & crainte, ou plustost la volupté (vice de toutes personnes de bas cœur) en corrompt le iugement. Lors donc que la mort a estouppé & fermé le passage à toutes choses, & a enuoyé l'incorruptible iuge pour prononcer la sentence, adoncques nous cherchons ceux, que nous pensons les plus dignes & fideles, entre les mains desquels nous mettons nos affaires: de sorte qu'il n'y a rien que nous disposions & ordonnions de plus sainte curiosité & diligence, que ce, qui appartient plus à toute autre personne, qu'à nous.

## CHAPITRE XII.

ET lors certes survient vn grand plaisir à la personne, pensant en elle mesme ainsi: l'advanceray cestuy cy plus, & adiouteray aux biens & à la dignité de cestuy là quelque lustre & clarté d'avantage, qu'aux autres. Or si nous ne faisons du bien à autre intention, que pour en recevoir autant, il nous conviendrait mourir sans testament. Vn Epicurien mettra en avant: Vous dites, entre vous Stoïques, que le bienfait est vne creance, laquelle ne se peut jamais recouvrer: Or la creance n'est pas chose desirable par soy. Sur quoy ie respons, que, quand nous disons creance, nous l'appellons ainsi par vne certaine similitude & translation: tout ainsi que nous disons, que la loy est vne regle & mesure tant de ce qui est iuste, que de ce qui est iniuste: & neantmoins la regle n'est pas pour cela chose par soy desirable. Mais nous vsons de ce terme, pour mieux declarer & donner à entendre la chose. Parquoy on peut iuger, que, quand ie dis creance i'entens dire comme, quasi creance. Veux tu veoir, qu'il est ainsi que ie dis? l'adiouste qu'elle ne se peut recouvrer, combien qu'il n'y a creance, laquelle ne se puisse ou doive recouvrer. Tant en fault qu'un bien & plaisir doive estre

## 192 LES BIENFAITS.

fait pour profit qu'on en pourroit attendre & tirer, que souuent (comme i'ay dit) avec le dommage & danger du donateur, il doit estre fait. Si ie deffens celuy, qui est par les brigands assailly, à fin de le mettre hors du danger où il est: ie fais, que luy & moy ne sommes en danger. Si i'entreprens d'aider quelqu'un, qui soit accusé de personnes, qui ayent grand faueur & credit: ie me mets en la mauuaise grace des gents, qui peuuent beaucoup, & suis en danger d'encourir telle misere, qu'est celle (eux mesmes m'accusants) de laquelle i'aurois tiré l'autre, bien qu'il fust en ma puissance & liberté d'encliner au party contraire, & de regarder leurs debats en seureté. Et si finalement ie respons de franche volonté, pour celuy, qui est condamné, & les biens de mon amy, estants en danger d'estre perdus, ie fais tant que ie casse & annulle son obligé & breuet, en m'obligant à ses creanciers, à fin que ie puisse garder le proscrit: ie me mets au danger de la mesme proscription & bannissement. Il n'y a homme, estant sur le point d'acheter Tusculan & Tiburtine à cause de la salubrité du lieu & retraite de l'esté, qui dispute en quel an il le doit acheter, ou non: mais quand il a achetté, il faut qu'il le garde. La mesme raison gist & consiste és bienfaits. Car si tu me demandes, que c'est, qui rend le bien & plaisir, que l'on fait: ie te respondray, que ce n'est autre chose, que la bonne conscience.

Que

Que rend vn bien fait ? Dy moy, toy mesme, que rend iustice ? que rend innocence ? que rend magnanimité ? que rend pudicité ? que rend temperance ; si outre ces vertus tu demandes quelque chose d'auantage ?

---

## CHAPITRE XIII.

**L**E Ciel, en combien de temps accomplist il son cours ? En combien le soleil accroist il le iour, & en combien le diminue il ? Toutes ces choses sont bien faits, car elles se font pour nostre bien & profit. Tout ainsi que l'office du ciel est de faire tourner & mouuoir l'ordre des choses : & le deuoir du soleil est, d'alterer & changer les lieux, esquels il se leue, & esquels il se couche, & nous causer ceste salubrité & temperature d'air que nous auons, sans recompense ny loyer : aussi est ce l'office & deuoir de l'homme de faire entre autres choses bien & plaisir à son prochain. Pourquoi donc le fait il ? De peur qu'il ne le face, & qu'il ne perde l'occasion de bien faire. Ce vous est volupté, entre vous autres Epicuriens, qui vient par vne negligente & paresseuse oisuité, de dormir depuis le soir iusques au lendemain bien tard, de passer le soir & le matin sans rien faire, de desirer vne seureté & nonchalan ce semblable qu'ont ceux qui dorment, de ne

travailler jamais, estre toujours paresseux, se retirer & cacher sous l'ombre espee, recréer vostre esprit lache & defailly de delicates & effeminées cogitations, que vous appelez repos, & d'engresser vos corps palles de lacheté, de toutes sortes de viandes & vins, dans les cachettes des iardins. Mais quant à nous ce nous est volupté de faire biens & plaisirs aux personnes: ou avec peine, quand ils soulagent les peines & travaux d'autruy: ou pleins de danger, quand nous les retirons des perils & dangers ou ils sont: ou par lesquels nous sommes retardez de nos affaires propres, quand nous les mettons hors des angoisses, esquelles ils sont. Qu'ay ie affaire (dira quelqu'un) si ie reçois un bien-fait, ou non? Car aussi bien apres que ie l'auray receu, il le me faut rendre. Le bien fait a egard au profit de celuy, auquel il est fait, non pas au sien. Autrement, nous le faisons à nous, & non à autre. Parquoy il y a plusieurs choses, lesquelles apportent grand profit aux autres, qui toutesfois perdent leur graces par le prix salaire qu'on en pretend. Le marchand profite aux villes où il trafique, le medecin aux malades, les courtiers & macquignons à ceux qui sont mis en vente: mais ores que tous ceux-cy font plaisir à autruy pour leur profit propre, toutesfois ceux, à qui ils aident, ne leur sont obligez, ny attendus.

## CHAPITRE XIII.

**C**E, qui se donne pour quelque gaing que lon y pretend, n'est point vn bien-fait. Je donneray cecy, à fin que ie recoiue cela. Telle façon de faire, est exposer les choses en vente au plus offrant & dernier encherisseur. Je ne diray point, Celle là est chaste & publique : laquelle, à fin d'enflammer d'avantage le feu au cœur de son amoureux, se reiette, & fait semblant de n'en tenir compte: ny celle, laquelle s'abstient d'offenser, non pour l'offense, ains pour crainte ou des loyx, ou de son mary. A ce propos dis Ouide :

*Femme qui n'est à mal faire adonnée,  
Tant seulement par ce qu'elle ne peut,  
Et n'a moyen faire ce qu'elle veut:  
Autant vaudroit, qu'elle fust abandonnée.*

Non sans cause la femme est mise au nombre des pechereffe, laquelle n'a exposé sa pudicité, plus pour crainte de deshonneur, que pour euiter l'offense. Semblablement quelqu'un a fait vn plaisir pour en recevoir vn autre, cela n'est point conté pour plaisir. Par ce moyen il faudroit dire, que ce que nous faisons aux bestes brutes, quand nous les nourrissons, pour nous en seruir, ou pour

nostre nourriture, feust vn bien fait : mesme ce, que nous faisons aux arbres & plantes, que nous cultivons, de peur que par la vehemente ardeur du soleil & secheresse, ou n'estants replantez, ou n'en tenant conte, la durteté de la terre ne se meurent. Nul ne labore vn champ pour l'equité, & pour faire selon Dieu & raison, ny pour aucune autre chose, dont le fruit n'est en elle. Nous ne deuons estre incitez, ny emeus à faire plaisir d'vne villaine & auare volonté : ains d'un humain & liberal vouloir, lequel desire de donner ayant ia donné, & d'augmenter & accroistre les vieux bien-faits par autres nouveaux : & qui ne se ptopose iamais deuant ses yeux, combié de profit & vtilité luy peut aduenir, en faisant bien & plaisir à autruy : Car c'est chose vile, de peu d'estime, & indigne de los & gloire, de ne vouloir aider & profiter à autruy pour autre raison, que pour le profit, que l'on pretend en retirer. Quelle liberalité & magnificence est ce de s'aimer, de se pardonner, d'aequerir pour soy mesme ? Le vray desir de faire vn plaisir, retire & destourne l'homme de toutes ces choses : mais au contraire, comme en luy prestant la main, l'attire mesme à son dommage, & en quitte les profits & emoluments qui en peuuent venir, estant tres-ioyeux & se contentant de l'œuure seulement de bien-faire.

## CHAPITRE XV.

**Q**uelqu'un doute il encores qu'iniure ne  
 soit contraire à un bien fait? Tout ainsi  
 que, faire iniure, c'est une chose, qui par  
 soy doit estre fuyte & euitée: aussi faire plai-  
 sir, est chose qui par soy doit estre appetée.  
 Villaine & deshonesteté, a plus de force de  
 nous induire à faire mal à autrui, qu'au-  
 cun profit & utilité: mais à faire bien &  
 plaisir, la beauté & bonne grace de vertu &  
 d'honesteté nous y incite de soy mesmes:  
 le ne mentiray point, si ie dis, qu'il n'y a ce-  
 luy, qui n'ayme le bien & plaisir qu'il fait:  
 qu'il n'y a homme si bien composé d'esprit  
 & si constant, qu'il ne voye volontiers celuy,  
 à qui il a fait beaucoup de biens: & auoir  
 une fois fait plaisir, ne luy soit occasion d'en  
 faire de rechef. Ombre, qui n'adulendroit,  
 & les biens faits & plaisirs ne nous delecto-  
 ient. Combien souuent entendras tu l'un, qui  
 dira: le ne serois auoir la patience ny endu-  
 rer, de ne faire contre de celuy, qui ne tient  
 vie que de moy, que s'ay deliuré de peril.  
 Il me prie, que ie defende sa cause contre  
 ceux qui ont la faueur des grands personna-  
 ges: le ne le veux pas: mais que feray ie? le  
 luy ay desjà aidé une fois ou deux. Ne vois  
 tu pas, qu'en cette chose, il y en a quelque  
 chose de  
 I 5 propre

propre & particuliere, qui nous contraint à faire plairs? Premièrement, parce que faire le fault: secondement, par ce que nous l'auons desia fait. Bien qu'il n'y auoit au commencement raison de faire aucune honnesteté à quelques vns, nous la leur faisons, pource que nous la leur auons autresfois faite. Et tant s'en fault que l'vtilité & profit nous incité à faire plaisir, que par la seule charité du bien-fait nous continuons de defendre & contregarder mesmes les choses qui nous sont inutiles: & fauoriser le plaisir, mesme mal colloqué, nous est chose autant naturelle, que de fauoriser & entretenir noz mauuais enfans.

---

## CHAPITRE XVI.

Ceux cy mesmes confessent, que ceux là crendent le pareil, non par ce que cela est honneste, mais parce qu'il est vtile & profitable. Ce que facilement on peut prouuer n'estre pas vray. Car par les mesmes arguments par lesquels cy dessus amenez nous auons proué que faire plaisir est chose par soy desirable, nous concludrons encores ce cy: à sçauoir, que honnesteté ne se doit suyure & appeter pour autre occasion, que pource que c'est chose honneste, stable, & constante. Qui sera donc celuy, qui osera mer-  
cre

tre en dispute, si estre recognoissant est chose honneste, ou non? Qui est celuy, qui ne deteste l'homme ingrat, inutile à soy & esme? Mais qu'est ce que tu peux prier qu'ad l'on te fait recit de celuy, qui est ingrat envers les grands bienfaits de son amy, & comment il a fait cela: à sçauoir, s'il l'a fait comme chose deshoneste, ou comme chose dont il en puisse tirer profit? Je croy que tu ne reputes celuy là estre meschant homme, lequel a besoing d'un curateur, pour ce qu'il n'a pas l'entendement ny esprit de sçauoir bien regir & gouverner son bien, & pour ce qu'il le despense follement, prodigalement, & à la volée: ains celuy qui fait acte, qui merite chastement, & punition, comme fait l'homme ingrat. Ce qui n'aduendroit pas, si estre recognoissant, & non ingrat, n'estoit chose par soy desirable & honneste. Peut estre qu'il y a certaines choses, lesquelles monstrent moins leur dignité, & grandeur que les autres, & pour sçauoir si el'es sont honnestes, elles ont affaire d'interprete ou truchement: mais ceste cy est tant claire & apparente à vn chacun, & tant belle, que sa lumiere respandit & s'espend par tout. Qui a il plus louable, & qui avec tant d'equité peut estre receu és cœurs humains, que de rendre le bien à celuy, qui t'en a fait?

## CHAPITRE XVII.

**D**Y moy, quelle cause nous induit à ceccy? Le gaing parauanture, lequel ce-loy qui ne mesprise, est ingrat. Est ce ambition? Et qu'elle ventance est ce d'auoir payé ce que tu denois? L'ingrat n'a aucune crainte. Car à ceste seule chose nous n'auons point imposé de loy, comme si nature l'auoit assez defendue, tout ainsi qu'il n'y a loy, qui commande d'aimer ses parents & fauoriser ses enfans. Aussi est ce chose superflue (me dira quelqu'un) d'estre incité à faire ce, que nature commande. Tout ainsi comme nul ne doit estre exhorté l'amour de à soy mesme, laquelle chacun des sa naissance apporte quand & soy: aussi ne le doit il estre, à appeter les choses, qui de soy mesme sont honestes. C'est vne vertu, qui de sa propre nature est agreable, & tant gracieuse que mesme les meschans naturellement approuuent les bonnes choses: Qui est celuy, qui ne veult estre veu bien-facteur? Qui entre les meschans actes qu'il fait, n'asceste estre estimé homme de bien? Qui par les choses, qu'avec force & outrage il a faites, ne se couure de quelque couleur & espeece de bien? Et qui mesme ne vucille estre veu auoir fait plaisir à ceux, qu'il a offensez? Parquoy ils souffrent estre

estre remerciez mesmes de ceux, qu'ils ont affligez, & feignent estre gens de bien & liberaux, parce qu'ils ne le peuuent estre d'effect. Ce qu'ils ne feroient, si l'amour d'honnesteté, par soy desirible, ne les contraindoit de chercher opinion contraire à leurs inclinations, & cacher leur meschanceté, & pail-lardise: le fruit de laquelle est appeté, encores qu'elle soit haie, & que d'elle procuienne souuent honte & vergongne. Et n'est aucun, si fert estrangé de la loy de nature, qui soit mauuais pour son plaisir. Demande à tous ceux qui viuent de rapine, s'ils n'aymeroient pas mieux par voyes raisonnables paruenir aux biens qu'ils amassent, que par larrécins & voleries, lequel bien vient d'assaillir & de deualizer les passants? Celuy qui fait estat de brigander, aymera mieux trouuer ce qu'il destrouffe, que de l'oster par force, & le voler. Tu ne trouueras homme, qui n'aime mieux iouyr du loyet de meschanceté, que de la meschanceté mesme. Nous auons ce bien-fait de nature (lequel est grand) que vertu enuoye tellement la lumiere aux cœurs de tous, que ceux à mesmes la voyent, qui ne la suyuent.

---

 CHAPITRE XVIII.

**O**R à fin que tu sçaches, que l'affection du cœur de celuy, qui reobgnoist le bien

bien & plaisir qu'on luy fait, est chose par soy à desirer, tu le peux veoir par cela, que, d'estre ingrat, c'est chose par soy à euirer, parce qu'il n'y a rien, qui plus desassemble & separe la concorde entre les hommes, que ce vice. Car par quelle autre chose sommes nous aidez les vns des autres, assurez & garentis de tous d'angers, que par mutuels plaisirs & deuoirs, que nous faisons l'un à l'autre? Par ceste seule communication de biens & plaisirs, nostre vie est mieux ordonnée & munies contre toutes soudaines incursions. Pose le cas que nous soyons tous separez les vns des autres: que sommes nous sinon la proye & pasture des bestes sauvages, & le tresbeau & facile moyen de l'effusion du sang humain? Il est vray que tous animaux ont assez de force pour se garder & defendre: tous ceux, qui ont esté faits & créez pour vaguer ça & la par les champs & pour mener vie solitaire, sont armez ou de cornes, ou d'ongles, ou de dents, ou d'autres choses. Mais l'homme seul est en toutes ses parties foible, de sorte qu'il n'a ny dents, ny ongles, qui le rendent terrible & redoutable à tous les autres. Estans donc ainsi foibles, il n'y a que la cōpagnie qui le face estre craint. Dieu luy a donné deux choses, lesquelles, encores qu'il soit exposé à tous animaux, le rendent tres-fort & puissant pour se defendre d'eux. à sçauoir, raison & compagnie. parquoy si l'homme se feust separe, & re-

tiré des autres, il ne seroit semblable à personne, ny dominateur & maistre de tous. La compagnie seule a esté cause, qu'il a eu domination & puissance sur tous les autres animaux, & poissons de la mer. C'est elle, qui empesche que les vehemens des maladies n'entrent en l'homme: qui pourueoit à vielleffe ses administricules & aydes: qui luy donne consolation contre ses douleurs & angoisses. C'est elle, qui nous rend forts, & d'où nous appellons contre fortune. Oste ceste societé & compagnie des hommes, & tu auras osté l'amitié & concorde du genre humain, par laquelle la vie est soutenue. Or la tolliras tu, si tu fais qu'un cœur ingrat ne soit point de luy mesme cuitable, mais seulement pour ce qu'il a à craindre autre chose. Car combien penses tu qu'il y en a, auxquels est permis d'estre ingrats seurement? Finalement i'appelle ce luy ingrat, qui n'est induit à recognoistre le bien & plaisir qu'on luy a fait, que par vne crainte.

---

## CHAPITRE XIX.

**I**L n'y a celuy, qui ne soit fol d'auoir peur de Dieu: car c'est follie d'auoir peur de la chose, laquelle ne nous peut qu'aider, & bien-faire. Nul aussi n'ayme ceuz qu'il

qu'il craint. Toy aussi Epicurien tu fais Dieu sans armes, tu le denuës de toute sa puissance, & de peur qu'il ne fust craint des autres, tu as de toy reietté toute crainte de luy. Tu n'as point donc d'occasion pourquoy tu le dois craindre, luy qui est muni & remparé, d'un si gräd & inaccessible mur, & qui est reculé de tout attouchement & de la veüe des hommes, comme tu dis, pource qu'il n'a moyent ny d'aider, ny de nuire. Car, à ton dire; il est constitué au milieu de la distance de l'un, & l'autre ciel, sans compagnie de beste ny d'homme, sans chose quelconque, auquel lieu il eust que les ruës des mondes, qui sont au dessus & au dessous, ne tombent sur luy; n'exaigant aucunement nos prieres; comme n'estant plus soigneux de nous. Toutesfois tu veux estre veul'honorer comme ton père, d'un ceas je comme ie pense, non ingrat: ou bien, si tu veux estre veu ingrat envers luy, parce que tu n'as jamais receu de luy aucun bien-fait (comme tu dis) mais que tes atomes & mondes poudrettes volants en l'air, t'ont fortuitement & temerairement assemblé en vne masse, dont tu es fait; pourquoy le reueres-tu donc? A cause, diras-tu, de sa grande & excellente maiesté, & de sa nature singuliere. Je croy (à fin de descendre à ta fantasie) que tu fais cela, sans que tu y sois induit par esperance, ny loyer, que tu y pretendes. Si est ce qu'il y a en cela quelque chose

se de soy mesme à desirer, dont la dignité induit à ce faire, qui est honnesteté. Mais qui a il plus honneste, que de n'estre ingrat? La matiere de ceste vertu, s'estend autant loing, que la vie.

---

## CHAPITRE XX.

**M**Ais en ce bien (me dira il) il y a quelque utilité & profit. Car quelle vertu y a il, qui ne l'ait en soy? Or est la chose dite estre par soy mesme desirable, laquelle, ores qu'elle ayt hors soy quelques profits, elle plaist ce nonobstant, les biens mesmes estants mis à part, & soustraits. De recognoistre vn bien - fait & plaisir, c'est chose, qui profite: si seray ie toutesfois recognoissant, encore qu'elle nuise. Celuy, qui est recognoissant, que gagne il? Que ceste chose soit moyen de luy acquerir d'autres amis, & d'autres bien-faits. Que sera ce dont si aucune se pourchasse les indignations & malueillances d'autruy? Si quelqu'un entend, que tant s'en faut que par cela il gagne quelque chose, qu'au contraire il faut beaucoup perdre mesme de ce, qui est acquis, il ne condescendra pas volontiers à sa perte & dommage. Celuy est ingrat, qui, pour rendre la pareille, ne voit autre chose que ce, qui luy est donné, & qui espere luy en estre  
 autant

## 206 LES BIEN-FAITS

autant fait quand il le rend. l'appelle celuy ingrat, qui n'assiste au malade pour autre fin que pource qu'il est prest à faire son testament, & qui n'a autre soing, qu'à penser de l'heritage, ou des lays testamentaires. Iasoit qu'il face tout ce qu'est tenu faire vn bon amy, & recordatif du plaisir, qu'on luy a fait: si l'esperance d'en auoir quelque bien luy vient en opin'on, & n'a autre pensement que cela: s'il ne pourchasse que le gain, & iette l'hameçon: il ressemble aux oyseaux, qui se paissent du demembrement & deschirement des corps, & espient soigneusement quand les bestes, qu'elles suyuent, defaillent & meurent pour s'en paistre: car aussi cestuy desire que son amy meure, & ne fait que voleter à l'encontre de la charogne. Vn cœur recognoissant, est attiré de la vertu de son voulois & intencion.

---

### CHAPITRE XXI.

**V**Eux tu sçauoir, que la chose est telle, & qu'vn tel ne peut est corrompu d'aucune vtilité & profit? Vn homme peut estre en deux sortes recognoissant. Car celuy est dit recognoissant, qui en lieu du bien-faic, qu'il auoit receu a rendu quelque chose. Cestuy-cy parauanture se peut vanter, & occasion de ce faire, pource qu'il a de-  
quoy

quoy se monter. Celuy est appellé recognoissant, lequel de bon cœur a receu le bien qu'on luy a fait, & l'a rendu liberalement, & d'un bon vouloir. Cestuy là est caché dans sa conscience. Quel profit peut il advenir d'une affection latente? Or cestuy cy, combien qu'il ne puisse rien faire davantage, si est il recognoissant. Il aime, il se dit estre tenu & obligé, il a vouloir de rendre le pareil. Tout ce que tu desires en outre ne luy defaut point & n'est sa faulte, s'il ne le met en effect. Celuy là ne laisse pas d'estre bon ouvrier, qui n'a pas des outils, ou instruments, pour exercer son art. Ny moins est expert en l'art de musique celuy, dont le grand bruit & fremissement des autres empesche d'entendre la voix. Le veut rendre la pareille, mais apres cela il reste encores quelque chose, non à ce que ie sois recognoissant, mais afin que ie m'acquie de mon deuoir: de sorte que le plus souuent celuy, qui a rendu la pareille, est ingrat: & celuy, qui ne l'a rendue, recognoissant. Car tout ainsi que l'estimation de toutes autres vertus se rapporte à l'esprit, aussi fait celle de ceste-cy. Si cestuy cy n'a fait son deuoir, tout ce qu'il y a deffaut, vient de la fortune. Comment peut estre disert & eloquent celuy, qui ne dit mot? Comment peut estre fort celuy, qui a les mains liées? Comment aussi peut celuy estre bon gouverneur d'un nauire, qui est à sec? Car rien ne

defaut

defaut à vne science parfaite & consommée, encores qu'il y ait quelque chose, qui empesche qu'elle ne puisse vser de soy mesme. Aussi celuy, qui a seulement bon vouloir, combien qu'il n'ayt autre tesmoing de sa bonne volonté, doit estre estimé recognoissant. L'adiousteray cecy d'auantage. Celuy est aucunes fois recognoissant, mesme qui semble estre ingrat, parce que l'opinion des hommes interpretans mal la conception d'autruy, fait entendre le cõtraire. Que doit cestuy-cy suyure autre chose, que sa propre conscience: laquelle, estant mesme confuse & opprimée, le reiouyst: laquelle contredit à la renommée cõmune du peuple, & se fie du tout à soy-mesme: & voyant de l'autre part vn grand nombre de contraires opinions, elle ne cõte point ny ne s'arreste à la pluralité des voix, ains de sa seule sentẽce emporte le dessus? Mais si elle voit que sa bonne foy & loyauté soit exposée aux tourmẽts qui'appartiennent à la desloyauté & infidelité, elle ne s'abbaisse ny ne dechet point de sa perfection & comble, mais se tient ferme & constante au dessus de sa peine.

---

## CAPITRE XXII.

**I**'Ay (me dira quelqu'un) ce que ie voulois & ce que i'ay demandé. Ie ne m'en repens point

point, ny ne m'èrepentiray iamais, ny ne permettray que par aucune iniquité fortune me conduise iusques là, que j'entende ceste voix: Qu'ay- ie voulu faire ? Que me sert maintenant la bonne volonté? Elle sert mesmes en la touthure, elle sert pareillemēt au milieu du feu, lequel s'il estoit appliqué à tous les membres de la personne l'vn apres l'autre, & que peu à peu il enuironnast le corps vif, comb.ē que ce corps (ainsi plein de bonne conscience) distillast de tous costez, si est ce que le feu tousiours luy plairoit, par lequel la bonne foy reluit. Ramenons en ce lieu maintenant l'argument, qu'auons traité cy deuant: à sçauoir, d'où vient que nous voulons estre recognoissans quand nous mourons: pourquoy nous pesons & considérons tant diligemment les deuoirs d'vn chacun: pourquoy nous faisons que (nostre memoire se combatant pour toute nostre vie) ne semblions auoir mis en oubly aucun deuoir, disans, Il ne reste plus riē que ie puisse estendre mon esperance: & ainsi estant sur ce point, nous en voulons aller de ce monde tres recognoissant. Or y a-il grand loyer de la chose en l'œuure mesmes & vne grande force d'honesteté pour y allecher les volonteiz des hommes, dont la beauté s'espand à l'entour des esprits, & les trait, attraitz de l'admiration de sa lumiere & splendeur. Mais (dita l'Epicurien) de là sortent beaucoup de commoditez. Ce que ie ne voye seulement, mais ie dis d'auantage,

## 210 LES BIEN-FAITS.

rage, que la vie des innocents, & ceux qui sont de bon cœur recognoissans, est plus asseurée, que celles des autres: & est plus (selon le iugement des gens de bien) hors de danger, & de toute crainte, pource que nature eust esté tres-inique, si elle eust fait ce grand bien miserable, incertain, & sterile. Parquoy voy & considere un peu tout ce cy, si pour paruenir à telle vertu (laquelle souuentefois se donne & otroye aisement & sans aucun danger) tu voudrois passer au trauers les grands & excessifs rochers, par lieux pierreux, & environnez de toutes parts de cruelles bestes sauuages, & veneneux serpens.

---

## CHAPITRE XXIII.

**L**A chose (me dira-il) n'est par soy desirable, quand en elle y a faute de quelque emolument & profit. Car les choses, qui sont les plus belles, sont le plus souuent accompagnées de plusieurs dons prouenant d'autre part, que de la chose mesme: mais elles tirent celles cy, & celles là precedent. Fait on doute que le circuit du soleil & de la lune par leurs cours ne tempere ce domicile & manoir du genre humain? que les corps ne soyent nourris & alimentez par la chaleur du soleil? que les terres n'en ayent

ayent leur relasche ? que les humeurs par trop abondantes n'en soyent reprimées ? que toutes les rudesses & asperez de l'hyuer estreignant n'en soyent dissipées ? que par l'efficace & penetrante tepidité de la lune, la maturité des fruits ne s'endurcisse ? Il n'y a aucun doute que, par le cours d'iceux, les choses humaines ne soient plus ou moins fecondes : ny aussi que, par le cours du soleil, l'anne nous soit prescrit & terminé, comme par le cours de la lune (laque'le se tourne par plus courtes espaces de la sphere) les moys sont limitez. Et combien que tu soustrayes ces choses, le soleil de soy-mesmes n'est ce pas vn spectacle capable des yeux, & digne d'estre reueré, ores que seulement il outrepassast sans se effers ? La lune seroit elle indigne du regard des hommes, ores qu'elle transcourust n'estant seulement que planete sans profit ? Regarde le ciel, toutes & quantes fois que de nuict il a produit & allumé ses flambeaux, & fait luire si grande quantité d'innumerables estoilles: qui est celuy, qui ne se rende fort ententif à les regarder ? Et qui est celuy ( cependant qu'il les admire) qui pense, que ces choses soyent faites pour son profit & vritité ? Regarde les estoilles, qui tombent d'enhaut en si grande assemblée, comment elles cachent leur vistesse & soudaineté. en se monstrant à nous fermes, stables, & immobiles. Combien ceste  
nuict

nuict (à laquelle, quant à son nombre, & à la difference des autres, sur tout tu prens garde) se fait il de choses? Combien de troubles tournent sous le silence de la nuict? Combien vn certain but amene il d'entresuites de fatales destinées? Toutes ces choses ( lesquelles tu ne consideres autrement sinon qu'elles sont ainsi de nature esparfes, & estendues pour vne beauté ) sont vne chacune à part en son œuvre & action. Car il ne faut pas que tu estimes, qu'il n'y ayt que sept estoilles erratiques, & que les autres soyent arrestées & immobiles. Vray est que nous ne comprenons que le mouuement de quelques vnes: mais il y en d'autres sans nombre fort éloignées de nostre regard, qui vont & viennent incessamment. Et entre celles, qui s'offrent à nos yeux, il y en a aucunesfois qui marchent couuertement, & sans que nous les apperceuions aucunement. Pourquoi donc n'es tu espris & rayuy à la contemplation de ceste grande machine, encores qu'elle ne te gouuernast point, ne te gardast point, ne te nourrist & ne t'engendrast point? & qu'elle ne te arroustast point par son esprit?

## CHAPITRE XXIV.

Tout ainsi que ces choses ont le premier usage, & sont nécessaires & utiles, toutesfois leur grandeur & maiesté occupe tout humain entendement: aussi toute ceste vertu, & mesmement de celuy qui est recognoissant, fait certes beaucoup: mais elle ne veut estre aymée pour cela, car elle a en soy ie ne sçay quoy de plus grand: ny n'est de celuy assez entendue, duquel elle est nombrée entre les choses utiles & profitables. Il est recognoissant, parce qu'il est expedient, & par ce moyen autant qu'il luy est expedient. Vertu ne reçoit aucun amateur sordide & deshonneſte. Il faut venir à elle le sein ouuert, & avec toute liberalité & abondance. L'homme ingrat pense cecy en soy-mesmes: i'eusse volontiers rendu le pareil, mais ie crains les frais, ie crains le peril, ie crains l'offense. Je feray donc plus tost ce, qui m'est profitable & expedient. Vne mesme raison ne peut ensemble rendre l'homme recognoissant, & ingrat. Tout ainsi que leurs œuures sont diuerses, aussi sont leurs propos & de liberations diuerses entre elles. Celuy là est ingrat, pource qu'il ne fait ce, qu'il deuroit faire, mais ce qui luy reuient à profit. Certy, cy est recognoissant, qui ne fait

ce qui luy reuiendroit à son profit, ains qu'il doit faire.

---

## CHAPITRE XXV.

**N**ous auons proposé viure selon nature, & ensuire l'exemple de Dieu. Or en tout ce que fait Dieu, il ne suit autre chose que la raison de faire: si d'auanture tu ne l'estimes receuoir le fruit de son œuvre par la fumée des sacrifices & de l'odeur de l'encens, qui luy est offert par ceux, qui sacrifient. Regarde combien il fait de grandes choses iournellement, combien il en distribue & departit, de combien de fructs il remplit la terre: de combien de vents propices & portez pas tous les ports de la mer il l'esment: de combien de pluyes tombantes subitement du ciel il adoucit la terre, & remplit les veines des fontaines tariées par l'extreme chaleur du soleil, & par vn nourrissement, occultement infuz, les renouelle. Sans loyer & sans aucun profit, qui luy en reuienne, il fait toutes ces choses. Nostre raison pareillement, si elle ne se desuoie de son patron & exemplaire, doit garder, qu'elle ne soit incitée à faire les choses honnestes par auarice, ny par aucune esperance de gaing. On doit auoir honre de vendre

dre

dre les bien-faits. Nous auons Dieu qui ne se vend point, & ne fait rien pour recompense. Si tu imites Dieu, fait aussi plaisir aux ingrats. Car le soleil se leue mesmes sur les meschans, & les mers sont ouuertes aux pyrates & escumeurs de mer.

## CAPITRE XXVI.

**L**Es Epicuriens font vne question, & demandent en ce lieu, si l'homme de bien doit faire plaisir à vn ingrat, le sçachant estre tel. Permetts moy d'entreparler quelque chose, & de rompre ce propos, de peur que ne soyons surprins de quelque fraudulent & deceptif interrogatoire. Entens donc qu'il y a ( par la constitution & tradition des Stoïques ) deux especes de gens ingrats. L'vn est ingrat pour autant qu'il est fol. Celuy qui est fol, est pareillement mauuais: & celuy qui est mauuais, est plein de tout vice: parquoy il est aussi ingrat. Ainsi nous disons tous mauuais estre desordonnez, auaricieux, luxurieux, & malins: non que toutes ces choses soyent en vn chacun particulierement grands & notoires vices, mais parce qu'elles y sont ou peuuent estre, bien qu'elles n'apparoissent point. L'autre est dit ingrat, parce que vulgairement on le dit estre de nature

ture prompt & enclin à ce vice. L'homme de bien ne laissera de bien faire à cest ingrat pour auoir ce vice ; comme considerant que nul n'est sans vice. Car s'il repousse arriere & reiette tels hommes ; il ne trouuera à qui il puisse faire bien & plaisir. Mais à c'est ingrat, qui defraude ses bienfaiteurs, & qui a l'esprit enclin en cette partie , l'homme de bien ne fera point plus de grace , d'auantage, ou de plaisir ; qu'à vn trompeur , & qui par fraude pourchasse le bien d'autruy. Qui sera celuy , qui prestera ou baillera à garder son argent à celuy , qui a follement despendu & mangé tout son bien ? ou qui donnera quelque chose en garde à celuy , qui ia a denyé à plusieurs ce qui luy auoit esté mis entre mains ? Quelqu'un est dit craintif , par ce qu'il est fol , & pour cela il ensuit les mauuais, qui de toutes parts sont enuironnez de vices. Celuy est proprement dit estre craintif , pour ce qu'il est tel de sa nature , & a peur de la plus petite chose , qui se puisse remuer. L'homme fol & insensé est plein de tous vices, mais il n'est pas de nature prompt & enclin à tous. L'un est enclin à auarice, l'autre à luxure , & l'autre à petulance & esfrontée mauuaistie.

## CHAPITRE XXVII.

Parquoy ceux-là errent grandement qui interrogent ainsi les Stoïques : Quoy donc ? Achilles estoit-il timide ? Quoy donc ? Aristide , qui par sa justice & bonté a esté ainsi appelé , estoit-il iniuste ? Quoy donc ? Decie craignoit-il la mort ? Mutie a-il esté traistre ? Camille a-il abandonné le pays ? Nous ne disons pas que tous vices soyent ainsi à tous, comme les vns particulièrement excellent en quelques vns : mais nous disons que l'homme mauuais & fol est remply de tout vice : ny n'exemptons de crainte l'audacieux, ny ne deliurons d'auarice le prodigue. Tout ainsi que l'homme a tous les sens , & ce neansmoins tous hommes n'ont la viuacité de la veüe semblable au Lynce : aussi celuy qui est fol, à toutes ses affections autant ardentes & aussi precipitées, qu'aucuns en ont quelques vnes. Tous les vices sont en tous hommes : mais tous n'apparoissent pas en vn chacun. L'vn est de nature incité à auarice, l'autre addonné à luxure , l'autre au vin : ou s'il n'y est encores addonné, il y est tellement fait & formé , que ses mœurs se transportent à cela. Donc pour reuenir à mon propos, & pour respondre à la question : Il n'y a homme mauuais, qui ne soit ingrat quant &

quant. Car il a en soy toutes les semences de malice. Toutesfois celuy est proprement appellé ingrat, qui est enclin à ce vice. Et à cestuy ie ne feray bien ny plaisir. Tout ainsi que celuy a mal pourueu sa fille, qui l'a mariée à l'hōme contumelieux, & qui a esté souvent refusé : tout ainsi que celuy sera estimé mauuais pere de famille ; qui aura donné la charge de son bien à celuy, qui a osté repris de iustice pour s'estre mal porté en d'autres pareilles affaires, & pour auoir esté mauuais mesnager : tout ainsi que tres-follémēt celuy aura testé, qui aura donné pour tuteur à son fils, vn pilleur de mineurs & pupilles: Aussi sera dit auoir mal colloqué son bien, quicōque elit, pour se faire, gens ingrats, & auxquels il donne choses qui aussi bien seront perdues.

---

## CHAPITRE XXVIII.

**D**ieu semblablement ( me dira quel-  
qu'un ) donne beaucoup de choses aux  
ingrats, encor qu'il les eust apprestées aux  
bons. A quoy ie respons, qu'elles aduiennent  
aussi aux mauuais, pour autant qu'elles ne  
peuent estre separées. Or est ce chose plus  
seante de profiter, mesmes aux mauuais à  
cause des bons, que de defaillir aux bons  
pour les mauuais. Ainsi les choses, que tu  
recites, le iour, le soleil, les cours de l'hyuer,  
& de l'esté, & les saisons moyennes de la pri-  
meure

meure & automne , les pluyes, & les cours des fontaines , avec les ordinaires soufflemens des vents , furent créez de Dieu , pour le bien de tous les hommes : car il n'a voulu choisir vn chacun à part , ny les assembler, pour les faire iouyr particulièrement de ses biens. Quand le Roy veut donner quelque estat & dignité, il choisit les personnes , qui en sont dignes, & qui l'ont merité : mais s'il fait ietter d'vn eschaffaut , & distribuer au peuple quelque largesse, aussi-tost le donne il au mauuais, comme au bon. Semblablement quand on donne , ou distribue publiquement quelque quantité de blé, autant en a le larron, que le pariure, & adultere , sans auoir esgard aux mœurs & conditions des personnes , pourueu qu'ils soient bourgeois de la ville. Bref, quand on donne quelque chose , non comme aux gens de bien , mais comme aux bourgeois & citoyens , vn chacun , tant les bons que les mauuais, en est participant par égale portion. Dieu aussi a donné quelques choses à tout le genre humain vniuersellement, dont nul n'est excluz. Car il ne se pouuoit faire , que le vent fust favorable & gracieux aux gens de bien, & contraire aux mauuais. C'est toutesfois vn bien commun, que la communication & vsage de la mer fust à tous ouuert , & que le royaume du genre humain fust mis au large. Ny ne pouuoit estre loy imposée aux pluyes , qui deuoient tomber , qu'elles n'arroufassent les champs

des mauuais & meschans. Aucunes choses tiennent le milieu. Les villes se font tant pour les bons, que pour les mauuais. Les liures, qui sont mis en lumiere, publient les escrits des gens d'esprit: ce neantmoins ils deuoient paruenir à geas, qui en seroient indignes. La medecine aussi donne aide & secours aux meschans: Nul ne supprima oncques les compositions des remedes salutaires, à fin que ceux, qui ne le meritent, n'en fussent gueriz. En choses, qui se donnent separément, comme à celuy, qui les merite, tu dois examiner la censure & estimation des personnes, & non en celles, qu'indifferement reçoit vne multitude. Car il y a grande difference entre debouter quelqu'un, & l'elire & choisir. Le droit est pour tous exercé aux Parlemens, & aux autres cours subalternes: les meurtriers mesmes & homicides y sont en paix, & ceux, qui ont rauy l'autruy, demandent les choses qui leur appartiennent. Le mur defend les meschans, & ceux qui en sedition manyent les armes ciuiles, des assauts de l'ennemy. Ceux, qui ont grandement & sur tous les autres offensé les loix, sont par l'aide & protection d'icelles defenduz. Il y a d'autres choses, lesquelles ne pouuoient aux autres escheoir, si à tous n'estoient données generalement. Parquoy il ne se faut point faire de dispute de ce, à quoy nous sommes publiquement incitez. Ce qu'à mon iugement deuoit escheoir à quelqu'un,

ie ne le donneray à euluy , que ie sçauray estre ingrat.

## CHAPITRE XXIX.

**P**Ar cela donc ( me dira quelqu'un tu ne donneras pas conseil à l'homme ingrat te demandant ton aduis : ny ne luy permettras tirer de l'eau de la fontaine, ou du puits : ny ne luy montreras le chemin, s'il le te demande, quand il se fouruoye ? Pourrois tu bien le faire sans luy donner ? le distingueray cecy, pour le moins ie tascheray à le distinguer. Un bien fait est vne oeuvre utile : mais toute oeuvre utile, n'est pas bien-fait. Car quelques choses sont tant petites, qu'elles n'obtiennent point le nom du bien-fait. Il y a deux choses, qui se doiuent conioindre, pour faire un bien-fait. Premièrement, la grandeur & magnitude de la chose. Car il y en a quelques vnes, qui sont au dessous de la mesure du nom. Qui fut oncques celuy, qui ayt appelé bien-fait un quartier de pain, ou vne monnoye d'un vil cuire, ou auoir donné permission d'allumer un autre feu au sien ? Ces choses sont aucunesfois plus profitables, qu'elles ne sont grandes. Si est-ce que leur utilité mesmes, quand par la nécessité du temps elles sont faites nécessaires, leur diminue le pris. Secondement, il faut que ce,

k s qui

qui est le principal de tout, s'y accorde & y condescende: à sçauoir, que ie face le bien & plaisir, que ie veux faire, pour l'amour de ce-luy, auquel ie voulois que mon bien-fait paruint, & que ie le iuge en estre digne, & que ie luy donne volontairement, & sans obligation ny contrainte precedente, en receuant de mon don vne ioye & soulas. De toutes lesquelles choses il n'y a rien en celles, desquelles nous parlons. Car nous ne les faisons point, comme à personnes qui le meritent, ains negligemment, cōme choses de petite valeur & consequence: & ne les faisons point à l'homme, mais à l'humanité.

---

## CHAPITRE XXX.

**I**E ne voudrois nyer, que ie ne doie aussi à quelques fois faire bien & plaisir à gens qui ne le meritent, en l'honneur des autres: comme en matiere de demander dignitez: & honneurs: de sorte qu'on a quelque fois preferé les plus vilains & rustiques en faueur de leurs predecesseurs: aux industrieux & diligens qui n'estoient encor pas bien cognez. Tant est sainte & sacrée la memoire des grandes vertus: & aussi fauorise elle plusieurs gens de bien, pourueu que la grace d'iceux ne defaille point avec eux. Qu'est-ce qui a fait Consul le fils de Cicéron, sinon son père? Qu'est-ce

Qu'est ce qui a receu n'a gueres Cinna en  
 l'estat de Consulat, retournant du camp des  
 ennemys ? Qu'est ce qui a receu & admis  
 Sexte Pompée & les autres Pompeians, sinon  
 la hauteur & grandeur d'un seul homme ?  
 laquelle certes fut tant excellente, que sa  
 ruyne mesmes, a assez hautement eleué tous  
 les siens. Qu'est ce qui a fait Prestre ( il n'y a  
 pas long-temps ) non seulement en vne as-  
 semblée, mais en plusieurs, Fabie Persique  
 ( le baiser duquel eust mesmes empesché les  
 desirs d'un homme de bien ) sinon les Verru-  
 cociens & Sauoyens, & ces trois cens, qui  
 pour la republique auoient hazardé toute  
 vne famille en vne course & saillie, que les  
 ennemys auoyent faite sur eux ? Nous deuons  
 ces choses aux vertus & prouesses, à ce que,  
 non seulement estans presentes, mais aussi  
 esloignées de nostre face, nous les honorions  
 & reuerions. Tout ainsi qu'elles se sont effor-  
 cées de ne profiter point seulement pour vn  
 aage, mais de laisser leurs bien-faits, mesmes  
 apres elles : aussi ne deuons nous estre recô-  
 noissans du bien, qui nous a esté fait, seule-  
 ment pour vn temps, ains pour tousiours.  
 De cestuy-cy sont sortis plusieurs grands  
 & nobles personages, dont il merite que  
 on le recognoisse, & qu'on luy face du bien,  
 quiconque il soit : par ce que ceux, qui en  
 ont esté dignes, en sont venus. Cestuy cy  
 est né d'une race fort noble & ancienne,  
 qui tous ont esté vaillans hommes : tel,

quel qu'il soit, doit estre couuert de l'ombre des siens. Tout ainsi que les lieux sables sont illustrez par les rayons du soleil: aussi sont resplendissans les couards, lasches, & failliz, par la clarté & noblesse de leurs maieurs.

## CHAPITRE XXXI.

**I**E veux en ce lieu, amy Liberal, excuser Dieu contre les detracteurs de sa prouidence. Car nous auons coustume de dire quelque fois: Qu'a voulu faire la prouidence de Dieu quand elle a estably Arrhidée sur un royaume? Penses tu que cela luy ait esté donné? C'est à son pere & à son frere, que cela a esté donné. Pourquoi a-elle fait monarque de tout le monde Cesar Caligule, homme tant conuoiteux du sang humain, qu'il le commandoit non seulement estre espendu deuant sa face, comme s'il l'eust deu boire? Comment? penses tu donc que cela luy ayt esté donné? Cela fut donné à son pere, qui s'assugerrist la Germanie, à son ayeul, & bisayeul, & auant ceux-cy à autres non moins illustres & nobles personnages, encores qu'il eussent mené vie priuée, & sans charge en la republique, estans egaux aux autres. Que faisois tu quand tu creoy Consul Mamerque Scaure? Ne scauois-tu pas bien qu'à bouche ouuerte il receuoit le  
flux

aux menstrual de ses chambrières. Car pen-  
ses tu qu'il le dissimulast? Penses tu qu'il  
voulust estre veu pur & munde? le reciteray  
ceste sienne parole contre luy mesme, de la-  
quelle i'ay souvenance qu'on faisoit bruit, &  
laquelle on loüoit en sa presence. Pollion  
Afinie estant vne fois couché sur vn liest, Ma-  
merque vsant d'un mot sale & deshoneste,  
luy dit, qu'il luy vouloit faire, ce que plu-  
tost il voudroit endurer. Et voyant la face  
de Pollion refrongnée, comme estant cour-  
roucé d'une tant abominable parole. Tout  
le mal, que i'ay dit (dit-il) ie l'ay dit à  
moy, & à ma teste. Voila son dire, qu'il  
racontroit. As-tu admis vn homme tant  
apertement villain, & deshoneste, aux magi-  
strats, & honneurs Romains, & au siege iu-  
dicial? Certainement quand le Senat pense  
bien à c'est ancien & noble Prince Scaure, il  
doit bien estre marry & dolent de la perte de  
la race d'un tel homme.

---

## CHAPITRE XXXII.

**I**L est vray semblable, que Dieu permet ces  
choses, afin de traiter les vns plus douce-  
ment, à cause de leurs parens & ancestres: &  
les autres, à cause de la bonne, & vertueuse  
nature, qui deuoit estre en leurs neueux & ar-  
siere-neueux, & de ceux qui viendroient  
long-

long temps apres eux. Car la suite de leur œuvre ne leur peut-estre cachée, & la science de toutes choses, qui se doiuent conduire par leurs mains, leur est tousiours aperte : mais quant à nous, la cognoissance de nous vient & procede comme d'un lieu caché & secret: de maniere que les choses, que nous pensons estre subites & fort soudaines, leur sont longtemps auparauant preuenues, & comme familières. Soyent ceux-cy roys, à cause que leurs ancestres & devanciers ne l'ôt pas esté, si on qu'ils ont eu, pour leur souuerain empire, iustice, & abstinence de toutes meschancetez : & mesmes par ce qu'ils ne se sont pas dediez la republique, mais se sont à elle consacrez & vouëz. Les autres ayent tout le gouvernement d'un Royaume, à cause que quelque bifayeul des leurs, a esté homme de bien. Il a eu le cœur plus haut qu'aucune fortune, parce qu'en vne dissension ciuile, pource qu'il estoit ainsi expedient à la republique, il a beaucoup mieux aymé estre vaincu que vaincre. En si longue espace de temps, elle ne luy a peu rendre le plaisir & service qu'il luy auoit fait. Pour le regard donc de cest homme de bien là, que quelqu'un de sa race maintenant commande au peuple, non pource qu'il le sçait ou peut bien faire, mais pource qu'un autre l'a merité pour luy: combien que cestuy cy soit laid & difforme de corps, & vilain regard; chose, qui pourroit diffamer ses dignitez & grands honneurs.

Maintenant les hommes m'accuseront & me diront aveugle & temeraire, ne sçachant en quel rang & degré ie dois mettre les choses deuës aux souuerains & tres-excellens personnages. Mais au contraire, ie sçay, que ie donne cecy en autre part, & qu'autre part ie paye ce, qui est deu de long-temps. D'où sçauent ceux-cy, que celuy là refuys sur tous autres & reiette la gloire qui suit sa nature, & qu'il se presente aux dangers d'un mesme visage, que les autres en retournent? & qui iamais ne fait distinction de son bien à celuy du public? Où est cestuy-là me diras-tu : ou qui est-il? D'où le sçauuez-vous? Pour ce que i'examine les articles des copies tant de la recepte, que des mises. Ie sçay à qui & que ie dois. Ie rends aux vns un long-temps apres, aux autres ie leur auance, ou ainsi que l'occasion, ou la faculté & puissance de ma republique peut porter.

---

## CHAPITRE XXXIII.

**I**E feray bien quelques fois à l'ingrat, mais non pour l'amour de luy. Que sera ce (me dira quelqu'un) si tu ne sçais s'il sera reconnoissant, ou ingrat? Attendras tu iusques à ce que tu le sçaches, ou si tu ne perdras le temps de faire plaisir? L'attente en est longue. **C**es (comme dit Platon) la coniecture de l'esprit humain, est difficile. Et de ne l'attendre

## 228. LES BIEN-FAITS

tendre est chose temeraire & outre-cuidée. A cestuy cy nous respondrons, que nous n'attendons iamais la tres-certaine intelligence & cognoissance des choses : pour ce que l'esperue & certitude du vray, est fort difficile, de sorte que nous sommes contrain, d'aller la part que nous meine la semblance du vray. Tout le deuoit de cecy procede de cette voye. Nous semons ainsi; nauigeons, ainsi allons nous à la guerre, c'est ainsi que nous nous marions, & en telle sorte nous eleuons nos enfans : attendu que l'euenemēt de routes choses est incertain. Nous nous approchons des choses, desquelles nous croyons qu'il faut bien esperer. Car qui est-ce qui promet abondāce & foison de biens à celuy, qui seme ? port à celuy, qui est en mer ? victoire à celuy, qui combat ? femme pudique, à celuy qui se marié ? à vn pere, enfans, qui luy rendent le deuoit tel qu'il appartient ? Nous suyons la part, ou raison nous tire : non celle, ou verité nous conduit. Si iamais nous ne voulions rien faire, que nous ne fussions assurez si cela nous fust profitable, & n'entreprendre rien, que premierement n'en eussions cogneu la verité : iamais en toute nostre vie ne se feroit par nous aucune chose. Quand les choses, qui auront quelque ressemblance de la verité, à laquelle elles sont veüs approcher aucunement, i'ireront à cecy, ou à cela : ie ne craindray de faire bien & plaisir à cestuy, auquel il y aura

y aura quelque apparence qu'il le recognoistra.

## CHAPITRE XXXIV.

Plusieurs choses (diras-tu) surviendront, pour lesquelles le mauvais acquerra l'estime & opinion d'homme de bien, & le bon desplaira pour le mauvais. Car les especes des choses, auxquelles nous croyons, sont le plus souuent deceuables. Qui est ce luy, qui le nye ? Mais ie ne trouue autre chose, par laquelle ie puisse regir & gouverner ma fantasie. Il me faut suivre la verité par ces traces. Je n'ay rien plus certain & asseuré, que cela. Je mettray peine de le iuger & l'estimer, & n'y adiousteray pas foy soudainement & à la volée. Car il peut ainsi aduenir en vne bataille, que ma main adressera mon dard, & le tirera droit contre mon compagnon de guerre, deceüe par quelque erreur & mesgarde, & que ie pardonneray presque à mon ennemy, comme s'il estoit des miens. chose, qui aussi n'aduiendra pas souuent, & si elle aduient, ce ne sera pas ma faute: car mon intention est de tuer mon ennemy, & defendre mon citoyen. Si ie cognois vn homme ingrat, ie ne luy feray point plaisir. Mais il m'a abusé, sous ombre de simplesses & bonté. Mais il m'a deceu par fiction & hypocrisie.

En cét endroit il n'y a nulle coulpe de celuy qui fait plaisir, d'autant qu'il le fait comme à celuy, qu'il pense en deuoir estre recognoissant. Si tu as promis ( me diras-tu ) de faire plaisir à quelqu'un en luy aydant en quelque sorte que ce soit, & que puis apres tu le cognoisses ingrát, luy feras tu ou non? Si tu luy fais, le sçachant estre tel, tu peches, car tu fais bien à celuy, à qui tu ne le dois faire. Si tu luy refuses, tu offenses aussi par ce moyen, en ce que tu ne fais ce, que tu as promis. Nostre conscience est en doute & chancelle en ce lieu, tant à cause de la superbe & outrecuidée promesse que nous auons faite, que pour autant que c'est le fait de l'homme sage & constant, de ne se repentir iamais d'une chose qu'il aura faite, ny iamais corriger ce, qu'il aura fait, ny ne changer de conseil. Le sage ne change point de conseil, quand toutes choses, qui estoient lors qu'il le prenoit, demeurent en leur entier. Parquoy iamais ne s'en repent: car pour lors rien ne s'est peu mieux faire que cé, qui a esté fait: ny rien mieux ordonner, que ce, qui a esté lors ordonné. Car il ne s'entremesse iamais de faire aucune chose, sans quelque exceptiõ: à sçauoir, s'il ne suruient quelque chose, qui l'empesche de faire ce, qu'il auoit proposé faire. Et par ce moyen nous disons, que toutes choses luy succedent à souhait, & que rien ne luy aduiet contre son opinion, pource qu'il presume en son esprit, & imagine qu'il peut suruenir quelque chose,

chose, qui le gardera de faire ce qu'il auoit delibéré & eu enuie de faire. Ceux là sôt fols & imprudens, qui se fient d'auoir telle fortune qu'ils voudroient auoir. Mais le sage pense aux choses, qui peuuent venir, tant d'une part que d'autre. Il sçait combien il est permis à erreur, combien les choses humaines sont incertaines, combien de choses empeschent & retardent nos conseils & entreprises. Et recognoissant combien est variable & incertaine la fortune des choses humaines, il demeure suspens, attendant la fortune douloureuse, & avec cōseils fermes & certains tempere les euénemens incertains. Parquoy l'exception, sans laquelle il ne propose rien, ny n'entreprend chose quelconque, le contre-garde & defend en cét endroit.

---

## CHAPITRE XXXV.

**I**'Ay promis à quelqu'un de luy faire un plaisir: ouy, pourueu (se doit-il entēdre) que quelque chose ne suruiēe, pourquoy ie ne le doie faire. Car que sera ce, si la patrie me cōmande luy donner ce, que i'auois promis à autre? Si l'on impositoit quelq; nouvelle loy, laquelle me gardast de faire ce, dōt i'auois fait promesse à mō amy? Le t'auois promis ma fille en mariage, puis apres to as esté trouué estranger: or la loy defend de ne contracter  
mariage

mariage avec vn estrange. La chose mesme, qui le prohibe, m'excuse & defend. Je fau-  
 ceray lors ma foy, lors à bon droit me sera  
 reproché le crime de legereté & inconstan-  
 ce, si, les choses estans telles & en pareil de-  
 gré qu'elles estoient; quand ie fis la promes-  
 se, ie ne tiens ma parole. Autrement, tout ce,  
 qui se change, me donne liberté de prendre  
 conseil tout de nouueau, & me deliure de ma  
 foy. I'ay promis d'estre aduocat en vne rien-  
 ne cause; puis apres il a esté descouvert que  
 cela tourneroit au preiudice de mon pere.  
 I'ay promis à vn autre d'aller avec luy en  
 quelque lointain voyage qu'il entreprend:  
 mais on nous vient dire, qu'il fait dange-  
 reux sur les champs, pour les brigands, &  
 espieurs de chemin. Je deuois aller en cer-  
 tain lieu avec toy, pour quelque affaire ex-  
 pres: mais mon fils est deuenu malade, &  
 ma femme preste à geür, qui me retiennent  
 de sorte que ie n'y puis aller, ny tenir promes-  
 se. Les choses doiuent estre telles qu'elles  
 estoient lors que ie promettois, à fin que ma  
 foy soit obligée à toy. Et quel plus grand  
 changement & mutation se peut-il faire, que  
 de t'auoir trouué mauuais homme & ingrat?  
 Ce que ie te donnois comme à homme di-  
 gne & qui le meritoit, ie te le refuseray com-  
 me à personne indigne: & estant en ceste  
 sorte deceu par toy, i'auray, quant & quant,  
 cause de me courroucer.

## CHAPITRE XXXVI.

Toutesfois ie prendray garde de quelle estime & valeur est-ce, dont il est question. Le prix & mesure de la chose promise, me donnera conseil de ce, que ie dois faire. Si cela est petit & de peu de consequence, ie le te donneray, non que tu en sois digne, mais pource ie l'ay promis. Ny ne le donneray comme vn present, mais ie rachetteray mes paroles, & me conseilleray, & m'admonesteray moy-mesme, & avec ce peu de dommage i'apprendray à estre vne autre fois plus sage, & ne promettray ainsi à la volée, à fin que ie ne tombe en pareille faute. Ie chastiray par mon dommage la temerité de celuy, qui promet. Voilà, diray-ie en moy-mesme, ie veux que tu donnes, à fin que tu en sois puis apres marry & desplaisant, & à fin qu'une autre fois tu sois plus aduisé à ce, que tu dois dire, & que tu parles plus considérément, & que (comme l'on dit communement) tu te mordes la langue. Si ce, que ie veux donner, est de plus grande valeur, ie me donneray garde (comme dit Me-cenas) que ie ne sois repris & rancé d'auoir fait present de deux-cens cinquante mille escus. Car ie compareray & examineray l'intérêt de l'un & de l'autre. C'est quelque chose,

## 234 LES BIEN-FAITS

chose, de perseverer en ce, que tu as promis : c'est aussy beaucoup de perseverer en cela, que tu ne faces plaisir à l'homme, qui en est indigne. Si faut-il neantmoins prendre garde à la quantité. Si la chose est legere & de petite valeur, nous deuõs dissimuler. Mais si ie scauois que cela me deust venir à grand preiudice, & à ma honte & deshonneur, i'aymeroie trop mieux vne fois pour toutes m'excuser, pourquoy ie l'ay refusé, que tousiours, pour l'auoir donné. Le iout gist en cela ( comme l'on dit ) combié me doiuent couster les paroles de ma promesse. Tant s'en faudra que ie donne ce, que i'ay temerairement & à la volée promis, que mesmes ie redemanderay & repeteray ce que ie n'ay pas bien & iustement donné. L'homme est fol, qui persiste en son erreur.

---

 CHAPITRE XXXVII.

**P**hilippe, Roy des Macedoniens, auoit vñ iour quelque soldat en sa compagnie, puissant, & hardy ; duquel ayant eu plusieurs expeditions experimenté l'vtilite industrie & vaillance, de fois à autre, luy auoit, pour sa vertu, departy quelque chose de ce, qu'il auoit buriné : de sorte qu'il enflammoit cét hõme ( qui pour argent espandoit son sang ) par les bien-faits & recompenses, que souuent il luy faisoit. Cestuy, estant tombé vne fois au danger de naufrage, fut iuré par les flots de  
la

la mer és terres & possessions de quelque Macedonien : lequel en estant aduerty, y accourut en toute diligence, luy fit reuenir ses esprits, le conduit en sa metairie, le decoucha de son liest pour le coucher, le recrea estant malade & à demy mort, le guerit à ses frais & despens, & fit, qu'en l'espace de trente iours le remit sus bout. Finablement le garnit d'argent, & de tout ce, qui luy faisoit besoing pour son chemin : luy disant ce soldat, de fois à autre, qu'il luy renaudroit le bien & humanité qu'il auoit faite, s'il aduenoit que iamais il peut reuoir son empereur. Estant de retour au Roy Philippe, luy recita son naufrage tout au long, taisant toutesfois le secours & ayde, qu'il auoit receu du Macedonien : & incontinent, pour se releuer de sa perte, en recompense demanda au Roy que son plaisir fut, de luy vouloir dōner par confiscation les heritages de quelqu'un. Ce quelqu'un estoit son hoste, celuy mesme, duquel il auoit esté tant humainement traité, & guery, & receu tant d'autres plaisirs & courtoysies. Les Roys ont accoustumé, durant la guerre principalemēt, de dōner beaucoup de choses, les yeux bandez. Il est malaisé, qu'un seul hōme, tant iuste soit il, puisse resister aux cupiditez de tant de gens d'armes. Il n'y a si bon prince, qui en un mesme temps se puisse mōstrer hōme de bien, & bon chef d'armée. Cōment tant de milliers d'hōmes insatiabies pourront-ils estre rassasiez ?

Qu'an

## 236 LES BIEN-FAITS

Qu'aüront-ils , si chacun a ce qui luy appartient ? Ce sont les propos, que le Roy Philippe luy dit , quand il luy commanda d'entrer es biens qu'il demandoit. Ce Macedonien , hoste de c'est importun & ingrat demandeur , estant par luy chassé hors de ses biens, n'endura pas c'este iniure sans mot dire , comme simple & rustique : ains mal content, que celuy , à qui il auoit tant fait de bien , en auoit esté pourueu contre tout droit & equité , escriuit au Roy vne lettre courte , mais aspre & vehemente , & par laquelle franchement & sans crainte luy fit entendre l'ingratitude de son hoste. Le Roy, ayant receu ceste lettre, s'enflamma tellement de courroux , qu'à l'instant il commanda à Pausanie , de faire rendre ces biens à leur premier maistre. Et quant à ce tres-meschant gendarme, à ce tres-ingrat hoste, & tres-auaricieux , il luy fit escrire avec vn fer chaud sur son front ce qui ensuit :

*Pour auoir esté ingrat à son hoste.* Homme certes digne, auquel ces lettres non seulement fussent inscriptes , mais aussi engravées, pour auoir chassé son hoste , semblable, à l'homme nud, & semblable à celuy, qui auroit enduré le naufrage, au mesme riuage de mer, ou luy mesme auoit esté couché & estendu. Mais nous verrons cy-apres, quelle maniere de peine deura estre gardée en telles choses. Certainement il estoit bien raisonnable de luy oster ce , qu'il auoit meschamment

ment usurpé, & enuahy. Qui se fust émeu de la peine de celuy, qui auoit commis & perpetré ce, pourquoy nul, tant misericordieux qui peut-estre, n'en n'eust pû auoir pitié ?

---

## CHAPIT. XXXVIII.

**P**hilippes te le donnera-il, pour l'auoir promis, encores qu'il ne te le doine pas ? encores que, par cela, il d'eust faire vne meschanceté, encores que par ce seul acte il deust empescher & estre cause, que les eschappez de naufrage ne fussent receus par les habitans des pays sur les riuages de la mer, quand ils y abordent ? Ce n'est pas inconstance & legereté, de se retirer d'un erreur, lequel est cogneu & condamné : chose, qu'il faut confesser franchement, en disant : l'ay pensé que la chose fust autre qu'elle n'est, ie suis deceu. Mais de dire ce, que i'ay dit vns fois : Quoy, ou comment que ce soit, ie veux qu'il soit arresté & ferme : cela est vne perseuerance en folie, provenant d'orgueil. Ce n'est pas deshonneur de changer son conseil & propos avec raison, selon que l'affaire le requiert. Or ça, si le Roy, Philippes eust delaislé cét ingrat possesseur de ces riuages de mer, n'eust-il pas priné tous les pauures miserables, qui eussent pû par apres eschapper du danger de la mer, de l'usage de

feu & d'eau, condamnez ? Il est meilleur ( dit il ) que tu portes ce d'iston escript sur ton dur & cru-l front ( qui doit plus-tost estre escript sur les yeux ) pour estre exemple aux autres, à fin que, le voyant, ils se gardent de faire vn pareil acte, de peur d'en-courir semblable puition. Monstre combien es chose sainte la table, où sont receuz les hostes amys. Qu'en ta face le lise ce decret, par lequel est donné ordre, que ce ne soit vn cas capital, d'ayder & receuoir les pauures calamiteux en son logis. Cette ordonnance sera beaucoup plus ferme & assurée par ce moyē, que si ie l'eusse engraüée en cuyure.

---

## CHAPITRE XXXIX.

**P**ourquoy donc ( dira quelqu'vn nostre Zenon ayant promis à vn autre de luy prestet cinq cens deniers ( qui pouuoient valloir quatre vingts sept liures dix sols ou enuiron, en comptant chacun denier pour trois sols six deniers de nostre monnoye ) & l'ayant trouué peu suffisant, contre l'opinion de ses amis, qui luy d'ssuadoyent de ne le bai ler, a-il perseueré de luy prestet, pour-ce qu'il luy auoit promis? Premieremēt c'est autre chose, prestet argent: & autre, faire plaisir. L'argent; encores qu'il soit mal presté, & à hōme qui ne le merite, peut-estre deman-dé:

dé : de sorte qu'il m'est licite de faire conuenir en iugement mon debiteur, afin de recouurer mon argent : & s'il fait cession de biens, ou banque-routte, i'en emporteray vne portion, avec les autres crediturs. Mais faire plaisir, perit incontinant. D'auantage, ne rendre point vn argent presté, est le fait d'vn meschant homme : & prester son argent à qui ne le merite, c'est le fait d'vn mauuais mesnager. En apres, ny Zenon mesme, si la somme eust esté plus grande, n'eust perseueré de prester. Il a cinq cens deniers : qu'il les consume (comme l'on dit) en maladie, puis qu'il a fait si peu d'estime de rompre sa promesse. I'iray à vn banquet, puis que i'ay promis s'y aler, encores qu'il face froid, non pas toutesfois s'il tombe de la neige. Je me leueray du liét pour alier aux fiançailles, parce que ie l'ay promis, encores que la concoction de mon estomach ne soit encores faite : mais non, si i'ay la fiure. Je viendray à respondre pour toy, & te pleger pour autant que ie l'ay promis : mais si tu voulois que ie promisse de ce faire pour toy, sans sçauoir la somme, ou que ie m'obligeasse au fisque, ie ne le feray pas : car en promettant, il s'entend tousiours, encores qu'on ne le die : si ie puis, si ie suis tenu à ce faire. Fais en sorte que ce, que tu me demandes, soit en mesme estat auquel il estoit lors que ie le promis. Ce ne sera point inconstance de faillir de promesse s'il entreuient quelque chose de nouveau.

## 240 LES BIEN-FAITS

Dequoy t'esmerueilles-tu, si, étant changée la condition du prometteur, est changé pareillement son conseil? Fais que toutes choses soyent pareilles, & tu me trouueras tout vn & sans aucun changement ny variation. Nous promettons de comparoir en personne le iour de l'assignation: si est ce toutesfois, que nous nous laissons tomber en defaut. Vne partie n'est pas receuë à faire vne demande & poursuite en iugement contre tous. Plus grande force & necessité excuse celuy, qui ne compare st à l'assignation.

---

### CHAPITRE XL.

**E**stime que semblable responce te soit faite en cette question, à sçauoir, s'il faut tousiours rendre la pareille, & en tous lieux, pour le plaisir, qu'on te fait. Je suis tenu monstrier vne volonté recognoissante: mais quant au reste, mon malheur ne permet pas quelque fois que ie rende le pareil: quelque autrefois l'heur & felicité de celuy, à qui ie suis obligé, m'en garde. Car que rendray ie à vn Roy, à vn Prince, à vn riche? veu mesme qu'aucuns iugent estre iniure, de receuoir vn bien-fait, & chargent de fois à autre les bien-faits, par autres bienfaits? Que puis ie d'auantage enuers telles personnes qu'auoir bon vouloir? Car aussi ie ne dois reiecter le bien

bien & plaisir que l'on me fait de nouveau, pour autât que ie n'ay encores payé le vieil. Je le receuray aussi volontiers qu'il me sera donné, & me rendray moy mesme à mon amy matiere capable à exercer sa bonté. Celay, qui ne veut recevoir plaisirs nouveaux, se tient offensé de ceux, qu'il a receus. Je ne veux point rendre la pareille. A quel propos? Le retardement ne vient point de moy, si ou l'occasion me defaut, ou la puissance. Certuy-là m'a fait du plaisir, mais çà esté quand il auoit l'occasion & faculté de ce faire. A sçauoir s'il est bon, ou mauuais? Enuers l'hōme de bien, j'ay bonne cause: deuant le meschant, le ne la plaide point. Ny mesme ie n'estime point que cela se doie faire, que nous nous hastions de rendre la pareille malgré ceux mesmes, auxquels on la rend, & que nous pressions ceux, qui nous en quittent. Ce n'est rendre la pareille, de rendre à celuy, qui ne veut prendre recompence de ce, que tu as receu de luy volontiers. Il y en a aucuns, qui quand on leur a enuoyé quelque petit present, en renuoyent aussi-tost vn autre hors temps, & fison, & disent que par ce moyen ils ne sont point leurs tenus ny obligez. C'est vne maniere de reiecter, & ne faire compte du bien que l'on fait, d'en renuoyer incontinent vn autre: c'est abolir & effacer vn don par vn autre don. Aucunes-fois aussi ie ne rendray le plaisir qui m'aura esté fait, encore que ie le puisse faire, si ie

## 242 LES BIEN-FAITS

voy que cela me porte plus de dommage, qu'à luy de profit: & que, l'ayant receu, ce ne luy sera pas tant grand profit, qu'à moy de dommage de l'auoir rendu. Parquoy celuy, qui s'aduançe de rédre le bien & plaisir qu'on luy a fait, n'a point la volôté d'hōme recognoissant, mais d'vn bon debiteur. Et pour le faire brief, celuy qui veut trop soudainement payer ce qu'il doit, il le doit contre son gré: & celuy, qui le doit contre son gré, est ingrat.

*Fin du quatriesme liure:*

LIVRE



LIVRE V.  
DES BIEN-FAITS  
DE SENEQUE.

---

CHAPITRE I.



**E**S LIVRES precedans il me sembloit avoir parachué mon propos ayant traité la maniere comment le bien-fait se doit faire & colloquer, & cōme il le faut recevoir: lesquelles deux choses gillt la fin de cette maniere. En tout ce que outre ie poutfuy, ie ne fers point à la maniere, mais seulement luy obeïs, laquelle il faut suyvre la part qu'elle nous meine: non toutesfois en tous lieux, où elle nous invite. Car de fois à autre naistra chose, qui par quelque douceur charouillera l'esprit, qui non moins superflue & inutile, que non necessaire. Mai parce que tu le veux ainsi, apres que tout ce, qui concerne la maniere que nous traittons,

## 244 LES BIENFAITS

est paracheué, perséuerons aussi d'enquerir, & chercher soigneusement les choses qui sont liées ensemble, mais qui ne s'entretiennent point, & auxquelles vn chacun prend garde diligemment, encores qu'il ne les estime pas de grande consequence & valeur, & toutesfois ne perd pas sa peine en la poursuite d'icelles. Mais quant à toy, Liberal Ebu- ce, qui de ta nature es tres-homme de bien, & enclin à rousiours faire plaisir à chacun, il n'y a loüange d'icelles qui encores te satisface. Je ne voy iamais homme si doux & benin que ta personne, & qui plus face compte, mesmes des deuoits les plus legers qui se font : de sorte que ta bonté est maintenant venue iusques là, que tu penses, que le bien & plaisir, qui est fait à autrui, te soit pareillement fait. Tu es prest & appareillé (de peur que quelqu'vn ne se repente du bien qu'il aura fait) de satisfaire pour les ingrats. Tu es tant reculé de toute ventance, & as tel vouloir de descharger incontinent ceux que tu obliges, que tout le bien, que tu fais à quelqu'vn, ne veut estre veu le luy donner, ains le luy rendre seulement. Parquoy les choses ainsi faites retournent en toy plus pleinement. Car le plus souvent les bien-faits suivent celuy, qui n'en demande point recompense : & tout ainsi qu'honneur & gloire suit de plus en plus ceux qui la fuyent, aussi le fruit des bien-faits retourne plus agreablement à ceux, qui ne s'en soucient. Par tout  
 moyen

moyen il n'y a aucun retardement que ceux, qui ont receu quelques bien-faits, ne les repètent de leur propre motif. Et ne refuseras d'en conferer d'autres & y en adiouster d'auantage, & de plus grands que ceux qu'ils veulent cacher, & feindre n'auoit receus. Le propos & intention d'un vray homme de bien & de grand cœur, est d'endurer tant & si long-temps l'ingrat, qu'il le fasse reconnoissant. Or ce moyen ne te trompera pas: car les vices cedent aux vertus, quand le vouloir s'ensuis non moins de les amander & corriger, que de les auoir en hayne & detestation.

---

## CHAPITRE II.

**C**E n'est sans cause que cela sur tout te desplaist, comme estant magnifiquement d. r. : C'est chose deshonneste, d'estre vaincu par bien-faits & plaisirs. Ce que s'il est vray, ou non, ce n'est pas sans raison, qu'on a accoustumé de s'en enquerir. Et est certes bien autre chose, que tu ne crois, ny ne conçois en ton esprit. Car ce n'est iamais deshonneur, d'estre surmonté au combat de choses honnestes, pourueu que tu ne te dessaisisses iamais de tes armes: & qu'estant vaincu, tu veuilles aussi vaincre. Tous hommes (iaçoit qu'ils ayent bonne deliberation) n'ont iamais

egales forces, mesmes puissances, mesme fortune, laquelle modere & attrempé seulement les fins mesmes des meilleurs conseils, qui se puissent prendre. La volonté de celuy, qui cherche droit & raison, est louable, encores que quelque autre le surpasse d'un pas plus léger & soudain: non pas cōme és combats qui se font pour vn spectacle, dont la victoire demontre, qui est le plus vaillant, nonobstant qu'en iceux fortune ayt souuent esfois preferé le pire. Quand on traite & dispute du deuoir d'un chacun, & de ce que l'un ou l'autre souhaite de son costé estre parfait & accompli, si l'un d'eux a eu plus de pouuoir, & a eu en main matiere suffisante à son esprit, & si fortune luy a permis & laissé faire tout ce, qu'il vouloit: & que l'autre luy soit seulement pareil de volonté, encores qu'il aye rendu choses moindres, qu'il n'a receu, ou qu'il n'aye pas tout rendu, mais a volonté de ce faire, ayant en cela son esprit entierement ententif. Celuy là n'est moins vaincu, que celuy, qui meurt ayant les armes au poing, lequel son ennemy a plus aysement occis, que de le faire retirer vn pas en arriere. Ce que tu estimes estre vilain, cela ne peut escheoir à l'homme de bien, pour estre vaincu: car il ne succombera iamais, il ne quittera iamais, il persistera iusques au dernier iour de sa vie, & finalement en si bonne garde, qu'avec le dessein d'icelle il mourra, confessant tousiours d'auoir receu de  
grands

grands biens, lesquels s'il n'a rendus, il a eu le vouloir de les rendre égaux.

### CAPITRE III.

**L**es Lacedemoniens defendoient à leurs citoyens, de se combattre à la luitte, & à tous autres combats, auxquels celuy, qui se rend, se montre estre inferieur. Le coureur, qui premier a atteinct le but, a precedé l'autre de vitesse, non de volonté. Le luitteur, ayant esté atterré d'un autre, par trois fois, a perdu la victoire, laquelle toutesfois il n'a pas cedée. Côme les Lacedemoniens estimassent beaucoup, que leurs citoyens ne fussent vaincus de ceux, contre lesquels ils menoiert guerre; ils les retirerent de ces combats, esquels le fait rend le victorieux, non le iuge: non la fin par elle mesme, mais la voix de celuy qui se rend, & confesse estre vaincu. Ce que lesdits Lacedemoniens gardent en leurs citoyens, la vertu & bonne volonté l'exhibe à tous, à ce qu'ils ne soyent jamais vaincu: à l'occasion certes que la volonté est inuincible, mesmes entre les choses, qui surmontent. Parquoy nul ne dit que les trois cens Fabiens ayent esté vaincus, mais occis. Regule fut prins des Carthaginois, non toutesfois vaincu: & le mesme disons nous de tous les autres, lesquels,

quels , estans oppressez de la violence & crüelle fortune , n'ont perdu courage. Le semblable est és bien-faits. Tu en verras aucun, qui en aura receu plusieurs grands & frequens , qui toutesfois n'est par cela vaincu. Les bien-faits sont par aduéture vaincus par autres bien faits, si tu mets en compte, tant ceux , qui ont esté faits , que ceux , qui ont esté receus. Si tu fais comparaison entre celuy qui donne, & celuy qui reçoit, les cœurs & volontez desquels il faut estimer , & non ce, qui est donné & receu : la victoire ne sera , ny de l'un , ny de l'autre : car il se fait communement en vn combat, que, quand l'un est nauré de plusieurs playes , & que l'autre n'est que bien peu blessé : ils soient dits tous deux estre sortis pareils , combien que l'un semble estre inferieur à l'autre.

---

#### CHAPITRE IV.

**N**VI peut doncques estre vaincu par bien-faits. Il se sçait estre obligé, s'il veut rendre la pareille : & ce qu'il ne peut egaler par effet, il egale de volonté. Tout le temps qu'un tel homme demeure en ce repos, tout le temps qu'il a telle volonté, il fait paroître par signes qu'il a le cœur non ingrat. Quel interest y a-il de laquelle des deux parties soyent baillez plus de present? Tu peux don-

ner plusieurs choses, & quant à moy, i'en puis seulement autant recevoir. La fortune est de ton costé, & avec moy est la bonne volonté. Toutesfois ie suis autant à toy pareil, que gens nuds, ou armez à la leger le sont à plusieurs armez de toutes pieces. Ainsi nul n'est vaincu par bien-fait : car aurant est chacun reconnoissant, qu'il luy a pleu. Car s'il est deshonneste d'estre vaincu par bien faits, il faudroit conclure, qu'on ne devoit recevoir bien ny plaisir de ceux qui sont riches & puissans, auxquels tu ne peux rédre la pareille. I'entens dire des Princes, & des Roys, lesquels fortune a mis en tel degré, qu'ils ont puissance de donner beaucoup de choses, & n'en recevoir que bien peu, encor non pareilles à celles, qu'ils ont données. I'ay dit les Roys & Princes, pour lesquels toutesfois on peut employer la peine, desquels l'excellente puissance est fondée sur le consentement & ministère des cœurs des autres. Il y en a aucuns retirez de toute cupidité, lesquels à peine sont touchez & atteints d'aucuns desirs humains & mortels, & auxquels fortune ne peut rien faire. Il est nécessaire, que ie sois vaincu de bien-faits par Socrates : il est nécessaire que ie le sois par Diogenes, qui, estant nud, a marché par le milieu des finances des Macedoniens, foulant aux pieds les richesses Royales. Dy moy, ne crois tu pas, que à l'heure il sembloit avec grand raison, à luy & à tous autres (au pouvoir  
desquels

desquels estoit de sçauoir cognoistre la verité, cōme n'estant pas cachée ny offusquée de tenebres) qu'ils estoient plus grands que celuy, auquel toutes autres choses estoient sujettes & afferuies? Il fut beaucoup plus puissant & riche, que n'estoit Alexandre, lequel en ce temps estoit Roy presque de tout le monde, & auoit le tout en sa puissance. Car plus estoit ce, que Diogenes refusoit, que ce, qu'eust peu donner Alexandre.

---

## CHAPITRE V.

**I**L n'est pas deshonneste d'estre vaincu de te's personnages. Pource qu'il ne se peut dire que ie sois moins fort & vaillant, si tu me fais combattre, & me mets au deuant d'un homme qui soit destiné à tel heur, qu'il ne pourra jamais estre blessé: semblablement si le feu se prend en vne matiere tant dure, qu'elle ne puisse brasser, on ne dit pour cela, que le feu ne peut brasser: & pour cela le couteau n'a perdu sa force de couper, si vne pierre solide, en receuant le coup, & estant de nature inuincible à l'encontre des choses dures, ne peut estre coupée par iceluy. Le mesme ie te respons d'un homme recognoissant. Ce n'est chose honneste, d'estre vaincu de courtoisie, si ceux, à qui on est obligé, sont ou riches, ou tant excellens

cellens en vertus , qu'on ne leur puisse rendre le contrechange. Nous sommes ordinairement vaincus de nos parens. Car nous les auons tant de temps en hayne , que nous les iugeons falcheux & ennuyeux , & que n'entendons pas les biens qu'ils nous ont faits. Mais quand l'aage cōmence d'acquérir quelque peu de sagesse & prudence, & cognoistre que leurs aduertissemens , leur seuerité, & le soucy & soing , qu'ils auoyent de nostre inconsiderée & mal aduisée ieunesse ( moyennant lesquelles choses ils n'estoient aymez de nous ) sont celles, pour l'occasion desquelles nous les deuons aymer : c'est alors qu'ils nous sont ravis par mort & separez de nous. Il y a bien peu de tels peres , qui viuent iusques là, qu'ils puissent recevoir le vray fruit de leurs enfans. Les autres sont cogneus estre peres aux despenses , falcherries, & desplaisirs, qu'ils supportent de leurs enfans. Toutesfois ce n'est chose laide , d'estre vaincu en bien-faits de son perc. Car pourquoy cela seroit-il villain en cēt endroit , attendu qu'il n'est pas deshonneste d'estre vaincu en telle sorte d'aucune personne ? Aux vns nous sommes également égaux , aux autres non. Nous sommes égaux , si on considere le cœur , lequel ils cherchent seulement , & lequel seul nous promettons. Non égaux ny pareils , si on a égard à la fortune, laquelle si elle empesche quelqu'un de sorte qu'il ne puisse rendre le  
merite

merite des bien-faits, cestuy-cy ne doit auoir honre, comme vaincu. Ce n'est chose honreufe de n'atteindre, pourueu que tu fuiues. Il aduient souuentefois, que auant que nous ayons rendu les premiers bien-faits, nous sommes constraincts d'en demander d'autres. Si est-ce pourtant que ne deuons laisser à les demander, à cause que nous n'auons pas le moyen de les rendre: d'autant qu'il ne tiendra à nous, que n'en soyons recognoissans: mais à l'auanture il entretiendra quelque chose par dehors, qui nous y donnera empeschement. Toutesfois nous ne serons vaincus de courage. Car d'estre vaincu des choses, qui ne sont en nostre puissance, ce n'est honte ny deshonneur.

---

## CHAPITRE VI.

**A**lexandre, Roy des Macedoniens, auoit de coustume se glorifier de n'auoir iamais esté vaincu de personne par bien-faits. Mais qu'il ne s'enfle ny enorgueillisse pour cela: & s'il a vaincu les Macedoniens, les Grecs, les Cariens, Perles, & autres nations quasi sans armée: qu'il ne s'en emerueille, & n'estime que, de n'auoir esté iamais vaincu en bien-faits & plaisirs, luy aye estendu son royaume depuis le petit coin de la Trace, iusques aux bords de la mer iacogoné. De mes-  
me

me chose se peut glorifier Socrates, & de mesmes Diogenes, par lequel Alexandre a esté vaincu. Et pourquoy ne iugeroit on ce luy auoir esté vaincu le iour mesmes, auquel, estant enflé par dessus toute mesure d'humaine arrogance, il en vid un, à qui il ne pouuoit rien donner, ny oster? Le Roy Archelas pria vne fois Socrates de venir parler à luy: auquel on dit que Socrates respondit, qu'il ne venoit point à celuy, duquel il eust pû esperer receuoir aucun bienfait, attendu qu'il ne luy pouuoit rendre le pareil. Premièrement, il estoit en sa puissance de ne le prendre point: secondement, il commençoit le premier à luy faire ce bien, car il venoit estant de luy prié, & luy bailloit ce, que pour certain Archelas ne luy eust pas rendu. D'auantage Archelas luy vouloit donner de l'or & de l'argent: pour lequel il en eust receu contennement & mespris. Donc Socrates ne pouuoit-il pas rendre la pareille à Archelas? Et que deuoit tant receuoir Socrates comme il donnoit, en se montrant enuers luy homme, qui sçauoit quelle chose estoit le viure & le mourir, & qui n'ignoroit les fins de l'vn & de l'autre? S'il eust remis le Roy en son bon sens, fouruoyant en la nature des choses, lequel aussi estoit tant ignorant, qu'un iour le Soleil estant obscurcy, il fit fermer son palais, & à vn sien fils (chose, qu'on n'a accoustumé de faire, sinon en quelque grande & extreme aduersité) fit re-

re les chreux : combien ( dy-ie ) eust esté grand le bien-fait de Socrates, s'il eust tiré ce Roy crainctif hors du lieu , où il eust esté caché , & l'eust exhorté d'auoir bon courage ? Lors pour le mieux asseurer il luy eust pû dire. Ce n'est pas icy eclipse de Soleil, ains vne conuention & rencontre de deux planètes, quand la lune, qui court plus bas , oppose son rond au Soleil, & s'y opposant le cache : laquelle maintenât couure ses plus petites parties, si en passant legerement elle les a quelque peu attainctes : maintenant les couure d'auantage, si la plus grande partie d'elle est opposée : maintenant en a empesché & du tout osté la veüe, si de droit cōtrepois elle est interposée au milieu du Soleil & de la terre. Mais toutesfois la viffesse de ces deux planètes les separera incōrinant l'vn çà, l'autre là, & tout soudain le monde recouuera sa lumiere : & durera ce cours eternellement par tous les siècles. Ils auront ce nonobstant certains iours disposez & ordonnez, ausquels le Soleil sera empesché par l'interposition de la Lune, d'espandre tous ses rayōs. Attens vn peu, il sortira tantost, il laissera petit a petit cette obscurité & nuée qui se voit, & estant deueu loppé de tous empeschemens , fera apparoir sa lumiere librement & sans aucun destourbier. Socrates ne pouuoit il pas par ce moyen rendre la pareille à Archelas ? S'il luy eust enseigné la maniere de bien regir son peuple, n'eust il pas receu vn grand bien de Socrates.

en recompense du plaisir, que auparauant il luy eust fait? Puis d'ocques que Socrates auoit moyen de luy faire plaisir, pourquoy respondoit il ainsi? Pource qu'estant facecieux, cōme celuy, qui auoit coustume de tousiours se gaudir par figures, & brocarder vn chacun, & principalement les plus grands, il ayma mieux finement que fierement & orgueilleusement refuser. Il luy dit, qu'il ne vouloit receuoir aucun bienfait de celuy, auquel il ne pouuoit rendre le change. Il craignoit parauenture d'estre contrainct receuoir ce, qu'il ne vouloit: il craignoit de receuoir quelque chose indigne de Socrates. Quelqu'un dira qu'il la pouuoit refuser, s'il ne la vouloit. Mais il eust irrité contre soy ce Roy fier & arrogant, lequel vouloit que toutes les choses, qu'il donnoit, fussent beauconp estimées. Cela ne fait rien à nostre propos, à sçauoir, si tu ne veux rien donner à vn Roy, ou ne prendre & receuoir rien de luy: car autant luy est l'un de ces deux refus, que l'autre. L'homme superbe & glorieux, est plus marry d'estre desdaigné & mesprisé que de n'estre point crain. Veux tu sçauoir au vray pourquoy il n'a voulu rien prendre? Il ne s'est point voulu mettre de son gré en seruitude: la liberté duquel, vacité libre n'a sceu endurer.

## CHAPITRE VII.

**N**ous auons assez ( comme j'estime ) traité ceste partie , si c'est chose deshonneste de se laisser vaincre par bien-faits. Celuy , qui demande telle chose , sçait bien, que les hommes n'ont pas coustume de faire plaisir à eux mesmes : car ils cognoissent manifestement, n'estre point deshonneste d'estre vaincu de soy-mesmes. Les Stoïques doutent si quelqu'un se peut faire plaisir à soy mesme, & se remercier & rendre la pareille. Et ce qui les a émeus de demander cela , a esté , pource que nous auons coustume de dire : Je me remercie : Je ne me puis plaindre d'autre, que de moy mesme : Je me courrouce à moy mesmes: Je me veux mal à moy-mesmes : & plusieurs autres telles & semblables paroles , par lesquelles vn chacun parle de soy-mesmes, comme d'un autre. Si ie me puis ( dira-il ) nuire, pourquoy ne me puis ie aussi faire plaisir ? D'auantage si les choses, que i'eusse fait à vn autre , eussent esté appelez bien-faits, pourquoy ne le seront elles aussi dites en mon endroit, si ie me les suis faites ? Si ce, que i'eusse receu d'un autre , ie luy deuroit & seroit par ce moyen tenu à luy : pourquoy doncques ne seray ie tenu à moy mesme , si ie me suis donné quelque chose

chose ? Pourquoy dois-ie estre ingrat à moy mesme ? Ce qui n'est moins vilain & des-honneste , que d'estre à soy-mesmes auaricieux, dur, cruel, & negligent de sa personne. Le maquereau est autant méchant, que celuy, qui abandonne son corps : autant est blasmé le flateur ( lequel selon le vouloir & fantaisie d'autruy est prest à louer aussi tost les choses, qui meritent blasme, que celles, qui meritent louange ) que celuy, qui est glorieux & se mire estant bien content de sa personne, & qui est de soy mesme ( comme l'on dit ) flateur. Les vices ne sont pas seulement haïs quand ils offensent par dehors quelqu'un, mais aussi quand ils font en eux mesmes retourner. Quel personnage admireras tu plus, que celuy qui se peut commander, & qui se tient soy-mesme en la puissance ? Il est plus facile de regir & gouverner les nations barbares & impariètes de la puissance d'autruy, que de contenter & arrester son esprit, & le ranger sous soy-mesme. Platon ( me dira quelqu'un ) rend graces à Socrates, de ce qu'il a appris de luy : pourquoy aussi Socrates ne se remerciera il de ce, qu'il s'est enseigné soy-mesmes ? Marc-Caton dit, Emprunte de toy-mesmes ce, qui te defaudra. Pourquoy ne me puis-ie aussi bien donner à moy-mesme, comme ie puis emprunter de moy-mesme ? Il y a des choses innumerables, esquelles la coustume nous fait estre differans. Nous auons coustume  
de

## 258 LES BIEN-FAITS

de dire : Laisse moy en paix , que ie parle à moy mesme , à fin de me ramenteuoir & redouir en memoire mes affaires. Lesquelles choses si elles sont vrayes , tout ainsi que la personne se doit courroucer à soy-mesme, aussi se doit elle rendre graces : tout ainsi qu'elle se doit reprendre aigrement , aussi se doit elle louer : & tout ainsi qu'elle se peut endommager , aussi se peut elle auantager. Tort & plaisir , sont deux choses contraires. Si nous pouuons dire que quelqu'un s'est fait tort : nous pourrons pareillement dire, qu'il s'est fait plaisir. Mais ( dira quelqu'un ) c'est chose naturelle , de se faire plaisir. Nous respondons qu'il est vray : mais c'est chose naturelle de deuoir premierement , que de satisfaire, & rendre le plaisir. Un debteur n'est point sans creancier , non plus qu'un mary sans femme, ou vn pere sans fils.

---

## CHAPITRE VIII.

**I**L faut qu'il y aye quelqu'un , qui donne à fin que l'autre reçoie. Cela n'est pas donner ny receuoir , de transporter de la main senestre en le main dextre. Tout ainsi que nul ne se porte , combien qu'il mouue son corps & le transporte ça & là : & tout ainsi que nul, ores qu'il aye plaidé pour soy, n'est dit s'estre favorisé & aydé soy-mesmes.

ny

ny ne se dresse vne statue comme à son aduocat mesme : tout ainsi qu'un maade, qui s'est guery, n'exige point de salaire de soy-mesme : aussi en tout affaire, mesme quand quelqu'un aura bien-fait, si ne deura-il neantmoins se rendre graces, parce qu'il n'aura point à qui il le puisse rendre. Encores que i'accorde qu'une personne se fasse plaisir : quand elle se donne quelque chose, c'est elle mesme qui l'a reçoit. Encores que ie consente que quelqu'un recoiue vn plaisir de soy-mesme : et de s, qu'il le rend, mesmes en le receuant : de sorte que c'est à soy-mesmes, qu'il emprunte dequoy il rende le bien, qu'il s'est fait : & ne sort de sa maison (comme l'on dit) pour trouuer dequoy rendre : dont il est acquitté incontinent envers soy : tout ainsi que celuy, qui represente vn personnage en vn ieu, perd le nom de celuy qu'il representoit, incontinent qu'il a ioué son roolle. Car il n'y a autre, qui face ce plaisir, que celuy qui le reçoit : mais c'est mesme personnage. Ce mot icy (estre obligé) n'a point de lieu, sinon entre deux personnes. Comment peut-il donc auoir lieu en vne seule personne, laquelle en s'obligeant s'acquie ? Tout ainsi qu'en vn cercle, ou esteuf, il n'y a ny bas, ny haut, fin, ny commencement. pour ce que par le mouuement se change l'ordre, de sorte que ce, qui suyoit precede, & ce, qui estoit caché, se montre, & toutes choses, de quelque sorte qu'elles

les soient allées , retournent en vn mesme estat : aussi estime qu'il s'en fait tout autant en l'homme, lequel, quand tu l'auras changé en plusieurs sortes, n'est toujours qu'vn. S'est-il battu soy-mesme ? Il n'y a personne qu'il puisse faire conuenir en matiere d'injure , ny accuser de luy auoir fait tort. S'est-il lié & enfermé soy-mesme ? Il n'est point coupable du crime de violence & effort. S'est-il fait plaisir ? il l'a incontinant rendu à celuy, qui le luy a fait. On dit, que nature ne perd rien , pource que tout ce, qui luy est osté , luy retourne : ny ne peut aucune chose perir, laquelle n'à lieu , qu'elle puisse outrepasser , mais retourne au mesme dont elle est partie. Quelle similitude a ( me dira quelqu'vn ) c'est exemple à la question proposée ? Je le diray. Penses que tu sois ingrat, le bien-fait pour cela ne sera pas perdu : celuy mesmes l'a, qui l'a fait. Penses que tu ne vueilles point receuoir. auant qu'il se rende, tu l'as. Tu ne scaurois rien perdre. Car ce , qui t'est osté , ne laisse pas de t'estre acquis. C'est vn cercle , qui se tourne au dedans de toy : en receuant tu donnes, en donnant tu reçois.

---

## CHAPITRE IX.

**I**L se faut faire plaisir ( dira quelqu'vn ) à soy-mesme , il faut aussi se rendre la pareille

reille à soy-mesme. Le premier est faux, dont depend le suyuant. Car nul ne se fait plaisir à soy - mesme , mais seulement obeit à sa nature , de laquelle il est fait & composé pour la charité de soy-mesme : au moyen de quoy il a vn souuerain & extreme soin , d'enuiter ce , qui luy est nuisible , & d'appeter ce, qui luy est profitable. Celuy donc , qui donne à soy-mesme , n'est point pour cela liberal doux, ny humain celuy , qui se pardonne : ny misericordieux celuy, qui est touché de repentance des maux qu'il a fait. Ce que si l'on fait à autruy, est liberalité, clemence, & misericorde : le faire à soy-mesme, est chose naturelle. Vn bien-fait , est vne chose volontaire : mais de se faire profit , c'est chose necessaire. D'autant qu'un homme a plus fait de bien & de plaisir , d'autant est-il plus magnifique & liberal. Qui fut oncques loué de s'estre aydé soy-mesme de s'estre deliuré des brigans & larrons ? Nul ne se peut donner grace & octroy , non plus que logis. Nul ne donne à soy-mesme, non plus qu'il se preste, ou baille à garder. Si vn chacun se fait plaisir , il se le fait tousiours, & sans aucune intermission : & par ce moyen il ne peut trouuer le compte de ses bien-faits. Quand doncques se rendra-il la pareille, attendu que par cela, qu'il se rendroit, il se ferait plaisir ? Car comment pourras-tu discerner s'il se fait plaisir , ou s'il se le rend, considerant que l'une & l'autre chose se fait à

vn mesme homme ? Ie me suis deliuré d'vn danger, ie me suis fait vn plaisir : ie me deliure encotes vne fois d'vn autre peril, me fais ie par cela plaisir, ou si ie me le rends ? Finablement pose que ie concede ce premier point, à sçauoir que nous pouons faire ou donner vn bien & plaisir à nous mesmes : si ne concederay-ie pas ce, qui s'ensuit. Car combien que nous faisons bien à nous mesmes, si ne le deuons nous pas pourtant. Pourquoi ? parce que nous le receuons tout aussi tost. Il nous faut premierement recevoir le bien fait, puis apres le deuoir, & tiercement le rendre. Il n'y a temps ny lieu de le deuoir, parce que nous le receuons incontinent & sans dilation. Nul ne donne qu'à vn autre. Nul ne doit, qu'à vn autre. Nul ne rend, qu'à vn autre. Comment veux tu donc, que ce, qui se recherche vne de fois en deux personnes, puisse estre fait en vne seule ?

---

## C H A P I T R E X.

**V**N bien-fait & plaisir gist à auoir fait quelque chose au profit & vtilité de la personne. Or ce mot ( auoir fait ) appartient aux autres, qui que ce soyent. Cestuy-là semblera-il pas estre fol, lequel dira s'estre à soy-mesme vendu quelque chose ?

Car

Car vendition est vne alienation, & transport de son bien, & droit à vn autre. Or tout ainsi que vendre, aussi donner quelque chose, c'est la laisser aller, & luy donner congé, & ce qui estoit sien le bailler à vn autre, à fin qu'il-en soit iouyssant. Que si c'est vne grace & bien-fait, nul ne se l'est donné, pour ce que nul ne peut donner quelque chose à soy-mesme. Deux contraires conuiennent, & s'assemblent en vn, en sorte que donner & receuoir soit tout en vn. Mais encores y a-il grande difference entre donner & receuoir. Pourquoi non? veu que ces deux termes sont mis au contraire l'vn de l'autre? Or si quelqu'un se donne quelque grace & oütoy, il n'y a aucune difference entre donner & receuoir. Je disois vn peu auparauant qu'il y a quelques choses, qui appertenoient aux autres, & qui sont tellement faites & formées, que la totale signification d'icelles part de nous, & en somme se referent à autrui. Je suis frere, mais c'est d'vn autre: car ie ne puis estre frere de moy-mesmes. Je suis pareil, mais c'est de quelqu'un: car qui est celuy, qui soit de luy mesme pareil? Ce, qui reçoit comparaison & similitude, ne se peut entendre sans vn autre: Ce qui se conioint ne peut estre sans vn autre. Aussi ce, qui se donne, n'est point sans vn autre: & vn bien fait, grace, oütoy, & plaisir ne se fait point sans vn autre. Cela se cognoist par le terme mesme, auquel est contenu cecy

avoir bien-fait. Or nul ne se fait grace & octroy, non plus qu'il ne se fauorise point, non plus qu'il n'est pas pour soy-mêmes. Il faut poursuiure cecy d'auantage, & l'orner de plusieurs exemples. Pourquoy? veu que le bien fait se doit nombrer entre les choses, lesquelles requierent vne seconde personne? Il y a quelques choses, lesquelles encores qu'elles soyent honnestes, tres-belles, & de tres-grande vertu, elles n'ont aucun lieu, si non avec vn autre. La foy est louée & entre les plus grands biens du genre humain elle est reuerée. Y a-il doncques homme, qui fut oncques dit auoir esté à soy-mesme loyal, & s'estre gardé la foy?

---

## CHAPITRE XI.

**I**E viens maintenant à la dernière partie. Celuy, qui rend la pareille, doit employer quelque chose, ny plus ny moins que celuy, qui paye l'argent qu'il doit. Mais celuy, qui se rend la pareille, n'employe rien, non plus que gaigne celuy, qui de soy-mesme reçoit vn bien fait. Le bien-fait & la reddition de pareille, doiuent aller reciproquement de toutes parts. Il n'y a point d'alternation ny vicissitude en vn seul homme. Celuy doncques, qui rend la pareille, profite en son tour à celuy, duquel il a obtenu quelque chose.

Celuy

Celuy qui se rend la pareille à soy-mesmes, à qui profite-il ? l'entés bien, que tu me pourras respondre, qu'il fait le profit de soy-mesmes. Et qui est celuy, qui d'un costé ne pense à la relation de la pareille, & d'autre au bien-fait ? Celuy, qui rend la pareille, profite à soy-mesmes. Et qui fut oncques l'homme ingrat, qui n'aye voulu profiter à soy-mesmes ? Mais qui plus est, qui est celuy, qui n'aye esté ingrat, afin de faire son profit ? Si nous nous deuons rendre graces & mercier, aussi nous deuons nous rendre la pareille. Or disons nous, Je me remercie de ce, que ie n'ay voulu espouser celle-là, & que ie n'ay accointance ny amitié & compagnie avecques cestuy-là. Quand nous disons cela, nous nous louons, & à fin que nous approuuions nostre fait, nous abusons des paroles de ceux qui rendent graces. Un bien fait est vne chose, laquelle se peut rendre, apres qu'elle est donnée. Celuy, qui se fait plaisir, ne peut faire en sorte, qu'il ne recoiue ce, qu'il a donné. Pourquoy cela n'est pas plaisir. Un bien-fait se recoit en vn certain temps, & se rend en vn autre. Entre autres choses dignes d'observation, & grande admiration en vn bien-fait, c'est, quand quelqu'un a oublié son propre & particulier profit, pour faire celuy de l'autrui, se priuant soy-mesme de ce, qu'il a donné à vn autre. Celuy qui se fait plaisir, ne fait pas cela. C'est chose compaignable de faire plaisir : elle est cause & moyé de la cognois-

fance & accointance de deux ensemble, elle oblige quelqu'un. Mais de donner à soy-mesme, ce n'est chose de compagnie : elle n'attire, ny ne gagne personne, elle n'oblige personne, elle ne met personne en espoir, parquoy il puisse dire : C'est homme est digne d'honneur & reuerence : il a fait vn plaisir à vn tel, il m'en pourra bien faire aussi. Vn bien-fait est-ce, que quelqu'un fait, non pour l'amour de soy-mesme, mais de celuy, auquel il le fait. Or celuy, qui se fait plaisir, le fait à cause de soy-mesme. Ce n'est pas doncques vn bien-fait.

## CAPITRE XII.

**T**É semble-il, que ie t'aye menty de ce, que ie t'auois dit, au commencement? Tu dis que non seulement ie fais chose indigne de loz & d'aucune louange, mais qu'au contraire de fait aduisé ie reiette arriere toute la peyne & difficulté qui gist en cette matiere. Attens aussi vn peu, tu pourras dire cecy plus au vray, si tost que ie t'auray conduit en ces cachettes : desquelles quand tu seras eschappé, tu n'auras pas plus gaigné, que d'auoir euité ces difficultez, lesquelles tu pourras éuiter. Quel profit reuient-il de lier vn nœud avecques grande peine, lequel toy-mesmes auois fait, afin de  
le

le deslier puis apres ? Mais tout ainsi qu'il y a quelques choses, lesquelles sont en telle sorte liées par plaisir & recreation, que celuy, qui ne l'entend pas, est bien empesché de les deslier : mais celuy, qui les a liées, les peut separer sans grande difficulté, pource qu'il cognoist leurs conioinctures & arrests : en quoy toutesfois y a quelque volupté & plaisir, à cause qu'elles font experience de la subtilité des esprits & excitent l'intention de la personne. Au cas pareil, les choses, qui semblent ingenieuses, & par lesquelles on tasche à decevoir les personnes, nettoient les esprits de toute nonchalance paresse & negligence, desquelles il faut tantost couvrir le champ, auquel elles seront espendues, tantost luy opposer quelque chose espesse, rabbotteute & mal aisée à entendre, par ou ils puissent grimper, & marcher soigneusement. Disons doncques que nul n'est ingrat : ce qui se conclud, & prouue ainsi : Tout ce, qui apporte profit & vtilité à quelqn'un, est un bien-fait. Or ne peut nul profiter à celuy, qui est mauuais : comme vous dittes, entre vous autres Stoïciens. Le mauuais donc ne peut receuoir un bienfait : par ainsi il n'est ingrat. D'auantage, un bien-fait est chose louable & honneste. Le mauuais ne peut receuoir chose honneste ou loüable, ny aussi par ce moyen un bié-fait : lequel s'il ne peut receuoir, il ne le doit pareillement rendre : & par ce moyen

il n'est point ingrat. Et outre ( comme vous dites ) l'homme de bien , fait toutes choses avec droit & raison. S'il fait tout avec raison, il ne peut estre ingrat. L'homme de bien rend le bien-fait , le mauuais ne le reçoit point. Que si ainsi est , il faut par cela conclurre qu'il n'y a homme de bien ny mauuais qui soit ingrat : & par ainsi ce nom , ingrat, est vain & inutile. Il n'y a entre nous Stoïciens qu'un seul bien, qui est honnesteté : lequel ne peut escheoir au mauuais : car il desire d'estre mauuais, si vertu entre en luy. Or tant de temps qu'il est mauuais , nul ne luy peut faire plaisir, pour autant que les choses, tant bonnes, que mauuaises , sont entre elles differentes ny ne conuiennent en vn. A cette cause nul ne luy profite: parce que ce, qui luy vient, se corrompt par mauuais usage. Tout ainsi qu'un estomac , vicié de maladies & plein de mauuaises humeurs, change toutes les viandes qu'il prend, & tire toute sa nourriture en ce qui est cause du mal , & de sa douleur : aussi pareillement l'esprit auégulé se charge , & tire la destruction & occasion de sa misere, de tout ce qu'on luy commet. Parquoy il y a grande ardeur & vehemence és plus heureux & riches de ce monde : & se cognoissent moins, d'autant qu'ils sont tombez en plus grande matiere, pour estre agitez de ces flots. Rien ne peut doncques venir aux mauuais qui leur profite : mais au contraire, rien ne leur peut venir qui ne leur nuise & soit

soit dommageable. Car tout ce qui leur peut escheoir, ils le tournent en leur nature: & les choses, qui d'elles mesmes sont belles & profitables, si elles sont données à vn homme de bien, conferées au meilleur d'entre eux, elles luy sont pernicieuses. A cette cause ils ne peuvent aussi faire plaisir, pour autant que nul ne peut donner ce qu'il n'a point: & dit qu'un meschant n'a cure de bien faire.

---

### CHAPITRE XIII.

**M**Ais combien que ces choses en soyent telles, si est-ce que le mauuais peut receuoir choses, qui soyent semblables aux bien-faits & plaisirs, lesquelles quand il n'aura rendues, il sera ingrat. Il y a trois sortes de biens: à sçauoir, de l'esprit, du corps & de fortune. Ceux de l'esprit sont éloignez du fol, & du mauuais. Il est admis à ceux, qu'il peut receuoir, & doit rendre: lesquels s'il ne rend, il est ingrat. Ce qui ne vient pas seulement de nostre constitution & ordonnance Stoïque, mais aussi de celles des Peripatetiques, qui au long & au large estendent les fins de l'humaine felicité, disans que les menus bien-faits viennent iusques aux mauuais: & que celuy, qui ne les rend, est ingrat. Quas à nous, nous ne trouuons pas bon, que cela soit dit bien-fait, qui ne rend pas l'esprit

## 270 LES BIEN-FAITS

meilleur. Toutesfois nous ne nyons pas, que cela ne soit profit & emolument, & qu'il ne doive estre appeté. Le mauvais peut aussi donner ces choses à l'homme de bien, & les recevoir de luy: comme argent, habillemens, honneurs, & la vie. Lesquelles choses s'il ne rend, il encourra le nom d'ingrat. Mais comment appes-tu celuy ingrat, pour n'auoir rendu ce, que tu nyes estre vn bien-fait? Il y a quelques choses, lesquelles, encores qu'elles ne soyent vrayes, ce neantmoins, à cause de la similitude, sont comprises sous vn mesme mot. Ainsi nous appellons vne bouëte, ou qu'elle soit d'argët, ou qu'elle soit d'or. Ainsi disons nous vn homme estre ignorant des lettres, non pas qu'il le soit du tout, mais parce qu'il n'a pas encores attainct la parfaite cognoissance des lettres. Ainsi celuy, qui aura veu quelqu'vn mal vestu & pauuement habillé; dit auoir veu vn homme nud. Ces choses ne sont pas bien-faits, elles ont toutesfois quelque apparence de bien-faits. Tout ainsi doncques (diras-tu) que ces choses ne sont point bien-faits, mais cōme bien faits: aussi celuy, qui ne les rend, n'est pas ingrat, mais comme ingrat. Cela est faux: car tant celuy, qui donne, que celuy, qui reçoit, appelle ces choses bien-faits. Aussi celuy, qui abuse & deçoit l'esperance de l'homme de bien, est autant ingrat que l'empoisonneur, qui, pensant que ce fust poison, a donné à autruy quelque bonne & sauoureuse chose.

CHAP.

## CHAPITRE XIV.

CLeantes , avec grande vehemence , dit en cette sorte : Iagoit que le bien-fait ne soit pas ce que quelqu'un recoit : si est neantmoins celuy-là ingrat , qui , ores qu'il eust receu , n'auoit pas intention de le rendre. Autant est-il d'un brigand & voleur , lequel , auant qu'il souille ses mains au sang de celuy , qu'il veut faire mourir , a desia le cousteau en la main , pour le deualiser , desrober , & meurtrir. Sa malice ne commence pas lors , ains par effet s'exerce & se monstre. Ce qu'il a receu , n'estoit pas vn bien-fait , mais seulement s'appelloit ainsi. Les sacrileges sont punis , combien qu'on n'aye mis la main sur eux. Comment ( me diras-tu ) se peut-il faire , que quelqu'un soit ingrat enuers les mauuais , veu qu'un plaisir ne peut estre fait au mauuais ? Cela ne se fait pour autre raison , sinon pource qu'il receura de luy quelque chose , de celles , qui semblent estre bonnes aux simples gens & peu entendus : enuers lequel ( encores qu'il soit mauuais ) il deura estre recognoissant en cas semblable : & quand il aura de luy receu ces choses pour bonnes ( quelles qu'elles soyent ) il sera tenu les rendre aussi pour bonnes. Celuy est dit estre endebté , non seule-

ment qui doit des escus, mais aussi qui doit du cuyr marqué à la marque du soing public ( comme iadis les Lacedemoniens souloient faire ) ce qui valoit autant que de l'argent qu'on bailloit comptant. En quelque sorte & maniere que tu sois obligé, acquitte-toy de ta promesse.

---

## CHAPITRE XV.

Quels sont proprement les bien-faits ou plaisirs, & si la grandeur d'un excellent & illustre nom doit estre abbaissee iusques à cette sordide & abiecte matiere, cela n'appartient à nous autres d'en iuger, ains c'est le fait de quelques autres. Que raison seulement regle & modere vostre esprit selon la verité : & quand vous nommez honnesteté, honorez, & reuerrez entierement tout ce, qui est compris sous le nom d'icelle. Tout ainsi ( dira quelqu'un ) que nul n'est ingrat, selon l'opinion de vous autres Stoiciens : ainsi d'un autre costé tous les hommes seront ingrats. Pource que ( comme vous disons ) tous fols sont mauuais : & celuy, qui a vn seul vice, a tous les autres. Or sont tous les hommes fols, & mauuais : par ce moyen donc tous sont ingrats. Qu'est-ce que tu dis ? N'est-ce pas de sous costez fait iniure au genre humain ?

n'est

n'est-ce pas vne complainte publique, que les bien-faits sont perdus, & qu'il n'y en a guieres, qui ne rendent mal pour bien? Ne pense point, qu'il n'y aye seulement que nous, qui tenions cette opinion, de compter pour tres-mauuais, & meschant ce, qui seroit aduenu contre la regle de droit & raison. Voicy ie ne sçay qu'elle voix, qui erie, non dedans la maison des Philosophes, mais du milieu de l'assemblée, avec vn tres-grand blasme de tous peuples & nations, disant en cette sorte :

*On vit desia de ce qu'on emble & oste :  
 Chez l'hostelier n'est point assouré l'hoste,  
 Ny le beau pere avecques le sien gendre.  
 Petite amour entre les freres s'engendre.  
 Le mary s'offre à la mort de sa femme :  
 Femme au mary fait semblable diffame.*

Maintenant c'est bien plus : Les bien-faits sont conuertis en meschancetez, & n'est point pardonné au sang mesmes de ceux, pour l'aide desquels nous sommes tenus espandre le nostre. Nous snyuons les bien-faits, avec l'espée & la poison. De faire violence à la patrie, & de la forcer & contraindre de ses forces mesmes, cela n'est estimé que puissance & dignité. Il n'y a celuy, qui ne s'estime estre de basse condition, & sorty de bas lieu, s'il n'a eu super-intendance & authorité sur toute la republique. Les exer-  
 sites

cites & armées receues d'elle, se conuertif-  
 sent & bandant contre elle mesme : & quand  
 le Capitaine fait harangue & exhortation  
 aux soldats, il vse de semblables paroles :  
 Combattez, gens de bien, combattez con-  
 tre vos femmes : bataillez, vaillans & che-  
 ualeureux gens d'armes, bataillez contre  
 vos enfans : saccagez à force d'armes les  
 autels, les temples & maisons, les dieux do-  
 mestiques & familiers. Vous, qui ne de-  
 uriez, mesme pour triompher, entrer en  
 la ville, sans le congé & permission du Se-  
 nat, auquel on deult bailler lieu hors la  
 ville, pour consulter des affaires publiques,  
 lors mesmement que vous ramenez l'armée  
 victorieuse : entrez y maintenant, avec l'en-  
 seigne deployée, apres auoir tué & mas-  
 sacré les citoyens d'icelle, & ensanglantez  
 du sang de vos parens & alliez. Que la li-  
 berté ne sonne mot parmy les gens d'ar-  
 mes : & que le peuple, iadis victorieux  
 & pacificateur de tout le monde ( les guer-  
 res chassées au loin, & toute crainte re-  
 primée ) assiégré & enfermé dans les mu-  
 railles, aye crainte & frayeur de ses propres  
 enseignes.

## CHAPITRE XVI.

CORIOLAN fut ingrat, lequel bien tard fut touché de repentance de son mesfait, & se souvenant du deuoir, auquel il estoit obligé enuers les parens, & au pays de sa naissance, posa les armes apres auoir commis parricide. Catiline fut pareillement ingrat, auquel eust esté peu de cas de prendre la patrie, s'il ne l'eust aussi ruinée & destruite: s'il n'eust introduit en elle les bandes & compagnies des Sauoyens: si de delà les Alpes estant l'ennemy mandé, il n'eust assouuy sa hayne inueterée & enracinée: & si, par la poursuite, les Capitaines Romains n'eussent entierement payé les sacrifices, & ceremonies deües de long-temps aux sepulchres des François. Caye Marie fut semblablement ingrat, estant d'homme inepte, contemptible, & de basse condition, paruenü au Consulat: lequel, s'il n'eust autant tué de Romains, comme il auoit occis premierement de Cimbriens: & n'eust seulement donné le signe de l'exil, & meurtre de ses citoyens, mais luy mesmes n'eust esté le signal: il n'eust pas beaucoup apperceu, que la fortune eust prins changement, & qu'elle fust remise en son premier estat. Luce Sylle fust aussi ingrat, lequel donna guerison  
à son

## 276 LES BIEN-FAITS

à son pays, par plus rudes & aspres remedes, que n'estoient les dangers. Lequel, apres avoir marché, depuis la forteresse Prenestine iusques à la porte Colline, par dessus le sang humain, fit plusieurs guerres en la ville, & beaucoup d'autres cruels homicide. d'auantage il deffit deux legions si estroictement rangées en vn coing, qu'elles ne pouuoient eschapper : qui fut chose par trop cruelle, apres auoir par leur moyen & ayde obtenu victoire : & contre Dieu & raison, leur ayant promis sa foy. Puis apres il inuenta la proscription & bannissement des citoyens de Rome ( ô bon Dieu ! ) durant lequel ban, il falloit que celuy, qui auoit occis le citoyen Romain, non seulement receut impunité ; mais on luy deliuroit aussi de l'argent pour son salaire, & outre ce, la couronne ciuique, laquelle ne se donnoit à personne, qui n'enst sauué de mort quelque citoyen. Cnéc Pompée fut aussi ingrat, lequel, pour trois Consuls, pour trois triomphes, pour l'eschange de tant d'honneurs, qu'il auoit oceupez la plus part deuant son aage, rendit plaisir à la republique en telle sorte, qu'il introduit aussi les autres avec luy en la possession d'icelle ; comme voulans oster le blâme & mauuaise opinion, que le peuple auoit de sa puissance, si ce, qui ne deuoit estre licite à aucun, eust esté perrais à plusieurs. Et lors qu'il conuoitoit la puissance & autorité extraordinaire de commander : lors qu'il

deparloit

departoit les prouinces à fin d'elire celles qui luy plairoient : lors qu'il distribuoit tellement le peuple Romain à trois hommes ( toutesfois en telle maniere , qu'en sa maison les deux parties demeueroient ) il reduit la republique & le peuple Romain en tel accessoire , que luy-mesme ne peut oncques se sauuer , sans estre esclau. Son ennemy aussi & vainqueur Caius Iules Cesar fut ingrat en ce que de la Gaule , & de la Germanie il amena son armée à l'entour de la ville , & luy qui soustenoit la querelle du menu peuple , & qui estoit de la mesme ville & cité , mit son camp en vn lieu à Rome entouré de murs , où les cheuaucheurs & luitteurs s'exercitoient, nommé le cercle Flaminie, plus pres, que n'auoit esté celuy du Roy Porcenne. Il est vray qu'il ne fit point les cruantez , ayant vaincu, qu'il eust peu faire. Il est vray qu'il obserua ce, qu'il souloit dire : à sçauoir , qu'il n'auoit iamais occis personne , sinon celuy qu'il auoit trouué armé, & qui se defendoit. Mais que veut-on dire par cela ? Les autres se sont aydez de leurs armes plus cruellement : si est-ce , qu'en estans las, ils les ont quittées. Cesar remettoit bien-tost l'espée au fourreau, mais iamais ne la posa. Finablement Antoine fut iagrat enuers son Dictateur , lequel prononça qu'à bon droit il auoit esté tué , & distribua à ceux, qui le tuerent , les prouinces , & royaumes : & quant au pays , apres l'auoir

tormen

tormenté & affligé par proscriptions, incursions, & guerres, apres tant de maux, il ne le destina pas mesmes aux Roys Romains: mais il voulut que la republique ( qui auoit rendu le droict de la liberré, sans aucune redevance, aux Achayens, Rhodiens, & plusieurs autres villes renommées) fust contraincte de payer tribu, non aux hommes, ains aux chastrez & eunuques.

---

## CHAPITRE XVII.

**L**E iour me defaudroit, si ie voulois reciter tous ceux, qui ont esté ingrats, iusques à l'extreme destruction de leur pays. Ce seroit semblablement chose infinie, si ie commençois à discourir, combien mesme la republique a esté ingrate enuers ceux, qui luy ont esté tres-bons, tres-loyaux & fideles: & combien souuēt elle n'a moins offensé, qu'on l'a offensé. Elle a enuoyé Camille en exil: elle a abandonné Scipion: apres Catiline, Ciceron a esté banny, ses maisons abbatues, & ses biens pillez & ravis: de sorte qu'on fit tout autant, qu'eust fait Catiline, s'il fut venu au dessus de ses entreprises. Le guerdon & recompense, qu'eut Rutilie de son innocence, fut d'estre caché & fuitif en Asie. Le peuple Romain refusa l'estat de Preteur à Caton, & luy denia tout à plat celuy de Consul. Nous sommes

sommes publiquement ingrats : & pour le  
 cognoistre & sçauoir, qu'vn chacun s'interro-  
 ge. Il n'y a celuy, qui ne se plaigne de l'ingra-  
 titude de quelqu'vn. Toutesfois il ne se peut  
 faire que tous se complaignent , sans auoir  
 occasion de se plaindre de tous. Tous sont  
 doncques ingrats ? Non seulement tous les  
 hommes sont ingrats , mais aussi tous sont  
 auaricieux , malins , timides , & entre au-  
 tres ceux , qui semblent estre hardis. Ad-  
 iouste aussi que tous sont ambicieux , &  
 tous meschans. Si ne faut - il point que  
 pour cela tu te courrouces. Pardonnez leur,  
 ils sont tous insensez. Je ne te veux point  
 reuoker à choses incertaines , afin que ie te  
 le die franchement : regarde sealemēt com-  
 bien la ieunesse est ingrate. Qui est celuy ,  
 encores qu'il soit innocent , qui ne desire la  
 mort de son pere ? Qui est celuy , combien  
 qu'il soit modeste, qui ne la desire ? Qui est ce-  
 luy, quelque homme de bien que ce soit, qui  
 n'y pense ? Combien en trouue on, qui ayent  
 crainte de la mort de leurs femmes, tant bō-  
 nes qu'elles puissent estre , & qui en facent  
 aucun compte ? Je te prie, dy moy , qui fut  
 oncques l'homme, lequel, ayant esté deffendu  
 par l'aduocat , aye souuenance d'vn si grand  
 bien , qui dure plus que le premier iour ?  
 Chacun confessera ce , que ie veux dire à  
 cette heure : Qui est celuy , qui meurt sans  
 complainte ? Qui est celuy , qui ose dire au  
 iour de son trespas :

*Or i'ay v'seu, & ay passé le cours,  
Que la fortune auoit mis à mes iours ?*

Qui est celuy , qui ne part de ce monde en plourant & malgré soy ? Toutesfois c'est le fait d'un homme ingrat , de ne se contenter du passé. Nos iours ( si tu les comptes ) seront petits. Pense, que le souverain bien ne consiste pas au temps. Prends en bonne partie autant ce qui est peu , que ce qui est assez. Que le iour de la mort te soit prolongé , cela ne t'ayde ny profite en rien à la felicité. Pour autant que nul retardement ne fait la vie plus heureuse , mais seulement la fait plus longue. Combien est-il plus seant d'estre recognoissant des voluptez receuës , & non pas faire compte des ans d'autrui, mais doucement estimer les siens , & les compter de gain ? Dieu m'a estimé digne de cela. C'est assez. Il m'en pourroit d'auantage donner : mais ce, qu'il m'a donné, il me l'a donné par sa courtoisie & liberalité. Soyons recognoissans enuers Dieu , enuers les hommes , enuers ceux qui nous ont fait quelque bien : & finalement enuers ceux , qui en ont fait aux nostres.

## CHAPITRE XVIII.

**T**V m'obliges ( ce me diras tu) infinimēt, quand tu dis qu'il faut estre recognoissans des plaisirs qu'on a faits aux nostres. Parquoy mets-y quelque fin. Celuy, qui fait plaisir au fils, le fait, à ton dire, semblablement au pere. Ie te demande dequoy promierement : en apres ie veux aussi, que cela me soit borné & limité, à sçauoir, si, en faisant plaisir à mon pere, il ne sera pas aussi semblablement fait à mon frere, à mon Oncle, à mon grand pere, à ma femme, au pere de ma femme ? Dy moy, où ie dois mettre fin, iusques où dois-ie suyure la suite & continuation des personnes ? Si ie cultiue ton champ, ie te feray plaisir. Si i'esteins le feu de ta maison qui brusle, ou que ie la garde de tomber, ne te feray-ie pas aussi en cela vn plaisir ? Si i'ay gardé ton seruiteur, ie te le compteray. Si i'ay contregardé ton fils, nyeras-tu que ie t'aye fait plaisir ?

## CHAPITRE XIX.

**T**V mets ( me diras-tu ) exemples dissimilables, & qui ne s'accordent pas. Car  
celuy,

## 282 LES BIEN-FAITS

celuy, qui cultiue mon champ, ne fait pas plaisir à mon champ, ains à moy : & celuy, qui estançonne ma maison de peur qu'elle ne tombe, me fait ce bien, & non à ma maison. Car la maison n'a aucun sentiment. Il m'a pour son débiteur, parce que pour ce bien-fait il n'en a point d'autre. Et celuy, qui a labouré mon champ, acquiert ma bonne grace, par le moyen de ce plaisir & seruice: non, celle de mō champ. L'en diray autant d'vn cerf, c'est mon affaire, il m'est gardé. Par ainsy ie le dois pour luy. Quant à mon fils, il est capable de pouuoir entendre, que c'est qu'vn bien-fait, & comment il s'y faut gouverner. Parquoy il le reçoit, & ie m'eslouys du bien-fait: ie viens en consequence, mais si ne m'oblige ie pas principalement. Je voudrois neantmoins que toy, qui penses n'estre pour cela obligé, tu me respondisses. La santé du fils, son heur, son patrimoine, sont ce pas choses, qui appartiennent au père? Celuy sera plus grand heur, s'il a son fils sain & sauf: & plus grand malheur, s'il vient à le perdre. Quoy donc? Celuy, qui par mon moyen est fait plus heurieux, & qui est deliuré du danger d'vn grand mal'heur, ne reçoit-il pas vn bien-fait par cela? Non (dira quelqu'vn). Car il y a auennes choses, lesquelles ores qu'elles se conferent & donnent aux autres, si paruiennent elles iusqu'à nous. Et se doit exiger la chose de celuy,

luy, auquel elle est conférée, comme vn argent se demande à celuy, à qui on l'a presté. Combien qu'en quelque sorte & maniere elle me soit aduenüe. Il n'y a aucun bien-fait, duquel l'vtilité & profit ne touche aussi les prochains, estans mesmes aucunesfois loin de là. On ne demande point, ou le bien-fait sera transporté de celuy, auquel il est fait: mais, ou il est premierement colloqué. Il faut que ton recours soit sur luy, comme sur celuy, qui en est le chef. Que sera ce donc, ie te prie? Ne dis tu pas: Tu m'as donné mon fils, lequel s'il eust perilié, ie fusse mort? N'es tu point tenu de rendre le plaisir pour la vie de ton fils, à laquelle tu preferes la tiéne? Et qui plus est, quand i'ay sauué ton fils; tu t'es ietté à genoux, tu fais sacrifice à Dieu en le remerciant, comme si toy-mesmes eusses esté sauué. Tu vses de telles paroles: Il n'y a point de difference, si tu m'as sauué, ou non: tu en as sauué deux, mais moy plustost. Pourquoi dis tu cecy, si tu ne reçois par cela vn bien-fait? Car encores que mon fils aye emprunté de l'argent, ie le payeray au creancier, non pas toutesfois que ie le doie. Combien que i'aye honte, que mon fi's aye esté trouué en adultere, si n'est ce pas à dire que pour cela ie sois adultere. Ie dis bien, que ie suis tenu & obligé à toy pour mon fils, non pas certes que ie le sois, mais pour ce que ie me veux à toy, offrir volontaire debiteur.

Bien

Bien est vray , que grande ioye m'est adue-  
 nue de sa santé, & grand proffit , pour auoir  
 euité la tresgriefue & fascheuse playe de pri-  
 uation de lignée. La question ne gist point  
 maintenant en cela , si en cet endroit tu  
 m'as proffité , ou non : mais seulement si tu  
 m'as fait plaisir : car il se peut faire qu'une  
 beste , vne pierre , vne herbe profite à la per-  
 sonne : toutesfois elles ne font pas plaisir, le-  
 quel ne se fait iamais, sinon par celuy, qui en  
 a la volonté. Mais quand à toy , tu ne veux  
 pas faire bien au pere, mais au fils : & cepen-  
 dant, tu ne cognois pas mesme le pere. Par-  
 quoy quand tu auras dit : Par ce moyen ie  
 n'ay point fait de plaisir au pere , en sauuant  
 son fils d'un danger : oppose au contraire :  
 J'ay donc fait plaisir au pere , lequel ie n'ay  
 cogneu, auquel ie n'ay pas pensé en ce faisant.  
 Et que sera ce de ce qui aduient aucunesfois,  
 que, haïssant le pere , tu sauues le fils neant-  
 moins? Te semble il par cela auoir fait plai-  
 sir à celuy , duquel tu estois grand ennemy,  
 quand tu ne luy faisois? Mais afin que ( tou-  
 re altercation & dialogues mis en arriere ) ie  
 responde, à la façon du iuriconsulte, on doit  
 prendre garde à la volonté de celuy , qui fait  
 le plaisir, s'il le fait à celuy, auquel il vouloit  
 qu'il fut fait. S'il a fait en l'honneur du pe-  
 re, le pere a receu le bien-fait : combien que  
 toutesfois il n'est point obligé par le bien &  
 plaisir qu'on a fait à son fils, encores qu'il en  
 iouisse. Ce nonobstant si l'occasion se pre-  
 sente

sente & qu'il vueille faire quelque chose, il ne le fera point comme y estant obligé, mais à celle fin d'auoir moyen de commencer. Un bien fait ne se doit repeter d'un pere. Si pour recognoissance & recompense de cela il fait quelque chose de grace, il doit estre appellé equitable hōme & iuste : non pas recognoissant : car cela ne peut auoir fin. Si ie fais plaisir au pere, ie le fais par mesme moyen à la mere, au grand pere, à la grand mere, à l'Oncle, à la Tante, aux enfans, aux freres, aux sœurs, aux cousins, aux cousines, & aussi à tous les parens, aux amis, aux seruiteurs, à la patrie. Où commence doncques le bien-fait à prendre arrest ? Car cet argument inexplicable du premier au dernier, nommé des Grecs Sorites, se presente, auquel est mal aisé d'imposer moyen, pource que petit à petit il vient en auant, & ne desiste iamais de croistre & s'augmenter de plus en plus. On a coustume de demander : Si deux freres ont debat l'un contre l'autre, & que l'un sauue & garde l'un : fais ie plaisir à celuy, qui doit impatientmēt porter que son frere, lequel il hayt, n'est mort ? Il n'y a doute, que ce ne soit un bien-fait, de faire plaisir, encores que ce soit contre le gré de celuy, à qui on le veut faire : ny plus ny moins que cestuy-là n'a point fait de plaisir à celuy, à qui il l'a fait contre son vouloir.

## CHAPITRE XX.

**A**ppelles tu vn bien-fait ( me dira quel-  
 qu'vn ) par lequel cestuy-là est offensé,  
 & par lequel il est tourmenté? Il y a plusieurs  
 bien-fais, qui ont apparence triste & seuer,  
 comme de tailler & de brusler afin de gue-  
 rir, & avec liens refreindre & reprimer la las-  
 ciueté & meffait de quelqu'vn. Il ne faut pas  
 prendre garde, si quelqu'vn est marry, apres  
 auoir receu vn tel bien-fait: mais il faut re-  
 garder s'il s'en doit resiouyr. Vne monnoye  
 n'est pas pour tant mauuaise, si vn hōme bar-  
 bare, ignorant la marque publique, la reiette,  
 & n'en veut point. Cestuy qui a recē le bien-  
 fait, & l'a en hayne, pourueu qu'il luy soit  
 profitable, il n'importe en rien, encores qu'il  
 le reçoie de mauuais courage: ioint aussi  
 que celuy, qui l'a donné, l'aye fait en inten-  
 tion de luy profiter: car il reçoit chose vtile  
 & profitable. Or tourne cela à l'opposite.  
 Cestuy-là hait son frere, lequel luy est pro-  
 fitable & expedient d'auoir. Je l'ay tué: ce-  
 la n'est pas plaisir, combien qu'il le tienne  
 pour tel, & s'en resiouysse. Fort traistreuse-  
 ment nuyt cestuy-là, qu'on remercie, pour  
 auoir fait tort à autrui. Je t'entens. Tu veux  
 dire, que toute chose, qui apporte profit, est  
 vn bien-fait: & si elle nuyt, que ce n'est pas  
 vn

vn bienfait. Regarde vn peu : ie donneray chose , laquelle ne profitera ny ne nuyra à personne : & ce neantmoins c'est vn bienfait. I'ay trouué le pere de quelqu'vn mort en vn desert , i'ay enseuely son corps , en quoy faisant ie ne luy ay en rien profité. Car qu'auoit-il à faire comment , ou en quelle sorte il fust corrompu ny pourry ? ny à son fils mesme : car quelle commodité luy a rapporté cela : Je diray ce qu'il a gagné. Il a par moy fait & accompli en cela le deuoir solemnel & necessaire. I'ay fait à son pere ce , qu'il eust voulu , mesmes qu'il estoit tenu faire. Cela, toutesfois, est vn bienfait , pourueu que ie ne l'aye fait par misericorde & charité , & que ce n'aye esté afin que ie cachasse vn corps , quel qu'il fust. Mais si i'ay cogneu le corps , si i'ay pensé lors faire cela pour l'amour du fils, c'est autre chose. Mais si i'ay ietté de la terre sur le mort , qui m'estoit incogneu, ie n'ay en cet endroit aucun debiteur de ce deuoir , ains seulement ay esté humain en public. Quelqu'vn me dira : Pourquoi cherches tu tant à qui tu feras plaisir , comme si tu le deuois repeter quelque fois ? Il y en a quelques vns, qui disent , qu'il ne faut iamais repeter le bien - fait : & apportent leurs raisons. L'homme indigne & de meschante nature ne le rendra , encores qu'on le luy demande : mais celuy , qui le merite , & qui est homme de bien , le rendra sans en estre prié.

D'avantage , si tu as fait plaisir à vn homme de bien, attens, de crainte que tu ne luy faces iniure , le luy reduisant en memoire , en luy demandant la dette, comme s'il ne l'eust deu rendre de son propre mouuement. Si tu l'auois fait à vn mauvais homme , aye regret à la chose donnée. Ne corromps point ton bien-fait par paroles, en faisant prest & credit. En apres , ce que la loy n'a pas commandé de reputer, elle a deffendu de ce faire. Ce sont icy les paroles qu'il faut dire: Tant de temps que fortune ne me contraint en rien, tant de temps que rien ne me presse , ie demanderay plustost que l'on me face vn bien-fait, que ie ne le reputeray. Mais si cela touche le salut de mes enfans , si par cela ma femme tombe en quelque iuconueniant, si le salut ou liberté de mon pays m'enuoye mesmes où ie ne voudrois aller : ie commanderay à ma honte , & testifieray auoir tout fait , à fin de n'auoir besoin de l'ayde de l'homme ingrat. A la fin la necessité de receuoir vn bien-fait, vaincra la honte de l'en requerir. Quand ie fais vn bien fait à vn homme de bien , ie le fais en telle intention , de ne le redemander iamais, sinon estant contraint & forcé de necessité. Mais quelqu'un dira: La loy ne permet point, qu'un bien-fait se puisse redemander de ceux, à qui ils sont deus.

## CHAPITRE XXI.

IL y a plusieurs choses, qui n'ont ny loy ny action: toutesfois la coustume de la vie humaine, plus valable que toute loy, y donne ouverture. Il n'y a loy, qui deffende de dire & publier les secrets de ses amis: ny loy, qui commande de tenir sa promesse, mesme à son ennemy. Quelle loy y a-il, qui nous lie à faire ce, que nous auons promis à quelqu'un? Il n'y en a point. Toutesfois ie me complaindray de celuy, qui n'a peu celer le secret, que ie luy ay dit: & me despiteray de la promesse qu'on m'a faite, & qu'on ne m'a gardée. Mais d'un bien-fait ( dira quelqu'un ) tu en fais vne dette. Non fais: car ie ne l'exige point, mais ie le repere: & si ne le demande pas, mais i'en admoneste le personnage seulement. Car aussi l'extreme necessité me contraindra de venir à celuy, avec lequel il me conuiendra long-temps debattre. Qui est celuy, qui soit tant ingrat, à qui ne suffise pas d'estre admonesté? le laisseray & l'estimeray indigne, lequel ie doiue contraindre à estre recognoissant. Tout ainsi qu'il y en a quelques vns, que l'vsurior ne presse pas, d'entre ceux, qui luy doivent, lesquels il scais auoir follement despendu & mangé tout leur bien, & à la honte desquels il ne reste rien,

sinon qu'ils perissent : aussi laisseray-je en arriere , & n'yray chercher ceux , qui sont & veulent estre obstinément ingrats : ny ne repeteray le bien-fait à personne , sinon à celuy , qui liberalement & d'un bon cœur le me voudra rendre.

---

## CHAPITRE XXII.

**I**L en y a plusieurs , qui ne sçauent ny refuser ce , qu'ils reçoient , ny en rendre le merite puis apres : lesquels ne sont pas si bons , que les recognoissans , ny si meschans , que les ingrats. Ils sont lents & tardifs , & plustost longs debtours de nom , que meschans. Je ne me plaindray point de cestuy-cy , mais ie l'aduertiray & l'attireray ( cōme estant empesché ) à faire son deuoir : tellement qu'il sera contraint me respondre soudainement en cette maniere : Pardonne moy , car en verité , ie ne sçauois pas , que tu en eusses à faire , t'assurant que , si ie l'eusse sceu , ie te l'eusse rendu , sans en estre requis. Je te prie de ne me vouloir estimer ingrat : car ie veux bien que tu sçaches , que ie n'ay pas oublié les biens & plaisirs , que tu m'as faits. Pourquoy doncques ne dois ie faire cecy en telle sorte & maniere , attendu qu'en les faisant souuenir des bien-faits que ie leur ay faits , ie les feray meilleurs qu'ils  
ne

ne font, & à eux mesmes, & à moy? le m'ingere de garder tant que ie puis que personne ne face aucun mal: à plus forte raison me doys-ie ingerer de prendre soigneuse garde, qu'vn mien amy ne faille, & principalement contre moy, & à mon dommage. le luy fais vn autre plaisir, quand ie le garde d'estre ingrat. Ne pense pas que ie luy reproche rudement le plaisir, que ie luy auray fait, mais le plus doucement qu'il me sera possible, pour luy donner moyen de me le rendre: & pour luy en renoueller la memoire, ie luy demanderay qu'il me face vn tel plaisir: en quoy il entendra, que ie repete celuy, que ie luy ay fait. Aucune fois i'vseray de paroles vn peu plus rudes, pensant que par ce moyen il se pourra amender. Je ne me tourmenteray point, comme d'vne chose deplore'e & perdue, de peur que d'ingrat ie ne le face mon ennemy. Mais si nous gardions qu'aucun ne fise remonstrance aux ingrats, nous les ferions plus lents & tardifs à redre les bienfaits qu'on leur auroit faits. De sorte que, par faute d'admonitiõ, nous laisserions mourir ingrats quelques vns fort aisez à guerir du vice d'ingratitude, & qui peuuent estre faits bons en leur en donnant quelque atteinte. Ne voyons nous pas que par admonition, le pere corrige plusieurs fois son fils: & la femme reduit à soy son mary, lequel estoit vn vagabond & coureur de paté? Ainsi vn amy admonestant l'autre, qui

estoit sur le point de l'abandonner, fait, qu'il luy deuient fidelle & recognoissant.

## CHAPITRE XXIII.

**I**L y en a aucuns, lesquels ne faut battre ny frapper pour les euciller, mais les faut seulement admonester. Par mesme moyen la foy de quelques vns ne rend pas le plaisir pour ne le vouloir rendre, mais pource qu'elle est froide, languissante & presque ma ade. Parquoy telles gens ont besoin d'estre eucillez, & piquez. Donne toy garde que ton don ne se tourne en iniure. Car c'est iniure, si, à fin que ie sois ingrat, tu ne le repetes point. Que sera ce, si ie ne sçay quel vouloir tu as? Car estant fort empesché, & appellé à autres affaires, ie n'ay prins garde à ta necessité, ny à l'occasion. Monstre moy ce que ie puis faire, & que tu veux que ie face. Pourquoi te desespères tu, auant que tu m'ayes expérimenté? Pourquoi est tu si hastif à perdre ton bienfait & ton amy? Comment sçais tu que ie ne le veux pas, ou que ie l'ignore? Si la volonté, ou la puissance me defaut? fais en experience. Par ainsi i'admonesteray mon amy, & le feray soutenir du bien & plaisir que ie luy auray fait, non asprement, ny en presence de beaucoup de personnes, ny avec iniures, mais en sorte qu'il semblera s'en

s'en estre luy mesmes souuenu, sans que ie luy aye remis en memoire.

---

## CHAPITRE XXIV.

**V**N soldat des vieilles bandes de Iules Cesar, vn peu plus violent à l'encontre de ses voyns que de raison . . . estant accusé deuant luy, & cognoissant qu'il auoit tort : Vous souvient-il, Empereur ( dit-il ) que vous vous tordistes le pied en Espagne pres la ville de Sutrone ? Quand Cesar luy eut dit qu'il en auoit bonne souuenance . . . l'autre luy dit : Vous souvient-il que, vous voulant asseoir ( le Soleil estant fort chaud ) sous vn certain arbre , lequel n'estoit gueres ombreux , & aussi que le lieu estoit fort aspre & rude , & auquel entre tous les hauts rochers d'al'entour ce seul arbre estoit, vn de vos soldats espendit dessus la terre son manteau, pour vous asseoir dessus ? Auquel respondant Cesar, luy dit, Pourquoi ne m'en souuendrois-je ? Car ie euiday mourir de soif : & parce que i'estois empesché, de sorte que ie ne pouuois aller à vne fontaine qui estoit pres de là, i'estois sur le point d'y grymper avec les mains : mais vn de mes soldats , homme vaillant & hardy, m'apporta de l'eau en son motron. Pourrez-vous ( dit l'autre ) ô Empereur, reconnoistre le personnage, ou son

N. 1. armes

## 294 LES BIEN-FAITS

armer? Cesar luy respondit, que, quant au heaume, il ne le pouuoit pas cognoistre, mais trop bien l'homme: & adiousta, estant tout courroucé: le pense que, par ton beau parler tu me veux faire icy quelque compte, & me faire souuenir du passé. Or n'es tu pas cestuy-là. A bon droit ( dit-il ) vous ne me cognoissez pas, Cesar. Car quand cela aduint, i'estois entier de mes membres. Quelque temps apres vn œil me fut creué au siege de Mandé, & quelques os tirez de la teste. Et quant au heaume, ie pense que, quand vous le verriez, vous le recognoistriez bien. Car il fut couppe presque en deux, d'vn coup d'espée, par vn Espagnol. Cesar alors commanda qu'on ne luy fit aucun empeschement, & donna à ce bon soldat les champs & le chemin, qui auoit esté cause, que luy & son voisin estoient entrez en procès.

---

## CHAPITRE XXV.

**Q**ue diras-tu donc? cestuy cy ne deuoit il point repeter le bien-fait à son Empereur, la memoire duquel, par la multitude des affaires qu'il auoit, estoit confuse: & lequel, pour la grande fortune qu'il auoit, & parce qu'il pensoit à bien disposer & ordonner les exercices, ne le permettoit de pouuoir tourner à tous ses soldats l'un apres l'autre?

l'autre ? Cela n'est pas repeter vn bien-fait, mais c'est, estant mis en bon lieu & appresté, le reprendre. Si faut-il toutesfois estendre la main pour le reprendre. Pour conclusion, je repeteray le bien fait, entant que la necessité me contraindra de ce faire, ou pour raison de celui, à qui ie le redemanderay. Comme quelque personnage de prime entrée de sa harangue, dit à Tybere Cesar, auant qu'il eust mis en auant les marques & indices de leur ancienne familiarité, Vous souuient-il point ? Tybere luy respondit en ceste sorte : Il ne me souuient pas de ce que j'ay esté. Jusques à quand doit estre repeté de cestuy cy vn bien fait ? Je te respons, qu'une oubliance luy eust esté meilleure. Il desdaignoit recognoistre ses amis & compagnons, & vouloit qu'on ne print garde seulement qu'à sa presente fortune, & à la prosperité, en laquelle il estoit. Il auoit pour informateur son ancien amy. Il faut plustost repeter en temps & lieu vn bienfait, que le demander. Il conuient vler d'une moderation, & arrempance de paroles, afin que l'ingrat, mesmes ne le puisse dissimuler. Si nous viuions entre les sages, il faudroit se taire, & auoir patience : toutesfois il seroit meilleur de declarer pareillement aux sages, ce que requiert l'estat de nos affaires. Nous prions Dieu qui a la cognoissance de toutes choses : & toutesfois les vœux, prieres & supplications, que nous luy faisons,

n'imperrent point ce, que nous luy demandons, mais seulement en le priant, on luy rafraeschit le souuenir. De là vient que Homere introduit des prestres, comme luy estans assignez pour officiers, lesquels doiaent estre en toute deuotion honorez & reuerrez, à fin que par leur moyen nous obtenions de luy ce, que nous luy demandons. De vouloir & pouuoir estre admonesté, est la seconde vertu, attendu que c'est la première de bien-faire de soy-mesme, sans qu'on en face souuenir. Il faut doucement manier la bride à vn esprit, & la tourner non rudement de çà & de là : car pour peu de chose est esmeu & induit vn esprit, qui se peut bien regir & gouverner par soy mesmes: auquel approché ceux, qui ests aduertis, viennent au bon themin. Ceux là ont besoin d'vn Capitaine ou guide, lequel il ne leur faut pas oster. Combien que les yeux soyent fermez, toutesfois en eux demeure la pointe & viuacité de la veüe, ores qu'ils ne voyent point : lesquels la lumiere de Dieu mise en elle appelle & conduit à faire leur deuoir & ministeres. Les instrumens cessent, si l'ouurier ne les met en besongne. Il n'y a faute de bonne volonté aux esprits : mais elle se rend paresseuse tantost par delices & nonchallances, tantost par ignorance & faute de sçauoir son office. Nous la deuous rendre utile, & ne la delaisser en son vice pour courroux quelconque : ains faire à la façon des maistres d'escole, qui endurent patiemment les

fautes.

fautes de la memoire caduque des enfans, lesquels ils enseignent. Car tout ainsi qu'en ramenteuât à leurs disciples vn mot ou deux de leur leçon, ils leur raffreschissent la memoire, si bien qu'ils se souuiennent de tout le reste: ainsi deuous nous faire, pour rendre les hommes recognoissans des biens, que nous leur auons fait.

*Fin du cinquiesme liure.*



LIVRE VI.

DES BIEN-FAITS  
DE SENEQUE.

CHAPITRE I.

 L y a quelques choses (amy Liberal, homme le meilleur du monde) qui se proposent pour exercer l'esprit, & qui ne viennent jamais en vſage, ny  
 nap.

n'apportent aucun profit à la vie humaine. Il y en a quelques vnes, qui apportent plaisir, pendant qu'on les cherche: & estans trouuées, profit & vtilité. Je te feray l'ouuerture de routes. Quant à toy, ainsi que tu verras estre bon à faire, commande qu'on les parface, ou qu'elles soyent mises en auant & introduites tant seulement pour monstre. Et aussi si tu commandes à celles cy de saillir incontinent, par ce moyen on en tirera quelque profit. Car aussi, ce, qui est superflu d'apprendre, profite de cognoistre. Je dependray donc de ton visage, & m'assubiectiray à ta volonté selon qu'elle me suadera: ie dependray quelques choses plus longuement: les autres i'enuoyeray dehors, & chasseray incontinent.

---

## CHAPITRE II.

**I**L a esté proposé auparauant, si un bien-fait se peut oster par force & rair. Il y en a aucuns, qui nyent que cela se puisse faire. Et c'est pource que le bien fait n'est pas la chose mesme, mais l'action d'icelle. Tout ainsi comme autre chose est le navigateur, & autre chose est la nauigation: & combien

qde

que la personne malade ne soit sans maladie, si est-ce que ce n'est pas tout vn, que le malade & la maladie: Aussi est-ce autre chose, qu'un bien-fais, & autre, ce que par le bien-fait d'autruy paruient à chacun de nous. Le bien-fait est vne chose incorporelle, & par ce moyen il ne peut-estre changé, ny estre fait vain. La matiere peut-estre transportée çà & là, & pour changer de maistre & de seigneur. Parquoy quand tu l'ostes par violence à celuy à qui tu l'as donné, nature ne peut reuoquer ce qu'elle a donné. Elle interrompt & discontinuë ses bien-faits, mais elle ne fait pas qu'ils ne soyent faits. Celuy, qui meurt, a autresfois vesçu: celuy, qui a perdu les yeux, a autresfois veu. Il se peut faire, que les choses, qui ont esté à nous, ne le soyent plus: mais il ne se peut faire, qu'elles n'ayent esté nostres. La plus certaine & assurée partie du bien-fait, est celle, qui a esté faite. Il est vray, qu'il aduient souuentefois, quelque chose qui nous garde de iouyr long-temps du bien-fait: mais ce neantmoins le plaisir & bien-fait est stable, demeure tousiours, & ne s'oste jamais. Nature ne peut (encores qu'en cela elle employast toutes ses forces) retourner arriere, ny reculer, ny faire que ce, qui est fait, n'aye esté fait. Vne maison, vn argent, vn seruiteur, & tout cela d'où descend le nom du bien-fait, se peut oster par force & violence.

ce : mais le bien fait est stable & immobile. Il n'y a aucune puissance qui puisse faire que cestuy-cy n'aye fait plaisir, & que cestuy-là ne l'aye receu.

### CHAPITRE III.

**I**L me semble que Marc-Anroyne ( voyant, que la fortune passe, & le depart de luy, & que rien ne luy est delaisié, fors que la puissance de s'occire, & mesme si soudain ) s'escrie fort bien, en Rabiric le poëte, en cette sorte : J'ay maintenant tout ce que j'ay donné. O combien eust il peu auoit s'il eust voulu ? Ce sont icy les certaines & assurées richesses ) en quelque sorte & maniere, que la mutable fortune tourne sa rouë ) qui demeureront toujours en vn mesme estat, sans aucune mutation : lesquelles, d'autant qu'elles seront plus grandes & amples, auront moins d'ennie. Pourquoi donc les espargnes re, comme si elles estoient proprement tiennes ? Tu n'en es que le procureur. Toutes ces choses, qui vous rendent superbes & orgueilleux, plus qu'il n'appartient aux hommes, en mettant en oubly vostre fragilité, ne sont point vostres. Toutes ces choses, que vous gardez avec armes & portes de fer, murailles & barrières : toutes ces choses, que vous avez acquises par l'effusion du sang d'autrui, & defendez.

fendez par le vostre propre : pour lesquelles vous mettez si grande armée sur mer, pour la teindre du sang humain : pour lesquelles vous ruinez & brisez les villes, ignorans combien de daids fortune dresse contre les aduersaires : pour lesquelles finalement les confederations & alliances d'affinité, d'amitié, & compagnie, ont esté tant de fois rompues entre deux contendans ( car il y en a eu deux au monde, qui se debattoyent à qui il seroit ) ces choses ( dy-ie ) ne sont pas vostres, ains les auez, comme vn depost, pout de main en main se departir de vous, & s'en aller à vn autre maistre : lesquelles ou l'ennemy occupera, ou quelque autre successeur, qui aura semblable vouloir que vous. Demandes tu comment tu feras tiennes ces choses ? En les donnant. Prends donc garde à tes affaires en telle sorte & certitude, qu'elles ne te puissent estre ostées : & par ce moyen tu les feras non seulement plus honorables, mais beaucoup plus seures. Ce, que tu admires, & pourquoy tu penses estre riche & puissant, tout le temps que tu le possedes, gist sous le nom d'une sordide auarice. Tu as maison, tu as seruiteurs, tu as argent : quand tu as tout donné, cela est vn bien fait.

## CHAPITRE IV.

**T**V confesses (dira quelqu'un) que nous ne sommes pas tenus aucunesfois de faire plaisir à celuy, duquel nous l'avons receu: c'est donc, à dire, qu'on le luy a osté par force. Je te respons, qu'il y a plusieurs choses, pour lesquelles nous nous deportons de rendre le plaisir, non pource qu'il est osté, mais parce qu'il est corrompu. Quelqu'un m'a deffendu en jugement, estant accusé: mais puis apres il a prins ma femme à force, & l'a violée. Il ne m'a pas osté son bien-fait, mais opposant pareille iniure, il m'a delivré de ce, dont ie luy estois tenu. Et si m'a en cela beaucoup plus offensé, qu'il ne m'a fait de profit auparavant. Non seulement en cela s'esteinct la grace, mais aussi se fait par ce moyen, que ie me puis à bon droit venger, & complaindre de luy, quand à la comparaison du plaisir, l'iniure est beaucoup plus grande que le bien-fait, lequel ne s'oste point, mais seulement se lie & contraint. Dy moy un peu, ne trouve on pas certains peres si meschans & tant abominables, que la loy, tant humaine que divine, ne permet qu'on les hante? Diras-tu par cela, qu'ils ayent osté le plaisir, qu'ils ont fait à leurs enfans? Certes non: mais tu diras

bien,

bien, que leur meschante vie & conuersation, laquelle s'est apres ensuyue, a osté l'estime & reputation du premier deuoir. Vn bien-fait ne s'oste point, mais seulement la grace du bien-fait: & par cela aduient, non que ie ne l'aye, mais que ie ne doie point. Comme si quelqu'un m'auoit presté de l'argent, & puis apres il eust mis le feu en ma maison, en cela sa creance a esté recompensée avec mon dommage: & encores que ie ne le luy aye rendu, si est-ce que ie ne le luy dois pas. Le semblable est de quelqu'un, lequel m'aura fait courtoisie & liberalité, mais puis apres il a vsé enuers moy souuentefois d'orgueil, d'atroces iniures, & cruauté. Il m'a mis, en ce faisant, en ma liborté de ne luy estre obligé non plus que si ie n'eusse rien receu de luy: pource qu'il a fait effort & violence à ses bien-faits. Vne personne, qui a foulé aux pieds les blez de son maistre, estans encores en terre, & coupé tous les arbres, ne le tient pas obligé, combien que le contract de son bail à ferme soit encor en son entier: non, pour ce qu'iceluy maistre l'aye payé de ce, qui entre eux auoit esté accordé & conuenu: mais pource qu'il l'a empesché qu'il ne l'a sceu payer. Il aduient souuentefois, qu'un creancier est condamné enuers son debiteur, si par un autre compte est deu au debiteur plus grande somme, que n'est celle, que le creancier demande. Un iuge, qui est assis

pou

pour iuger entre vn debiteur & son credit-  
 teur, ne dit pas seulement. Tu luy as presté  
 de l'argent. Que dit-il donc ? Il dit : Tu as  
 emmedé son bestail, tu as tué son seruiteur,  
 tu retiens l'argent, qui n'est pas tien. Par ce  
 moyen ( le tout compté & rabbattu ) toy, qui  
 estois venu comme creditur, t'en retourne-  
 ras debiteur. La raison aussi fait comparai-  
 son entre les bien-faits & les iniures. Souuē-  
 tesfois le bien fait demeure, & n'est pas deu,  
 si celuy, qui l'a fait, s'en est repenty, & s'est  
 estimé miserable pour l'auoir fait: s'il a souf-  
 piré lors qu'il le faisoit, s'il s'est refrogné,  
 s'il a creu le perdre, & non, le donner: s'il l'a  
 fait pour son profit, ou du moins il ne l'a pas  
 fait pour le mien: s'il ne s'est gardé de dire  
 outrage, se moquer, se glorifier, & se venter  
 par tout, en faisant son don amer & fascheux.  
 Le bien-fait demeure doncques, com-  
 bien qu'il ne soit pas deu. Comme de quel-  
 que argent, duquel on n'en fait pas droit  
 aux creanciers: est deu, encore qu'il ne s'e-  
 xige point.

---

## CHAPITRE V.

**T**V m'as fait vn plaisir, puis apres vne in-  
 iure: grace est deuë au bien-fait, & ven-  
 geance à l'iniure. Par ce moyen il se fait, que  
 ie ne suis obligé à luy rendre chose aucune,  
 & luy

& luy semblablement ne doit endurer aucune peine : l'un absout l'autre. Quand nous disons : le luy ay rendu le plaisir qu'il m'a fait : nous ne disons pas, que nous auons rendu ce, qu'auons receu : mais nous disons, que nous en auons rendu vn autre pour cestuy-là. Car c'est donner vne chose pour vne autre. Peut on donc ( diras tu ) rendre vne chose pour l'autre en eschange ? Pourquoi non ? Veux qu'en toute solution & payement, on ne rend pas la mesme, mais on en rend autant : d'cù vient que nous disons auoir rendu l'argent qu'on nous a presté, encorres que nous ayons rendu de l'or, encorres que nuls deniers n'y soyent entreuenus, mais que nous les faisons payer à vne tierce personne, en assignant à nostre creditur. quelqu'un de nos debiteurs : & par ce moyen se fait le payement avec paroles, sans aucun argent ny monnoye. Il me semble que tu me dis : Tu perds ta peyre : Car que m'appartient il de sçauoir, si ce, qui n'est pas deu, demeure, ou non ? Ce sont icy. les subtilitez & resueries des Jurisconsultes, qui nyent qu'un heritage puisse estre acquis pour en vser, mais trop bien ce qui est en l'heritage : Comme si l'heritage estoit autre chose, que ce, qui est en l'heritage. Mais distingue moy cela plustost, qui peut appartenir à nostre propos : à sçauoir, quand vn mesme homme m'a fait vn plaisir, puis apres vne iniure, si ie suis tenu luy rendre le plaisir, & me venger, ce neantmoins de luy, &

comme

comme satisfaire à deux debtes separément : ou bien, si ie dois contribuer, & compenser l'vn pour l'autre, & estre content de m'accorder que le bien-fait soit effacé pour l'iniure, & l'iniure pour le bien-fait ? Car ie voy que cela se pratique en la Cour de Parlement : quât à ce, que vous autres obseruez en vostre escole, ie vous en laisse faire. A la Cour les actions sont diuerses: car pour mesme cause, que ie feray cōuenir ma partie aduerse, ie seray aussi poursuiuy : autrement, tout pache & accord seroient confondus & meslez. Si quelqu'un m'a baillé quelque argent en garde & puis apres me l'a desrobbé: ie l'accuseray de larcin, & le feray conuenir: & luy, me fera aussi ad'ourner pour luy rendre l'argent, qu'il m'a baillé en garde.

---

## CHAPITRE VI.

**L**Es exemples, que tu me proposes ( amy Liberal ) sont compris sous certaines loix, lesquelles il faut suyure de necessité. Vne loy ne se mesle ny trouble avec vne autre. Chacune a sa propre action, tant le depost, que le larcin. Vn bien-fait n'est subiect à pas vne loy, il vse de moy qui en suis l'arbitre : il m'est libre de faire comparaison entre ceux qui m'ont fait profit, lequel des deux m'en a le plus fait ; ou entre ceux qui m'ont fait

fait tort, lequel m'a plus endommagé : & alors iuger s'il m'est plus deu, que ie ne dois. Mais quant aux loix, rien n'est en nostre puissance : il faut aller la part, où nous sommes menez. Mais vn bien-fait est entierement en ma puissance. Parquoy ie le iuge, ainsi qu'il me plaist : ie n'y separe rien, ie n'y deuiſe rien, ie remets à la discretion d'vn mesme iuge, tant les iniures, que les bien-faits. Autrement, ce seroit tout autant, que si tu me commandois d'aymer & hays en vn mesme temps, ou de faire complainte & remercier ensemble : chose, qui n'est point receüe en nature. Plustost faisant comparaison d'vn bien-fait & d'vne iniure ensemble, ie verray aussi si ie reste debiteur d'aucune chose. Tout ainsi que si quelqu'vn imprime & escriit d'autres vers au dessus de ceux, que i'ay desſus escriis il n'oste point les premiers, mais les cache seulement : aussi vn bien-fait suruenant, ne souffre point qu'vne iniure apparoiſſe.

---

## CHAPIT. VII.

**T**A face, à laquelle me suis baillé pour teste d'elle regy & gouverné, se ridde & sefrongne, comme si ie sortois par trop loing des limites. Tu me sembles dire :

*Tey,*

*Tuy, qui m'estois propice & favorable.  
Où s'en vas tu ? Ta course secontable  
Adresse icy : & prens nostre riuage  
En son amour.*

Ce que ie fais tant que ie puis. Parquoy si tu penses qu'ayons à ce propos satisfaire, passons à l'autre : à sçauoir, si en aucune chose nous sommes tenus & obligez à ceux, qui nous ont fait plaisir, ou par contraincte, ou cõtre leur vouloir. I'eusse peu dire cette question plus apertement, si non que la proposition deuoit estre plus confuse à fin que la distinction, laquelle incontinant s'est ensuyuie, demonstre laquelle des deux choses nous demandons : desquelles la premiere est, à sçauoir, si nous ne sommes point obligez à celuy, qui nous a fait plaisir contre sa volonté : la seconde, si nous sommes tenus à celuy, qui nous le fait à son desceu. Or ie dy que nous ne sommes point obligez à celuy qui nous a fait plaisir par contrainte, & malgré soy : chose, qui est tant claire, qu'elle n'a besoin d'aucune preuue. Et s'explique cette question aysement, & si aucune autre y en a semblable à cette-cy, qui se puisse mouuoir, pourueu que nous pensions cecy diligemment en nostre esprit : à sçauoir, qu'aucune chose ne peut estre appellée bien-fait, sinon celle, qu'on auoit vouloir de nous donner auant qu'on nous la donnast : en apres, qu'on a don-  
née

née amyablement, en esperance de nous faire profit & vtilité. De là vient que ne sçauons gré ny grace aux fleues, combien qu'ils soustiennent & portent de toutes parts les basteaux & nauires, & coulent avec larges & perpetuels canals, en nous donnant la commodité de transporter les marchandises d'un pays en autre: ny mesmes de ce qu'ils sont abondās en toutes sortes de poissons, lesquels ils nous fournissent: ny de ce qu'ils arrosent & engraisent les terres voisines. Et n'y a aucun, qui se iuge estre tenu d'aymer le Nil, non plus qu'il iuge ne se deuoir hayr, quand il est deuenu gros, ou s'il a trop peu tardé à se defensier. Le vent pareillement ne nous fait point plaisir, encores qu'il souffle doucement, & nous soit fauorable: ny la viande, encores qu'elle soit vtile & profitable. Parquoy celuy, qui me veut faire vn plaisir, ne doit tant seulement m'aider ( s'il veut que ce soit vn bien-fait ) mais aussi doit auoir le vouloir de m'ayder & profiter. De là vient, qu'on n'est pareillement tenu ny obligé aux bestes brutes: encores qu'il y en aye eu plusieurs, que la viffesse du cheual a deliuré du danger de mort. Ny aux arbres semblablement: combien qu'il y en aye plusieurs, que l'ombrage & opacité des rameaux a couuert, estans trauallez de la vehemente chaleur du Soleil. Quelle difference y a - il entre celuy, qui m'ayde, & n'en sçait rien toutesfois, & celuy, qui ne le peut sçauoir, veu que l'un ny l'autre

O n'ont

n'ont point eu le vouloir ? Quelle difference y a-il, que tu vueilles, que ie sois tenu & obligé à vn nauire, au chariot, à la lance : ou à celuy, qui n'a point plus de vouloir de me faire bien & plaisir, que ces choses, mais casuellement & fortuitement me profite ?

## CHAPITRE VIII.

**I**L est bien possible, que quelqu'un reçoive plaisir, n'en sçachant rien : mais il est impossible qu'aucun fasse plaisir, sans que celuy, qui le fait, le sçache. Tout ainsi que les choses fortuites guerissent plusieurs, qui pourtant ne sont pas remedes : comme d'estre tombé dans vne riviere au temps de grande froidure, a esté quelquefois cause de santé & guerison à celuy, qui y est cheut : & tout ainsi qu'à coups de fouët on a fait passer la fièvre quarte à quelques vns : & vne peur soudaine, en destournant l'esprit en autre cure & sollicitude, a fait passer la melancholie & soucy de quelques heures suspectes : ce neantmoins il n'y a rien de tout cecy, salutaire, encorés qu'ils portent santé : Aussi y a-il quelques vns, qui nous font profit lors qu'ils ne le vueillent pas, & qui plus est, parce qu'ils ne le vueillent pas : ausquels tous-  
desfois nous ne sommes teus, & obligez.  
Que

Que dirons nous de ceux , lesquels ayans mauuais vouloir contre nous , & desir de nous nuire , fortune a conuertie en bien leur meschant & damnable vouloir , & a fait en sorte qu'ils nous ont aydé ? Estimes tu que ie doie estre tenu à celuy , lequel , ayant vouloir de me toucher , a frappé vn mien ennemy , & par lequel ( s'il ne m'eust failly ) i'eusse esté blessé ? Il aduient souuentefois que , tandis qu'un tien ennemy se pariure faussement en public , soy luy est adioustée , & fait par ce moyen , que la deposition des tesmoins ( encores qu'elle fust vraye ) n'est point creué : d'où vient que l'accusé ( estant presque destruiet par son aduerse partie ) soit plaint de nous , l'estimans digne de compassion. Il y en a aucuns , lesquels , estans opprimez par la puissance & grande autorité de quelques grands personnages ont esté deliurez , parce que les iuges , voyans la grande faueur qu'auoyent ceux-cy , ne les ont point voulu condamner , de peur qu'on estimat qu'ils le fissent par faueur , combien que d'autres ( selon le droict de la cause ) les eussent condamnez. Si est-ce qu'encores qu'ils m'ayent aydé , ie ne diray point qu'ils m'ayent profité : parce que l'on demande iusques où le dard a esté ietté , non , iusques où il est paruenu. Et de fait aussi non l'euenement , mais la volonté , fait distinction du bien-fait avec l'injure. Quand ma partie aduerse dit au

contraire de moy, & par vn orgueil & outrecuidance offence le iuge, & sans égard ny consideration recuse vn tesmoin, il fait bonne ma cause. Je ne m'enquiers point s'il a erré en son iugement pour moy, parce qu'il en vouloit contre moy.

## CHAPITRE IX.

C'Est chose certaine, que, pour estre reconnuissant, ie dois faire le semblable, que doit vouloir celuy, qui m'a fait plaisir: Car qui a-il plus inique que l'homme, qui a en hayne celuy, lequel en vne grande presse & assemblée l'a pressé, où renuersé, ou poussé la part qu'il ne vouloit pas? Or est la chose en tel estat, qu'elle fait, que cestuy ne peut ny ne doit se courroucer ( combien qu'à la verité il aye receu iniure ) pource que celuy, qui l'a poussé, ne sçauoit pas qu'il faisoit. La semblable raison fait, que cestuy-cy ne m'a point fait de plaisir, ny cestuy d'outrage. Il n'y a autre chose, qui face, que quelq: vn te soit amy, ou ennemy, sinon la volonté. Combien y en a-il, de qui la guerre a esté cause de liberté? Combien y en a-il pareillement, qui, estans contrains par leur aduerses parties de comparoir en iugement, ont par ce moyen euité que leur maison, qui cependant vint à cheoir, ne tombast sur eux? *Quelques vns*  
ont

ont eschappé d'estre prins par les escumeurs & coursairez de mer, par le moyen du naufrage. Et toutesfois nous ne leur sommes pas tenus pour cela : car les euenemens fortuis sont hors du sens du plaisir. Ioinct que nous auons esté tourmentez & arrestez d'un costé par nostre partie aduerse, en mesme temps que nous auons eschappé vn danger. Ce n'est pas vn bien-fair, si il ne vient de bon cœur, & si celuy, qui le fait, ne cognoit qu'il le fait. Quelqu'un m'a aydé n'en sçachant rien : par cela ie ne luy suis tenu en aucune chose. L'autre m'a profité, en me voulant nuire. L'imiteray-ie?

---

## CHAPITRE X.

**R**etournons au premier propos. Pour rendre le plaisir à quelqu'un, tu veux que ie face quelque chose. Mais cestuy-là, pour me faire plaisir, n'a rien fait. Et afin que retournions à l'autre point, tu veux que ie rende graces de bon vouloir à vn homme, duquel malgré luy i'ay receu quelque chose. Car que diray ie du tiers, qui, me voulant faire iniure, par ignorance m'a fait plaisir? Pour vouloir que ie te soy obligé, c'est peu de chose, & ne suffit pas que tu ayes eu volonté de me faire plaisir, parce que la seule volôité ne fait point vn bien-fair. D'auantage, cela ne s'appelle

pelle pas bien fait , qui par cas fortuit vient de toy , sans ton bon vouloir : de sorte que, si tu veux que ie te sois tenu & obligé , il est besoin non seulement que tu me faces plaisir, mais aussi que tu le faces en intention de me vouloir ayder & faire plaisir.

---

## CHAPITRE XI.

**C**leanthes vse de tel exemple. J'ay enuoyé, dit il, deux seruiteurs à l'Academie, pour chercher & appeller Platon. L'vn l'a cherché par tout le pourmenoir, & a couru par tous les autres lieux où il estoit le trouuer : & ce fait, est retourné en la maison non moins las, que frustré de ses peines. L'autre s'est arresté à quelque basteleur, où il s'est amusé à deuiser avec d'autres. A la fin il trouue Platon, qui par cas fortuit passoit par là, sans le chercher. En cela ( dit-il ) nous deuons louer le premier seruiteur, lequel a fait tout ce, qui luy a esté possible : & chastier l'autre, qui en sa lascheté & paresse a esté heureux. La volonté est celle, qui donne & departit les bien-faits, & fait que nous sommes tenus de les rendre : à laquelle voy quelles conditions sont requises, afin que quelqu'vn nous demeure redevable. Il ne suffit l'auoir voulu, s'il ne m'a aidé : ny m'auoir aidé,

aidé, s'il ne l'a voulu. Pource imagine que  
 quelqu'un m'aye voulu faire vn present, mais  
 il ne l'a pas fait. J'ay bien son vouloir, mais  
 ie n'ay pas le present. Car de fait en vn pre-  
 sent sont requises deux choses, sçauoir est,  
 que ie l'aye receu, & que tu me l'ayes voulu  
 donner: qui sont, le vouloir, & l'effet.  
 Tout ainsi que ie ne suis en rien tenu, à  
 celuy, qui m'a voulu prêter argent, & ne  
 me l'a presté: aussi suis ie seulement amy,  
 & non obligé, à celuy, qui m'a voulu faire  
 plaisir, & ne l'a peu faire. Et pour cette oc-  
 casion ie voudrois faire quelque chose pour  
 luy, d'autant qu'il a eu bon vouloir de me  
 faire le semblable. Au demeurant, si i'ay la  
 fortune douce & fauorable, & que ie luy face  
 quelque honnesteté, ie luy auray fait plaisir,  
 non pas que ie luy aye rendu la pareille.  
 Quant à luy, il aura à me rendre la pareille:  
 & par ce moyen i'auray esté le premier, qui  
 luy auray bien-fait.

---

## CHAPITRE XII.

**J'**Entens maintenant ce, que tu veux  
 proposer: il n'a ia besoin que tu le  
 dis, ton visage parle assez. Si quelqu'un  
 nous a fait profit pour l'amour de soy, tu  
 me demandes si l'on est tenu & obligé à luy  
 de quelque chose. Pource que ie t'entens

souuent complaindre, qu'il y a des hommes, qui, se faisans plaisir à eux mesmes, le mettent au compte des autres. A quoy ie te respondray, amy Liberal, mais premierement ie diuiseray cette petite question, & separeray la chose equitable de l'inique & iniuste. Car il y a grande difference, si quelqu'un nous fait plaisir pour l'amour de soy, ou de nous, ou pour l'amour de soy & de nous ensemble. Celuy, qui regarde du tout à soy, & en se faisant plaisir nous fait profit, pource qu'autrement il ne peut faire le sien: est ny plus ny moins enuers moy, que celuy, qui pouruoit au fourrage & pasture d'esté & d'hyuer, pour son bestail: & que celuy, qui nourrit bien ses prisonniers & esclaves, afin de les vendre d'auantage: & du boucher, qui engresse & frotte bien ses bœufs, afin d'exercer en cela mieux son fait de marchandise, pour puis apres en nourrir & mieux entretenir sa famille. La negociation & traffique (comme dit Cleanthes) est bien reculée du bien-fait.

---

## CHAPITRE XIII.

**I**E ne suis point aussi tant inique, que ie ne vueille estre en rien obligé à celuy qui, m'ayant fait profit, se l'est quant & quant fait à soy-mesmes. Car ie ne veux que luy, sans auoir aucun égard à son profit, me face plaisir:

plaisir: mais ie desire aussi, que le bien & plaisir, qui m'aura esté fait, face autant ou plus de profit à celuy, qui me l'a fait, qu'à moy-mesme: pourueu que celuy, qui me l'a fait, aye eu égard à tous deux en le faisant, & qu'il aye fait diuision entre luy & moy, encores qu'il possède la plus grande part du bien & plaisir qu'il m'a fait. Moyennant qu'il m'aye admis & receu en la compagnie, & qu'il aye pensé à moy: ie ne serois pasingrat seulement, mais aussi iniuste, si ie ne me resiouyssois quand quelqu'un, me faisant plaisir, fait pareillement son profit. C'est vne grande malignité, de n'appeller vn bien-fait, sinon ce, qui apporte quelque perte ou dommage à celuy, qui le fait. Ie respondray autrement à celuy, qui seulement fait vn bien & plaisir, pour l'amour de soy-mesme, & n'a égard qu'à son profit particulier. Pourquoi diras-tu m'auoir profité plustost, que moy à toy? Pose le cas ( me dira quelqu'un ) que ie ne puisse autrement obtenir vn office ou magistrat, si ie n'ay auparauant racheté dix citoyens d'un grand nombre, qui sont detenus prisonniers: ne me seras-tu point atténué, quand ie t'auray deliuré de ta captiuité? Si est-ce que ie fais cela pour l'amour de moy. A quoy ie respondray: Vray est, que tu fais en partie cecy pour l'amour de toy, en partie aussi pour l'amour de moy. Tu le fais pour toy, quand tu me rachetes, pource que pour auoir l'office il te conuient racheter dix indifferemment: qui

est cause que ie te suis obligé, non pource que tu me rachettes, mais en ce, que tu me choisiss entre les autres : car tu pouvois obtenir le mesme , par la deliurance d'un autre. En cela ie te suis redevable, pource que tu communiques ton profit & vtilité avec la mienne , & me reçois en part au benefice , lequel par ce moyen, doit aider à deux. Pource que tu me preferes à beaucoup d'autres , tu fais tout cecy pour moy. Parquoy si, pour racheter dix captifs, tu dois estre fait Preteur , & que nous ne fussions seulement que dix captifs , nul d'entre nous seroit ton obligé, pour autant que tu n'aurois moyen de dire à aucun de nous : le fais cecy pour l'amour de toy , non pour mon profit & vtilité. Je ne suis point mauuais interprete du bien - fait, ny ne desire point qu'à moy seulement il soit fait, mais à toy pareillement.

---

## CHAPITRE XIV.

**Q**Voy donc? ( dira-on ) si i'eusse fait mettre vos noms au sort , & le tien eust esté du nombre de ceux , qui deuoient estre deliurez , ne serois-tu pas obligé à moy ? Oüy certes, mais bien peu. Je te diray pourquoy. Tu fais quelque chose en faueur de moy, en ce que tu mets mon nom au sort , afin que ie sois en hazard d'estre deliuré : mais de

de ce que le sort est tombé sur mon nom, ie suis tenu à fortune : à toy, de ce que mon nom a esté mis au sort, lequel sans toy ne fust venu sur moy. Tu m'as donné accès à ton bien-fait, duquel i'en dois la plus grand part à fortune : mais ie te dois cela, c'est, que par ton moyen, i'ay peu deuoir à fortune. Je laisseray ceux-là du tout, & n'entendray aucun compte, qui ne font plaisir ny bien-fait, que pour esperance de gagner : pource que celuy, qui donne, ne regarde point à qui il fait le plaisir, mais celuy, de qui il en doit recevoir plus de profit en le faisant, & lequel de routes parts retourne en soy-mesme. Quelqu'un m'a vendu du blé, sans l'achet duquel ie ne pouuois viure : si est-ce que, pour l'auoir acheté, ie ne luy dois point mal. Je ne fais estime combien cela estoit necessaire, sans quoy ie n'eusse sceu viure : mais combien est mal agreable & desplaisant ce, que ie n'eusse eu, si ie ne l'eusse acheté. Quand le marchand fait amener du blé au marché, il ne pense pas à combien de gens il aydera, mais combien il y gagnera. Parquoy ie ne luy dois point estre tenu ny obligé, de ce que j'achetteray.

## CHAPITRE XV.

**E**N cette maniere, dira quelqu'un, tu soustiendras que tu n'es point tenu au medecin qui t'a guery, que bien peu: ny au precepteur, qui t'aura enseigné: parce que tu leur as baillé quelque argent. Toutesfois assurez toy que tu dois tenir telles personnes plus cheres, & en plus grande reuerence, que nulles autres. A l'encontre de cecy on respond, qu'il y a quelques choses, lesquelles sont en plus grand prix, que l'on ne les achette. Tu achettes du medecin vne chose inestimable, qui est la vie, & bonne santé: & du precepteur les bons arts, les estudes liberaux, & l'ornement de l'esprit. Par ce moyen on ne paye pas le prix de telles choses, ains seulement le salaire de leur peine & labeur: pource qu'ils te seruent, & delaisent leurs propres affaires, pour vaquer aux tiennes: & ne reportent point le loyer de leur merite, mais de leur occupation. Nous pouons dire cecy autement, & avec plus grande verité: ce que ie feray tout aussi-tost que i'auray monstré par argumens, comment cela se peut refuter.

## CHAPITRE XVI.

**I**L y a quelques choses, me dira quelqu'un, qui sont de plus grande valeur & estime, qu'elles ne sont vendues: & pour cette cause tu me dois quelque chose d'avantage, ores que pour ce prix tu les ayes acquises. Premièrement, quel interest y a-il de quel pris elles soyent, quand il est convenu entre l'acheteur & le vendeur? Secondement, elles n'ont point esté vendues à leur pris, ains au tien. Elles valent plus (diras tu) qu'elles n'ont esté vendues. Cela va bien: mais elles n'ont peut-estre vendues d'avantage. Et de fait, le pris de chacune chose, est selon le temps & saison. Quand tu auras bien loué ces choses, elles valent autant qu'elles se peuvent vendre. En outre, celuy n'est en rien tenu au vendeur, qui achette à pris raisonnable, encores que ce, qui a esté vendu, soit de plus grande valeur qu'il n'a esté acheté. Cela n'y sert en rien, attendu que la viande ne s'estime point pour son usage, ny pour son effet, ains par la coustume & cours du marché. Quel pris & salaire ordonnes tu à celuy, qui passe les raders, & qui, s'estant estoigné du regard de la terre, tient le droit chemin & preuoit la tempeste future, cependant que tous ceux du nauire, estans sans aucun soucy,

## 322 LES BIEN-FAITS

soucy, se donnent du bon temps : qui commande faire caler les voiles, de ietter l'ancre quand il en est besoin, & vn chacun de se tenir prest pour soutenir la force, & soudaine impetuosité des vents & vagues de la mer ? Si est-ce que la voicture a payé entièrement le prix d'une si grande chose. Combien estimes tu de trouver logis en vn desert ? la retraicte d'une maison en vne grosse pluye ? le baing, ou le feu en vn grand froid ? Toutesfois pour auoir ce petit logis, ie sçay bien combié il me coustera. Quel bien penses tu que nous fait celuy, qui estançonne & appuye nostre maison, quand elle est prest à tomber ? & qui, par vn art incroyable, contregarde vne roche, qui se fend & creuasse de pied en fond ? Si est-ce neantmoins que l'appuy & estayement de ces choses s'entreprennd à faire pour certain & leger prix. Le mur nous contregarde des ennemis, & des subites incurfions des larrons & volleurs. Toutesfois l'ouurier sçait combien il doit gagner par iour, pour faire & eleuer des tours de deffense pour vne seurté publique.

---

### CHAPITRE XVII.

**C**E ne seroit iamais fait, si ie cherchois plus amplement exemples pour par  
ticuliers

iceux faite paroïr , que les grandes choses coustent peu. D'où vient il donc ( diras-tu) que nous sommes obligez à vn medecin , & au precepteur de quelque chose d'auantage , & ne sommes quittes enuers eux , pour leur auoir payé leurs salaires ? Ie le diray. C'est pource que de medecin & de precepteur ils se changent en amis , & nous obligent , non par la doctrine, qu'ils vendent , ains par leur benigne & familiere volonté. Parquoy au medecin , qui ne touche autre chose que la main, & qui me met au rang de ceux , qu'il va visiter , m'ordonnant sans aucune affection les choses qu'il faut faire & eiter , ie ne suis en rien d'auantage obligé , parce qu'il ne m'est pas venu voir & visiter comme amy , mais pour gagner mon argent. Ny n'ay occasion pourquoy ie sois tenu de faire honneur & reuerence au precepteur , pour m'auoir eu au nombre de ses disciples, s'il ne m'a estimé digne d'vn soin propre & peculier : si iamais n'a dressé son intention & volonté enuers moy : & quand il disoit au milieu de tous ce qu'il scauoit , ie ne l'ay pas de luy appris , mais l'ay seulement recueilly. D'où vient donc cela, qu'on est beaucoup tenu à ceux-cy ? Ce n'est pas , que ce, qu'ils ont vendu , soit de plus grande valeur & estime , que nous ne l'auons acheté : mais cela vient , parce qu'ils nous ont fait quelque auantage , plus qu'ils n'estoient tenus faire. Iluy-là a plus fait, qu'il n'appartient

## 324. LES BIEN-FAITS

à vn medecin. Il a eu crainte pour moy, non pas qu'il eust peur qu'on dit qu'il n'estoit pas bon medecin : mais pour le bien & bonne amitié, qu'il me portoit. Il ne s'est pas cōtenté de dire. Il est besoin d'appliquer tel remede: mais luy mesme l'a appliqué. Cependant il m'a tenu compagnie, & a esté soigneux de ma persoane, & m'est venu voir à l'heure plus dangereuse & qu'il auoit plus suspecte. Tout le seruice, qu'il m'a peu faire, il me l'a fait, ny n'en a eu aucun deldain. Il n'a iamais entendu mes pleurs, sans grand soin & pensement. Entre plusieurs, qui demandoient son ayde, il a eu soin de ma santé. Il n'a point vaqué plus de temps aux autres, que quand il n'estoit besoin qu'il fust aupres de moy. Je suis obligé à luy, non comme à vn medecin, mais comme à vn amy. Le precepteur a traouillé, me montrant : outre les choses, qui se disent en commun à ceux, sur lesquels il a commandement, il m'a baillé & enseigné quelque chose d'auantage : en m'enharrant, il a dressé mon naturel, & tantost par louanges il m'a eleué le cœur aux arts & sciences, tantost par admonitions & aduertissemens a osté de moy & a dechassé toute paresse. D'auantage, en mettant (par maniere de dire) la main à mon esprit, qui estoit lourd, tardif, & paresseux, il l'a tiré hors, & n'a malicieusement dispensé son sçauoir enuers moy, afin que plus longtemps on eust affaire de luy, mais il a voulu s'il luy eust esté possible, le mettre tout en

une fois dans ma teste. Je suis ingrat, si ie n'aime un tel homme, & ne le tiens entre les plus chers & fauoris, que i'aye.

---

## CHAPITRE XVIII.

**N**ous auons de costume d'adiouster quelque chose d'auantage ( outre ce, qui a esté promis ) à ceux, qui exercent les arts sordides & mecaniques, quand nous voyons qu'ils se sont plus efforcez de travailler, qu'on n'a ordinairement accoustumé: & au gouuerneur d'un nauire, & à l'ouurier mesmes d'une tres-vtile marchandise, & à celuy, qui se louë à la iournée, nous leur donnons quelque chose plus que n'auons promis. Mais quant es bonnes sciences, qui conseruent, ou qui ornent la vie, celuy, qui ne s'estime estre point obligé & arrenu d'auantage, outre ce, qui est accordé entre luy & celuy, qui les luy a enseignées, est ingrat. Ioint que la tradition de telles estudes, émeut & mesle les esprits des hommes. chose, laquelle estant faite, tant au medecin qu'au precepteur, le prix de leur peine & travail leur est payé, mais celuy de l'esprit leur est encores deu.

---

 CHAPITRE XIX.

**C**omme vne fois Platon eust passé vne ri-  
 uiere en vne barque, & que le passager  
 ne luy eust rien demandé pour le passage :  
 Platon ( estimant que cela luy estoit fait  
 pour l'honneur de luy ) dit, qu'il auoit au-  
 tant à luy d'obligation pour ce plaisir. Quel-  
 que temps apres, comme par mesme dili-  
 gence il en passoit, puis l'un, puis l'autre, sans  
 salaire : Platon dit, que pour ce regard il ne  
 luy estoit desia plus attenu, Car si tu veux,  
 que ie te sois obligé pour le service que tu  
 m'as fait, il t'est besoin non seulement de le  
 me faire, mais aussi de le faire côme à moy.  
 Si tu iettois quelque chose de la fenestre au  
 peuple, tu ne te pourrois plaindre d'aucun.  
 Quoy donc ? ( diras-tu ) ne me doit on rien  
 de cecy ? Ie te payeray avec tous ceux, qui  
 ensemble en sont de debtors,

---

 CHAPITRE XX.

**T**V nyes, ce dira quelqu'un, que ce-  
 luy m'aye fait vn bien & plaisir, qui m'a  
 passé le fleuve du Pau, gracieusement, & sans  
 salaire, te le nye. dira-il Ie ne voudrois tou-  
 teslois

resfols nyer, qu'il n'aye fait quelque bonne chose, mais non pas vn bienfait. Car ce qu'il a fait; ç'a esté pour l'amour de soy, ou pour le moins ce n'a pas esté pour l'amour de moy. Tout le fait de cecy gist en cela, qu'il n'a pas pensé me faire plaisir, mais il l'a pensé faire, ou à la republique, ou à ses voisins, ou à son ambition. & y a pretendu quelque profit & commodité pour cela, autre qu'il ne doit receuoir d'vn chacun en particulier. Que seroit-ce donc, dira-il, si le Prince auoit octroyé le droit de citoyen & bourgeoisie en la ville de Rome, à tous les François, & l'immuniré & franchise d'icelle aux Espagnols ne luy seroient-ils point obligez pour cela? Pourquoi ne luy seroient-ils obligez? Si est-ce, qu'ils y seront tenus, non pas comme d'vn propre bien-fait, mais côme d'une partie du public. Il n'a eu, dira quelqu'un, en cela aucune pensée ny souuenance de moy. En ce temps-là, auquel il faisoit plaisir à tous, il ne m'a pas voulu proprement octroyer le droit de bourgeoisie, ny eu égard à moy. Par ainsi pourquoy serois-ie tenu à cestuy-là, lequel, en faisant ce qu'il fait, ne pense pas à me faire plaisir? Je te respons. Premièrement quand il a pensé de faire profit à tous les François, il a pensé te faire plaisir pareillement: car tu estois François: & il t'a aussi compris, non pour ta recommandation & cognoissance, ains pour la republique. Et par ainsi tu

ne

ne luy deuras pas comme vne chose propre, mais comme vne commune, & vn d'entre le peuple: & ne la payeras pas comme pour toy, mais comme pour le pays.

---

## CHAPITRE XXI.

**S**I quelqu'un preste de l'argent à mon pais, ie ne m'en diray pas son debiteur, ny pour cela confesseray, ny n'aduouërây la debte d'autruy, ou en brigant vn estat & office, ou en estant pleige & respondant: toutesfois, pour le payement de cela ie contribueray ma portion. Ainsi ie aye que ie sois debiteur de ce don, qui est à tous vniuersellement donné. Il a bien certe. donné, mais non pas pour l'amour de moy: & quand tout est dit, il a semblablement donné à moy, mais ne sçachant s'il me le donnoit: i'açoit que ie sçache bien, qu'il me faut payer quelque chose, parce que par vn long circuit cela est aussi paruenû à moy. Il faut que la chose, laquelle m'oblige, soit faite pour moy. En cette sorte (me dira quelqu'un tu n'es en rien tenu à la Lune, ny au Soleil: Car ils ne se mouuent point pour l'amour de toy. Mais comme ainsi soit, qu'ils se mouuent pour la conseruation de l'vniuers, en cela ils se mouuent aussi pour moy. Car ie suis vne partie d'iceluy vniuers. Adiouste maintenant, que nostre condition

&

& celle de l'univers est dissemblable. Car celuy, qui me fait profit, afin qu'il profite à soy-mesme semblablement, ne m'a pas fait plaisir, pource qu'il m'a fait instrument de son utilité & profit. Or le Soleil & la Lune, encores qu'il nous profitent pour l'amour d'eux, si est-ce qu'ils ne nous font pas profit, à celle fin que par nous ils en reçoivent autant. Car que leur pourrions nous donner ?

## CHAPIT. XXII.

**I**E sçauray (me dira quelqu'un) que le Soleil & la Lune nous veulent faire profit, s'ils ont en leur puissance de ne le vouloir. Mais il ne leur est licite ny permis de ne se mouvoir. Pour le faire court, qu'ils s'arrestent, discontinuent, & interrompent leur course, si bon leur semble. Considere en combien de manieres cette opinion se peut refuter par argumens. Ce n'est pas à dire, que celuy, qui ne peut ne vouloir, ait pourtant moins de volonté. C'est donc un grand argument & signe d'une ferme volonté, de ne la pouvoit changer. L'homme de bien ne se peut garder, qu'il ne face ce qu'il fait : car il ne seroit pas homme de bien, s'il ne le faisoit. Parquoy ny l'homme de bien mesme ne fait pas plaisir, pource qu'il fait ce qu'il est tenu

tenu faire, & ne peut faire autrement, qu'il ne face ce qu'il doit faire. D'avantage, il y a grande différence de dire, Il ne peut faire qu'il ne face cela, parce qu'il y est contrainct: ou bien, Il ne peut, qu'il ne le vueille. Car s'il luy est besoin & nécessaire de le faire, ie ne suis point tenu à luy de ce bien-fait, mais à celui, qui le contrainct. S'il est bon & utile de le vouloir, pour autant qu'il n'a rien de meilleur qu'il vueille, il se contrainct luy mesme. Par ainsi ce, que ie ne deurois point comme de celui qui à cela est contrainct, ie le dois à celui, qui se contrainct. Qu'ils cessent de vouloir: me dira quelqu'un. Qu'il te souviene de ce, que ie veux dire en ce lieu. Qui est celui tant insensé, qui nye, que ce ne soit volonté, en laquelle il n'y a nul danger de se deporter & tourner son dessein au contraire: attendu que, au contraire, nul ne doit si iustement vouloir, sinon celui, duquel la volonté est si certaine, qu'elle est éternelle? Dis moy: si celui est dit vouloir, duquel puis apres se change la volonté: pourquoy ne semblera-il que cestuy vueille, en la nature duquel ne tombe point de ne vouloir pas?

---

## CHAPITRE XXIII.

**O**R sus donc ( me diras-tu ) qu'ils resistent, s'ils peuvent. Voicy ce, que tu dis:

Q ue

Que toutes les choses diuisées par grâds interualles, & disposées pour la garde de l'uniuers, delaisent leurs stations : les estoilles, & planettes courent par vne subire confusion les vnes cõtre les autres : & que par ce moyé, la concorde estant rompuë, les choses diuines se ruinent : & que l'ordre du Ciel, lequel se tourne si soudainement, delaisse au milieu du chemin son cours : & les saisons, changées par tant de siecles, & promises de si long-temps, viennent à cesser : & que les choses, qui vont & viennent alternatiuement, temperans le monde également, soient bruslées d'un soudain embrasement : & que toutes choses soient dissoltes & reduites, d'une si grande diuर्सité, toutes en vne. Que le feu possede toutes choses, lequel puis apres la nuict presseuse occupe, & qu'un profond goulfre englourisse un si grand nõbre de Dieux. Que tout ce cy soit ainsi que tu le dis. Si seras tu par tous moyens contrainct de confesser que Dieu t'aide, encores que tu ne le vueilles, & que ces choses sont pour l'amour de toy, ores qu'elles soient faites principalement pour vne premiere occasion plus di-gne, & meilleure.

## CHAPITRE XXIV.

**A** Diouste doncques maintenant, que les choses externes & estrangeres ne contraignent pas Dieu, mais son eternelle volonte luy est au lieu d'une loy : & a tellement ordonné les choses, que iamais elles ne prendront changement. Parquoy il ne peut estre veu faire quelque chose, malgré son vouloir : & ce, à cause qu'il a voulu que toutes les choses, qui ne peuvent iamais faillir, fussenternelles. Pareillement iamais Dieu ne se peut repentir de son premier conseil. Sans aucune doute il perseuere & demeure en vn estar, & ne luy est licite de se changer au contraire. Mais non pourtant, pource que sa force & vertu le maintient en son propos & intention ne faut-il pas dire, qu'il soit foible & imbecille : mais pource qu'il n'endure rien estre fait, qui ne soit bon & iuste, il a ordonné & arresté d'ainsi proceder. Or en cette premiere constitution, quand il dispoit toutes choses, il a aussi pareillement veu les nostres, & a eu égard à l'homme. Parquoy on ne peut dire, que pour l'amour de luy seulemēt il parachue & ordonne son ceuvre, d'autant que nous sommes vne partie d'icelle. Nous sommes donc par ce moyen tenus au Soleil & à la Lune, & à tous les autres corps celestes, pour

pour le bien qu'ils nous font. Car combien qu'ils ayent plus grande & meilleure occasion, pour laquelle ils se lèvent, couchent, & font leurs cours: si est-ce que, tendans à plus grandes choses, ils nous aident. Aufquelles choses faut adiouster d'abondant que Dieu nous aide de son propre vouloir, sans y estre aucunement contrainct. Et par ainsi nous loy sommes obligez, en ce que nous n'auons receu le bien, qu'il nous a fait, par cas fortuit & n'en sçachant rien: ains au contraire, il sçauoit, que nous receutions tout ce, que nous auons receu. Et combien que son propos & intention, & l'acte de son fruct soit plus grand, que de garder les choses mortelles: si est-ce que dès la constitution du monde, il a pensé à nostre profit & vtilité, & a esté cét ordre donné au monde, pour nous monstres, que le dernier soin, qu'il a eu, n'a esté de nous. Nous deuous aimer nos parens, & leur porter obeissance, combien que plusieurs d'eux ayent cognu leur femme, en autre fin, que pour engendrer. Mais quant à Dieu, il ne peut-estre veu auoir ignoré ce, qu'il deuoit faire, veu & consideré, qu'il a pourueu à tous animaux, dès aussi-tost qu'ils ont esté nez, & à tous leurs alimens, & à toutes autres choses à eux necessaires. On ne peut dire pareillement, qu'il les aye créés sans y penser, attendu qu'auparauant pour leur profit & vltage il auoit créé toutes autres choses. Car Nature a pensé de nous, avant qu'elle

nous fit : & ne sommes œuvre tant légère, ny de si petite consequence, qu'elle nous ay : mis en oubly. Considere d'avantage quelle liberté elle nous a donnée : & comme la condition de l'empire de l'homme ne s'estend pas seulement sur les hommes, mais sur tous les autres animaux aussi. Regarde quel manoir & habitation elle nous a donné, pour nous pouvoir estendre : & qu'elle ne nous a voulu limiter nostre demeurance en certains coins de la terre, ains nous a donné vn lieu ample & spacieux, avec puissance de s'y pouvoir promener en tous les endroits. Aduise combien de hardiesse prennent nos esprits, & comme il n'y a qu'eux, qui sçachent, ny qui taschent à sçavoir que c'est que Dieu, & qu'eux seuls contemplant les choses celestes, & quasi s'accompagnent d'icelles. Sois seur & assuré, que l'homme est vn œuvre, qui n'a point esté fait à la haste, & sans qu'on n'y aye bieu pensé auparavant. Nature, entre toutes les choses excellentes, qu'elle a faites, n'en a aucune, de laquelle, & à laquelle elle se puisse plus glorifier ny esjouyr, qu'en l'homme, & à l'homme mesmes. Mais combien est grande la folie de ceux-là, qui veulent mettre en doute, & debattre contre Dieu, à sçavoir s'ils ont receu bien de luy ? Comment est-il possible que telle maniere de gens soient reconnoissans envers Dieu, auquel nous ne sçaurions tant rendre, ny tant remercier,

que

que tousiours de demerions redevables grandement ? Qui est celuy, qui n'ye auoir receu de luy tout ce qu'il tient & possède en ce monde ? Et qui ne soit tousiours prest à nous donner, sans iamais vouloir rien recevoir ? Mais combien est grande la perversité de ceux, qui nyent qu'ils soyent obligez à vn homme, pource que (encores qu'ils nyent auoir receu quelque chose de luy) il en donne encores d'autres : & disent que la continuation de ses bien-faits, est argument, qu'il les donne necessairement ? Je ne veux point de ses bien-faits : qu'il les garde : ie ne l'en prie point. Adiouste à tout cecy toutes autres voix, que les hommes des-hontez & impudens ont accoustumé de dire. Ice-luy ne laisse point à te faire plaisir (encores que tu n'yes auoir receu le bien, qu'il t'a fait) la liberalité duquel est la plus grande de toutes, qu'il t'ayde, sans que tu l'en requieres, mesmes lors que tu te plains de luy.

## CHAPITRE XXV.

**N**E voy tu pas, comme les peres & meres contraignent leurs ieunes enfans à endurer les choses, qui leur sont salubres & profitables, encores qu'il s'en plaignent, & ne le vueillent endurer. Ils eschauffent &

entretiennent en chaleur les corps de leurs petits enfans, qui pleurent, & y repugnent : & de peur qu'une liberté trop hastive ne destourne leurs corps, ils les estreignent & serrent, pour les faire droicts : puis apres leur font apprendre les lettres, & estudes liberales, les y contraignans par crainte, quand par douceur & amour ils n'y veulent entendre. En suite, estans deuenus grands, les contraignent à estre honnestes, modestes, sobres, honteux, & les instruisent à toutes bonnes mœurs & coustumes. Et combien qu'ils soient grands & ja capables à eux gouverner selon leur fantaisie, si pour leur intemperance ils ne veulēt endurer correction, on les y contrainct par force. Parquoy les plus grands bien-faits & plaisirs, que nous receuons de nos parens, sont ceux, qu'ils nous font, quand nous n'en cognoissons rien, ou que nous ne voulons recevoir.

---

## CHAPIT. XXVI.

**C**Es ingrats, qui refusent les bien-faits, non tant pour ne les vouloit recevoir, que pour ne vouloir estre obligez à personne, sont à l'opposite semblables à ceux, qui par trop sont recognoissans, qui ont coustume de souhaitter quelque aduersité à ceux,

ceux, à qui ils sont obligez, pour auoir moyé de pouuoir demonstret leur affection memoratiue du bien, qui leur a esté fait. En ce lieu icy nous demandons, s'ils font bien en ce faisant, & si cela prouient d'une bonae & charitable volonté. L'affection de ceux-cy est semblable à ceux, qui, estans espris d'un amour folle & deprauee, desirent un bannissement à leur amye, afin qu'estant delaissee & en fuite, ils l'accompagnent: luy souhaitent pauureté, afin qu'elle leur sçache plus de gré de ce, qu'on luy donne: la desirent malade, pour pouuoit tousiours estre aupres d'elle: bref, tout ce que luy pourroit desiter son ennemy mortel, ceux, qui l'aiment, le luy desirent. Qui me fait dire, que l'yssue d'une folle amour, est presque semblable à une hayne. Le cas semblable aduient à ceux, qui desirent mal à leurs amys, afin d'en mal parler: & qui, voulans bien faire, commencent par iniure, combien qu'il est plus expedient de se deporter du tout de faire aucun bien-fait, que de tascher à le faire avec meschanceté. Que seroit ce, si le gouuerneur d'un nauire, pendant qu'il est sur mer, demandoit à Dieu qu'il luy enuoyast tēpeste, tormēte, & orage de vents, à fin que, par son grand danger & peril, son art fust plus agreable, & estimée? Que seroit ce, si le chef d'une armée prioit Dieu, qu'il fust assiegé d'une grand armée d'ennemis, qui de premiere arriuee donnassent tant aspre & cruel assaut à la ville, que par iceluy

## 338 LES BIEN-FAITS

ils remplissent les fosses de corps morts , & ainsi ayans rōpus bastions, trancheés & rempars, ils vinssent si auant, qu'ils missent leurs enseignes & estendarts sur les portes de la ville, crians Ville gagnée : afin que, les choses estans venues en telle extremité & danger, il fust estimé l'autheur ( au moyen d'un soudain secours , qu'il donneroit ) d'une victoire non esperée , & presque deplorée ? Telle maniere de gens veulent faire plaisir à autruy d'une sorte fort execrable & damnable , en ce qu'ils requierent l'ire de Dieu tomber sur celuy , lequel apres ils veulent secourir & ayder, & desirent qu'il tombe, à fin que puis apres ils le releuent. C'est vne grande inhumanité , se ressentant d'une nature cruelle & indigne d'un homme de bien, de souhaiter mal à celuy, auquel , pouit ton honneur, tu ne peux deoier ton secours en sa necessité.

---

## CHAPITRE XXVII.

**T**V me diras , que ton souhait ne luy est nuyfib'e , pource qu'en mesme temps tu luy desires le mal & le bien. C'est vne maniere de parler, par laquelle tu dis bien que tu offenses , mais non pas tant , que si tu luy desirois le mal sans le remede. C'est l'a-  
cte

Ête d'un meschant homme, de ietter quel-  
 qu'un en l'eau, pour puis apres l'en retirer &  
 de le faire tomber, afin de le releuer: & l'em-  
 prisonner, pour le remettre hors en sa liber-  
 té. Faire tort à quelqu'un sans cesse, cela ne  
 se peut appeller bien-fait. Tu ne me fais au-  
 cun plaisir, de me deliurer du danger, auquel  
 tu m'as mis. J'ayme trop mieux, que tu ne  
 me blesses point, que de me guerir apres  
 que tu m'auras blessé. Si tu me gueris, moy  
 estant blessé, ie te seray obligé par ce moyen:  
 mais si tu me bleissois pour me guerir, ie ne  
 t'en sçauray aucun gré. La cicatrice d'une  
 playe n'est iamais plaisante, sinon quand on  
 fait comparaison d'elle avec la blessure. Et  
 sommes ioyeux que la playe est guerie, de  
 sorte toutesfois que nous aymerions mieux  
 ne l'auoir iamais receüe. Ton souhaict est  
 cruel, malheureux, & fort inhumain, si tu  
 desires mal aduenir à celuy, duquel tu n'as  
 receu aucun plaisir. De combien sera ce donc  
 chose plus terrible & abominable, de desirer  
 mal à celuy, auquel tu es redeuable?

---

## CHAPIT. XXVIII.

**I**E desire, diras tu, cela luy aduenir, à  
 fin que j'aye moyen de luy ayder quant  
 & quant. Toutesfois pource que ton vou-  
 loir est diuisé en deux parties: dont l'une

est, que tu desires mal aduenir à celuy, qui t'a bien-fait : & l'autre, que tu as grand vouloir, d'auoir le moyen de pouuoir monstrier la bõne affection, que tu as de luy bien-faire : si est-ce que ( pour t'arrester au milieu de ce, que tu desires ) ie te pourray estimer à bon droit meschant & ingrat : pour autant que i'ignore ce, que tu as vouloir de luy faire : ce sçay ie bien, que tu desires qu'il endure. Tu desires, qu'il aye peur, fascherie, ennuy, malheur, & toute autre tribulation, afin qu'il aye besoin de ton aide & secours. Toutes ces choses sont contre luy. Tu desires qu'il aye, affaire de toy, & de ton aide : cela fait pour toy. Tu ne le veux secourir, ains luy payer ce, que tu luy dois. Celuy, qui procede par telle maniere, ne veut pas rendre vne pareille, mais il veut, que son amy soit deliuré. Par ce moyen, la seule chose, qui pouuoit estre trouuée hõneste en ton souhair, est cogneuë pour ingrate & villaine : qui est, de ne vouloir deuoit rien à personne du monde. Pource que tu desires, non d'auoir le moyen & puissance de rendre le plaisir qu'il t'a fait, mais qu'il aye besoin de requerir ton aide. Tu t'estimes plus que luy, & veux encores ( ce qui est fort vilain ) que celuy, qui t'a fait plaisir, se vienne ietter & prosterner à tes pieds. Combien est-il meilleur, & beaucoup plus louïable deuoit honnestement quelque chose, que de la vouloir payer meschamment & villainement. Si rout à plein tu denyois ce que tu as receu, tu

ne commettras la grande faute : pource qu'il ne scauroit perdre que ce, qu'il t'auroit donné. Mais tu veux, qu'il te soit assugerty avecques perte, & grand dommage de son bien propre, & qu'ayant changé son premier estat, ( lequel estoit assez suffisant pour faire, qu'il eust contentement, & se passast d'autrui ) il soit beaucoup moindre & inferieur, que toy, auquel il a fait plaisir. Je suis content de t'estimer homme recognoissant, pourueu que premierement tu faces vne chose : c'est, que tu faces ton vœu, & desires ce, que tu voudrois aduenir, en la presence de celuy, auquel tu veux aider. Appelles tu un bon vouloir, ce qui peut-estre commun, & attribué tant à l'amy qu'à l'ennemy ? & ce, que l'on ne douteroit auoir esté désiré de la part de nostre ennemy, si l'on n'auoit premierement entendu la cause, pour laquelle tu estois emeu à désirer telle chose ? Les ennemis desirent bien prendre quelques villes, pour les garder & defendre : & vaincre quelques vns, pour leur pardonner. Et neantmoins telles choses sont à bon droit appellées souhaits d'ennemis, la douceur & clemence desquels ne vient qu'après la cruauté. Finablement ne voyons nous pas, que tels desirs sont contre toute raison : lesquels contiennent en soy choses, qu'il n'y a celuy, qui desirast moins t'estre aduenües, que celuy, à qui tu les desires aduenir ? Tu t'acquittes fort mal de ton deuoir à l'endroit de celuy, lequel tu souhaittes estre affligé de

## 342 LES BIEN-FAITS

Dieu, afin qu'il soit secouru & aydé de toy : semblablement enuers Dieu, pour autant que tu luy veux attribuer & imposer vn office, qui luy est fort odieux & desplaisant : & reserues pour toy la bonté, douceur, & benignité. Dieu nuyra à quelqu'un, afin que puis apres tu luy aydes. Si par ton moyen quelqu'un l'accusoit de crime, lequel puis apres tu appaisasses : ou si tu le mettois en procès, pour l'en oster : personne ne douteroit de ta meschanceté. Quelle difference mets tu, si telle chose se fait avec fraude & tromperie, ou avec vœux & prieres ? Sinon que tu luy cherches des ennemys plus puisans. Il n'est à besoin que tu dies Quel tort luy fais-ie ? Ton vœu est ou superflu, ou iniurieux : & mesmes il ne laisse d'estre iniurieux, encor que la chose n'aduienne selon ton desir. Tout ce, que tu ne peux faire, est don de Dieu : ce que tu desires, est iniure. Il suffit. Nous de-uons estre autant marris contre toy, comme si tu l'auois fait.

---

## CHAPITRE XXIX.

**S** mes desirs eussent en force & vertu, ( diras tu ) aussi leussent ils en, afin & à cette condition que tu fasses en secreté, & sans aucun mal. Pense certainement, que

la premiere chose, que tu me desires aduenir, est vn certain danger, sous vne ayde incertaine. En apres, pose que l'vn & l'autre soit certain; si est-ce que ce, qui est dommageable, est tout le premier. Tu sçais au surplus quel est ton souhait. Cependant la tourmente me prend incoinciant, sans sçauoir en quel port ie dois aborder, ny à qui ie pourray auoir recours. Combien estimes tu, que mon traual aye esté grand, d'auoir eu besoin d'ayde, encor que l'on m'aye secours? d'auoir eu peur, & frayeur, encores que i'aye esté sauué? & combien que i'aye esté absous, auoir soustenu & debat ma cause deuant le iuge? Il n'y a fin d'aucune crainte, qui nous soit tant agreable, qu'une certaine, solide, & immobile assurance ne le soit d'auantage. Desire d'auoir le moyen de me rendre le bien, que ie t'ay fait, quand il en sera besoin: & non pas, que i'en puisse auoir necessité. Si ce, que tu me souhaittes aduenir, eust esté en ta puissance, toy-mesmes me l'eusses fait.

---

## CHAPITRE XXX.

Combien seroit-ce vn plus honneste vouloir de dire: le souhaite & desire qu'il soit tousiours en tel estat, qu'il aye moyen de tousiours faire plaisir, & qu'il n'en

## 344 LES BIEN-FAITS

puisse iamais auoir affaire? Dieu v'ueile qu'il  
 puisse v'fer benignement en donnât, & aydant  
 autruy: & que iamais il ne puisse auoir faute  
 de moyen pour faire plaisir: & qu'il ne se  
 puisse iamais repentir de ceux, qu'il aura  
 faits. Je prie Dieu, que sa nature, estant en-  
 eline d'elle mesme à toute humanité, dou-  
 ceur, & pitié, soit faite plus prompté par les  
 gens de bien & non ingrats, & qu'il n'aye  
 iamais besoin de faire espreuve de ceux, qui  
 ne sont recognoissans! Que telle fortune se  
 puisse luyure, que personne ne luy soit sinon  
 recognoissant, & de bon vouloir! O combien  
 sont ces prieres plus iustes, lesquelles ne te  
 font point attendre l'occasion, mais te ren-  
 dent incontinent, & sans aucun delay, re-  
 cognoissant! Car qui a il, qui te puisse gar-  
 der de recognoistre le mérite du bien-fait,  
 mesmes à celuy qui est en prospérité? Com-  
 bien y a-il de choses, moyennant lesquelles  
 nous pouuons rendre tous les plaisirs & biens  
 faits, que nous scauroient auoir faits les  
 plus riches & puissans? Ce que l'on peut  
 faire en les conseillant fidellement, en les  
 frequentant iournellement, en leur complai-  
 sant honnestement, & sans aucune flaterie.  
 S'ils veulent deliberer de quelque chose,  
 faut les escouter diligemment, estre seur  
 & secret, manger & boire ensemble, han-  
 ser & frequenter familièrement en leur  
 maison. Il n'y a celuy, qui d'autant que  
 plus il est eleué de fortune, de-tant plus  
 n'aye

n'aye affaire d'amis , à fin que rien ne luy  
defaille.

## CHAPITRE XXXI.

**C**ETTE tiennne occasion , par laquelle tu te  
veux acquiescer d'un plaisir receu, est fort  
triste & fâcheuse, & deuoit estre du tout  
chassée. Faut-il donc, pour estre recognois-  
sant, que par l'ire de Dieu il aduienne quelque  
fortune, ou disgrâce à quelqu'un ? Tu persis-  
tes en ton opinion & erreur, & n'y a chose  
qui t'en puisse distraire. Si est-ce que pour  
le moins cecy te deuoit donner à entendre,  
que tu es fort villainement, pour autant  
que les choses succedent plus prosperes à ce-  
luy, à qui tu es ingrat & mesconnoissant.  
Pense & considere en toy-mesme, que c'est  
chose miserable d'estre prisonnier, d'estre  
reduit en extreme pauvreté, estre mis en  
seruidude, estre ruiné par guerre: toutes les-  
quelles choses tu ne nyeras estre fort terri-  
bles. Toutesfois, si tes prieres peuvent auoir  
lieu, il faut que ton amy endure toutes ces  
choses. Pourquoi ne desires tu plustost, que  
celuy, qui t'a fait tant de biens, par le moyen  
desquels tu luy es tant obligé, soit riche, puis-  
sant, & heureux ? Quelle chose y a-il, qui te  
puisse garder (comme j'ay dit) de rendre la  
pareille

patelle à ceux, qui sont plus riches que toy  
 auxquels tu ne sçauois iamais faillir, de pou-  
 uoir faire plaisir en plusieurs & diuerses sor-  
 tes? Dy moy: ignores tu, qu'on ne paye aux  
 plus riches leurs debtes? Je ne te veux dete-  
 nir pat force: ie suis content de te conceder  
 qu'un homme riche & heureux, n'a faute  
 d'aucune chose, de laquelle tu luy puisses  
 ayder: toutesfois ie te veux enseigner les  
 choses, desquelles les riches & heureux ont  
 necessité. C'est, d'un homme veritable, & qui  
 n'ayme point à ouyr menterie: lequel puisse  
 faire en telle sorte, que l'homme riche &  
 opulent ( & lequel auparauant n'a iamais  
 accoustumé que d'ouyr paroles fausses des  
 menteurs, par le moyen dequoy il se trompe  
 & deçoit aux affaires de plus grand impor-  
 tance ) s'accoustume de n'adiouster foy aux  
 douces & fausses paroles des flatteurs, à fin  
 qu'il puisse discerner la verité du mensonge.  
 Ne vois tu pas que la liberté est morte, qui  
 les fait tomber en ruine: & qu'un chacun  
 va à bride abbatue tout au contraire, sou-  
 mettant sa foy à un estat seruite, comme si  
 nous estions esclaves: quand il n'y a aucun,  
 qui le suade ou dissuade comme il l'entend,  
 mais y a debat entre plusieurs: en matiere  
 de flater, de sorte qu'il n'y a plus en amitié  
 que ce deuoir & effort, à sçauoir, qui sera  
 celuy qui complaira le mieux, & avec plus  
 grande flaterie? Tels amys feincts font un  
 acte tres-meschant, en eux effortant de faire

vne seule chose, c'est, de leur complaire, pour les tromper. Et lors, eux ne sçachans point la puissance & pouuoir qu'ils ont, pensans estre si riches & puissans, comme on leur fait croire, commencent incontant & sans aucune raison, vne cruelle & dangereuse guerre, & rompent la paix tant vtile & profitable, pour descharger leur colere, laquelle personne de leurs amys n'a tasché d'appaiser. Quoy faisans, ils ont puisé & tiré le sang de plusieurs, & à la fin espendront le leur, prenans vengeance des choses incertaines au lieu des certaines, estimans que ce n'est pas moindre honte de feschir, que d'estre vaincus, & croyans fermes & durables les choses, lesquelles, paruenues en leur plus haut degré, s'esbranlant incontant: Ils ont ruiné de grands Royaumes, lesquels deuoient venir en leur subiection: & n'ont entendu, qu'en ce theatre fortuit, remply de biens caduques & vains, ils deuoient craindre quelque desastre & infortune, dès le temps qu'ils commencerent à ne prester l'oreille aux choses vrayes, mais se delecterent aux faulses.

---

## CHAPITRE XXXII.

**A**V temps que Xerxe denonçoit la guerre aux Grecs, les desliant au combat, chacun

chacun incitoit à ce faire son cœur fier & superbe, & qui ne ſçauoit pas combien par trop il ſe fioit aux choſes caduques & fragiles. L'un lay diſoit, que les Grecs ne pourroient ſeulement endurer le deſſy de la guerre, ains que du premier coup ils tourneroient le doſ. L'autre, qu'il n'y auoit point de doute qu'auue ſi grande gendarmerie, la Grece ne ſeroit ſeulement ſubjuguée & vaincuë, mais par icelle toute couuertte & du tout acablée: & qu'il deuoit plus craindre, qu'ils ne trouuaſſent les villes vuydes & deſertes, & que, les Grecs ſ'en eſtans fuyz, & ayans abandonné leur pays, ils ne trouueroient contre qui eſprouuer leur force. Un autre lay diſoit, que tout le monde ne ſçauoit reſiſter à ſes forces: pource que la mer ne pouuoit quaſi receuoir tous ſes vaiſſeaux, & que ſes ſoldats ne ſçauoient trouuer lieu pour loger, ny que ſes hommes d'armes n'auoient pays pour eux pouuoit eſtendre, ny que l'air ne ſeroit aſſez grand pour receuoir toutes les fleſches décochées de leurs arcs. Chacun lay diſant telles choſes d'un coſté & d'autre, ce Roy ſ'eſleua & émeu de ſi grande preſomption, qu'il eſtoit hors de tout bon ſens & entier iugement. Mais Demarare Lacedemonien ſeuil entre tous autres lay dit, que ſi grande multitude (de laquelle il ſe glorifioit, & renoit tant aſſeuré) confuſe & deſordonnée, deuoit eſtre redoutée de celuy, qui la conduiſoit: pource qu'elle n'auoit pas force, mais  
 point

poix & pesanteur: & que les choses tant grandes ne peuvent iamais estre bien gouvernées: & ce, qui ne se peut régir, ne peut longtemps durer. En premier lieu (dit-il, en luy monstrant vne montaigne) les Lacedemoniens se mettront en tel endroit, & se donneront à cognoistre à toy quels ils sont. Tant de mille de personnes seront rembarrez; arrestez & encloz par trois cents soldats; & n'y aura aucun d'eux, qui bouge de son lieu, ains garderont les passages & destroits des Thermopyles, qui leur ont esté baillez en garde. Toute l'Asie ne les fera desplacer de leur lieu. Bien peu de personnes souffriront les menaces & brauades de toute cette gendarmerie, & effort presque de tout le genre humain. Quand les loix de nature changées, tu aurois nauigé par terre, & cheminé sur la mer, encor t'arresteras-tu sur le chemin, & penseras aux maux, qui te peuvent aduenir: & lors que tu auras bien considéré, combien les destroits des Thermopyles t'ont cousté, tu pourras estimer par cela, quels seront les autres inconueniens. Tu cognoistras, que tu peux estre chassé & mis en fuite, quand tu entédras que tu peux estre retenu. Je confesse, qu'en beaucoup de lieux on te fera place, cōme en estant ostez par la vehemence & impetuosité de ton armée, cōme d'un torrent, duquel la premiere force est terrible & espouventable. Mais puis apres sortiront gens de tous costez, qui t'aisailliront, &

te

te pourront vaincre avecques ta puissance  
 mesme. Certes ce, qu'on dit, est vray : à sça-  
 uoir, que l'appareil de cette guerre est si  
 grand, qu'il ne peut estre receu du pays, lequel  
 tu as deliberé combattre. Mais cecy est contre  
 nous. La Grece te vainera pourte mesmemēt  
 qu'elle ne pourra recevoir toute ta gendar-  
 merie. Tu ne te peux seruir de tous tes gens.  
 D'auantage, tu ne pourras ( en quoy gist &  
 consiste le salut d'une bataille ) te trouver  
 aux premiers assaults & escarmonches, ny  
 ayder à ceux qui seront ruez par terre, ny  
 fortifier ce qui sera sur le point d'estre per-  
 du, ny donner courage aux recreus & pres-  
 que faillis. Tu seras vaincu, beaucoup de-  
 uant que tu t'en sois donué garde. Et ne faut  
 pas que tu penses, que, iacoit que ton camp  
 soit si grand, superbe, & en si grand nom-  
 bre, que tu n'en sçais pas mesme le compte,  
 pour cette cause il ne puisse estre soutenu,  
 & brauement receu. *Rien n'est si grand, qu'il  
 ne puisse perir : & de ta grandeur, naistra la  
 cause de ta ruine, encor qu'il n'y aye autre  
 chose, qui l'aduance.* Tout ce que Demarate  
 auoit predict à Xerxe, luy aduint: de sorte que  
 trois cens hommes firent arrester celuy, qui  
 menaçoit le Ciel & la terre, & qui ruoit par  
 terre tout ce, qui luy resistoit. Et par ainsy  
 Xerxe, estant par toute la Grece mit en rou-  
 te, à entendre quelle difference il y auoit en-  
 tre vne multitude, & vne gendarmerie. Par-  
 quoy Xerxe ( plus malheureux de honte, que  
 de

de perte, qu'il eust faite) remercia Demarate, en luy disant, que luy seul auoit dit la verité: & luy permit, qu'il demandast ce qu'il voudroit. Demarate luy demanda, que son plaisir fust de le laisser entrer dans la ville de Sardes ( qui est la plus grande ville de toute l'Asie ) sus vn chariot, ayant la tiare ou turban sur son chef, qui estoit vn accoustremēt de teste, lequel porter n'estoit permis qu'aux Roys. Certes tel honneur & recompense luy estoit iustement deuë, mesmes auant qu'il eust demandée. O nation malheureuse, & digne de compassion, en laquelle n'y auoit vn seul homme, qui dit verité à leur Roy, sinon celuy, qui ne le faisoit pas pour son profit!

## CHAPIT. XXXIV.

L'Empereur Auguste bannist sa fille plus que impudique, sous le nom de pail-lardise: & manifesta les crimes fort execrables d'une race la plus noble de tout le monde: disant, que sa fille auoit prins plaisir de receuoir grand nombre de pail-lards & aduleres, & de faire la nuit banquets & festins dissolus, en la compagnie de gens impudiques, non pas en vn seul endroit de la ville, mais ( qui estoit chose incroyable, & detestable

detestable) au Senat & aux Rostres, dans lesquels son pere auoit fait publier la loy contre les adulteres. [ Ces Rostres, estoit vn temple, en maniere d'vne loge, situé au milieu de la grande place du palais, au dessus du Capitole: auquel lieu les Tribuns & officiers s'asseoyent, quand ils vouloiét haranguer au peuple: dit Rostres, pource qu'il fut iadis fait de becs de nauires gagez sur les ennemis, qui en Latin s'appellent *Rostra*. ] Il publia aussi, quelle alloit iournellement en la maison de Marsie, afin que d'adultere, elle deuint paillard de coraune & mercenaire, & pour plus librement rassasier sa lubricité, & paillardise avec tous venans, à elle incongnus. Cette chose, qui ne deuoit pas moins estre punie d'un prince, que celée ( pource que souuentesfois la villainie d'un vice, redonde sur celuy, qui le punit ) Auguste, ne pouuoit refrener sa colere, auoit publiée. Puis quelque temps après, au lieu de colere, fut surprins de honte, estant fort dolent & marry, qu'il n'auoit teü telle chose, laquelle il n'auoit entendue que lors, qu'il ne se sceut contenir, qu'il ne la declarat à son deshonneur. Parquoy il s'escria plusieurs fois, en disant: Si Agrippe, ou Mecene fussent en vie, rien de tout ceuy de me fust aduenu. Combien est-il difficile à vn homme qui a tant de mille hommes en sa subiection, d'en pouuoir trouuer deux semblables? Les bandes, & legions des soldats, ont esté souuent defaites.

faites, & routes taillées en pieces, & incontinant on en mettoit d'autres en campagne. L'armée de mer a esté souuentefois brulée & rompue, toutesfois en peu de iours on en a remis sus vne nouvelle. Les beaux & excellens bastimens publics, ont esté bruslez cruellement, toutesfois on en a reedifié de plus superbes & excellens que ceux, qui ont esté consumez & mis en cendre. Mais les lieux d'Agrippe & de Mecene, depuis leur mort, ont esté vacans. Dois-ie penser, que au lieu d'eux, il n'en aye peu trouuer d'autres, ou bien que la faute est à celuy, qui ayme mieux estre cherché, que chercher? Nous ne deuons penser, pour cela, qu'Agrippe & Mecene fussent coustumiers de luy dire la verité, lesquels, si pour lors ils eussent esté pleins de vie, eussent esté simulateurs, comme les autres. Car c'est la coustume d'un prince, de tousiours louer les choses perdues, pour mespriser les presentes: & dire que ceux disoient verité, desquels ils ne la pouuoient plus ouyr.

---

## CHAPITRE XXXIV.

**M**Ais afin que retourniens à nostre propos, considere, combien il nous est aisé de rendre le bien-fait, mesmes aux plus riches.

riches , & constituez sur les richesses mondaines. Dy leur, non ce, qu'ils veulent ouyr, mais ce, qu'ils voudroient tousiours auoir ouïy : à fin qu'en l'oreille, pleine de flaterie, puisse entrer quelquefois la voix de verité. Donne leur bon & vtile conseil. Tu me demandes , quel plaisir tu scaurois faire à l'homme riche. Fais en sorte , qu'il n'aye point fiance en sa prosperité & fortune , & qu'il entende , que la felicité se doit garder avec beaucoup de mains fideles. Penferois - tu luy auoir peu donné , & fait petit plaisir , si tu luy auois osté cette folle & temeraire presumption , qu'il a , par vne assurance vaine, de rester tousiours en prosperité & honneur ? & si tu luy apprens, que les biens , que la muable fortune nous donne , s'enfuyent de plus grande vistesse , & legereté , qu'ils ne sont venus ? & qu'ils ne reculent pas de telle proportion , qu'ils sont paruenus en grandeur ? & que souuentefois il n'y a gueres de difference entre vn grand heur, & vn malheur ? Tu n'entens pas de quel pris & efficace est l'amitié, si tu ne cognois , combien tu donnes à vn homme , en luy donnant vn amy. Chose ( à la verité ) rare non seulement en vne maison , mais à tout le monde , & de laquelle nous en auons autant de deffaut , que nous en pensons auoir d'abondance. Quoy ? Penfes tu , que tous ies noms eserits dans ces liures si grands , qu'avec grande difficulté le

Nomen

Nomenclateur les peut tenir en sa main, ou en sa memoire, soient tous noms d'amis & se n'appelle pas amy, celuy, qui heurte à la porte avecques vne grande roydeur & impetuosité: ny ceux, qui sont diuisez en la premiere & seconde entrée: C'est à faire à vn Roy, & à celuy qui le veut ensuyure, de faire description & registre de la multitude des amis. C'est le naturel de l'atrogance, d'estimer beaucoup l'entrée & touchement de la porte: & de penser faire grand honneur à vn homme de luy permettre s'asseoir pres de son huis, à fin d'estre le premier, qui entre en la maison: en laquelle il y a beaucoup de portes les vnes apes les autres, lesquelles ne permettent entrer plus outre que la premiere porte.

---

## CHAPITRE XXXV.

**L**Es premiers des nostres, qui instituerent la coustume de separer la multitude des amys, furent avant tous autres Gracche, & apres luy Liue Druse. Ceux cy receuoient les vns en secret, les autres avec plus grand nombre, & les autres en la presence de tous. Ceux-cy doncques ont eu des amys, premiers & seconds, mais  
 mais

mais n'en eurent de vrayz & entiers. Appelles-tu celuy amy, pour lequel voir & saluer il y a certain ordre? La foy de celuy-là te peut elle estre manifeste, qui n'entre pas, mais se coule plustost tout doucement & à la desrobbée par la porte malicieusement ouuerte? Veux tu qu'il soit permis à quelqu'un, de dire librement sa pensée, à celuy, auquel il ne peut donner le bon iour au matin, sinon en certaine heure & ordre: ce qui est commun & ordinaire, & qui se dit encores à ceux, qu'on ne cognoit? A quiconques de telles gens tu fasses bonne alliance (pour lesquels saluer on fait le matin tant de bruit parmy la ville) sçaches qu'encores que tu voyes les rues pleines de gens, & les chemins battus par plusieurs personnes qui y vont & en reuiennent: sçaches, dis-ie, que tu vas en vn lieu plein d'hommes, mais vuide d'amis. L'amy ne se doit chercher en la maison, ny au marché, ains au cœur: dans lequel nous le deuons retenir, auquel il doit estre gardé, & où il faut le cacher. Enseigne leur ces choses, & tu leur rendras le bien, qu'ils te pourroient auoir fait. Tu as vne tres-mauuaise opinion, si tu penses n'estre en ton pouuoir de faire plaisir à personne, qu'aux pauures & affligés: & si, les choses estans en bon estat, & bien asseurées, tu t'estimes estre inutile. Tout ainsi qu'en choses douteuses, aduerses, & prosperes, tu te gouernes sagement, administrant celles, qui sont douteuses prudemment

ment, les aduerses constamment, les prosperes modiquement : par mesme moyen tu te peux monstrer utile à ton amy en toutes ces choses, si-tu ne l'abandonnes en ses aduersitez, & ne luy en desires point. Plusieurs choses (encores que-tu n'en ayes point d'ouie) te donneront matiere de te monstrer fidelle. Tout ainsi que celuy, qui desire richesses à quelqu'un, pour en auoir vne partie, combien qu'il semble les souhaitter pour l'autre, pouruoit à soy-mesme: ainsi celuy, qui desire à son amy quelque necessité, afin que par son ayde il l'en deliure, qui est le propre d'un ingrat, se prepose à luy, & prise beaucoup qu'il soit miserable, afin que de sa part il luy puisse estre recognoissant, & par ce moyen il est ingrat. Car il se veut delcharger, & deliurer d'un tel fardeau, qu'il estime fort pesant & fascheux. Il importe beaucoup, si tu t'efforces d'estre recognoissant, afin de rendre le bien-fait, ou bien à fin de ne luy estre obligé. Celuy, qui veut rendre le plaisir, s'accommode à l'utilité & profit de l'amy, & en desirant attend le temps oportun à ce faire. Celuy, qui ne desire que de se deliurer par quelque moyen que ce soit, cherche de venir à son intention, laquelle procede d'un tres-mauuais cœur.

## CHAPIT. XXXVI.

**T**V me diras, que cette trop grande hasti-  
 ueté est signe d'un ingrat. Je ne puis plus  
 apertement expliquer ce, si ie ne repete ce,  
 que i'ay dit au commencement. Tu ne veux  
 pas rendre le plaisir, que tu as receu, mais tu  
 le veux fuir. Il semble que tu veux dire :  
 Quand auray- ie defaut de cestuy- cy? Il faut  
 que ie m'e force par tous moyens, de ne luy  
 estre plus obligé. Si tu desirois le payer du  
 bien mesmes, tu serois bien loin d'estre reco-  
 gnoissant : ce, que tu desires, est entor plus  
 iouque. Tu le mandis, & desires qu'un homme  
 de bien, moyennant ta malediction, se soit as-  
 subiecty. Personne (à mon iugement) ne dou-  
 zeroit de ta meschanceté, si apertement tu  
 priois Dieu, qu'il le reduisist en pauvreté, ou  
 le fist estre prisonnier, ou tomber en quelque  
 grand danger. Mais quelle difference ou in-  
 terest y a- il, de le dire tout haut ou de le de-  
 sired secretement dans ton cœur? Va main-  
 tenant, & pense, que c'est vne chose fort agrea-  
 ble, laquelle mesmes un ingrat ne feroit pas,  
 pourueu qu'il ne soit venu si auant de hayr  
 celuy, qui luy auroit bien fait, mais seule-  
 ment nyeroit le plaisir qu'on luy auroit fait.

## CHAPITRE XXXVII.

**Q**ui seroit celuy, qui estimeroit *Ænée* charitable, s'il auoit souhaité que *Troye* fust prise des *Grecs*, afin qu'il tirast son pere de captiuité? Qui en iugeroit d'auantage des ieunes *Siciliens*, si, pour monstres le bon vouloir & charité, que doiuent tous bons enfans à leur parens, ils auoient désiré, que le mont d'*Ethne* bruslast plus que de coutume, afin qu'ils eussent moyen de monstres à leurs peres le deuoir de charité enuers eux, en les tirant hors des flammes? *Rome* ne seroit de rien tenuë ny obligée à *Scipion*; si, pour mettre fin à la guerre *Punique* contre les *Carthaginois*, il desiroit qu'elle perseuerast & durast longuement: ny aux *Deciens*, pour auoir gardé le pays par leur mort, s'ils auoient parauant désiré, que les affaires vinssent en telle extremité, qu'il leur fust besoin de s'exposer à la mort verueusement, à fin de sauuer leur patrie. Le medecin, qui desire auoir le moyen d'exercer sa science & art, est digne de grand blasme. Plusieurs ont augmenté les maladies, afin qu'ils acquissent plus d'honneur en leurs cures, lesquelles à la fin ils n'ont sceu guerir, ou s'ils les ont gueries, ç'a esté

avec grande difficulté de leur costé , & douleur des pauvres patients.

---

## CHAPIT. XXXVIII.

**O**N dit que Callistrate ( comme veritablement recite Hecaton ) s'en allant en exil , auquel cette seditieuse , & par trop libre cité , l'enuoyoit avec plusieurs autres , entre tous ceux de sa compagnie , on trouua vn , qui prioit Dieu , que les Atheniens fussent réduits en telle extremité , qu'ils eussent besoin de rappeler ceux , qu'ils auoient bannis : mais Callistrate eut en grand horreur & deresetation tel retour. Nostre Rutile fit encores plus vertueusement : car estant consolé par quelqu'vn , qui luy disoit qu'en peu de temps s'apprestoit vne guerre ciuile , par le moyé de laquelle tous les bannis pourroient retourner à Rome : il luy dit : Quel mal t'ay ie fait , pour me souhaitter vn plus mauuais retour , que n'a esté le bannissement ? I'ayme mieux que mon pays aye honte de m'auoir banny , qu'occasion de pleurer pour mon retour. Ce n'est pas bannissement , quand ceux , qui ont banny quelqu'vn , ont plus de honte de l'auoir fait , que luy d'estre banny. Tout ainsi que ceux-là sont actes de bon citoyen , qui ne veulent retourner en leur pays

avec

avec le danger d'iceluy & ruine de leur cité, & qui estiment qu'il est meilleur que deux hommes endurent iniustement, que si toute vne republique en souffroit : au cas semblable, ceux-cy n'ont pas bon vouloir enuers ceux, qui leur ont bien-fait, qui desirent qu'ils soyent pressez de beaucoup d'affaires & grands inconueniens, à fin qu'ils les en deliurent. Lesquels (encores qu'ils ayent bon vouloir) faillent grandement en priant. Ce n'est secours ny ayde, ny chose digne d'honneur & recompense, d'esteindre vn feu, que tu auras allumé, En certaines villes les mauuaises prieres estoient iadis aussi grieuement punies que les actes meschans.

## CHAPITRE XXXIX.

**D**Emade condamna vn homme à Athènes, lequel vendoit choses appartenantes à la mort, luy ayant prouué, qu'il auoit desiré faire grand profit, lequel il ne pouuoit faire sans la mort de plusieurs. Toutesfois on peut demander, s'il fust iustement condamné. Car parauanture il ne desiroit d'en vendre à plusieurs, mais de vendre cher, & d'acheter à bon marché ce qu'il vouloit vendre. Mais puis que la trafique & negociation consiste à vendre & acheter,

pourquoy amenes tu son vouloir en la seule partie de vendre, veu que le gaing & profit, est tant au vendre qu'à l'acheter? Outre cela, tu pourras blasmer, selon ta fantaisie, tous les marchands qui se meslent de trafiquer en vendant & achetant, car il n'y a celuy, qui n'aye enuie de profiter: tous le desirerent, & par ainsi tu cōdamneras la plus grande partie des hommes. Car qui est celuy, qui ne desire son profit au dōmage d'autruy? Le gen'd'arme desire la guerre, pour acquerir gloire & honneur. La cherté des viures enrichit le laboureur. L'aduocat desire force procès. Quand le temps est mauuais, & l'air pestiferé, les medecin gagnent beaucoup. Les ieunes gens desbauchez enrichissent les marchands des viandes friandes & delicates qu'ils demandent. Si les maisons n'estoient iamais ruinées ou par tempeste, ou par feu, l'art d'architecture ne seroit pas en grand estime. Quel on a cogneu le vouloir d'vn seul, tel aussi l'on a cogneu le vouloir de tous les autres. Penses tu qu'Arance, & autres, qui ont fait profession de receuoir les testamens, ne souhaitent semblables choses que les maistres des ceremonies, & ceux, qui font mestier d'enseuelir les trespassés, & d'apprester ce, qui est necessaire aux funerailles? Ceux-là ne sçauent, de qui ils souhaitent la mort: mais ceux-cy desirerent celle de leurs plus grands amys, desquels, à cause de l'amitié, ils attendent auoir plus de biens.

biens. Personne ne vit, au dommage de ceux-là: mais d'autant que plus on differe de mourir, d'autant ont ils plus à endurer. Ils desirent donc, non seulement de recevoir le salaire de leur vile & sale seruitude, mais aussi de se deliurer de quelque grief tribut. Il n'y a donc point de doute, qu'ils ne desirent ce, qui a esté reprobé par cy - devant, disans, que celuy nuyt par sa vie iequel peut profiter par sa mort. Neantmoins tous les desirs de telles gens ne sont point punis. Finablement qu'un chacun examine & mette la main à sa conscience, & qu'il considere ce qu'en soy-mesme il a désiré. Combien y a-t-il de desirs, & pensées, qui font honte en les confessant à ceux qui les desirent? & combien peu en ose on faire en presence de tesmoins?

---

## CHAPITRE XL.

Toutes choses, qui meritent reprehension, ne meritent pas blasme & condamnation: comme ce desir & volonté d'amy que nous defendons, lequel a bon vouloir, mais il en use mal, & qui tombe en la faute, qu'il vouloit fuyr. Car cependant qu'il s'efforce de monstrier son bon vouloir, il tombe au vice d'ingratitude. Cestuy-

cy dit, le prie à Dieu qu'il puisse tomber en mes mains, qu'il puisse auoir affaire de mon ayde, qu'il ne puisse estre sauué, ny garder son honneur, ny estre en seureté, sans mon ayde & secours: & qu'il soit tant miserable, que tout ce, que ie luy rendray, luy soit au lieu d'un bien-fait. Osera-il dite ces choses en la presence de Dieu? Qu'il soit tellement enuironné des embusches de ses ennemis domestiques, que moy seul l'en puisse deliurer, & les saccager tous: que quelque puissant homme luy soit ennemy, le presse, & luy soit fort rude: que quelque assemblée bien equippee d'armes luy coure sus: que ses creditours le vexent, & ses accusateurs le tourmentent.

---

## CHAPIT. XLII.

**R**egarde comme tu es raisonnable. S'il ne t'auoit fait plaisir, tu ne luy souhaitterois rien de cecy. Mais afin que ie taise les autres plus grandes fautes que tu commets en rendant mal pour bien, tu es grandement en ce, que tu n'as point de consideration à l'opportunité du temps, comme il conuient auoir en toutes choses: car de faire vne chose auant qu'il en soit temps, n'est pas moindre erreur, que de la faire quand il n'en est

est plus besoin. Tout ainsi qu'on ne doit recevoir en tout temps vn plaisir, aussi ne le faut-il pas rendre en toute saison. Si tu le me rends n'en ayant point affaire & ne le desirant point, tu seras ingrat. De combien donc es tu plus ingrat, si tu me contrains de le desirer & d'en auoir affaire ? Attens vn peu. Pourquoi ne veux tu, que mon bien-fait demeure avec toy : Pourquoi es tu fasché, de m'estre obligé ? Pourquoi te hastes tu tant de me vouloir rendre la pareille, comme si tu auois affaire à vn vsurier importun, & auare creditur ? Pourquoi me veux tu donner fascherie ? Pourquoi veux tu prouoquer l'ire de Dieu contre moy ? Comment l'exigeras-tu, puis que tu le rends en telle sorte ?

---

## CHAPITRE XLII.

**S**ur toutes choses donc (amy Liberal) aprenons à deuoir les bien-faits, sans aucune crainte & passion, & que nous soyons prests de les rendre, quand l'occasion & opportunité s'y addonnera, non pas l'aduancer, & faire avec la main : nous souuenans, que cette cupidité & enuie de se deliurer des bien-faits, le plustost qu'on peut, appartient à vn ingrat : pource que personne ne rend iamais volontiers ce qu'il doit malgré luy :

& estime ce, qu'il ne veut auoir, estre vn fardeau, non pas vn don. Cōbien est-il meilleur, & plus raisonnable d'auoir tousiours entre mains les dons & plaisirs, que tes amys t'ont faits, & leur offrir la pareille, non pas ietter, & ne s'estimer pour cela endebté? Car vn bien-fait est vn lien commun, lequel lie deux personnes l'vne avec l'autre. Dy luy: Il ne tient pas à moy, que ce, qui t'appartient, ne te soit rendu. Je desire que tu le reçois ioyeusement. Si par quelque necessité, ou bien, par la destinée l'un de nous deux est contrainct de recevoir, ou bien de donner: que celuy, qui a apprius de donner, donne. Quant à moy, ie suis tout prest, il n'y a entre nous deux aucun retardement. Quand le temps, & l'opportunité avec l'occasion se presentera, lors monstreray-ie mon bon vouloir. Cependant Dieu en sera tesmoin.

---

## CHAPITRE XLIII.

**J'**ay de coustume ( amy Liberal d'observer & presque toucher avec la main cette tiene affection: s'est, que tu as grande crainte d'estre estimé tardif ou paresseux en aucunes choses, qui concernent ton deuoir. Sçache, qu'il n'est decent ny conuenable à vn bon esprit & recognoissant, de se contrister, quand il ne fait ce, qu'il doit, sçachant bien qu'il

qu'il est prest à le faire, toutes & quantes fois, que le temps se presentera, & le conuendra faire. Quand quelqu'un sçait pour vray ce, qu'il ayme, il ne doit iamais se tourmenter. Cela n'est honneste de receuoir ce, qui n'est conuenable, ny plus ny moins, que de ne rendre ce, que tu dois. Il faut que la premiere loy du bien-fait qu'on donne, soit telle: à sçauoir, que celuy, qui le fait, elise le temps commode, quand il le voudra reprendre. Mais ie doute ( pourras-tu dire ) que les hommes ne parlent de moy, comme ceux, qui ne l'entendent point: & que ie ne le fasse à leur fantasia. C'est fort mal fait d'estre recognoissant, pour acquerir bon bruit, & non pour descharger sa conscience. En cette chose icy tu as deux iuges, qui ne te peuvent tromper, & que tu peux deceuoir. Si donc l'occasion ne se presente iamais, dirois-tu, ie seray toujours debiteur? Tu le seras vrayement, mais ce sera volontairement: & en toute ioye & plaisir, considereras diligemment en toy-mesme ce, que tu auras receu. Celuy, qui se fasche, quand il n'a rendu le plaisir qu'on luy a fait, est marry de l'auoir receu. Parquoy celuy, qui t'a semblé estre digne de receuoir plaisir de luy, te doit-il sembler indigne, auquel tu sois longuement reueuable?

## CHAPIT. XLIV.

**C**Eux-là s'abusent grandement, qui estiment estre grande chose, & digne d'un grand cœur de faire grands dons & presens, & de remplir les seins & maisons de plusieurs personnes. Chose, que quelque fois les bons vouloirs, & grands cœurs ne font pas, ains la grande & bonne fortune. Ceux-cy ignorent de combien c'est plus difficile chose & grande, de recevoir un plaisir, que le faire. Parquoy afin de n'oster rié de l'un ny de l'autre ( parce qu'ils sont égaux quand ils sont faits avec vertu ), cela ne procede pas moins d'un bon cœur, de vouloir estre debiteur du bien fait receu, que de le donner. Aucuns pensent, que la chose soit plus fascheuse à rendre, que de la donner: pource que chose, qu'on prend, se garde avec plus grande peine, que celle, qu'on reçoit. Pour laquelle cause, il n'est ià besoin d'auoir tant de peur ny de honte de la rendre, ny de s'en efforcer auant le temps: pource que celuy ne faut pas moins, qui ne rend le plaisir en temps conuenable, que celuy, qui tasche à ce faire, quand il n'en est besoin. Il a mis ce plaisir entre mes mains. Je n'ay crainte ny pour luy, ny pour moy: car il est en bonne & seure

seure garde. Il ne le peut perdre, sinon avec moy : & encores ne le peut - il perdre avec moy. Je l'en ay remercié, c'est à dire, que ie luy ay rendu. Celuy, qui par trop est curieux de rendre le bien-fait, pense que celuy, qui le luy a fait, a par trop d'enuie de le recouurer. Il est meilleur d'estre facile en vne part & en l'autre : s'il veut receuoir le plaisir, rendons le luy ioyeusement. Il ayme mieux qu'il soit entre nos mains : pourquoy donc luy voulons nous oster son tresor ? pourquoy faisons nous difficulté de le garder ? Il merite que ce, qu'il voudra, souchant cecy, luy soit permis. Or quant à l'opinion & renommée des hommes, nous la deuons auoir en reuerence : non pas, qu'il la faille tirer par force, mais faut qu'elle suyue de son gré.

*Fin du sixiesme liure.*

LEURE



## LIVRE VII.

## DES BIEN-FAITS

## DE SENEQUE.

## CHAPITRE I.



Y E s bon courage, amy Libe-  
ral, car nous sōmes au bord.  
*De longs discours ie ne te re-  
siondray :*

*Propos obscurs point ne com-  
menceray.*

Ce liure icy va ramasser toutes les choses  
esparſes es precedens. Ayant fourny à la  
matiere, ie ne regarde & considere en moy  
seulement, ce que ie dois dire, mais aussi ce  
que ie n'ay encores dit. Tu prendras, tou-  
resfois, en bonne part ce, qui reste, & ce  
qui ne profite rien au propos. Si ie m'eusse  
voulu complaire, ie deuois faire en sorte,  
que cēt œuure allast croissant de peu en  
peu, & reseruer sur la fin la partie, laquelle  
chacun,

chacun, encores qu'il fust lassé des choses precedentes, desirast grandement. Toutes-fois i'ay ramassé au commencement toutes les choses, qui estoient grandement viles, & necessaires: & maintenant, s'il y en a aucune, qui soit passée, ou oubliée, ie la ramasseray. Et à la verité, si tu me demandois mon opinion, ie te dirois, que i'estime ( apres auoir traité les choses, qui regissent & appartiennent aux mœurs, & les font meilleures ) qu'il n'importe pas beaucoup, de poursuyure le reste, qui a esté inuenté, non pour le remede, ains pour l'exercice seulement de nos esprits. Pour laquelle cause Demetrie le Cynique, homme foit grand à mon iugement, encores qu'il soit comparé aux plus grands, auoit cōstume d'vser de ce proverbe fort excellent: Qu'il estoit plus vtile de sçauoir peu de preceptes de bien viure, & les auoir à la main, & s'en seruir proprement, que d'en auoir beaucoup apprins, & ne s'en sçauoir proprement aider. Tout ainsi, dit il, que celuy n'est grand lucteur, qui a apprins entierement tous les iours & prises qu'on peut sçauoir en l'art de lucter, desquels, quand vient au ioindre, peu se souuiét: mais c'est celuy, qui en vn ou en deux est fort adroit, & attend l'occasion de s'en ayder & seruir, & les biē mettre en besongne quand il en est réps. Car il n'importe en rien d'ē sçauoir beaucoup, pourueu qu'on en sçache assez pour vaincre. Aussi en ceste estude, il y a plusieurs

plusieurs choses, qui nous plaisent : mais bien peu, qui emportent la victoire. Et combien que tu ne sçaches les raisons pourquoy la mer Oceane s'enflé & desenfle : & pourquoy de sept ans en sept ans, l'homme se change avec l'aage : ny pourquoy la largeur d'un portique ou galerie (à qui la regarde de loin) ne maintient sa proportion, mais la dernière partie semble aller en restreignant : & pourquoy les extremes espaces des colonnes s'appetissent & ioignent ensemble : d'où procede que les gemeaux naissent en un mesmes temps, & ne se cōçoient en un mesme : & si vne mesme semence se diuise en deux, ou bien si vrayement ils sont engendrez à deux diuerses fois : & pourquoy les mesmes gemeaux, qui naissent ensamble, ont diuers effets, bien qu'il n'y aye que bien petit intervalle de temps en leur naissance : Il ne te nuira pas beaucoup de laisser toutes ces choses, ensemble beaucoup d'autres, lesquelles on ne peut sçauoir : & les sçachans bien, l'intelligence d'icelles ne nous est profitable en rien. La verité, enueloppée sous mille couuertes, demeure cachée au plus profond. Nous ne deons estre marris contre nature, s'il n'y a aucune chose mal-aysée à trouuer, sinon celle, laquelle (estant de nous trouuée) ne nous profite en rien, sinon que nous l'auons trouuée. Tout ce, qui nous doit rendre meilleurs & plus heureux, elle l'a exposé à nostre veüe au descouuert, ou donné

moyen

moyen d'en approcher. Si l'esprit de l'homme mesprise les choses subiectes à fortune : s'il s'esleue tant, qu'il n'aye crainte aucune : s'il n'embrasse pas les choses infinies, avec vne esperance desmesurée : s'il a apprins d'acquerrir richesses, non d'autrui, ains de soy-mesmes : s'il a chassé de soy la crainte de Dieu & des hommes, estimant qu'il ne faut pas craindre les hommes, & bien peu Dieu : s'il mesprise toutes les choses, qui tourmentent nostre vie, cependant que nous taschons à l'orner, s'il est venu iusques-là, qu'il pense la mort n'amener avec soy aucun mal, ains estre la fin de plusieurs : si son esprit est adonné à vertu, & que son chemin luy semble plein & aisé en tous les endroits qu'elle l'appelle : s'il est animal sociable, & engédreé pour le bien commun : s'il regarde le monde non autrement, qu'une seule maison, & descouure sa consciéce à Dieu, & vit en telle maniere cōme s'il viuoit en public, craignāt plus de mal faire pour l'amour de Dieu & sa consciéce, que pour la crainte des hōmes : s'il s'absente des mondaiues tempestes, & suit la vraye & claire voye, qui est la plus assurée : Il est lors paruenū à la perfection d'une tres-vtile & necessaire science. Les autres choses ne sont que plaisirs & soulagemēs d'estrit. Car il est licite à vn esprit, qui est ia retiré en seurté, de recourir encor à telles choses, lesquelles n'apportent pas force aux esprits, mais plustost quelque ornement.

## CHAPIT. I I.

**N**Ostre Demetrie disoit, que ce sont icy les choses, que celuy qui fait profession de vertu, doit embrasser avec les deux mains, sans jamais les laisser partir de soy, ains les imprimer, & s'icher en son esprit, comme vne partie de soy-mesmes, & faire tant avec la pensée quotidienne, qu'elles aydent de leur bon gré à autruy, & qu'elles soyent prestes en tout lieu, sans aucun retardement, toutes & quantes fois qu'on aura affaire d'elles. Qu'on mette en avant telle distinction du vice & de la vertu, & qu'on sçache, qu'il n'y a aucune chose, qui soit de soy mauuaise, si elle n'est villaine & deshonneste: ny pareillemēt aucune bōne, si elle n'est honneste. Que cette reigle distribue les œuures & actions de la vie, que cette loy face & exige toutes choses. Qu'elle condamne & iuge ceux - là estre les plus meschans & malheureux, qui, estans fort riches & opulens, nē desirent autre chose, qu'yurongner, faire grand chere, & pail-larder, ayans les esprits endormis & abba-stardis. Que l'homme die cecy en soy-mesmes: Tant plus que la fragile & breue volupté rejette & se fasche des choses, qui luy sont mises deuant, & qu'elle est prinse de  
plus

plus grande affection, tant plustost se change elle en son contraire, duquel puis apres il faut de necessité qu'elle se repente incontinent. Il n'y a rien d'excellent en la volupté, ny chose aucune, qui soit conuenable ny digne d'un homme, lequel approche de Dieu. C'est vne chose fort vile, ne procedant que du seruice des membres ords & sales, & qui ne retourne à la fin qu'en toute fascherie. C'est vne volupté honeste, & digne de l'homme, & mesmes de l'homme vertueux, de ne remplir par trop son corps de viandes, ny l'engresser, ny irriter ses cupiditez, le repos desquelles est fort assuré: ne se troubler d'aucune chose: ne se soucier ny de ambition, par laquelle les hommes s'entrebattent & battillent ensemble tous les iours: ny de celle, qui est insupportable, & vient du Ciel, à sçauoir, quand nous croyons les choses qu'on dit de Dieu faussemment, & l'estimons selon nos vices. La volupté, de laquelle nous parlons, est tousiours en vn mesme estat, & n'est entremeslée d'aucune crainte, & ne se fasche iamais de soy. C'est elle, qui gouerne le sage, qu'à present nous introduisons, lequel, estant docte (par maniere de dire) tant en droit diuin qu'humain, s'eslouyt des choses presentes, sans qu'il depende des futures. Parce que celuy, qui est incliné aux choses incertaines, n'a rien d'assuré. Et pourtant ce-  
 luy,

luy , qui est hors des grandes passions qui tourmentent l'esprit , n'espere ny ne desire aucune chose , ne se met en doute ou soucy de rien , ains se contente du sien. Et ne pense pas qu'un tel soit content de peu : tout est à luy. Non pas en telle sorte que toutes choses estoient à Alexandre , lequel ( encores qu'il fust paruenir iusques au bord de la mer rouge ) auoit faute de plus de choses, que n'estoient celles, par où il estoit là venu , & qu'il auoit mises en son obeissance. De sorte que ce , qu'Alexandre possedoit & auoit subiugué , n'estoit point à luy : veu que Onesicrite, Admiral & chef de son armée nauale , estoit par luy enuoyé deuant , pour espier les lieux incogneus , errant par mer, & cherchant à faire guerre. Ne se voit-il pas manifestement, qu'Alexandre estoit pauvre , puis qu'il alloit emouuoir guerre aux choses hors des termes & limites de nature ? Lequel , par vne auéglée cupidité , s'exposoit au danger d'une mer grande & incogneüe ? Car que sert il d'auoir osté à autrui & rany par force tant de royaumes , & en auoir donné à d'autres ? Que luy profitoit-il de sçauoir combien de parties du monde il auoit rendues tributaires à soy ? Autant luy defailloit, qu'il desiroit auoir.

## CHAPITRE III.

Cela n'a pas esté seulement le vice d'Alexandre, lequel son heureuse follie & temerité a conduit iusques aux vestiges & traces de Bacchus & d'Hercules, mais aussi de tous ceux, que fortune stimule & irrite, en les enrichissant. Compte bien toute la genealogie de Cyre, & Cambises, & de tous les Roys de Perse: qui trouueras-tu qui se soit contenté des terres de son empire, & qui n'aye finy ses iours avec vne pensée & conuoitise d'aggrandir ses limites? Et ne s'en faut esbahir, pour autant que tout ce, qui appartient à la cupidité, se cache & engloutit du tout. Mais il n'y a pas grand interest combien tu verses sur vn vaisseau, qui ne peut estre remply. Celuy seul est sage, auquel toutes choses appartiennent, & qui n'a querelle ny noise à les deffendre. Tel n'a besoin d'enuoyer Ambassadeurs de là la mer, n'y d'amener gendarmerie & se camper sur les frontieres de son ennemy, ny de mettre garnisons en ses forteresses, ny de coronals, Capitaines, Lientenans, Enseignes, sergens de bande, infanterie, ny Cavalerie quelconque. Et tout ainsi que Dieu immortel regit & gouerne son regne sans armes, &

d'vn

## 378 LES BIEN-FAITS

d'un haut & tranquille lieu garde & modere tout ce, qui est à luy : aussi fait cestuy-cy son deuoir & office (combié qu'il soit grād) sans aucun bruit, & contemple toute l'humaine generation, de laquelle il est le plus puissant & le meilleur. Tu t'en moqueras tant que tu voudras : si est-ce chose de grand esprit, d'auoir veu, & tournoyé tout l'Orient, & tout l'Occident, par lesquels on parvient aux autres regions plus loingtaines, où l'on ne peut aller pour les desers & lieux inaccessibleles, qui de toutes parts les environnent & enferment ; & apres auoir veu tant d'animaux, & si grande abondance de choses, que nature produit heureusement, prononcer cette parole, laquelle n'appartient qu'à vn seul Dieu : Tout est à moy. Dont se fait qu'il ne desire aucune chose, pour autant qu'il n'y a rien apres tout.

---

## CHAPITRE I V.

**V**Oy cy ce, que ie voulois, diras-tu, ie te tiens : ie veux voir, comme tu te deues. Ioperas des lacs, ausquels tu es tombé de ton gré. Dis moy : comment pourra on donner quelque chose au sage, si tout est sien ? Car tout ce, qu'on luy donne, est sien. Chose, par laquelle il s'ensuit, qu'on ne peut à vn sage faire

faire plaisir, pource qu'on le luy fait du sien. Si vous direz qu'on peut donner quelque chose au sage, sçachez que i'en veulx autant demander des amys. Vous autres dites que toutes choses sont communes entre les amis: l'amy donc ne pourra rien donner à son amy, pource que tu auras honte de luy donner vne chose commune. Il n'y a rien qui empêche, qu'une chose ne puisse estre à celuy qui la possède, & à celuy, à qui elle est donnée & assignée. Par ainsi i'entens que tout est au sage, combien que pour cela vn chacun, n'aye moindre autorité & domination sur son bien. Seloq le droict civil, tout est au Roy: si est-ce que ce, qui luy appartient, est separé particulièrement: vne chacune chose a son seigneur, maistre, & particulier possesseur. Parquoy nous pouons donner au Roy vne maison, vn seruiteur, de l'argent: & ne dit on pourtant qu'on luy aye donné quelque chose du sien, & qui luy appartient. Car la puissance de toutes choses est aux Roys, & à vn chacun la propriété d'icelles. Nous disons: Voicy les limites du finage des Atheniens, celles-cy des Champenois: lesquelles apres les voisins separent entre eux par bornes particulieres: de sorte que toute la contrée est à la republique premierement, mais puis apres vne chacune partie se distribue, à qui il appartient. Et par ce moyen nous pouons donner nos possessions à la republique, combien qu'on die qu'elles

qu'elles font à elle : pource qu'elles font d'une autre sorte à elle & d'un autre à moy. Y a-il doute que le seruiteur ne soit à son maistre, & l'argent, ou autre chose qu'il luy baille pour traffiquer, avec ses acquisitions & biens? Toutesfois il peut dōner à son maistre quelque chose. Car on ne dit pas le seruiteur n'auoir rien, pource que, si son maistre vouloit, il n'auroit rien. Ny pour cela ne se doit appeller vn don ( l'ayant donné librement ) pour autant que son maistre le luy pouuoit oster, malgré qu'il en eust. Or est-il besoin que nous prouions ( ayans desia entre nous accordé , que tout appartient au sage ) comment vn autre pourra estre liberal envers celuy , à qui nous disons toutes choses appartenir. Tout ce qui est en la puissance du fils, est au pere. Or qui est celuy, qui ignore, que le fils ne donne par fois quelque chose à son pere ? Tout est à Dieu : toutes fois nous luy pouuons donner quelque don, en iettant vne piece d'argent sur l'autel. Par ce moyen, mon bien laisse-il de m'appartenir, si ce, que i'ay, est encores tien? car il se peut bien faire qu'une mesme chose soit à toy , & à moy. Tu diras : Ceux-là, desquels les femmes sont putains , sont macquereaux. Or tout appartient au sage : les putains donc seront à luy. Or est celuy macquereau , à qui les paillardes appartiennent : le sage donc est macquereau. Par le mesme argument, ils ne veulent que l'homme sage achette aucune chose : Pour autant que

que ( comme ils disent ) personne n'achette ce qui est sien : or tout est au sage : le sage donc ne peut ny ne doit rien acheter. Et par mesme syllogisme ils deffendent , qu'il ne doit rien emprunter à intèrest , pource que nul ne paye l'vsure de son argent. Les choses sont innumerables, par lesquelles ils nous cauillent, encores qu'ils entendent fort bien ce que nous voulons dire.

---

## CHAPITRE V.

**E**Ntens bien donc : car ie veux dire , que tout appartient au sage , en telle sorte & maniere, que pour cela chacun n'a pas moindre domination & superintendance sur son bien tout ainsi qu'un bon Roy, par sa puissance possede tout ce , qui est en son royaume, & les particuliers le possedent sous sa puissance & subiection : comme nous prouuerons , quand il en sera temps. Cecy nous suffira pour cette heure , pour monstrier que ie puis donner au sage ce , qui autrement appartient à moy. Et ne se faut esbahir si, on peut donner quelque chose à celuy , auquel est le tout. I'ay loüé de toy vne maison : en cette maison il y a certaines choses, qui t'appartiennent, & d'autres à moy. La maison est tienne , mais l'vsage en est mien.

R Parquoy

Parquoy tu ne peux cueillir les fruiçts de ta possession malgré ton fermier, encores qu'ils soient venus en ton heritage, & que les viures soient chers, & mesmes en temps de famine. Helas ! commét regarderas tu en vain, durant la grande cherté, les grands monceaux de blé d'un autre, encores qu'il les aye cueillis en tes possessions, lesquels tu penseras deuoir estre menez en tes greniers ! Si est-ce que tu n'entretas pas malgré moy dans ce, que i'auray loüé, encores que tu en sois le maistre : & ne pourras emmener quant & toy, celuy, qui autresfois aura esté ton seruiteur, quand ie l'auray loüé : & si i'ay à loüage de toy vn chariot, coche, ou licthiere, tu auras receu plaisir de moy, & m'en es obligé, si ie t'ay permis de t'asseoir dedans ta coche, mesmes. Tu vois doncques qu'il se peut faire, qu'une personne, en receuant le sien, peut recevoir plaisir,

## CHAPITRE VI.

**E**N toutes ces choses, que i'ay recitées, l'un & l'autre est maistre d'une mesme chose. Comment ? Pource que l'un est maistre de la mesme chose, l'autre de l'usage. Nous disons : Ces liures sont de Cicéron : au contraire, celuy, qui les vend, dit qu'ils  
loy

luy appartiennent : toutesfois l'un & l'autre est vray : l'un, comme en estant autheur : l'autre, comme en estant l'acheteur. Tous les deux sont vrais, pource qu'ils sont à l'un & à l'autre, mais non pas d'une mesme sorte. Par mesme moyen, Tite Live peut prendre ou acheter d'un Libraire certains de ses livres. Je puis donner à un sage, ce, qui specialement & particulierement est à moy, combien que tout soit à luy. Car tout ainsi que toutes choses luy sont communes, comme au Roy, & que l'usage des choses est à un chacun particulierement departy : il peut recevoir un don, & le devoir, acheter, & louer. L'Empereur à tout : de son domaine il a seulement son revenu, ses choses privées & particulieres. Tout est entièrement sous son empire : mais pour son propre il n'a que son patrimoine à part. Et pour cette cause on demande ce, qui est à Cesar, & ce, qui n'est pas à luy, sans aucunement diminuer l'autorité & puissance de son empire. Car encores que la raison luy oste ce, qui n'est pas à luy, si ne laisse - il d'estre à luy, mais c'est par un autre moyen. Par ainsi le sage possède tout avecques l'esprit : & de son propre droit sont siennes les choses, qui luy appartiennent en particulier.

## CHAPIT. VII.

**B**lon prouue maintenant, que tous les hommes sont sacrileges : maintenant il dit, qu'il n'en y a pas vn. Quand il veut, que tous meritent le gibet, il argumente & dispute en cette sorte. Celuy qui approprie en son usage ce, qui appartient à Dieu, est sacrilege. Or tout est à Dieu. Quiconques donc prend quelque chose, la desrobbe à Dieu, auquel toutes choses appartiennent. Celuy doncques qui prend quelque chose, est sacrilege. Mais quand il commande qu'on pille les Eglises, & qu'on brusle le Capitole, il dit qu'il n'ya a point de sacrilege : pource que tout ce ; qu'on prend des lieux saints & sacrez, & dédiéz à Dieu, est transporté en autre lieu, qui est aussi à Dieu. On peut respondre à ceoy en telle sorte : Il est vray que tout est à Dieu, mais tout ne luy est pas voüé, ny consacré. Quand on desrobbe ce, qui luy a esté voüé, on commet sacrilege. En cette sorte l'on dit, que le monde est vne Eglise de Dieu immortel, de la grandeur & magnificence duquel, le monde seul est digne, afin de luy seruir de temple : ce neantmoins les choses prophanes sont separées des sacrées : & que toutes les choses, qui sont licites de faire

sous

sous le Ciel & à la veüe des Estoilles ne sont permises en vn coin auquel on aura imposé le nom de temple. C'est chose assuree, qu'un sacrilege ne peut faire iniure à Dieu: car la diuinité fait, qu'il ne peut-estre offensé de luy: si est-ce qu'il est puny de telle offense, parce qu'il l'a faite comme à Dieu, & contre Dieu. Nostre opinion & la sienne l'obligent à la peine. Tout ainsi que nous cognoissons vn sacrilege, quand il resrobbe quelque chose sacrée, bien qu'en quelque part qu'il la transporte, elle ne passe ny n'est hors des limites du monde: au cas pareil on peut desrobber le sage. On ne luy oste rien des choses qu'il a toutes vniuersellement, mais de celles, desquelles par les loix & constitutions humaines il est fait maistre, & qui luy seruent comme à vn homme particulier. Il recognoistra sa premiere possession, & ne voudra auoir cette derniere, combien qu'il la puisse tenir en sa puissance. Il dira semblables paroles, que dit vn iour vn Empereur Romain, quand, par sa vertu ayant bien regy la republique, luy fut assigné autant de terre, qu'il en pourroit circuit en vn iour, en labourant. Vous n'avez point besoin, dit-il, d'auoir vn ciroyen, auquel il faille plus qu'à vn autre ciroyen. Combien pensez tu que cela procede d'un plus noble cœur, d'auoir refusé vn tel don, que de l'auoir bien merité? Car il y a eu beaucoup d'Empereurs, qui ont osté les termes & finages aux

autres : mais on en trouue bien peu, qui mettent fin à leur conuoitise.

---

## CHAPITRE VIII.

**I**E croy que , quand nous contemplons l'esprit d'un homme sage , lequel peut tout , & s'espand en tous lieux , nous disons toutes choses estre en sa puissance : mais quand nous regardon aux raisons ordinaires , nous trouuons qu'il y a grande difference à estimer ce, qu'il possède , ou de la grandeur de l'esprit , ou du reuenu. Il ne vouldra auoir pour chose du monde ce, dequoy tu parles. Je ne m'arresteray icy à te raconter Socrates , Chryssippe , Zenon , & les autres , lesquels certes estoient grands personnages , encores plus grands que ie ne dis : pource que l'enuye ne peut en rien auyre , à la loüange des anciens. Je t'ay, un peu par ey-deuant , fait mention de Demetrie , lequel me semble auoir esté produit de nature en nostre temps , pour monstrer, qu'il ne pouuoit estre corrompu de nous, ny au semblable nous de luy. Homme de parfaite sagesse ( iagoit qu'il le nie ) & d'une tres assuree constance, en tout ce, qu'il proposoit faire. Duquel l'eloquence & faculté de bien dire ( comme il est decent aux choses

ses graues ) n'estoit forcée ny palliée de paroles ; mais dite & proferée d'un courage, selon que l'impetuosité des choses requeroit. Je ne doute point, que la prouidence n'aye donné à cestuy-cy telle vie, & telle faculté de bien dire: afin qu'en nostre siecle, l'on n'eust defaut d'homme, lequel on peut imiter, & à l'exemple duquel on peut reprendre & arguer les vices.

---

## CHAPITRE IX.

**S**I Dieu vouloit donner à Demetrie, la possession de nos biens, sous telle condition qu'il ne les pourroit donner: i'oserois affirmer, qu'il n'en voudroit point, & diroit: Je ne veux entreprendre porter vn fardeau si pesant & malaisé, ny ne veux deprimer, contraindre, ny abaisser mon esprit en vne chose enuelpée d'une telle bouë. Pourquoy me veux tu apporter l'occasion du mal de tous les hommes, lesquels ie ne prendrois, encores qu'il me fust permis de les pouuoit donner: pource que ie vois beaucoup de choses, lesquelles ne me conuient donner. Je me veux presenter au deuant ces choses, lesquelles auengent les yeux du peuple, & des Roys. Je veux voir le pris de vostre sang, & de vos

R 4 esprits.

## 388 LES BIEN-FAITS

esprits. Mettez-moy au deuant des yeux les despouilles de toutes les richesses & superfluitez : ou bien desployez les moy , par ordre, l'vne apres l'autre : ou bien plustost ( ce que sera le meilleur ) donnez les moy toutes à vn coup. Je voy vne voute en façon de Tortue, peincte avec grand artifice & diligence, ensemble les coquilles des bestes vilaines & tres lentes, achetées en grand pris, lesquelles, pour leur varieté & vraye portraicture , nous plaisent & resiouyissent , estans si bien peinctes & colorées en diuerses sortes, qu'on les iugeroit estre en vie. Je voy d'autre costé des tables, & vn petit morceau de bois, lequel vaut autant que le reuenu d'vn Senateur : & tant plus est-il estimé, que la liaison & entrelasceure de l'arbre, le plie en plusieurs noeuds. Je voy des tasses de cristal, lesquelles sont plus estimées, d'autant qu'elles sont plus fragiles. Car le plaisir de toutes les choses, que la simple populace & gens ignares estiment , pour cestuy-là mesmes pourquoy ils les louent, ne doiuent estre en rien prisez. Je voy des coupes de Porcelaine ou myrthe, la sumptuosité desquelles ne seroit par trop estimée, si elles n'estoient toutes couuertes de perles & pierres precieuses , qui ont telle vertu, que par icelles on cognoist si ce, qu'on veut boire, est contraire à l'estomac. Je voy des perles, non pour en mettre vne à chaque oreille , mais ( pource que la coustume est de porter ce fardeau ) on en pend deux, l'vne sur

sur l'autre, & encor d'auantage. La folie des femmes, ayans l'estat, n'auoit pas assez assubierty les hommes, si à chacune aureille ne pendoit la valeur de trois ou quatre patrimoines. Le voy des robes de soye ( si robes se doiuent appeller ) auxquelles n'y a rien, dequoy on puisse defendre le corps, ou couvrir les parties honteuses : desquelles la femme en estant vestue, n'osera iurer si elle est nue, ou non. On les fait apporter de loingtain pays par gens incogneus, avec grands frais & despens, à fin que nos matrones & courtisanes monstrent autant leur chair à tout le peuple, comme elles font en chambre à leurs adulteres.

---

## CHAPITRE X.

Ve dis tu, auarice ? Combien y a il de choses beaucoup plus cheres, & precieuses, que ton or ? Toutes les choses, que par cy-deuant i'ay recitées, sont plus prisées & honorées le veux maintenant recognoistre les richesses, lesquelles ne sont autres choses, que lames d'or & d'argent, auxquelles nostre cupidité est eblouye. Certes la terre, qui met en euidence toutes choses qui nous sont viles, cache l'or & l'argent, cōme choses pernicieuses & dommageables; & ne sont tirez hors qu'auec grand mal de tout le monde.

de, & avec grand peine, qui est la cause qu'elle les a bien auant cachées. Je voy le fer estre tiré des mesmes tenebres que l'or & l'argent, afin que n'eussions faute dequoy tuer l'un l'autre. Or ces choses ont tousiours quelque matiere, par laquelle nostre esprit peut suyure l'erreur des yeux. D'autre costé ie voy des lettres patentes, cedulles, obligations, & autres cautions, images & simulachres vuydes de verité, pour attrapper deniers, qui n'est autre chose qu'ombre d'auarice, laquelle ne s'entremesse, que de tromper les esprits de ceux, qui se delectent à choses vaines. Parquoy, dis moy, que sont toutes ces choses? Je te respons, que ce sont iournalles vsures & obliges, cherchez outre la cupidité humaine. Je me puis plaindre de nature, qu'elle n'a caché plus profond dans terre l'or & l'argent, & qu'elle ne l'a fait si pesant, qu'on ne l'en sceut titer. Quoy? que sont ces registres? que sont ces comptes & supputatiōs, & le temps qu'on vend par cruelles & sanglantes vsures, en bailla cent pour cent? Ce n'est autre chose, qu'un mal volontaire, lequel depend de nostre maniere de faire: en laquelle n'y a aucune chose, qui puisse estre veüe des yeux, ny touchée des mains, ains est un songe d'une auarice vaine. O combien malheureux est celuy, qui se delecte de voir un gros liure de ses rentes & reuenus: & d'auoir infinies terres, pour les faire labourer par ses esclaves: & innumerables trouppes de

de bestes, pour les faire paistre çà & là : telle quantité de seruiteurs, qu'elle est plus grande qu'une belliqueuse nation : & finalement maison plus grande, que beaucoup de grandes villes ! Quand il aura bien considéré ces choses, par lesquelles il pense estre riche & deuiant superbe, s'il parangonne tout ce, qu'il a avec ce qu'il desire auoir, il cognoistra qu'il est pauvre. Laisse moy ( disoit Demetrie ) & me rends à icelles mieues richesses. Je sçay que le Royaume de sagesse est grand, & fort assure. Par ce moyen, j'ay toutes choses en telle sorte que toutesfois elles sont à tous.

## CHAPIT. XI.

Cesar donc luy voulant donner dix mille Celseus, il les refusa en riant, & ne luy sembla la somme, si grande, qu'il se deust puis apres glorifier de l'auoir receüe. O mon Dieu, combien en peu de choses Cesar vouloit magner son esprit, ou le corrompre ! Je suis tenu de tesmoigner pour cet homme de bien. Je luy ay ouy dire, qu'il s'esbaïssoit de Cesar, qui le pensoit changer pour si petite somme. S'il vouloit faire preuve de moy ( disoit il ) il falloit qu'il en fit l'experience en me donnant tout son Empire.

## CHAPITRE XII.

**O**N peut donc donner quelque chose au sage, combien que tout soit à luy. Il n'y a rien pareillement qui engarde qu'on ne donne quelque chose à son amy, combien que nous disons, qu'entre les amys tout est commun. Car ie n'ay les choses communes avec vn amy, comme avec vn compagnon qui a vne partie sienne, & l'autre est mienne: mais c'est de mesme sorte, que les enfans sont cōmuns au pere, & à la mere, lesquels enfans estans deux, le pere n'en a pas vn à part, & la mere vn autre, mais chacun en a deux. La premiere chose, que ie veux monstrier à cestuy-ey, qui dit mes biens luy estre communs, sera, que ie luy veux faire entendre, qu'entre luy & moy n'y a rien de commun. Pourquoi? Pource que cette association & compagnie n'est qu'entre les sages, & les lesquels se trouue la vraye amitié. Les autres ne sont non plus amys, que compagnons. Outre ce, les choses sont communes en diuerse sorte. Les lieux equestres sont communs à tous les cheualiers Romains, & n'y a rien en iceux, qui me soit propre, si non le lieu que i'occupe. Si i'accorde cecy à quelqu'un, encores que ie luy aye accordé vne chose commune,

mune, si luy ay- ie doané quelque chose. Il y a certaines choses, qui appartiennent à quelques vns, sous certaines conditions. I'ay au Theatre vn lieu entre ies cheualiers, non que ie le puisse vendre, ny engager, ny en iceluy habiter, mais seulement pour m'asseoir, & regarder faire les vieux. Outre ce, ie ne méritay, si ie dis, que i'ay lieu entre les cheualiers: mais si par fortune, quand ie suis arriué au Theatre, les lieux des cheualiers sont pleins, à la verité i'y ay vn lieu, car ie m'y puis asseoir s'il me pl'aist: & n'y en ay point, pource qu'il est premierement occupé par ceux, avec lesquels il m'est commun. Pense que le semblable se fait entre les amis. Tout ce, qui appartient à nostre amy, nous est commun: mais c'est le propre de celuy, qui le possède. Ie ne m'en scaurois seruir contre son vouloir. Te moques tu de moy? diras-tu. Si ce, qui appartient à mon amy, est mien, m'est-il pas licite de le vendre? Il ne t'est pas permis. Pource que tu ne scaurois vendre le lieu, que tu as entre les Cheualiers, encores qu'il te soit commun avec eux. L'argument n'est pas bon de dire: Ie ne puis vendre telle chose, ny la despendre, ny la louer, ny eschanger à vne meilleure, ou pire: elle n'est donc pas à moy: pour autant qu'elle est encores à toy, combien qu'elle t'appartienne sous loy & condition. Ie l'ay receu, mais certes tu n'en as pas moins pour cela.

## CHAPITRE XIII.

**A** Fin que ie ne tienne plus longuement : le plaisir & bienfait ne peut estre plus grand : mais les causes & circonstances d'iceloy peuuent estre plus grandes, & se peut e'tendre la beneuolence en plus de choses : & se plaist & fait pour soy-mesme tout ainsi comme ont coustume de faire les amoureux, lesquels, combien qu'ils se baissent & embrassent plus estroitement, par cela n'augmentent leur amour, mais l'exercent. Iasoit que la question, qui s'ensuit, aye esté par cy-deuant declarée, si ne differerons nous pour cela d'en parler quelque peu : pource que le mesme argument s'accomode & transporte fort proprement du susdit lieu en cestuy cy. On demande, si celuy a rendu le plaisir qu'on luy a fait, qui s'est efforcé de toute sa puissance, à le rendre. Combien que tu sçaches (d'ras tu) qu'il ne l'a rendu, si a-il fait tout ce, qu'il a peu, pour le rendre. Considere donc qu'il ne l'a fait, pour n'en auoir en la commodité. Celuy, qui doit de l'argent, ne le paye pour le chercher de tous costez, & ne le sçauoir trouuer. Il y a certaines choses, qui sont de telle sorte, qu'elles se recherche le fait, d'autres y en a, auxquelles

auxquelles suffit d'auoir cherché tous les  
 moyens pour les faire. Si vn medecin a fait  
 tout ce qu'il a peu à fin de guerison , & n'a  
 rien obmis de ce , que son art luy comman-  
 de , il a fait son deuoir. Encores que celuy ,  
 que defendoit vn aduocat , aye esté condam-  
 né : pourueu que l'aduocat aye vsé de tous  
 les termes & coniseurs de rhetorique , &  
 qu'il aye fait son deuoir de playder la cause  
 de sa partie , il s'est acquitté de son office.  
 Vn Capitaine , encores qu'il aye esté vaincu ,  
 est fort loué, si sa prudence, industrie, & har-  
 dieffe n'ont esté espargnées , ains ont fait  
 leur deuoir. Il a fait tout ce, qu'il a peu, pour  
 te rendre le bien , qu'il a receu de toy : mais  
 ton heur , & fortune l'ont empesché à ce  
 faire. Il ne t'adient aucune chose contraire  
 à ton bon-heur : pour laquelle il te puisse  
 monstrer son amitié n'estre point feinte.  
 Toy estant riche , il ne te pouuoit rien  
 donner : ny te garder , n'ayant aucune ma-  
 ladie : ny te donner secours , toy estant  
 heureux en ton estat. Encores que tu n'ayes  
 de luy receu plaisir aucun , si t'a il ren-  
 du la pareille. Or le personnage , qui aura  
 esté tousiours attentif à te satis faire , atten-  
 dant le temps commode pour le pouuoir  
 faire, n'ayant autre soing plus grand, ny ne  
 mettant en chose du monde plus grande  
 diligence, que de pouuoir trouuer moyen de  
 recognoistre le bien que tu luy as fait, com-  
 me il est tenu : tel personnage, dis ie, a en-  
 dux.

duré beaucoup plus de peyne, que n'a celuy qui a eu le moyen de le rendre plustost, & incoirinant.

---

## CHAPITRE XIV.

**L'**Exemple, que tu m'as amené d'un debteur, est dissemblable : pource que celuy, eut peu de cho'e, d'auoir cherché argent, s'il ne le paye. Car le debteur a tousiours apres sa queuë vn mauvais creditteur & importun exacteur, lequel ne le laisse passer vn seul iour en repos, sans luy demander la dette. De toy, tu as vn bien facteur doux & clement, lequel te voyant courir çà & là en fâcherie, pour luy satisfaire, te dit :

*Il faut chasser de son entendement  
Ce dur souey, & fâcheux pensement.*

Cesse de te molester. J'ay tout ce, que ie veux auoir de toy. Tu me fais tort, si tu penses, que ie desire auoir de toy autre chose, que ce, que tu fais. J'ay fait bien cogneu ton bon vouloir. Dis moy, diras tu, penserois tu celuy là m'auoir rendu le plaisir que ie luy ay fait, pour m'auoir seulement remercié ? Par ce moyen donc celuy, qui ne rendra le plaisir, sera en tel degré que celuy, qui le rend.

Au.

Au contraire, dis moy, s'il auoit mis en oubly le bien-fait, & si mesmes il n'auoit pas tasché aucunement de le rendre, nyerois-tu qu'il te l'eust rendu? Mais cestuy-cy s'est mis en peine nuit & iour, laissant tous autres affaires, estant tousiours attentif à cestuy seul, afin qu'il ne laissast passer aucune occasion pour le pouuoir rendre. En mesme degré donc est celuy, qui ne pense iamais à rendre le bien fait, & celuy, qui ne pense iamais en autre chose, qu'à le rendre? Tu est iniuste, si tu recherches en moy & exiges le fait, voyant que i'ay tousiours eu bon vouloir de ce faire, & qu'il ne tient pas à moy. Et pour dire en brief, pense, quand tu as este prisonnier, que i'ay emprunté les deniers pour payer ta rançon: & laissé en gage à celuy, qui me les a prestez (pour seurreté) tout ce, que i'auois, & que ie me suis mis en mer, encores que ce que fust en hyuer, & qu'elle fust pleine de courfaires: que i'ay passé tous les perils, qui peuuent aduenir sur mer, encores estant calme: & ayant passé toutes les solitudes, en cherchant ceux, que tous autres suyuoient, finalement ie suis tombé entre les mains des courfaires: & en mesme temps vn autre t'aye racheté: nyeras tu, que ie ne t'ay rendu le plaisir? Et combien qu'en cette navigation, i'aye perdu l'argent, que i'auois amassé pour te rachetter, & que i'aye esté mis en captiuité, de laquelle ie te voulois retirer: nyeras tu, que ie ne t'aye rendu le plaisir?

## 398 LES BIEN-FAITS

plaisir ? Or tu sçais bien , que les Atheniens appellent Hermode & Aristogitone tyrannicides, qui est à dire, meurtriers de tyrans : & la main de Marie , laissée sur l'autel , fait qu'il est autant loué , que s'il eust tué Por-senne. En tout temps ceux , qui ont tasché à faire œuvres vertueuses , combien que la fortune leur aye esté contraire , pour n'auoir conduit l'œuvre en sa perfection , ont esté neantmoins louez comme vertueux. Plus a fait celuy , qui a cherché tous les moyens , sans en laisser aucun en arriere , pour pouuoir rendre le bien qu'on luy a fait , que celuy , qui , sans aucune peine & difficulté , a eu moyen de le rendre dès le commencement.

---

### CHAPIT. XV.

**T**V diras , que cestuy - cy t'a donné deux choses , à sçauoir, la bonne volonté , & la chose mesme. Tu luy en dois donc au semblable autres deux. Tu pourrois à bon droit dire cecy mesmes à celuy , qui ne t'auroit rendu autre chose , que le vouloir , sans se donner aucune peine de pouuoir rendre par effet. Mais tu es veritablement obligé à celuy , lequel veut estre re-cognoissant , & tasche à faire tout ce qu'il peut :

peut : pource que presentement il te donne vne chose , qui est le bon vouloir , & tasche à t'en donner vne autre , tant qu'il luy est possible. D'auantage , il ne fait rendre les plaisirs , en pareil nombre , que nous les auons receux. Car quelquefois vn tout seul en vaut deux. De là vient , que le bon vouloir de celuy , qui est si desirant & conuoiteux de recognoistre le bien-fait , tient le lieu du bien-fait mesmes , & se doit autant estimer , que le propre fait. Or si le seul vouloir n'est assez suffisant pour recognoistre les bien-faits , nul ne pourra estre recognoissant enuers Dieu , auquel nous ne pouuons rien donner , que la seule volonté. Tu respondras , que vrayement nous ne luy pouuons donner autre chose. Mais si ie ne puis donner autre chose à celuy , à qui ie suis tenu de rendre le bien , qu'il m'a fait : quelle chose y a-t-il , qui empesche que ie ne sois ( par mon bon vouloir seul ) recognoissant enuers les hommes , voyant que ie n'en presente pas d'auantage à Dieu ?

---

## CHAPIT. XVI.

**T**outesfois tu me demandes ce qu'il m'en semble, & veux noter ma response. Que cestuy-cy estime , qu'il a receu le bien-faict.

faict : mais que c'est autre pense, que ce n'est luy, qui l'a rendu. Que cestuy-cy le laisse : que l'autre ne s'en alle point. Que cestuy-cy die, ie suis content : & l'autre, ie ne l'ay point. En toutes questions & demandes nous devons tousiours auoir deuant nos yeux le bien & profit du public. Il faut retrancher aux iuges toutes excuses, auxquelles ils pourroient auoir recours, & par icelles couvrir leur refus & deniement. I'ay tout fait, fais le encores vne fois. Dis raoy : penses tu que nos encestres ayent esté si imprudés, qu'ils n'ayent estimé estre chose inique, de mettre en pareil degré, celuy, qui auroit ioué ou paillardé l'argent emprunté : & celuy, lequel, avec ses biens propres, auroit perdu ce, qu'il auroit emprunté, ou par feu, ou destrouffement, ou par quelque autre desastre ? Ils n'ont voulu admettre aucune excuse, à fin que les hommes sceussent, que la foy doit estre gardée & maintenüe en tous euenemens. Car il estoit plus expedient, de ne receuoir l'excuse (encores qu'elle fust iuste) : de peu de personnes, pour ne donner occasion à tous de s'excuser. Tu as fait tous tes efforts, pour luy rendre le bien qu'il t'a fait. Cela luy suffit : mais à toy, c'est peu de cas. Car tout ainsi que celuy, qui ne se contente d'aucun deuoit, auquel tu te sois mis, pour luy rendre le plaisir, ny de ton bon vouloir, ny effort, est indigne qu'on le luy recognoisse : aussi es tu ingrat, si tu ne  
demeu

demeures grandement & beaucoup plus re-  
 deuable à celuy, qui se contente de ta seule  
 volonté, pour cette cause seulement qu'il te  
 quitte. Ne te fers point de cecy, disant :  
 l'ay tout fait. Et ne cherches pas moins les  
 occasions, pour recognoistre le bien, qu'il t'a  
 fait. Rens luy le plaisir, pource qu'il te le de-  
 mande : & à cestuy aussi, pource qu'il te don-  
 ne, & t'en quitte : à l'autre, pource qu'il est  
 meschant : à cét autre icy, pource qu'il est  
 homme de bien. De là vient, qu'il ne faut  
 que tu penses appartenir à toy cette questiō,  
 qui est telle : à sçauoir, si celuy, qui a re-  
 ceu vn plaisir d'vn homme sage, est tenu de  
 le luy rendre, encor qu'il soit deuenu fol &  
 mauuais. Pourquoy ne le luy rendras tu, si  
 tu es tenu luy rendre vn depost, ou vne deb-  
 te ? Te veux tu changer, s'il s'est changé ?  
 Dis moy, si tu auois receu vn plaisir d'vn  
 homme sain, ne le luy voudrois tu pas rendre,  
 s'il estoit malade, veu que nous sommes plus  
 tenus de faire plaisir à nos amys estans ma-  
 lades, qu'à ceux estans sains ? Aussi cestuy est  
 malade d'esprit : qu'on luy aide, qu'il soit  
 supposé, & enduré. Folie est vice de l'esprit.  
 Mais à celle fin que cecy s'entende mieux, il  
 me semble bon de le distinguer. ..

---

 CHAPITRE XVII.

**I**L y a deux manieres de bien-faits. L'une est, ce que personne ne peut donner au sage, fors celuy qui est sage: & est le vray & parfait plaisir. L'autre est commun & vulgaire, qui est celuy, que les hommes ignorans se font les vns aux autres. De cestuy-cy, on ne doute aucunement, que ie ne le doive rendre à celuy, qui me l'a donné, soit homicide, larron, ou adulateur. Les vices ont leurs loix. Le iuge corrige & amende plustost ceux-cy, que ne fait pas vn ingrat. Personne ne te face meschant, pource qu'il l'est. Je feray estat de perdre le plaisir fait au mauvais, & le rendray au bon: à cestuy-cy, qui est homme de bien, pource que ie luy suis obligé: & à l'autre, lequel est meschant, pour ne luy estre tenu.

---

## CHAPIT. XVIII.

**O**N doute de l'autre maniere de bien-faits, lesquels si ie n'ay peu recevoir sans estre sage, ie ne les puis rendre qu'au sage.

sage. Parquoy fais compte que ie les rende, si ne les peut il receuoir: tant à cause qu'il n'est capable de cette chose, que pour autant qu'il a perdu la science d'en sçauoir vser. Ne seroit-ce pas comme si i'enuoyois l'esteuf à vn manchot ? C'est vne grande folie, de vouloir donner quelque chose à vn, qui ne le peut receuoir, & qui, encores qu'il le reçoie, ne s'en sçauroit aider. Pour commencer à te respondre au dernier: Ie ne luy donneray. ce, qu'il ne peut receuoir: ie luy rendray le bien, encores qu'il ne le puisse receuoir. Parquoy ie ne puis obliger aucun à moy, s'il ne reçoit rien de moy, mais ie me puis bien acquitter, en rendant ce que ie dois. Il ne s'en pourra seruir ( diras-tu ) & ainsi la coulpe ne sera mienne, ains sienne.

---

## CHAPITRE XIX.

**R**endre ( diras-tu ) c'est bailler quelque chose à celuy, qui la deuoit receuoir. Par ainsi si tu dois du vin à quelqu'un, & il te dit que tu le verses dans vn raijs, ou dans vn crible, diras-tu luy auoir rendu son vin ? Ou bien, voudrois-tu ainsi rendre vne chose, laquelle rendant, elle se perd pour toy, & pour celuy, qui la reçoit ? Cela s'appelle rendre,

dre, de bailler ce que tu dois à celuy, à qui il appartient, & qui le veut auoir. Je n'ay autre chose à faire, que de luy rendre : mais quand il aura receu, c'est à luy, de garder ce, que ie luy auray rendu. Je ne suis obligé d'estre son tuteur, ains de luy garder la foy : & par ce moyen il luy est beaucoup plus expedient qu'il ne l'aye point, qu'à moy de ne le rendre. Je payeray à mon creditteur ce que ie luy dois, encores que ce soit pour le despendre follement, à la boucherie, rostisserie ou poissonnerie. Et s'il me dit, que ie le baille à sa fauorite & aduultere, ie le luy bailleray, combien qu'elle mette cet argent dans son sein, sans estre ceinte : pource que ie suis tenu de le luy rendre, non pas de le garder & defendre, quand ie luy auray rendu. Je sçay bien, que ie suis tenu à la garde d'un plaisir deu : mais non pas, quand ie l'auray rendu. Pendant que ie l'ay, ie le dois garder. Ainsi, combien qu'il se doiuue escouler & euanouïr entre les mains de celuy qui le reçoit, si faut-il que ie le rende, en estant requis. Je le rendray à celuy, qui sera homme de bien, quand il en sera besoin : & à un meschant, quand il me le demandera. Tu ne peux (diras-tu) luy rendre tel plaisir, que tu as receu de luy. Car tu l'as receu d'un homme sage, & tu le rends à un fol. Je ne le rends pas à cette occasion : mais ie le rends tel, qu'il le peut, pour le present, recevoir : ny n'est-ce que ie rends fait pire par moy, mais c'est par luy. Je rendray  
toutes

toutesfois ce, que j'ay receu. Que s'il retourne à estre sage, ie le rendray tel, que l'ay receu: mais tant qu'il demeurera meschant, ie luy rendray tel, qu'il le pourra recevoir. Le te demande, diras tu, si non seulement il n'est deuenu meschant, mais aussi superbe, fier, arrogant, & autant inhumain qu'un Apollodore, ou Phalaris, luy rendras tu le plaisir, qu'il t'aura fait? Nature n'endure point tel changement en un homme sage. Car encorés qu'un homme de bien soit deuenu meschant, si luy est-il besoin, qu'en sa meschanceté il tienne quelques vestiges & traces de vertu. Car iamais vertu ne s'esteint tant, qu'elle ne laisse & imprime quelque marque & signe si apparent, qu'aucun changement ny alteration ne la peut oster, ny arracher totalement. Les bestes sauvages, que nous auons nourries & apriouisées entre nous, quand elles s'en sont fuyes dans les boys & forests, retiennent tousiours quelque peu de leur premiere douceur: & tant leur a profité cette domestique nourriture, qu'elles different autant de la nature des bestes douces, que de celles, qui ont tousiours demeuré dans les forests, & n'ont iamais esté maniées, ny domptées des hommes. Celuy, qui tousiours s'approche de vertu & sapience, ne deuiet iamais meschant totalement. Il est si bien teint, qu'il ne peut recevoir aucune autre couleur ou teinture, qui puisse du tout effacer

effacer la premiere. D'auantage, ie demande, si cestuy est si cruel & farouche d'esprit, qu'il soit tout prest à nuyre à la republique ? Car tu m'as proposé Apollodore, & Phalaris Tyrans, auxquels s'il est semblable de nature, & est meschant dans le cœur, pourquoy ne luy rendray - ie le plaisir qu'il m'aura fait, afin que iamais plus ie n'aye affaire avec luy ? Mais s'il ne prend plaisir qu'à faire espendre le sang humain, & s'en nourrit, & a en soy vne telle cruauté, qu'elle ne se peut rassasier qu'en exerçant les plus grandes inhumanitez qu'on peut excogiter en nostre temps à tourmenter & faire partir geas de toutes aages : s'il monstre sa fureur non par ire, mais par vne cruelle & forcenée cupidité qu'il a d'estre cruel, s'il estrangie l'enfant en ta presence du pere : si, non content de la simple mort, il tourmente, & ne brusle seulement ceux, qu'il veut faire mourir, mais les fricasse : si son art n'est que toute cruauté à tuer & massacrer les hommes, & s'arroser tousiours de nouveau sang : ce sera peu de cas, quand iamais ie ne luy rendray le plaisir, qu'il m'a fait : pource que toutes les raisons, par lesquelles il estoit conioint avec moy, sont rompres, pour auoir corrompu & depraué toute humaine societé. Si vn homme m'auoit fait quelque plaisir, & puis venoit à faire guerre à mon pays : Il auroit perdu tout ce qu'il auroit fait, & estimeroit on à

*follic.*

follic, de le luy rendre. Et encores qu'il ne fist guerre à mon pays, ains au sien, & estant loin de ma nation, il tourmente la sienne: ce neantmoins son mauuais & meschant vouloit le separe totalement de moy: & ores qu'il ne se soit soy mesme rédu mon ennemy, pour le moins il m'est odieux: & dois plus estimer le deuoir, duquel ie suis tenu à tout le genre humain, que celuy, qui ne m'oblige qu'à vn seul homme.

## CHAPITRE XX.

**C**ombien que cela soit ainsi, & que des le temps qu'il m'a esté libre de ne luy faire aucun bien (pource que luy, en violant tout droict & raison, a fait en sorte qu'il m'est permis de luy faire tous les maux que ie pourray) ie ne dois douter qu'il ne me faille tenir tel moyen, que, si le plaisir, que ie luy fais, ne luy augmente les forces contre la Republique, & le bien d'icelle, & ne luy confirme & establit celles, qu'il a: mais sera telle chose, que ie luy pourray donner sans le dommage du bien public: ie la luy donneray. Je sauueray, si ie puis, son petit enfant. Car en quoy nuit ce mien bien-fait à aucun de ceux, qui sont tourmentez & flagellez par la cruauté de son pere? Je ne luy bailleray point argent, par lequel

lequel il puisse soudoyer son satellite & estaf-  
 fier. S'il veut dresser vne statue de marbre, ou  
 auoir vne robe, ie la luy donneray : pource  
 que la chose, par laquelle la luxure est ornée  
 & assouuie, ne peut nuire à perlonne. S'il me  
 demande des soldats ou des armes, ie ne les  
 luy enuoyeray. Mais s'il me prie, au lieu  
 d'vn grand plaisir, que ie luy enuoye des bas-  
 teleurs, de filles, ou autres choses, qui pour-  
 roient addoucir sa fierté : ie les luy offriray  
 volontiers. Auquel ie n'enuoyerois nauires,  
 & galeres en equipage pour combattre. Ie luy  
 feray bien tenir des nauires peintes & con-  
 trefaites, & autres telles petites gentilleses,  
 esquelles les Roys prennent plaisir quand ils  
 s'esbattent sur mer. Que si sa santé & vie est  
 du tout abandonnée, ie la luy rendray si ie  
 puis, en mesme sorte, que i'ay accoustumé de  
 faire plaisir à tous : combien que contre tel-  
 les gens, la fin de leur vie soit le seul & plus  
 seur remede, puis qu'ils sont tant endurcis à  
 mal, qu'ils ne se vueillent amender. Car le  
 plus grand & profitable bien, qui puist adue-  
 nir à celoy, qui ne se veut corriger, & retour-  
 ner à soy, est la mort. Toutesfois si grande  
 iniquité n'auient gueres souuent, & a esté  
 tousiours estimée comme vn monstre, tout  
 ainsi que quand la terre s'ouure, & quand des  
 cauernes & concauites marines sort quel que  
 feu. Parquoy laissons telles choses, & parlons  
 de celle, lesquelles nous haïssons sans aucun  
 horreur. Ie rendray le plaisir, que i'ay receu, à

vn de ces meschans & malheureux , qu'on trouue par tous les marchez , & duquel tout le monde se deffie & a crainte Pour autant qu'il ne m'est licite ny profitable , d'estre secouru ny aidé de son iniustice & meschance-té. Il ne me faut soucier, s'il retourne bon ou mauuais en sa maison. O combien diligem-ment & attentiuelement i'y aurois l'œil, si c'e-  
stoit, que ie voulusse faire vn plaisir , & que ce ne fust pour rendre la pareille ! Pour bien donner à entendre ce lieu-cy , il est bon que ie compte vne nouvelle , pour seruir d'e-  
xemple.

---

## CHAPITRE XXI.

**V**N personnage , de la secte Pythagori-  
que, auoit achetté à crédit vne paire de bottines. Quelques iours apres , retournant à la boutique du cordonnier pour le payer , il la trouua fermée: & apres auoit assez long-temps heurté à la porte , luy fut dit : Pour quelle raison demeres-tu si long temps là, pour perdre ton temps ? Le cordonnier , que tu cherches, est mort, & enterré : ce qui est fascheux à nous , qui perdons les nostres , sans iamais rien esperer d'eux : mais à toy, tout au contraire ( en se mocquant de l'opi-  
nion des Pythagoriens ) qui crois qu'il doit ressusciter , & tous autres morts aussi. Ce

## 410 LES BIEN-FAITS

que voyant ce bon philosophe, rapporte en sa maison fort ioyeusement les trois ou quatre deniers ( vaillants la'piece, trois sols six deniers ) qu'il auoit pour payer son cordonnier, les faisant sonner assez souuent l'un avec l'autre. En apres, quand il eut luy mesme repris cette sienne occulte volupté, qu'il auoit de ne payer point ce qu'il deuoit, cognoissant que ce petit profit luy auoit esté agreable, incontinent il retourna en la boutique, & dit. Il est en vie pour toy, parquoy rens ce, que tu luy dois. Ce dit, luy ietra par vne fente dans la boutique les quatre deniers, ( qui estoit la somme de quatorze sols tournois ) se voulant luy mesmes punir de sa folle cupidité, pour ne s'accoustumer à conuoiter le bien d'autruy.

---

### CHAPITRE XXII.

**C**herche à qui tu rendras ce, que tu dois : & si personne ne le demande, demande le à toy - mesmes. Soit bon ou meschant celuy, à qui tu dois rendre, cela ne t'appartient en rien. Rens luy le sien, & puis apres accuse le, & le reprends, n'ayant oublié comme les bien-faits sont partis & distribuez avec vous. Il a esté commandé à celuy qui fait plaisir, de l'oublier : & à toy, qui le

le reçois, t'a esté commandé de t'en souuenir. Ceuy toutesfois se riõpe, qui pense ( quand nous disons que celuy, qui a fait le plaisir, le doit oublier) que nous voulions, qu'il ne s'en souuicane point, veu que c'est vne chose tant honneste, & tant honorable de faire plaisir à autruy. Il y a certaines choses, lesquelles nous commandons outre leur mesure, afin que nous les puissions remettre en leur deu & entier moyen. Quand nous disons, qu'il ne s'en doit souuenir, nous voulons qu'on l'entende ainsi, à sçauoir, qu'il ne le doit point publier, ny s'en vanter, ny en estre importun exacteur. Pource qu'il en y a plusieurs, qui, s'ils ont fait vn plaisir, le racomptent à vn chacun: quand ils n'ont point beu, ils ne cessent d'en parler: & quand ils sont yures, ils ne s'en peuuent garder. Ils le recitent, tant à ceux, qu'ils ne cognoissent point, qu'à leurs amis. Et ainsi, afin que cette par trop reprochante memoire s'efface & repose quelque peu de temps, nous auons commandé, que celuy, qui auoit donné quelque chose, l'oubliait: & en luy commandant plus qu'il ne peut faire, luy auons persuadé & prié de se taire.

---

## CHAPIT. XXIII.

**T**outesfois & quantes que tu te desffies de celuy, auquel tu commandes fai-

re quel que chose, tu luy dois commander vn peu d'auaniage, qu'il ne t'en raut, afin qu'il en fasse autant, que tu en as de besoin. En cecy toute hyperbole ( ainsi nommée par les Grecs, laquelle nous pourrions appeller surpassement ) excède, à fin que la verité soit sceuë & cogneuë par la mensonge. Parquoy Virgile, voulant louer certains cheuaux, dit en cette sorte :

*Qui en blancheur la neige passeroient,  
Et à courir les vents surmonteroient.*

Il a dit ce, qui ne peut estre, afin qu'on en creut le plus que l'on pourroit. Celuy qui dit,

*Plus qu'un rocher, stable est & immobile :  
Plus qu'un torrent, violent & habile :*

Pense il nous faire croire, quelqu'un pouuoit estre autant immobile, qu'un rocher ? Celuy, qui vse de cette hyperbole n'espere pas tant persuader, comme il ose & entreprend : mais il afferme choses incroyables, afin de pouuoir faire croire les incroyables.

Quand nous voulons, que celuy, qui a fait le plaisir, l'oublie, nous voulons dire, qu'il fasse en telle sorte, comme s'il ne s'en souuenoit point, & qu'on ne s'apperçoie en aucune sorte qu'il s'en souuieane. Quand nous disons, qu'il ne faut pas repeter le bien-fait, nous ne voulons pas par cela dire, qu'il ne se doie repeter. Car souuentesfois il est besoin d'vser de reproches enuers les mauuais, & d'admonitions enuers les bons, pour les

en

en faire souuenir. Quoy ? Ne declareray-je point l'occasion à celuy, qui ne la sçait ? Pourquoy ne luy declareray-je mes necessitez, afin que puis apres il ne se pleigne iniustement, disant, qu'il n'en sçauoit rien, ou qu'il ne s'en souuient pas ? Fais quelque fois souuenir celuy, à qui tu as bien fait, mais modestement, & en telle sorte, qu'il ne luy semble, que tu le demandes, ou que tu le vueilles recouurer par iustice.

## CHAPITRE XXIV.

**S**Ocrates dit vne fois en la présence de ses amis : l'achetterois volontiers vn manteau, si i'auois argent. Il ne demanda rien à personne, mais il les aduertit tous, de sorte qu'il fut entre eux debattu, qui seroit celuy, qui le luy donneroit : & non sans cause. Car pourquoy ne s'en deuoient-ils debattre ? Combien estoit ce grande chose, que Socrates receuoit vn present ? Combien estoit ce grand honneur d'estre celuy, qui meritoit, que tel personnage, qu'estoit Socrates, daignast prendre de luy quelque chose ? Il n'eust sceu les chastier plus honnestement, qu'en disant : l'achetterois vn manteau, si i'auois de l'argent. Ce dit, bien que chacun se despeschast de luy donner, toutesfois c'estoit

## 414 LES BIEN-FAITS

bien tard. Car desia Socrates auoit eu défaut. Nous defendons, que les bien-faits soient repetez, pour cause de ceux, qui les demandent trop rudement. Je ne veux par cela entendre, que l'on ne les doine demander : mais il faut que ce soit bien peu, & le moins que faire se pourra.

---

### CHAPITRE XXV.

**A**Ristippe, ayant vne fois experimenté que cestoit de se parfumer, voyant que cela luy plaisoit, dit : Mal puisse aduenir aux hommes effminez, qui ont souillé si belle chose. Le semblable peut-on dire : Mal aduienne aux meschans, & importuns exacteurs de leurs bien-faits, qui ont osté d'entre les amys vne si belle & plaisante admonition. I'vs'eray toutesfois de ce droit d'amitié, & redemanderay le plaisir, que i'ay fait, à celuy, à qui ie l'eusse auparauant demandé : lequel deura prendre au lieu d'un autre bien-fait, de l'auoir peu rendre. Je ne diray jamais, pour fâché que ie sois, ce que disoit Dido d'Enée :

*Il n'y a foy certaine en part du monde.  
Je l'ay receu ietté à bord de l'onde,  
Pauvre, indigent : & d'un sens peruerty  
Luy avec luy mon royaume party.*

Tol.

Tel propos n'est point vne admonition, ains vne iniure, reproche, & contumelie. C'est vouloir faire, de plusieurs, iniures & haynes. C'est faire, qu'il soit permis, ou vtile à tous, d'estre ingrat. Il suffit de ramener en memoire ce, que tu as fait, par douces & amyables paroles: comme auparavant auoit fait la meisme Didon à Enee, quand elle disoit:

*Si quelque bien de toy i'ay merité,  
Si rien de moy te fut oncque à plaisir,  
D'auoir pitié te vienne le desir  
D'une maison, qui en ruine passe:  
Et si oncor en toy peut trouuer place  
L'oumbre prier, ie te rie humblement  
Osté cela de ton en: endement.*

A laquelle Enee deuoit ainsi respondre:

*Je le feray, plus que de bon courage  
Tu m'as receu, i. esté sur le riuage,  
Pauvre, indigent: me faisant tel party,  
Qu'avec moy as ton royaume party.*

---

## CHAPIT. XXVL.

**M**Ais quelqu'un pourroit dire: Nous n'auons rien profité. Il fait semblant de s'en souuenir, il l'a oublié. Que dois ie faire en tel cas? Tu demandes vne chose grandement necessaire, en laquelle gist la consumation.

## 416 LES BIEN-FAITS

mation & accomplissement de cette matiere: à s'auoir comment on doit endurer les ingrats: avec vn bon vouloir, doux visage, & magnanime. Que l'homme, pour ingrat & inhumain qu'il soit, ne t'offense iamais tant, qu'il te garde de te resjouyr de luy auoir fait plaisir. Que iamais l'iniure & tort, qu'il te fait, & t'incitent à dire telles paroles: le voudrois ne l'auoir iamais fait. Que le plaisir, que tu auras fait, te soit tousiours agreable, encores que tu l'ayes mal employé Il s'en repentira tousiours, si maintenant mesmes tu ne t'en repens pas. Tu n'as occasion de te molester, cōme s'il te fust aduenu quelque chose de nouveau. Tu te deuois beaucoup plus esbahir si telle chose ne te fust aduenue. Les vns sont destournez de ce, pour le trauail: les autres, pour la despense: les autres, par les dangers: les autres, par vne laide & villaine honte, afin de ne confesser les auoir receus, quand ils les rendent: les autres, par ignorance de leur deuoir: les autres, par paresse: vn autre, pour les occupations. Regarde & considere diligemment, comme les desmesurées & insatiables cupiditez des hommes demandent tousiours quelque chose. T'esbahiras tu, s'il n'y a personne qui rende, veu qu'il n'y a aucun, qui recoiue tant qu'il demande? Qui est celuy d'entre les hommes de si ferme & solide vouloir, auquel tu puisses asseurement faire tes bien-faits? L'vn est enragé de paillardise: vn autre, de  
**gourman.**

gourmandise : l'autre est addonné au gain, & n'a iamais assez : l'autre est enuieux : vn autre est surprins d'vne aueuglée ambition, & qui se feroit elle mesme tuer. Adiouste à cecy le trop grand repos, & assoupissement de l'esprit : & son contraire, qui est vne perpetuelle cure, sollicitude, & tumultes perpetuels. Adiouste la trop grande estime & presumption qu'on a de soy-mesmes, par laquelle iustemér les hommes sont mesprizez. Que diray - ie de l'obstination, fierté, mespris, contumace, & rebellion de ceux, qui s'esforcent à faire le contraire de leur deuoir ? Que diray - ie de l'inconstance & legereté, laquelle se change d'vne chose en autre ? Que la precipitée temerité soit icy adoustea ensemble la crainte, qui ne peut iamais donner bon & seur conseil : avec mille autres erreurs, desquels nous sommes agitez. L'audace des plus craintifs, la discorde des plus grands amis, & qui est vn mal commun, la trop grande fiance aux choses incertaines, se fascher de ce qu'on possède, que premierement tu ne pensois iamais pouuoir acquerir.

---

## CHAPIT. XXVII.

**E**ntre les affectiōs, qui n'ont aucun repos, tu cherches vne soy tranquille & paisible.

## 418 LES BIEN-FAITS

passible. Si la vraye contemplation de nostre vie vient de ton esprit, il te semblera voir proprement l'object d'une grande cité prise par force des ennemis, en laquelle toute pudicité est contemné ensemble toute honnesteté. Il n'y a autre conseil ny recours, que la force: cela nous estant quasi donné pour signe & figure d'un entier renuersement du monde. On ne s'abstient ny de fer, ny de feu. Les meffaits & crimes n'ont aucunes loix qui les retranchent & contraignent. Ny la religion mesmes, laquelle, estant ennemie des armes, a peu desendre ceux qui se sont vouez à elle, & retenir l'impetuosité de ceux, qui furieusement pillent & desrobent tout. Cestuy rait le bien du priné, l'autre du public, & l'autre du profane. L'un desrobbe les choses sacrées, l'autre rompt les murailles, vn autre les transe. Quelqu'un, ne se contentant d'un chemin estroit, fait abbatre toutes les maisons qui luy empeschent, & pen e gagner beaucoup en faisant telle ruine. Les vns desrobent sans meurtir, aucuns portent les despouilles sanglantes en leurs mains. Il n'y a celuy, qui ne desrobbe quelque chose à vn autre: tât est pour lors grande la cupidité de l'humaine generation. Certes tu as par trop oublié l'estat de la commune fortune, quand tu cherches vn homme reuerend entre ceux, qui sacragent & brigandent. Si tu mespris les nauarices des hommes, deeste quant & quant leur

leur impudicité, avarice, infirmité, brutalité, laidur, & palle-vieillesse. Il est vray, que l'ingratitude est vn vice fort fascheux, & intolerable, tant pource qu'il separe les hommes de la iournelle conuersation, que pource qu'elle rompt toute paix & concorde, sur laquelle se fonde l'humaine felicité. Et combien que ceux, qui s'en marrissent & pleignent, la fuyent, si n'est elle pas moins pour cela vulgaire & commune, mesmes à ceux, qui taschent à l'euiter.

---

## CHAPIT. XXVIII.

CONsidere vn pen, si tu as tousiours rendu le plaisir à tous ceux, à qui tu en estois tenu & obligé : & si jamais il ne s'en est perdu aucun en son endroit : & si tu as bonne souuenance de tous ceux, qu'on t'a faits. Tu trouueras, que tu as mis en oubly ceux, qu'as receus en ton enfance : d'autres aussi, estant paruenu en l'age d'adolescence : & que les choses, qui t'ont esté données en ta ieunesse, n'ont demeuré en ta memoire iusques en l'age de vieillesse. Nous auons perdu quelques vnes de ces choses, les autres se sont ostées petit à petit de nostre regard, de quelques autres nous mesmes auons destourné nos yeux. Or  
afin

afin que ie te donne le moyen d'excuser ton imbecillité, tu peux dire, que la memoire est fort fragile, & ne peut retenir tant de diuerses choses. Il est necessaire qu'elle en jette autant dehors, qu'elle en reçoit & que de main en main elle couure les choses vieilles des Nouuelles. Et par ainsi se fait que ta nourrice a moins de credit enuers toy, que n'a vn autre, pource que l'aage a mis le bien-fait d'icelle au loin. De là s'est ensuruy, que tu ne portes aucun honneur & reuerence à ton precepteur. Il s'est aussi ensuiuy, que tu as mis en oubly celuy, qui t'a aidé à estre Questeur, thresorier, ou receueur, quand tu brigues l'office de Consul, ou quelque estat de prestri-  
 fe. Si tu regardes diligemment à toy, peut-estre que tu trouueras en ton sein le vice, duquel tu te plain, tant. Tu fais mal, de te courroucer au vice, qui est commun: & follement, au tien. Pardonne à autruy, afin qu'il te soit pardonné. Tu le feras meilleur, quand tu l'endureras: & au contraire, tu le feras pire, si tu le luy reproches. Tu ne dois luy faire endurcir le front: permets luy, qu'il maintienne & garde ce peu de honte, qu'il a. Pour dire outrage à quelqu'un publiquement, on a esté souuentes fois cause, qu'il a rompu toute honte, laquelle n'auoit encores coustume de se desborder. Nul ne craint estre ce, qui à chacun semble estre tel. Quand vn vice se voit descouuere, toute honte est perdue incontinent.

## CHAPIT XXIX.

**I**'Ay perdu le plaisir, que i'ay fait (diras-tu.)  
 Mais ie te demande, auons nous perdu ce,  
 qu'auons consacré & dedié à Dieu? Le bien-  
 fait est du nombre des choses sacrées, le-  
 quel est toujours bien employé, encores  
 qu'on ne nous en sçache aucun gré. Il n'est  
 pas tel, que nous esperions: mais toyons nous  
 autres tels, que nous auons esté, à sçauoir,  
 dissemblables à luy. Le dommage, qui se fait  
 pour lors, n'est point apparent, & ne s'en ap-  
 perçoit on incontinent. Vn ingrat ne se ma-  
 nifeste point sans nostre honte: } pource que  
 c'est signe d'auoir mal colloqué le bien-fait,  
 quand on s'en plaint. Deffendons mainte-  
 nant, tant que nous pourrons, sa cause:  
 peut-estre, qu'il n'a pas eu le pouuoir, ou  
 bien il l'a ignoré, ou peut-estre qu'il le fera.  
 Vn creditur sage, & patient fait bon son  
 debteur, pour endurer sa dilation. Nous en  
 deuons faire autant en cet endroit. Nourris-  
 fons & entretenons au mieux qu'il nous sera  
 possible, vne foy que nous verrons estre lan-  
 guissante.

## CHAPITRE XXX.

**I**'Ay perdu le plaisir que j'ay fait, dira quelqu'un. Fol que tu es, tu ne cognois point, quand il est besoin de donner. Il est vray, que tu as perdu, mais c'à esté en donnant. Maintenant cela est descouvert. La moderation a beaucoup profité aux choses, qu'on tenoit pour perdues. Tout ainsi que la maladie du corps veut estre traitée doucement, aussi fait celle de l'esprit. Souventesfois ce, qui par long-temps a esté desployé, a esté rompu par la pertinacité de celuy, qui differoit. Qu'est-il besoin de malédiction, de querelles, & de poursuite? Pourquoi le desliures-tu? Pourquoi le laisses-tu? S'il est ingrat, par ce moyen il ne doit rien. Qu'elle raison y a il d'irriter vn homme, auquel tu auras beaucoup fait de plaisirs, & de faire en sorte, que d'un amy incertain, tu en faces vn ennemy tout certain, qui ne cherche qu'à se defendre, avec nostre infamie & deshonneur? Et ne faut douter, qu'il n'y en aye plusieurs, qui diront: Je ne sçay d'où vient cela, qu'il ne puisse endurer celuy, duquel il a receu tant de plaisirs. Il y a quelque chose. Il n'y eut iamais personne, qui, se plaignant d'avoir receu iniure de quel-

qu'un,

qu'un, ( combien qu'il fust grand personnage, & plus que celuy, qu'il auroit offensé ) n'aye tasché par tous moyens, de blasmer, & interesser l'honneur & grandeur de celuy, qui luy a fait tort, pour se vanger, sinon du tout, pour le moins de quelque partie. Et n'y a personne qui se contente de dissimuler choses legeres, quand il veut qu'à force de mensir, on le croye de ce qu'il dit.

---

## CHAPIT. XXXI.

**C**ombien est meilleur le moyen, par lequel l'esperance d'une amitié luy est gardée, & nostre amitié mesme, s'il se veut remettre en son bon sens? Celuy, qui persevere en sa bonté & preud'homme, surmonte & gagne les meschants. Il ne se trouve aucun de si mauvais vouloir, & tant endurey enuers la chose qu'on doit aymer, qu'estant mauvais, il n'ayme les bons: auxquels il commence aussi à estre obligé, pource qu'il n'a souffert aucune peyne, pour n'auoir esté recognoissant. Pense donc à ces choses icy. Le plaisir ne m'a point esté rendu. Que dois-je faire? Ce que fait nostre bon Dieu, autheur de toutes bonnes choses, qui eslargit ses bien-faits à ceux, qui point ne le cognoissent: & persevere toujours, enco-  
res

## 424 LES BIEN-FAITS.

res que ceux, qui les reçoivent, soient ingrats. Il y en a aucuns, qui luy reprochent, qu'il n'a aucun soin & cure de nos affaires : d'autres, qu'il n'a point bien deparry les biens, en donnant plus à vn, qu'à l'autre : les autres le chassent hors leur monde, & le laissent sans faire aucune chose, comme s'il n'en entendoit aucune, & comme s'il estoit sans lumiere, & sans ceure. Il s'en trouue encores de ceux, qui disent, que nous sommes obligez & tenus au Soleil, en ce que, par son moyen, nous auons ordonné le temps du travail & du repos : & que n'estans point suffoquez des tenebres, auons fuy & euité la confusion d'vne perpetuelle nuit : & en ce que, par cours, il tempere l'année, & qu'il nourrit & entretient nos corps, & qu'il fait naistre les semences, & meurit les fruiçts : & qu'il n'est autre chose qu'vne pierre, ou bien vn globe de feu tournoyant par cas fortuit : & l'appellent toute autre chose, plustost que de l'appeller Dieu. Si est-ce toutes-fois (comme font les bons peres, lesquels se rient, des iniures, que leurs enfans leurs disent entre leurs dents) qu'il ne cesse de faire bien à tout le monde, voire à ceux mesmes, qui doutent, de qui ils reçoivent les biens : mais toujours d'vne mesme sorte & egale proportion distribue à tous peuples, & nations ses bien-faits : n'estant autre sa puissance & vouloir, que de bien faire & profiter. Il arrose la terre d'vne opportune & amiable pluye, il fait emouuoir

la mer par les vents, il a réparé & distingué le temps par les cours des planettes, en faisant l'hyuer froid, l'esté chand, & benin: de façon que estant doux, & facile à pardonner, il supporte l'erreur des esprits destournez de toute bonne raiten. Ensuuons le doncques. Donnons tousiours encores que beaucoup de choses ayent de nous esté données en vain. Pour cela ne nous gardons de donner aux autres: donnons aussi à ceux, à l'endroit desquels nous auons perdu tout ce, que leur auons donné. La cheute & ruine des maisons n'estonna iamais homme de sorte qu'il fust diuertý d'en reedifier d'autres: & quand quelque edifice a esté brulé tout incontinant, au lieu mesme, la place estant encores route chaude, on y fait d'autres fondemens. Nous recasions tousiours vn cité au lieu mesme où elle a esté ruinée. Tant est nostre esprit opiniastre à bien esperer. Toutes trafiques & affaires humains, tant ceux de la mer, que de la terre, cesseroient, si nous ne les releuions & mettions sus apres qu'ils sont tombez.

## CHAPIT. XXXII.

**I**L estingrat. Il ne me fait point d'outrage, mais, à soy-mesme. Je m'ayde de mon bien-fait,

## 426 LES BIEN-FAITS

*bien-fait, quand ie le donne : ny pour cela ie ne seray plus tardif à faire plaisir, ains ie m'y rendray plus prompt & diligent. Ce que j'auray perdu en quelqu'un, me sera recompensé d'un autre. Ie seray de rechef plaisir à cestuy-cy, & feray comme le bon labourer, ie vaincray la sterilité de la terre, avec ma diligence & soin de la cultiuer comme il faut. Il me prend mal en un plaisir, mais à luy il luy a mal prins en toutes choses. Ce n'est le fait d'un bon cœur & vertueux, de donner un bien-fait, & le perdre : mais c'est le fait d'un haut courage, de perdre, & donner.*

*Fin du septième & dernier livre des bien-faits de Senèque.*

